



The *Great* Canadian
Catholic Hospital History Project

Documenting the legacy and contribution of the
Congregations of Religious Women in Canada,
their mission in health care, and the founding and operation of Catholic hospitals.



Projet de la *Grande* Histoire
des hôpitaux catholiques au Canada

Retracer l'héritage et la contribution des
congrégations de religieuses au Canada,
leur mission en matière de soins de santé ainsi que la fondation et l'exploitation des hôpitaux catholiques.

Lazaret de Tracadie et La Communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph

Source: courtesy of the Provincial House,
Bathurst, NB, Religious Hospitallers of
St. Joseph / Religieuses Hospitalières
de Saint-Joseph

Copyright: Public domain

Digitized: October, 2013

Révérénd Père Dom FÉLIX-M. LAJAT

Bénédictin
du Monastère de Saint-Benoît-du-Lac

Lazaret de Tracadie

et

La Communauté
des Religieuses Hospitalières
de Saint-Joseph



MONTREAL

L'ACTION PAROISSIALE

4260, rue de Bordeaux

1938

Le Lazaret de Tracadie
et la Communauté des Religieuses Hospitalières
de Saint-Joseph

DU MÊME AUTEUR

Petite Fontaine d'Amour de Jésus

Sœur Marie-Anne Fontaine

Religieuse Hospitalière de Saint-Joseph, du Monastère de Tracadie (1911-1934)

En vente à

L'ACTION PAROISSIALE

4260, rue de Bordeaux, Montréal

et chez les

RR. Pères Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac
Bolton-Centre (P. Q.)

Mme Delina Albert
Baraguet
n B



LA RÉVÉRENDE MÈRE PAGÉ
Fondatrice de la communauté du lazaret de Tracadie

Révérénd Père Dom FÉLIX-M. LAJAT

Bénédictin
du Monastère de Saint-Benoît-du-Lac

Le Lazaret de Tracadie

et

La Communauté
des Religieuses Hospitalières
de Saint-Joseph



MONTRÉAL

L'ACTION PAROISSIALE
4260, rue de Bordeaux

—
1938

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

Imprimi potest:

Fr. L. CRENIER, O. S. B.
Prior

Sti Benedicti ad Lacum,
die 11^a Septembris 1937.

Nihil obstat:

J. J. McLAUGHLIN
Censor librorum

New-Castle, 5^a Octobris 1937.

Imprimatur:

† P.-A. CHASSON
Évêque de Chatham

Chatham, 11^a Octobris 1937



PAX

À LA RÉVÉRENDE MÈRE SUPÉRIEURE
ET AUX RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES
DE SAINT-JOSEPH
DE LA COMMUNAUTÉ DE TRACADIE

Hommage et souvenir

Fr. F. L.

Ah! little think the gay, licentious proud,
Whom pleasure, power and affluence surround...
Ah! little think they, while they dance along...
How many pine!... how many drink the cup
Of hateful grief!... how many shake
With all the fiercer tortures of the mind!

(Thompson's Seasons, *The Winter*.)

Je rentrai plein de rage dans ma demeure, en criant: « Malheur à toi, lépreux; malheur à toi! » Et comme si tout avait contribué à ma perte, j'entendis l'écho, qui, du milieu des ruines du château de Bramafan, répéta distinctement: Malheur à toi! Je m'arrêtai saisi d'horreur sur la porte de la tour; et l'écho faible de la montagne répéta, longtemps après: Malheur à toi!

XAVIER DE MAISTRE

(*Le Lépreux de la cité d'Aoste*.)

LETTRE-PRÉFACE

de

Son Excellence

Monseigneur P.-A. Chiasson, C. J. M.

Évêque de Chatham

MON RÉVÉREND PÈRE,

Je viens de terminer la lecture du manuscrit de votre ouvrage: le Lazaret de Tracadie et la Communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. C'est l'œuvre de votre cœur encore plus que de votre esprit. On y lit à chaque page la sympathie que vous éprouvez pour les pauvres et chers lépreux, que vous-même avez soignés spirituellement pendant plusieurs années, et pour les religieuses à qui vous avez donné, avec beaucoup de dévouement et de science, le secours de votre ministère sacerdotal. Je profite de l'occasion pour vous en témoigner ma reconnaissance.

Le travail que vous avez écrit devait être publié. Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph ont rendu à notre diocèse de Chatham des services qu'il fallait faire connaître. Sans doute, l'histoire que vous présentez aujourd'hui au public ne relate pas tout le bien accompli dans le diocèse par cet institut si méritant de Jérôme Le Royer et de la Mère Marie de la Ferre: elle mériterait d'être complétée par le récit des dévouements multiples des Sœurs de Chatham, de Saint-Basile et de Campbellton, et nous souhaitons vivement qu'une plume exercée comme la vôtre se mette un jour au service de

nos cœurs reconnaissants pour laisser aux générations futures le souvenir de leurs travaux et de leurs vertus.

Pourtant, le zèle déployé par les religieuses de Tracadie, du même genre que celui de leurs sœurs des autres maisons, revêt un caractère particulier du fait de la répugnance naturelle qu'on éprouve pour cette maladie de la lèpre que vous décrivez dans tout son réalisme. Ces plaies béantes, ces tempéraments difficiles et parfois violents des malades, vous nous les montrez pour nous faire mieux comprendre la sublimité de l'œuvre des Sœurs auprès de leurs patients. C'est la mise en pratique du grand commandement laissé aux hommes par le Christ, de ce précepte qui renferme tous les autres : « Tu aimeras Dieu par-dessus toutes choses et le prochain comme toi-même, pour l'amour de Dieu. »

En effet, comment consentir, comment aspirer à passer sa vie au soulagement de telles souffrances, si ce n'est parce qu'on aime Dieu par-dessus toutes choses et parce qu'on voit dans chacun de ces malades un autre Jésus-Christ souffrant ? C'est la raison, la source de tout le dévouement des Sœurs de Tracadie auprès des lépreux qu'elles soignent, et le Dieu qu'elles aiment sera leur récompense : merces tua magna nimis. A cette récompense divine je voudrais joindre celle, infiniment moins grande, si c'en est une, de la reconnaissance de l'évêque, du clergé et des fidèles du diocèse pour les soins qu'elles prodiguent avec tant d'empressement et de compétence aux pauvres lépreux du Canada, que la divine Providence a bien voulu placer chez nous.

Il me reste à demander à Dieu de bénir votre beau livre et à en souhaiter la lecture dans tous les foyers,

pour faire connaître de plus en plus la charité catholique pour les plus déshérités de la nature et la beauté de notre sainte religion, qui suscite de si sublimes dévouements. J'espère aussi que cette lecture aura pour effet d'allumer aux cœurs des jeunes filles, hélas ! trop souvent éprises des plaisirs de la terre, le désir de se dévouer au service de Jésus-Christ, qui souffre dans ses membres.

† P.-A. CHIASSON, C. J. M.
Évêque de Chatham

Chatham, en la fête de la Maternité de Marie
11 octobre 1937

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

CONFORMÉMENT aux décrets du Pape Urbain VIII, du 13 mars 1625 et du 16 juin 1631, je déclare qu'en employant les mots *héroïsme*, *sainteté*, ou tout autre analogue, je n'ai voulu les prendre que dans le sens courant, sans aucune pensée de prévenir les décisions de la sainte Église, à laquelle je reste inébranlablement soumis.

Fr. F.-M. LAJAT, O. S. B.

Afin d'éviter quoi que ce soit qui pût causer quelque peine aux familles, tous les noms des personnes atteintes de la lèpre ont été supprimés. Un prénom et une initiale ont remplacé le nom véritable; et, tous les deux étant fictifs, nous déclarons que tout essai d'identification tomberait à faux.

Introduction

LE but de cet ouvrage est de faire connaître l'œuvre accomplie, pendant près de soixante-dix ans, par les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, au lazaret de Tracadie. Encouragé par la précieuse approbation que S. Exc. Mgr P.-A. Chiasson, évêque de Chatham, a daigné nous accorder, et dont nous ne saurions assez lui exprimer notre humble reconnaissance, nous présentons notre travail à tous ceux qu'intéresse l'histoire du Canada, de l'Acadie en particulier.

Les sources auxquelles nous avons pu puiser offrent assez d'autorité pour garantir la véracité du récit. A l'arrivée des religieuses à Tracadie, en septembre 1868, l'honorable M. Davidson, membre du bureau de santé, leur remit les registres et autres archives, datant des débuts mêmes du premier lazaret. Sur ces documents, le R. P. Danel, S. J., qui occupa provisoirement le poste de chapelain du lazaret en 1902-1903, avait rédigé lui-même une histoire manuscrite, allant des débuts de la lèpre au Nouveau-Brunswick jusqu'en 1896. Ce manuscrit, très intéressant, nous a largement servi pour une grande partie de notre travail. Pourquoi faut-il que

dans l'œuvre du révérend Père un esprit de partialité d'ailleurs facile à corriger transperce parfois ? A partir de l'arrivée des religieuses à Tracadie (1868), il résume beaucoup trop, et laisse voir encore ses sentiments personnels. Mais il existe, pour cette période, un document de la plus haute valeur : c'est un manuscrit original de la révérende Mère Saint-Jean de Goto, qui permet d'établir et de compléter les faits avec la plus complète certitude. Ce manuscrit avait été envoyé, lorsqu'il fut question d'écrire l'histoire générale de l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph, à la communauté de La Flèche, en France ; et grâce à la bienveillance de la révérende Mère Lecordeux, supérieure de cette communauté, nous avons pu en obtenir communication.

Ce qui ajoute, pensons-nous, une vie et un intérêt tout particuliers au récit, ce sont les traits nombreux et les détails que nous avons retirés de nos entretiens avec les religieuses de Tracadie, et des notes qu'elles ont bien voulu nous fournir. Sans cela, il eût été difficile d'écrire toute cette histoire. Nous devons taire les noms dont le souvenir nous revient en écrivant ces lignes, mais nous voulons que toutes, depuis celles qui occupent encore les plus hautes charges de la communauté, jusqu'aux humbles Sœurs converses, sachent reconnaître ici l'expression de notre gratitude.

Nous nous en voudrions aussi de ne pas mentionner tout spécialement un vieux serviteur de la maison, M. Sylvain Arseneau, le témoin des premiers débuts de la communauté, à laquelle il ne cessa de se dévouer durant de longues années. Sa mémoire fidèle a seule pu nous fournir bien des renseignements introuvables ailleurs, et spécialement ce qui concerne les constructions de 1879 et 1882.

Sans doute, il aurait paru audacieux de notre part de parler de la lèpre sans consulter des spécialistes. M. le docteur J.-A. Langis, qui a été pendant vingt-quatre ans surintendant médical du lazaret, a bien voulu examiner lui-même le chapitre premier, qui contient les questions relatives à ce sujet, et dans une lettre du 19 juillet 1936, adressée à la révérende Mère Supérieure, il écrivait ces lignes : « Selon son désir, j'ai lu le manuscrit du révérend Père Lajat : *le Lazaret de Tracadie et la Communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph*. Mon humble appréciation est que l'auteur a atteint son but, et je n'ai que des félicitations à lui adresser. »

Enfin, le révérend Frère Bernard, des Clercs de Saint-Viateur, professeur d'Histoire d'Acadie à l'Université de Montréal, a eu, lui aussi, la bonté de prendre connaissance de notre manuscrit, et d'exprimer son opinion dans la lettre ci-jointe.

Quant aux illustrations, aux photographies de Tracadie, de son église, du lazaret et de l'académie, elles sont dues à l'obligeance de M. l'abbé Arthur Gallien, curé de la Baie-Sainte-Anne, qui a bien voulu nous accorder sa collaboration sur ce point, avec un dévouement que nous ne saurions assez reconnaître. Sa profonde connaissance de l'histoire de l'Acadie et de tout le pays où se passe notre récit l'a mis spécialement à même de nous fournir une aide précieuse.

A tous ceux qui nous ont ainsi accordé leur secours, ou l'appui de leur approbation, nous offrons de grand cœur nos remerciements.

En publiant ce volume, nous avons voulu montrer ce que peuvent le dévouement religieux et le véritable esprit de sacrifice, mettre en face l'un de l'autre le passé et le présent de Tracadie. Que la gloire en revienne à Dieu.

Fr. Félix-M. LAJAT, O. S. B.

Saint-Benoît-du-Lac, en la fête de la Nativité
de la très sainte Vierge, 8 septembre 1937

Lettre du R. Frère Bernard des Clercs de Saint-Viateur

*Professeur d'Histoire d'Acadie à l'Université
de Montréal*

*Révérénd Père Dom Félix Lajat, O. S. B.,
Monastère de Saint-Benoît-du-Lac.*

MON RÉVÉREND PÈRE,

Avec une patience et une ferveur toutes bénédictines, vous avez étudié à fond l'histoire du lazaret de Tracadie et de la congrégation religieuse qui s'y dévoue depuis soixante-dix ans. Vous nous livrez aujourd'hui le résultat de vos travaux : soyez-en félicité ! Vous me faites l'honneur de me demander de lire votre manuscrit : veuillez en agréer mes humbles remerciements.

Les deux éléments de notre vie humaine, le naturel et le surnaturel, se sont rencontrés à Tracadie dans des proportions agrandies. Le naturel, la souffrance physique et morale, c'est le triste lot des lépreux. Le surnaturel, le sacrifice volontaire par l'immolation de soi-même, c'est le rôle sublime des Hospitalières de Saint-Joseph. Vous nous avez naguère parlé de l'une d'entre elles, Sœur Fontaine, et, grâce à vous, le Canada français connaît, et aime cette exquise Fleur d'Acadie. Vous agrandissez aujourd'hui le champ de vos explorations, vous étudiez l'ensemble d'une œuvre admirable.

Je souhaite que votre monographie atteigne un nombreux public, depuis le prêtre et le religieux, le médecin et la garde-malade, jusqu'au lecteur moyen. Tous y trouveront, comme moi, plaisir, intérêt et profit.

Vos pages finement observées renferment à la fois l'histoire locale d'une paroisse acadienne et l'histoire plus intime de ces âmes d'élite qui, sous le voile de l'Hospitalière, cachent une très haute vertu. Beaucoup de ces pages sont des tableaux de beauté morale, des récits de grandeur d'âme (l'Acadie n'en a jamais manqué). Pardonnez-moi, révérend Père, d'employer une vieille formule pour exprimer toute ma pensée : vous avez écrit un beau livre et vous avez accompli une bonne action. Soyez-en de nouveau et chaleureusement félicité.

Veillez agréer, révérend Père, mes vœux de succès et l'hommage de mon religieux dévouement en Notre-Dame de l'Assomption.

Antoine BERNARD
Clerc de Saint-Viateur

Montréal, 20 septembre 1937.

Le Lazaret de Tracadie

et la

Communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph

CHAPITRE PREMIER

(Preliminaire)

La lèpre

Avant d'entreprendre l'histoire de la lèpre au Nouveau-Brunswick et du lazaret de Tracadie, il sera bon de consacrer quelques pages à la lèpre elle-même, à sa nature, à ses effets, à sa propagation, ainsi qu'aux différents moyens ou traitements employés pour la combattre.

I

La lèpre à travers les âges

La lèpre a existé dans le monde dès la plus haute antiquité. Quinze siècles environ avant l'ère chrétienne, Moïse en fait une mention détaillée dans le *Lévitique*, dont le chapitre XIII tout entier décrit les signes auxquels on la reconnaîtra, et prescrit les mesures les plus rigoureuses pour en empêcher la propagation. Tout lépreux avéré est déclaré impur, celui même qui le touche contracte son impureté,

et ne peut prendre part aux cérémonies du culte avant d'avoir été purifié.

Toute personne soupçonnée de lèpre est amenée devant les prêtres, pour être soumise à un examen. Si elle ne présente aucun des signes réputés caractéristiques du mal, elle sera renvoyée chez elle. S'il y a doute, on la tiendra enfermée pendant une première période de sept jours; et si le doute alors n'est pas encore suffisamment éclairci, la réclusion sera prolongée pendant sept autres jours. Quand le doute aura cessé et qu'elle sera vraiment reconnue indemne, on lui fera laver ses vêtements et on la renverra. Mais si, au contraire, les signes persistent ou s'aggravent, elle sera déclarée impure, et devra se retirer dans le quartier de la ville assigné aux lépreux, ou dans un endroit éloigné des habitations. Lorsque, dans un cas d'urgence, il lui arrivera de traverser la ville, elle portera des habits déchirés, marchera tête nue, se couvrira le menton et la bouche, et devra crier à tous ceux qui s'avanceraient vers elle: « Impur, impur!... » afin de les avertir d'avoir à s'éloigner.

Au chapitre suivant (xiv) du même livre, Moïse établit les rites pour la purification du lépreux guéri: ce n'est qu'après cela qu'on pourra le rendre à la société.

Le *Deutéronome*, écrit par Moïse peu de temps avant sa mort, recommande de nouveau la stricte observation de ces lois relatives à la lèpre, dans le but évident de préserver le peuple d'une contagion redoutable. « Prenez garde que le fléau de la lèpre ne vous envahisse. Vous accomplirez donc avec soin

tout ce que les prêtres vous prescriront, conformément aux préceptes que je vous ai tracés ¹. »

La description minutieuse que Moïse donne de la lèpre dit assez que déjà, à cette époque lointaine, la terrible maladie était connue depuis longtemps. Les détails contenus dans le *Livre de Job* sur la condition affreuse à laquelle fut réduit ce saint homme, la description de ses plaies, de l'état de sa bouche, de ses lèvres et de sa langue, de la destruction de ses chairs, l'obligation où il s'est trouvé de sortir du milieu de ses proches, et de se retirer sur un fumier en dehors de la ville, tout cela semble bien coïncider avec ce que l'on constate encore de nos jours chez les pauvres lépreux ².

On conçoit donc facilement la raison de la sévérité du législateur des Hébreux au sujet d'un tel fléau, qui évidemment sévissait dans le camp, et dont beaucoup devaient être atteints. Malgré ces sages précautions, la lèpre ne disparut pas du milieu du peuple, et dans tout le cours de l'histoire de la Palestine on y rencontre des lépreux.

Confinée d'abord au sein de quelques nations, la lèpre, malheureusement, ne manqua pas d'étendre son domaine sur la terre. La guerre et le commerce, en mettant les peuples en contact, furent les plus puissants agents de cette expansion.

Les Assyriens et les Chaldéens, peuples guerriers et conquérants, promenèrent successivement leurs innombrables armées dans la Judée, l'Égypte et la

1. *Deuter.*, xxiv, 8.

2. Cf. *Job.* II, 7; VII, 5, 19; IX, 30, 31; XIII, 28; XVI, 8; XIX, 13-20; XXX, 17-19, 30.

Phénicie, où la lèpre existait depuis longtemps. Les guerriers, évidemment, ne purent manquer d'en recevoir quelque atteinte. Ils emmenèrent en outre, de ces royaumes, des multitudes de captifs. Guerriers de retour dans leurs foyers, captifs disséminés dans les provinces semèrent partout les germes qu'ils portaient avec eux; ainsi l'Assyrie et la Chaldée connurent le redoutable fléau.

L'Asie Mineure a, de tout temps, été une proie qu'ont visée les conquérants étrangers. Mèdes et Perses avec Cyrus, Macédoniens et Grecs avec Alexandre le Grand, Romains enfin, dont le vaste empire embrassa presque tout le monde civilisé d'alors, en firent successivement la conquête. Le mélange de nations qu'entraînèrent ces grandes perturbations répandit la lèpre partout en Europe et en Afrique. Le commerce, qui, à la suite de ces guerres, alla toujours croissant, s'il ne mit pas comme elles en contact des nations entières, aida pourtant beaucoup aussi à la diffusion de la lèpre.

Après l'effondrement de l'Empire romain d'Occident, deux grands événements vinrent, de nouveau, favoriser l'expansion du mal. Les hordes fanatiques du mahométisme, composées d'abord d'Arabes, s'abattirent sur l'Europe; et, peu de siècles après, les Croisades jetèrent une partie de l'Europe sur l'Asie Mineure. Dans cette immense mêlée de races, qui dura des siècles entiers, il y eut, dans les pays chrétiens, une incroyable recrudescence de lèpre. L'intensité de la contagion était effrayante, et nécessairement il fallut s'opposer à sa marche envahissante. On recourut à l'unique moyen qui eût

quelque efficacité: la séquestration. Des hôpitaux furent construits, sous les noms de léproseries, ladrerries, maladreries, lazarets, pour y confiner les lépreux. Pour donner une idée du fléau, il suffit de citer le nombre de tels établissements qui existèrent à la fois. Matthieu Paris, en 1250, en compte dix-neuf mille; et ce nombre ne paraîtra pas exagéré, si l'on considère que Louis VII, roi de France, mort en 1180, fit, dans son testament, des legs aux deux mille léproseries de son royaume.

Le moyen âge entoura d'une touchante pitié les malheureuses victimes de la lèpre: les *miselli*, comme on les appelait alors¹. Le XIII^e siècle vit même naître, en une des léproseries du royaume latin de Jérusalem, un ordre religieux spécialement dévoué à leur service: les Chevaliers de Saint-Lazare. Cet ordre, purement hospitalier dès son origine, se distingue nettement des ordres militaires. Les lépreux enfermés dans ses hôpitaux y étaient condamnés à une perpétuelle réclusion, mais étaient regardés comme frères et sœurs de la maison qui les recevait et suivaient la règle commune qui les unissait à leurs religieux gardiens. Dans certains même de ces lazarets, le supérieur devait être choisi parmi les lépreux.

1. Les *mésiaux*. — Joinville raconte une bien jolie anecdote au sujet du roi saint Louis. « Or je vous demande, me dit-il, lequel vous aimeriez mieux, ou que vous fussiez méseiu, ou que vous eussiez fait un péché mortel. Et moi, qui ne lui ai jamais menti, lui répondis que j'aimerais mieux en avoir fait trente que d'être méseiu... et il me dit: vous parlez comme un étourdi sans réflexion; car vous devez savoir qu'il n'est pas de mézelerie aussi laide que d'être en péché mortel, parce que l'âme qui est en péché mortel est semblable au diable: par conséquent aucune si laide mézelerie ne peut être. » (Joinville, *Histoire de saint Louis*, I, iv, 28. Édition Hachette, Paris.)

Toutefois, bien qu'on l'ait prétendu, il n'est pas démontré que tel ait été le cas à Jérusalem.



L'ABBÉ FR.-X. STANISLAS HANVIEU-LAFRANCE
Premier curé de Tracadie (1842-1852)

La charité, bien entendu, ne pouvait pas permettre que l'on omît les précautions; et l'effroi qu'inspirait la force inouïe de la contagion fit qu'on appliqua rigoureusement les mesures décernées contre elle.

Dès qu'un médecin constatait un cas de lèpre, il en informait l'autorité. Celle-ci s'emparait aussitôt de la personne suspecte, et, quand elle avait bien reconnu la nature du mal, remettait le malade au clergé. Avant, en effet, que l'on séquestrât définitivement un lépreux, une cérémonie religieuse s'accomplissait. On conduisait le malheureux à l'église, revêtu d'une robe noire, et on le plaçait devant l'autel, entre des tréteaux figurant un cercueil. On chantait sur lui l'Office des Morts, puis on le conduisait à une léproserie, d'où il ne devait sortir que pour

aller au tombeau. A partir de ce jour, le lépreux pouvait se considérer comme mort. Il n'avait plus de rapports avec les autres hommes, devenait même incapable de tester ou de recevoir un legs, mais pouvait seulement jouir de ses revenus, s'il en avait. Il ne lui était plus permis d'entrer dans une église, ni dans un moulin, ni dans une boulangerie, ni de se laver aux fontaines. S'il se trouvait par hasard près des lieux habités, il devait être revêtu de sa robe noire, et tenir à la main une crécelle, qu'il agitait pour avertir de son état les personnes qui se seraient approchées de lui.

Grâce à ces précautions, la lèpre recula; mais il fallut pour cela bien du temps. Déjà, pourtant, à la fin du règne de saint Louis (1270), on ne parle plus que de huit cents léproseries en France; et sous le règne de François I^{er} (1515-1547), les lépreux étant devenus très clairsemés, le roi put mettre à la disposition du Grand-Aumônier les biens des léproseries.

De nos jours, le terrible mal n'a pas encore disparu de la terre. En trop de pays, surtout en Orient, les malheureux qui en sont atteints circulent librement, objet de répulsion et d'horreur, autant que de pitié pour ceux qui les rencontrent. Là du moins où la charité chrétienne a pu s'exercer, elle a multiplié les soins pour soulager les corps et consoler les cœurs si douloureusement meurtris. Entre tous les noms des héros qui se sont sacrifiés au service de ces malheureux, brille d'un éclat incomparable celui du Père Damien, l'apôtre des lépreux de Molokāi. A sa suite, partout où ils ont rencontré le fléau, missionnaires, religieux et religieuses ont rivalisé de zèle dans

le soin de ces membres souffrants de Jésus-Christ. L'histoire que, Dieu aidant, nous nous proposons d'écrire, révélera à beaucoup, nous l'espérons, l'une des pages les plus belles et les plus touchantes, sans doute aussi les plus inconnues, de l'héroïsme et du dévouement religieux au Canada.

II

Nature de la lèpre. — Ses manifestations. Ses effets

Qu'est-ce donc au juste que ce mal que l'on redoute à un tel point ?

Il faut d'abord remarquer que la lèpre a un caractère d'universalité et de ténacité qui ne se rencontre pas dans les autres grandes épidémies. La peste, le choléra, le typhus, le scorbut exercent leurs ravages en certaines conditions, en certains lieux malsains, marécageux, là où manquent l'hygiène et la propreté, où la nourriture est insuffisante ou mal appropriée. La lèpre s'implante partout. On la trouve au bord de la mer, dans les îles, comme sur le sommet des montagnes; dans les climats extrêmes, sous les cieus les plus divers: en Islande comme en Égypte, en Norvège et dans les Indes. Elle attaque tous les âges, les enfants comme les vieillards. Pendant que les autres maladies épidémiques arrivent, en quelque sorte, à l'improviste, et s'en vont de même, la lèpre s'implante lentement, mais demande des siècles pour disparaître. Elle corrompt l'homme

vivant, et, lorsqu'elle arrive à sa dernière phase, le rend plus hideux qu'un cadavre, et aussi plus inabordable, à cause de l'odeur infecte qu'il répand.

Un prêtre, qui avait passé environ six mois près du lazaret de Tracadie, a écrit ces lignes:

« J'ai connu un de ces lépreux que la maladie avait dévoré lentement. Il était si affreusement défiguré que je ne me suis jamais senti le courage de fixer mon regard sur lui. A la fin de sa vie, il n'avait plus ni nez ni bouche; on lui faisait avaler un peu de nourriture par le moyen d'un tube de caoutchouc. Ses yeux, sortis de leurs orbites, coulaient en corruption. Quand il fallut lui donner l'extrême-onction, je ne trouvai pas une place saine. Ses souffrances étaient grandes, et il les endurait sans exprimer une plainte, pour l'expiation de ses péchés: heureux, disait-il, si Dieu, dans sa bonté, lui faisait miséricorde. L'infection qu'il exhalait, surtout lorsqu'il toussait, était intolérable. Comment une Sœur pouvait-elle passer des jours entiers auprès de ce malheureux, qu'elle appelait « son martyr » ? Contrairement à ce que l'on eût attendu, quand ce pauvre lépreux eut rendu le dernier soupir, l'infection cessa¹. »

L'abbé Ferdinand-Edmond Gauvreau, qui fut curé de Tracadie et chapelain du lazaret de 1851 à 1871, a laissé, dans des lettres et autres documents, une description de la maladie qui coïncide bien avec ce qui résulte des observations de divers médecins, et qui suffira parfaitement pour nous la faire connaître. Notre but, au surplus, n'est pas d'écrire un

¹ I. R. P. DANIEL, S. J., manuscrit cité.



L'ABBÉ FERDINAND-EDMOND GAUVREAU

traité médical de la lèpre, mais simplement de donner à son sujet des notions à la fois vraies et suffisantes pour faire apprécier l'œuvre accomplie par les religieuses au lazaret de Tracadie. L'abbé Gauvreau a suivi, avec un zèle éclairé, les progrès de la maladie chez près de cent individus; il en a observé les symptômes, il en a calculé la marche lente, mais fatale. Il a assisté à la mort d'un grand nombre de lépreux, et il raconte les choses qu'il a vues. On ne saurait donc mettre en doute sa compétence à décrire d'une manière juste, complète et impartiale les phases caractéristiques du terrible mal. Nous citons ce qu'il a lui-même écrit :

« Sans vouloir imposer mon opinion, je ne puis cependant chasser de mon esprit la pensée que, sans parler de la Volonté divine, ce fléau, qui semble être la maladie particulière de l'homme déchu de son innocence primitive, est un poison extrêmement subtil, s'insinuant à la dérobée dans le corps humain, soit par transmission ou par contact, soit par inoculation directe ou accidentelle, ou même peut-être par une cohabitation prolongée ¹.

« Quoi qu'il en soit de ces suppositions, quand une fois la maladie s'est introduite dans un nouveau sujet, son action est si insidieuse et si latente, que, pendant plusieurs années, — disons: deux, quatre, ou plus ², — l'infortuné dont elle a pris possession ne s'aperçoit d'aucun changement, soit dans sa constitution elle-même, soit dans ses besoins. Le sommeil

1. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser maintenant du mode de propagation de la lèpre

2. Parfois même bien davantage.

lui est tout aussi rafraîchissant, la digestion aussi facile, la respiration aussi libre qu'auparavant. Tous ses organes vitaux fonctionnent bien, ses membres continuent à jouir de toute leur vigueur et de toute leur énergie.

« Mais malheur à lui! et puisse Dieu venir à son secours! c'est un lépreux: le terrible virus est en lui, n'attendant que le moment de se développer.

« A cette période de la maladie ¹, la peau ne tarde pas à perdre son apparence naturelle et saine; la fraîcheur et le brillant de son teint disparaissent, pour faire place à une blancheur morbide, mate, qui s'étend des pieds à la tête. On dirait que l'affreuse maladie a pris possession des muqueuses et déplacé le fluide nécessaire à leurs fonctions.

« Sans savoir si la lèpre d'Orient a jamais offert d'autres symptômes extérieurs, je tiens pour certain que, dans ce que j'appellerai son premier degré, la maladie qui existe ici prend toutes les apparences de la lèpre des anciens, l'éléphantiasis des Grecs: je veux parler de cette fausse blancheur de la peau.

« Au second degré, la peau devient légèrement jaunâtre; puis, dans la troisième et dernière période, elle passe au rouge foncé, violet, ou prend même parfois une teinte verdâtre. La maladie est alors pleinement confirmée.

« De fait, la population du pays et moi-même, nous sommes tellement familiarisés avec ce symptôme précurseur de la lèpre, que, sur la seule appa-

1. C'est-à-dire à partir du moment où les premiers symptômes se manifestent à l'extérieur.

rence de la fausse blancheur de la peau, nous constatons immédiatement la présence de la maladie, et nous nous trompons bien rarement. »

En 1884, le gouvernement américain fit faire, à Honolulu (iles Hawaii), une enquête au sujet de la lèpre. On utilisa, dans ce but, un questionnaire, qui avait été préparé pour le gouvernement britannique, en 1862, par un comité du Collège royal de médecins, en vue d'une enquête semblable. Le docteur Taché ¹, qui, dès 1872, était venu étudier la lèpre à Tracadie, fut lui-même prié de répondre à ce questionnaire. Bien au courant de tout ce qui se passait au lazaret, il fit ainsi bon nombre de remarques très intéressantes et très utiles. Il distingue dans la lèpre, *grosso modo*, trois phases qui succèdent aux prodromes: la période progressive, la période malade, la période destructive. La première peut durer bien longtemps, et avoir de sérieuses manifestations, qui toutefois n'affectent guère la santé générale. La seconde peut prendre des mois, des années, et présente des intermittences d'accès graves et de repos relatif. La troisième est comparativement courte, ce qui peut vouloir dire parfois plus d'un an.

« Cette division que j'avance, ajoute le docteur, et les appellations que je donne, me sont suggérées par le caractère même de la maladie, qui n'offre de

1. Le docteur Charles Taché, frère du grand archevêque de Saint-Boniface, était alors sous-ministre de l'Agriculture à Ottawa, professeur titulaire de l'Université Laval, à Québec, et chevalier de la Légion d'honneur. Il fut, sinon le plus grand bienfaiteur de la léproserie de Tracadie, du moins celui dont l'action fut la plus intelligente et la plus efficace.



LE DOCTEUR J.-CHARLES TACHÉ
 Sous-ministre de l'Agriculture à Ottawa, professeur titulaire de l'université Laval à Québec, chevalier de la Légion d'honneur.

degrés vraiment distincts que ceux de son retentissement général sur l'organisme¹. »

Revenons au témoignage de l'abbé Gauvreau.

« Examinons maintenant, dit-il, les progrès de la maladie, et suivons-la pas à pas, si c'est possible.

« La pitoyable victime commence par éprouver une fièvre qui la dévore, et la fait trembler de tous ses membres; une raideur et une faiblesse dans toutes les articulations; sur la poitrine, une pesanteur comme celle que cause un vif chagrin. Le sang se porte avec abondance au cerveau; la fatigue et l'assoupissement s'accompagnent d'autres sensations extrêmement désagréables, que les lépreux avancés m'ont fait connaître, mais qui échappent maintenant à mon souvenir.

« Le système nerveux est alors frappé d'une insensibilité absolument complète, de telle sorte qu'un instrument aigu, une aiguille ou une lame de couteau, enfoncé dans les parties charnues, ou même à travers les tendons ou les cartilages du malheureux lépreux, ne lui fait éprouver aucune sensation douloureuse et ne l'affecte en aucune manière². Bien plus, le lépreux, avec le plus grand calme du monde, pourrait placer son bras ou sa jambe dans un bûcher ardent de bois ou de goudron, sans éprouver pour

1. Dr TACHÉ, *Réponses au questionnaire relatif à la lèpre*, question 3.

2. Cette insensibilité semble bien être une des marques les plus certaines de la lèpre, au point d'avoir donné son nom à l'une des trois variétés de la maladie: la forme *anesthésique*, dans laquelle elle est plus particulièrement généralisée. Elle existe aussi, quoique moins entière, dans les deux autres variétés: la forme *tuberculeuse*, où les tubercules sont surtout abondants, et la forme *mixte*. Elle n'est pas d'ailleurs toujours complète et n'atteint parfois que telles ou telles parties du corps, ou se promène même d'une région à l'autre.

cela absolument rien de douloureux. Il pourrait, dans cet état, s'endormir aussi paisiblement que s'il était couché sur un bon lit.

« Un de ces affligés, qui est mort au lazaret, et à qui j'eus le bonheur d'administrer les derniers sacrements, s'endormit auprès d'un feu ardent et, pendant son sommeil, il étendit une de ses mains dans le brasier en flammes. L'odeur forte des chairs brûlées attira l'attention d'un de ses compagnons d'infortune, qui le retira du feu et lui sauva la vie. »

Cette insensibilité, d'ailleurs, peut n'avoir qu'un temps, au sujet duquel l'abbé Gauvreau se déclare incapable de rien préciser.

« Peu à peu cependant, continue-t-il, la fausse blancheur de la peau disparaît, pour faire place à des taches plus ou moins grandes, d'une légère couleur jaune. Ces taches sont, dans certains cas, peu étendues, de la dimension à peu près d'une pièce d'argent d'un dollar. Quand il en est ainsi, elles apparaissent d'abord disposées symétriquement, et en des points qui se correspondent exactement entre eux, soit sur les bras, les épaules ou les membres, mais le plus souvent sur la poitrine. Ces taches sont, au début, plus ou moins éloignées les unes des autres, mais, à mesure que le venin du mal fait son chemin à travers les parties vitales du lépreux, elles deviennent contiguës l'une à l'autre, et finissent par couvrir tout le corps, de la tête aux pieds. C'est alors un état de gonflement et d'enflure extrême, qui produit une telle tension que la peau crève, pour faire jour à des ulcères sanieux, repoussants au suprême degré. Entre le pouce et l'index, la chair et la peau

se retirent; aux mains et aux pieds, les extrémités des doigts deviennent très petites; et parfois les phalanges se détachent, les unes après les autres, tombent, laissant une cicatrice bien nette, sans que le malade s'en aperçoive ou en éprouve aucune douleur.

« La partie la plus noble de cet être créé à l'image de Dieu, la figure, n'est pas plus épargnée par la lèpre que toute autre partie du corps. Le visage est d'ordinaire considérablement gonflé. Le menton, les joues et les oreilles se couvrent de tubercules durs et roux, du volume d'un gros pois¹; les yeux, à demi sortis de leurs orbites, sont couverts d'une sorte de cataracte, qui produit une cécité complète. La peau du front aussi devient enflée, très épaisse; elle prend une couleur de plomb, qui, dans certains cas, se répand sur toute la figure, tandis que, dans d'autres, elle tourne au rouge. Cette différence pourrait provenir de la variété des tempéraments: sanguins, bilieux ou lymphatiques. Les traits de cette figure, où l'on admirait auparavant les charmes de la beauté, sont maintenant creusés de profonds sillons; les lèvres forment deux ulcères sanieux; la supérieure, considérablement enflée, est relevée vers la base du nez, qui a disparu, tandis que l'inférieure pend sur le menton, lustré par la tension de la peau. Peut-on imaginer plus horrible spectacle ?

« Dans quelques cas, les lèvres sont pincées et rétrécies, comme l'orifice d'une bourse plissé par les cordons. Cette difformité est la plus pénible de

1. De là le nom: *lèpre tuberculeuse*, qui n'a aucune relation avec la tuberculose des poumons ou autre.

toutes, puisqu'elle prive ceux qui en sont atteints de la sainte communion, qu'ils désirent avec tant d'ardeur, et qui est leur seule consolation.

« La lèpre achève ses ravages à l'intérieur du malade. Elle s'empare enfin du larynx et de toutes les ramifications bronchiales. Elle les obstrue et les remplit tellement de tubercules, que le malheureux patient ne peut plus trouver de repos dans aucune position imaginable. Sa respiration devient un sifflement aigu; elle est si pénible, qu'il s'attend à étouffer à chaque instant, au point qu'il préférerait être étranglé avec une corde. J'ai, moi-même, assisté aux derniers efforts de quelques-uns de ces hommes, les plus affligés de tous les mortels, et je n'aimerais pas à avoir encore, ne fût-ce qu'une fois, à contempler ce spectacle. Je n'aurais pas même le courage d'en faire une complète description. Il me semble encore voir le malheureux lépreux faisant des sauts rapides, d'horribles contorsions, courir à la porte pour chercher un peu d'air, et revenir se rejeter sur son grabat. J'entends encore ses fureurs involontaires, ses lamentations à briser le cœur le plus dur, ses pleurs et ses sanglots, ses exclamations mille fois répétées: « O mon Dieu, ayez pitié de moi, ayez pitié de moi! »

« Arrive enfin le moment suprême de sa longue agonie. Il meurt épuisé, étouffé. Tout est fini pour lui ici-bas: un nouveau Lazare s'est envolé dans le sein d'Abraham. »

Il est d'ailleurs absolument certain que la lèpre est une maladie bien spécifique, ayant sa nature et son caractère propres, et qu'en aucune façon elle ne

s'apparente avec la syphilis ni aucune autre maladie d'origine honteuse¹. Elle ne dépend non plus ni de la phtisie, ni de la variole, ni d'aucune affection cutanée. Ces diverses maladies peuvent venir se surajouter à elle, mais en restent toujours tout à fait distinctes. « Jamais, dit le docteur Taché², on n'a découvert de symptômes syphilitiques chez les lépreux du Nouveau-Brunswick; la variole, non plus, ne s'est jamais montrée chez eux; la gale a été introduite en quelques occasions dans le lazaret. On ne connaît que deux cas de mort causée par des maladies intercurrentes: une jeune fille est morte de phtisie, un homme est mort de pleurésie. Évidemment, l'invasion d'une infection chronique peut être antérieure ou postérieure à l'apparition de la lèpre chez un individu. Dans le cas de consommation intercurrente, la phtisie a exercé sur la lèpre une action révulsive et dépurative très marquée. »

Le bacille de la lèpre, — bacille de Hansen, — est parfaitement connu maintenant, et se révèle très bien au microscope. Il est surtout abondant dans les mucoosités du nez et de la bouche.

Les progrès, enfin, et la durée de cet horrible mal occupent un espace de temps qui varie beaucoup.

Tout d'abord, l'expérience montre que l'incubation du virus peut prendre de longues années, sans que rien se produise qui révèle sa présence. Le cas peut-être le plus remarquable sous ce rapport est celui d'Israël N... (n° 300 de la liste), admis au

1. Ce fut là précisément l'erreur du docteur Labilloy, dont il sera question plus loin.

2. Questionnaire cité, question 9.

lazaret de Tracadie, à l'âge de 85 ans, le 7 juillet 1928, et qui certainement n'avait jamais été en contact avec aucun lépreux depuis vingt-cinq ans au moins. Sa femme et tous ses enfants étaient morts au lazaret depuis longtemps déjà; mais la dernière mention que l'on en trouve dans les listes est celle de Jude N... (n° 283), entré le 10 octobre 1902. Or, il est bien sûr que, peu de temps avant son admission, l'examen d'Israël N... ne révélait encore aucune trace du bacille de la lèpre, qui se manifesta tout à coup quelques jours plus tard.

Les variations considérables dans la durée de la maladie doivent donc s'entendre à dater du moment où elle se manifeste et peut être déjà constatée à l'examen. Dans certains cas, la lèpre détruit ses victimes en peu d'années; dans d'autres, elle en prend plusieurs, et dans quelques cas même, elle va jusqu'à une longue période de temps.

« La femme semble mieux résister à la lèpre que l'homme. Une période de neuf à douze années, pour les deux sexes, semble être une moyenne assez commune. Dans certains cas, pourtant, les lents progrès de la maladie et sa virulence atténuée ont permis aux malades de vivre très longtemps, et de jouir d'une santé relativement bonne. C'est ainsi qu'au lazaret de Tracadie on a vu des cas de vingt-deux¹, trente et même cinquante-neuf ans de durée.

« La lèpre est plus fréquente chez l'homme que chez la femme. La proportion n'est pas constante;

1. Charles D..., n° 35 de la liste, durée de la maladie: trente-trois ans — Napoléon B..., n° 202: trente-quatre ans. — George T..., n° 254: trente ans. — Priscille V...: cinquante-neuf ans (1838-1897).

elle varie considérablement selon les temps et les lieux; mais il n'y a pas de doute que la plus grande fréquence dans le sexe masculin soit un des caractères que présente la maladie¹. »

III

Comment se propage la lèpre

Nous arrivons maintenant à la question si importante et si discutée du mode de propagation de la lèpre.

En premier lieu, il n'est évidemment pas possible d'admettre, soit comme causes de l'apparition de la lèpre en quelque pays, soit comme agents directs de propagation, le climat, la nature du sol, le genre d'occupations ou de nourriture, ni quoi que ce soit d'analogue. Pour ce qui est, en particulier, des habitants de Tracadie et des environs, ils vivent sous le même climat, ont le même genre de vie ou d'alimentation que toutes les autres populations disséminées le long des côtes du Nouveau-Brunswick. Or, jamais la lèpre n'a ravagé qu'une région parfaitement délimitée, et comprenant seulement quelques paroisses. Nous avons vu déjà que la lèpre se rencontre sous tous les climats et tous les ciels. L'hygiène elle-même, ou plutôt son absence, ne suffit pas pour en expliquer la propagation, quoiqu'elle ait certainement une influence indirecte très réelle pour

1. Dr TACRÉ, *Réponses au questionnaire*, question 3.

l'étendre ou la restreindre. On a vu passer au lazaret de Tracadie, à côté de malades qui avaient vécu, jusqu'à leur admission, dans le manque absolu d'hygiène, d'autres appartenant à des classes bien supérieures et de parfaite éducation.

L'hérédité de la lèpre a été longtemps, sinon universellement, admise; maintenant elle est rejetée universellement. Par hérédité, il faudrait entendre que la maladie serait transmise immédiatement par les parents à leurs enfants; ou qu'elle se conserverait dans le sang des individus ou des générations, dans sa nature morbide et sa force, sans signes de sa présence, pour éclater ensuite chez un ou plusieurs sujets, plus ou moins éloignés de la souche contaminée. L'expérience contredit absolument ces notions. Le père et la mère pourront être lépreux sans que leurs enfants le soient. Dans une même famille, le père et la mère seront sains, et leurs enfants lépreux; dans d'autres, un enfant sera atteint, tandis que les autres demeureront indemnes. En 1856 ou 1857, une femme, nommée Jeanne V..., épouse de Joseph U..., était tellement couverte de lèpre, depuis plusieurs années, que son corps n'était, pour ainsi dire, qu'un amas de pourriture. Elle devint mère d'une fille qu'elle nourrit elle-même, et mourut à l'hôpital peu de temps après. L'enfant, cependant, était nette et n'avait aucun symptôme de la maladie. Elle demeura au lazaret jusqu'à l'âge de trois ans et fut alors renvoyée. Elle grandit avec une santé parfaite, se maria, et tous ses enfants se portèrent très bien ¹.

1. Dr TACHÉ. Réponses au questionnaire, question 8. (Jeanne V..., n° 79 de la liste.)

Le 20 février 1936, le département d'hygiène publique de Washington a accédé à la demande d'une mère lépreuse qui voulait donner naissance à son enfant en dehors de la léproserie de Carville, en Louisiane. Cette femme devait être transportée dans un hôpital pour y donner le jour à son enfant, puis revenir seule à la léproserie, afin de continuer à y recevoir les traitements. L'enfant demeurerait à l'hôpital. Le département d'hygiène assurait qu'il n'y avait aucun danger de contagion, l'expérience montrant qu'une femme lépreuse peut donner naissance à un enfant parfaitement sain.

Le docteur Taché cite encore ¹ un cas remarquable qui démontre que la maladie peut se développer en dehors de l'hérédité; que la fécondité peut se maintenir longtemps malgré la lèpre, bien que ce ne soit pas toujours le cas; que la cohabitation n'est pas toujours suivie du développement de la maladie chez le conjoint sain, bien que cela arrive; que des enfants sains naissent de parents lépreux, bien qu'ils puissent ensuite contracter la maladie.

Il s'agit d'une femme née en 1813 et qui se maria en 1832. Elle jouissait d'une santé robuste et était déjà mère de deux enfants lorsque la maladie se montra, vers 1838. Elle continua à cohabiter avec son mari, à tenir sa maison et à jouir d'une santé générale satisfaisante. Trois enfants vinrent augmenter la famille. Le dernier était encore à la mamelle lorsque la mère et l'enfant furent internés de force au lazaret, que l'on venait d'ouvrir, en 1844. Pen-

1. Dr TACHÉ. Réponses au questionnaire, question 15.

dant ce premier séjour à l'hôpital, sa santé générale se maintint en bonnes conditions, mais la maladie opéra, sur ses mains et sur ses pieds, de terribles mutilations. Après quoi le mal sembla entrer dans une période de quasi-suspension, qui, ayant été accompagnée d'un traitement médical, fit croire à une guérison. Elle fut, en conséquence, mise en liberté, en 1849¹.

Vivant de nouveau avec son mari, elle eut un enfant en 1850 et un autre, son septième, en 1854. Son mari étant mort en 1874, elle continua à vivre chez son fils, jusqu'en 1880. Alors elle fut, pour la seconde fois, internée au lazaret.

Pendant les trente et une années qui s'écoulèrent entre ses deux internements, cette femme fut une énigme vivante pour tous ses parents et ses voisins. Les uns disaient: « Elle est guérie »; d'autres soutenaient qu'elle était encore malade. Parfois elle paraissait se porter très bien; parfois aussi elle se sentait un peu incommodée. Le docteur Taché la visita plusieurs fois chez elle, à d'assez longs intervalles de temps. Il constata un progrès très lent, mais apparent, du processus éléphantique, dans les organes protecteurs de l'œil, des deux côtés; des douleurs osseuses, qu'elle expliquait par le rhumatisme; la présence de l'anesthésie, fixée dans ses mains et ses pieds mutilés, et changeant de lieu en d'autres régions de la peau. L'aveu de ce dernier symptôme lui était arraché en dépit de l'opposition qu'elle ap-

1. C'est précisément l'un des cas dont se prévalait le docteur Labilloy pour démontrer l'efficacité de son traitement. C'est aussi celui que nous avons cité comme ayant eu la plus longue durée: cinquante-neuf ans (1838-1897).

portait à rendre compte de son état. Il est probable que ces attaques voyageuses d'anesthésie devaient être parfois suivies d'autres manifestations, mais elle ne voulait rien admettre. Le docteur regardait comme certaine la présence de la maladie et disait aux Sœurs qu'à moins d'une mort anticipée, advenant pour une autre cause, cette femme était destinée à mourir au lazaret. Elle y revint, en effet, en 1880, à l'âge de soixante-sept ans, et y vécut jusqu'en 1897, forte encore, mais affectée d'anesthésie, tourmentée de douleurs, et soumise, de temps en temps, aux évolutions de petits ulcères lépreux.

Le mari de cette femme resta toujours exempt de toute attaque de la lèpre, jusqu'à ses derniers moments (1874). Aucun de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants n'a eu la maladie, excepté une fille, la dernière de la famille, morte au lazaret, et dont la maladie dura une quinzaine d'années¹. Ni le père, ni la mère, ni les ancêtres de la vieille femme n'ont jamais eu la lèpre, mais elle-même a vécu dans l'intimité d'une belle-sœur atteinte de la maladie. Deux de ses frères, plus jeunes qu'elle, sont morts lépreux.

L'hypothèse de la propagation de la lèpre par hérédité se trouve donc écartée. Reste la contagion, ou plutôt l'infection, désormais la seule explication possible.

Les lépreux eux-mêmes s'accordent à affirmer que la maladie se communique, puisque nombre d'entre eux disent l'avoir contractée, soit en couchant avec

1. Laura N..., n° 152.

d'autres qui en étaient atteints, soit en mangeant et buvant avec eux. D'autre part, l'expérience des siècles démontre que la séquestration a été le seul moyen efficace d'arrêter les progrès de ce fléau, et qu'il l'a été réellement.

Il est certes intéressant de connaître à ce sujet l'opinion du grand apôtre des lépreux, le P. Damien, de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, de Picpus, mort lui-même de la lèpre à Molokai (îles Hawaïi), le 15 avril 1889.

Le P. Damien écrivait, le 17 mars 1886¹:

« Pendant mon long séjour à Kalawao, plusieurs médecins et des amis intelligents m'ont souvent interrogé sur mon opinion concernant le danger de contracter la maladie, et la manière dont elle se propage. Bien que je ne prétende nullement être compétent en une matière sur laquelle il y a si peu d'accord entre les savants, qu'il me soit permis cependant d'exprimer mon opinion, basée sur une expérience longue et attentive.

« On contracte la lèpre par l'inoculation et par la respiration.

« 1^o *Par l'inoculation.* — J'admets le sentiment d'un docteur de renom, qui, il y a douze ans, m'avertit que j'étais exposé à contracter la lèpre par cette voie. Cela peut avoir lieu de différentes manières: par exemple par la vaccination, le contact du virus avec une plaie, une égratignure; ou bien en portant des habits qui ont servi aux lépreux, en dormant sur

1. Cité par le R. P. Vital Jourdan, de la même Congrégation, dans son ouvrage: *le Père Damien chez les lépreux*, page 398.

la même natte, en fumant la même pipe, en travaillant avec les outils qui ont servi à leur usage¹.

« 2^o *Par la respiration.* — On peut contracter la lèpre en respirant, pendant un temps considérable, l'air vicié de leurs maisons, ou d'un endroit où ils se trouvent réunis. Sont grandement exposés à ce danger ceux qui habitent sous le même toit, et qui journellement sont en contact avec eux. »

Ce témoignage du P. Damien présente assurément un très grand intérêt. Il est pourtant certain que la simple cohabitation ne suffit pas pour produire la contagion de la lèpre. Il arrive que, dans une même famille, le mari en soit atteint et que la femme reste indemne, ou que la femme soit lépreuse et le mari sain. C'est ainsi qu'on raconte le cas d'un homme qui s'est marié trois fois; ses trois femmes sont mortes de la lèpre et il est resté absolument indemne. Une femme employée au service des lépreux a demeuré huit ans dans l'hôpital, sans jamais contracter la maladie. Une autre a eu soin pendant trois ans de son mari lépreux et n'en a rien senti. Il est arrivé, en différentes occasions, que certaines personnes, soupçonnées d'avoir la maladie, aient été forcées d'entrer au lazaret et qu'elles y aient passé plusieurs années, et qu'ensuite, reconnues saines, elles aient été congédiées, sans que l'on ait jamais depuis remarqué en elles aucun symptôme de lèpre.

« Il faudrait donc conclure, ajoute l'abbé Gauvreau, que Dieu la donne à qui il veut. »

1. Un des successeurs du P. Damien, le P. Juliotte, de la même Congrégation, appuyait fortement, après de nombreuses expériences, sur l'inoculation par les moustiques, comme étant la manière la plus certaine de contagion.

Cette pieuse remarque, en effet, donne bien le dernier mot au sujet de la propagation de la lèpre. Mais comme, d'une part, elle est aussi vraie de toute autre maladie et que, d'autre part, Dieu se sert ordinairement des lois générales que lui-même a posées et les laisse agir, nous restons autorisé à rechercher s'il n'y aurait pas moyen de jeter quelque lumière sur la question.

De tout ce que nous venons de dire, et qui repose sur l'expérience, il résulte bien, d'une part, que la propagation de la lèpre se fait par contagion, mais, d'autre part, que le danger de cette contagion est, en somme, très restreint, et ne peut pas se comparer, par exemple, à celui de la tuberculose, de la variole, ou d'autres maladies infectieuses. Ce qui, dans le passé, causa une si grande expansion du fléau fut le manque de moyens pour le combattre et le grand nombre de lépreux qui, malgré les précautions prises, continuèrent à vivre en liberté, contaminant de nouvelles victimes. De plus, si le manque d'hygiène et de propreté ne peut pas être considéré comme un facteur direct dans l'écllosion de la lèpre, il joue pourtant indirectement un rôle considérable dans son évolution et sa propagation: c'est ce qui résulte des progrès introduits dans les divers hôpitaux de lépreux, et particulièrement dans celui de Tracadie.

C'est d'ailleurs un fait d'expérience que le microbe de la lèpre ne vit pas longtemps en dehors du corps humain. Il n'est pas transmissible aux animaux, sur lesquels il n'a pas d'effet. Les religieuses qui soignent les lépreux savent que, deux heures après

qu'elles ont accompli leur œuvre de charité, leurs propres vêtements ne sont plus une source de danger ni pour elles-mêmes ni pour d'autres, ce qui ne les empêche pas, bien entendu, de prendre, et de faire prendre aux visiteurs, les précautions les plus minutieuses. Peut-être donc y aurait-il lieu de préciser quelque chose dans cette idée du P. Damien, que l'on peut contracter la lèpre « en portant des habits qui ont servi aux lépreux..., en travaillant avec les outils qui ont été à leur usage... ». Ces affirmations sont vraies si les lépreux ont usé de ces objets très récemment. C'est ainsi qu'un des malades du lazaret de Tracadie, le révérend Josué-Élie D..., ministre baptiste¹, a bien pu s'infecter lui-même en travaillant avec des gens atteints de la lèpre et en utilisant à chaque instant les mêmes outils qu'eux.

Au sens strict du mot, donc, on ne peut pas dire que la lèpre soit une maladie contagieuse: c'est une maladie infectieuse. Il ne suffit pas, pour la contracter, comme par exemple dans le cas de la rougeole, de la fièvre scarlatine, du typhus, ou autres fléaux, de se trouver en contact avec les malades; il faut que deux conditions soient réalisées.

La première est qu'il existe, chez la personne contaminée, une réceptivité, une aptitude à contracter la maladie, qui permette à ce germe de se développer en elle. Il y a des organismes — et c'est la grande majorité — qui sont capables de résister au poison, de se défendre contre lui, de manière qu'il n'ait pas prise sur eux.

1. Révérend Josué-Élie D..., n° 290 de la liste; entré au lazaret le 26 novembre 1910 et décédé le 29 avril 1916.

La seconde condition est que le microbe de la lèpre soit introduit directement dans l'organisme, par le contact d'une blessure, d'une éraflure, ou par quelque autre moyen. Il pourra même arriver que cette introduction se fasse par la salive, le nez, la bouche, la simple respiration. Le microbe, en effet, abonde surtout dans les mucosités du nez et de la bouche, dans la salive des lépreux. Qu'une personne apte à développer ce microbe reçoive la moindre parcelle de ces mucosités, ou simplement l'haleine du malade, en un endroit où elle-même offre une écorchure, une fente de la peau, cela peut suffire à la contaminer. C'est pour cela qu'il est si important d'exagérer plutôt les précautions préventives. A Tracadie, par exemple, c'est au point qu'on ne donne jamais la sainte communion aux malades qu'avec un ciboire spécial: leur haleine, arrivant sur le ciboire ou sur les hosties qu'il contient, pourrait devenir pour d'autres un danger¹.

Après cela, une question se pose, en quelque sorte naturellement: comment se fait-il qu'en près de soixante-dix ans (1868-1937) aucun cas de contagion ne se soit produit parmi les religieuses de Tracadie? Sans doute, il ne manquera pas de gens pour répondre que, parmi elles, personne ne s'est trouvé qui fût apte à développer le germe de la lèpre: toutes auront eu un tempérament rebelle et auront pu réagir contre la contamination. Réponse facile, mais qui laisse pourtant perplexe. En somme, depuis le jour

1. Sur tout ce point, nous nous retrouvons d'accord avec le P. Damien, quoiqu'il n'ait peut-être pas bien vu la portée et les conditions des conclusions qu'il tirait de sa propre expérience.

où les religieuses ont pris le soin du lazaret, le 29 septembre 1868, plus de quatre-vingts Sœurs ont eu à s'approcher des malades. Le nombre total des lépreux qu'elles ont soignés dépasse deux cents¹ et nous verrons dans la suite quel genre de soins leur étaient rendus. L'explication purement naturelle de cette absence de contagion paraît-elle vraiment suffisante et ne se sent-on pas plutôt porté à reconnaître et à admirer une action spéciale de la Providence?

Un jour, vers l'année 1884, une petite fille de treize ans se trouvait, avec une des religieuses, dans la salle des malades. Entrée l'une des premières au petit pensionnat que les Sœurs avaient dès lors inauguré, elle avait demandé à ses parents et obtenu la permission d'accompagner les Hospitalières dans l'exercice de leur pieux dévouement. Il lui arriva une fois de s'approcher trop près d'un des malades, qui bien vite lui dit: « Oh! ma petite fille, prends garde; ne viens pas si près! Tu pourrais gagner la maladie. Pour les Sœurs, il n'y a pas de danger; mais pour toi, ce n'est pas la même chose! » Trois ans plus tard, à l'âge de seize ans, la petite fille d'alors entrait au noviciat; elle est devenue l'une des premières et des plus vénérées de la communauté. C'est de sa bouche même que nous tenons ce trait, ainsi que beaucoup d'autres qui trouveront place dans la suite.

1. A dessein, nous ne comptons pas dans ce nombre les malades internés aux lazarets de Sheldrake, ou de Tracadie, avant l'arrivée des religieuses. Le nombre le plus rapproché du total des lépreux soigné par elles serait d'environ deux cent cinquante.

Lorsque les premières fondatrices quittèrent l'Hôtel-Dieu de Montréal pour leur lointaine mission de Tracadie, Mgr Bourget prononça ces paroles: « Jamais une religieuse ne prendra la lèpre. » Dieu lui-même a voulu tenir l'engagement pris, en quelque sorte, en son nom par son représentant.

IV

Traitement de la lèpre

La lèpre est donc vraiment infectieuse; et la preuve en est encore dans les résultats obtenus pour en arrêter la marche, lorsqu'on a eu recours à la séquestration des malades. On comprend d'ailleurs qu'elle ait causé parmi les peuples une telle frayeur, et que l'on ait pris contre elle des mesures extrêmes. Pendant tous les siècles passés, en effet, le monde s'est trouvé totalement désarmé devant elle; et il a été toujours admis en principe qu'elle était à la fois contagieuse et incurable. Dès lors, puisqu'on ne pouvait espérer de sauver les lépreux, il ne restait qu'à prémunir les autres, en séparant d'eux les victimes du terrible mal. L'histoire du lazaret de Tracadie nous fera voir jusqu'à quel point l'épouvante a pu conduire en ce sens.

A la question de savoir s'il peut y avoir un traitement efficace de la lèpre, le passé a toujours répondu négativement. La lèpre, au cours des âges, a été considérée comme la plus incurable de toutes les maladies; et si la charité des différents siècles s'est ef-

forcée de rendre moins dure la condition des lépreux, elle n'a pas réellement cherché à les guérir.

L'un des premiers points qui devaient attirer l'attention était celui de l'hygiène et de la nourriture. « Les résultats, que j'ai observés, d'un bon régime alimentaire et de conditions hygiéniques favorables, dit le docteur Taché, sont une tolérance plus grande de la maladie, et une prolongation de la vie des malades. Ceci s'est fait voir d'une manière marquée au lazaret (de Tracadie), surtout depuis 1880, où l'on a ajouté aux édifices, amélioré les conditions sanitaires, et enlevé l'administration des mains d'un fonctionnaire que l'on appelait « gardien-cuisinier », pour la remettre entièrement entre les mains des Sœurs. Cependant, ces résultats d'un bon régime ne sont, au mieux-aller, qu'un répit de quelques années.

« Les tentatives nombreuses, autant que variées, de traitement médical, faites au Nouveau-Brunswick, par des médecins, ou sous la direction de médecins, n'ont jamais guéri un seul malade, non plus que l'application de méthodes empiriques, ou l'emploi de remèdes vantés.

« Les traitements de désordres fonctionnels, les palliatifs et les bons soins, sans guérir la lèpre, ont pourtant, cela va sans dire, d'excellents effets; et rien de cela n'est négligé au lazaret du Nouveau-Brunswick.

« Je n'ai jamais observé de cas de guérison spontanée; il ne s'en est pas produit dans le Nouveau-Brunswick, où tous les lépreux décédés sont morts de la lèpre, sauf deux cas de mort par maladie intercurrente: l'un de phtisie, l'autre de pleurésie. Plu-

sieurs des internés du lazaret ont été élargis : quelques-uns, — des enfants surtout, — parce que, ayant été amenés comme suspects, il a été reconnu qu'ils n'avaient pas la maladie; quelques autres, qu'on avait crus guéris, mais qui sont revenus mourir au lazaret¹. »

Nous verrons plus tard que le docteur Labillois a prétendu avoir obtenu, par son traitement, plusieurs cas de guérison de la lèpre. Son affirmation, toujours discutée, tient de moins en moins debout, devant ce qu'il dit lui-même, dans son rapport du 12 février 1850: « Le traitement que j'adoptai était entièrement celui de la syphilis, la véritable nature de la maladie se trouvant ainsi établie en dehors de toute espèce de doute. » Cette dernière assertion est certainement fautive, les deux maladies n'ayant rien, absolument rien, de commun.

En somme, jusqu'à ces derniers temps, le traitement de la lèpre n'a été, en réalité, que palliatif. Depuis quelques années enfin, il semble que la divine Providence ait permis la découverte du remède si longtemps cherché, et qui fait espérer désormais, non seulement l'arrêt de la terrible maladie, mais même aussi sa véritable guérison.

Depuis très longtemps, on utilisait déjà, dans le traitement de la lèpre, le fruit du chaulmoogra, ou plutôt l'huile qui en est extraite. Le chaulmoogra est un arbre de quarante à cinquante pieds de haut, originaire de l'Inde, où il est connu sous le nom de *kélan-bin*. Son huile était utilisée, conjointement avec bien d'autres moyens, dans le traitement des

1. Dr TACHÉ, Réponses au questionnaire cité, question 15.

maladies de la peau. On employait aussi l'huile de la graine d'un autre arbre, le *gynacordia odorata*, qui possède, dit-on, les mêmes propriétés.

Le traitement par l'huile de chaulmoogra avait des inconvénients, qui le rendaient difficile. L'estomac des malades supportait avec peine cette huile, qui, en même temps, occasionnait des phénomènes d'irritation. En somme, on n'y voyait pas encore bien le remède cherché, lorsqu'en 1917 on commença à parler de cas de réelle guérison qui se seraient produits dans l'île de Cuba.

Quelques années auparavant, il y avait eu, à l'hôpital Saint-Lazare, à La Havane, un pauvre homme qui ne savait ni lire ni écrire, mais qui était possédé d'un ardent désir de se débarrasser de son mal. Angel Garcia, — c'était son nom, — était originaire des îles Canaries. C'est de là qu'il était parti, avec sa lèpre, pour aller se faire soigner à la léproserie de La Havane. Il s'était soumis consciencieusement au traitement que les médecins lui avaient donné; mais, constatant qu'il n'avancait en rien, il s'enfuit, une nuit, dans les forêts de Cuba, décidé à se soigner lui-même. Avec persévérance, il se mit à expérimenter les diverses plantes dont on se servait à l'hôpital; et bientôt son attention et son choix se fixèrent précisément sur le chaulmoogra. La difficulté était de trouver la dose exacte du fruit que pouvait absorber l'estomac, sans que se produisissent les inconvénients habituels, dose qui devait en même temps être suffisante pour assurer l'effet désiré. Angel Garcia y parvint et se guérit lui-même radicalement, ainsi que nombre de lépreux de son voisinage.

Le bruit de ces cures ne tarda pas à se répandre dans toute l'île de Cuba, et tout d'abord à La Havane. Pareille nouvelle ne pouvait manquer de rencontrer, au premier abord, une incrédulité très compréhensible. Qu'un ignorant, à lui tout seul, eût découvert le remède si longtemps cherché par la science et l'expérience, par les médecins et les spécialistes de tous les pays et de tous les siècles, voilà ce qui ne pouvait guère s'admettre du premier coup. Du côté du public, fort intéressé, on le comprend, à cette affaire, ce fut une véritable clameur, qui décida l'Académie des Sciences à s'en occuper sérieusement. C'était en 1917 que les premières rumeurs avaient circulé au sujet de la cure d'Angel Garcia et des guérisons opérées par lui. En mars de l'année suivante, l'Académie nomma une commission, composée de huit médecins¹, pour examiner à fond ce qu'il en était. Le prétendu guérisseur fut mandé à La Havane; et quand il se présenta, l'on n'eut pas à chercher d'autre preuve convaincante que sa personne elle-même. Cet homme, que l'on avait connu lépreux, soigné comme tel, était là, devant tous, parfaitement sain, en belle santé, sans aucun indice de son ancienne maladie. Il apportait en outre maints certificats, maints témoignages de ceux qu'il avait guéris.

Il restait évidemment à expérimenter son traitement d'une manière en quelque sorte officielle, et sous le contrôle de la science. Angel Garcia s'y prêta

1. Les docteurs Aristides Agramonte, O. Jaime, A. Dominguez Roldan, M. Ruiz Casabo, A. Dapçña, F. Grande Rossi, A. Recio, Y. Gutierrez Lee.

volontiers, dans un seul but de dévouement, car, malgré sa pauvreté, il ne voulut rien recevoir en compensation de ses services. Il fut installé à la léproserie, où il traita ceux qui consentirent à recevoir ses soins.

Il obtint un beau résultat. On rapporte que l'un des malades, Nicolas Delgado, couvert de plaies, la peau toute rongée par le mal, dont la figure n'avait même plus forme humaine, vit ses plaies se cicatriser complètement, et revint en parfaite santé. Un autre, Alfonso Ramon, qui ne pouvait marcher qu'en s'appuyant sur deux béquilles, circula librement dans la léproserie. Deux lépreux espagnols recouvrèrent la vue; un autre, muet, retrouva l'usage de la parole. Une petite fille enfin, dont tout le corps n'était qu'une plaie, redevint parfaitement saine et vit même repousser les ongles de ses pieds et de ses mains, qu'elle avait perdus.

La commission médicale, ayant examiné les différents cas, rendit son verdict. Elle constatait, chez la majorité des sujets traités par Angel Garcia, une amélioration notable; mais comme on trouvait encore le bacille de la lèpre dans leurs mucosités, on ne pouvait vraiment les déclarer guéris. De plus, les améliorations constatées pouvant être aussi bien obtenues par les traitements ordinaires, la commission se disait incapable de se prononcer sur l'efficacité réelle de celui-ci. L'Académie des Sciences, à l'unanimité, fit siennes ces déclarations et en ordonna la publication.

Depuis lors, Angel Garcia a visité divers pays, le Mexique, la Colombie, l'Espagne, où il a soigné

des malades à la léproserie de Fontilles. Partout, dit-on, il a obtenu de grandes améliorations, en beaucoup de cas, mais sans arriver, en général, à la guérison définitive. Dès le début de sa croisade de charité, il reçut l'aide généreuse des Pères de la Compagnie de Jésus, du collègue de Bélen, à La Havane, qui l'encouragèrent et le recommandèrent aux diverses autorités civiles et scientifiques. Celui qui plus que tout autre travailla en sa faveur fut le P. Cyrille Villegas, qui avait alors la coutume de visiter fréquemment l'hôpital des lépreux, et y prenait un vif intérêt.

Bien entendu, l'attention des spécialistes et des savants s'est trouvée de plus en plus attirée sur la valeur de l'huile de chaulmoogra dans le traitement de la lèpre; et, quoi qu'il en soit de la réalité et de l'étendue des résultats de la méthode d'Angel Garcia, ils ont cherché avant tout à rendre l'emploi de cette huile plus facile à la fois et plus efficace. L'huile brute, en effet, garde toujours l'inconvénient de donner lieu à ces phénomènes d'irritation dont nous avons parlé, et qui obligent à divers procédés plus ou moins compliqués, pour en assurer la tolérance. Il en résulte une véritable difficulté dans son emploi.

Actuellement, les spécialistes sont parvenus à isoler les éthers éthyliques dérivés des acides gras de l'huile de chaulmoogra. Au point de vue de l'utilisation thérapeutique, ces éthers présentent l'avantage d'une activité supérieure et plus constante, tout en étant plus fluides et plus absorbables que le produit brut. On peut les donner, sans crainte de provoquer d'irritation, soit par la bouche, sous forme

de gouttes à chaque repas, soit surtout en injections intramusculaires, à la dose de 2 à 4 c. c. ou davantage, par semaine¹.

Les résultats se sont montrés de plus en plus satisfaisants. A Tracadie, dans les quatre ou cinq années dernières, sur la dizaine de malades qui restaient, en tout, au lazaret, on a déjà pu en libérer quatre complètement guéris, qui, avec l'autorisation définitive du gouvernement, sont rentrés dans leurs familles. Avant de permettre leur départ du lazaret, le gouvernement du Canada exige que, pendant dix-huit mois à deux ans consécutifs, l'analyse de leurs sécrétions nasales, réitérée chaque mois, ait démontré l'absence absolue de tout bacille de la lèpre.

Il y a donc lieu d'espérer que désormais l'affreuse lèpre, si elle ne disparaît pas totalement du monde, pourra du moins être tenue en échec; et l'on ne saurait assez remercier Dieu d'avoir bien voulu, en nos temps d'ailleurs si affligés, permettre, entre tant d'autres découvertes, celle du remède si longtemps et si inutilement cherché dans les siècles passés. Il est évident aussi que l'hygiène, la propreté et tous autres genres de soins ont une grande influence, soit pour faire éviter la contagion, soit pour aider à l'efficacité du traitement et à la guérison du mal.

Terminons ce chapitre par un trait qui mériterait d'être gravé en lettres d'or.

1. Le docteur Smith avait commencé à employer l'huile brute de chaulmoogra, à Tracadie, dès 1897. Ses successeurs ont continué cet emploi, et le docteur Langis inaugura, en 1911, l'usage des éthers éthyliques (antiléprol), par voie buccale. Depuis 1917, l'emploi de ces éthers se fait par injections intramusculaires, à raison de 6 c. c., deux fois la semaine.



VISITE DE LORD BYNG DE VIMY, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA, AU LAZARET DE TRACADIE,
LE 1^{er} SEPTEMBRE 1923

Le 1^{er} septembre 1923, lord Byng de Vimy, alors gouverneur général du Canada, se trouvait en excursion de pêche à Matapédia, à cent cinquante milles environ de Tracadie. Son Excellence eut la noble et charitable pensée de venir apporter au lazaret l'honneur de sa visite et le témoignage personnel de sa sympathie. Le brave soldat qui, tant de fois, avait vu de si près la mort sur les champs de bataille, et avait eu sous les yeux tant de plaies et d'horreurs, se sentit bouleversé d'émotion en présence des pauvres lépreux. Dédaignant toute crainte, et faisant fi de tous les avertissements, il saisit à pleines mains la main de chaque malade, étreignit dans les siennes ces pauvres mains flétries, en adressant à chacun des paroles de consolation et d'espoir.

Le souvenir de cet acte de si touchante bonté se conserve chèrement au lazaret de Tracadie et l'on y bénit la mémoire de celui qui vint apporter dans ses ombres un tel rayon de soleil.

CHAPITRE II

L'apparition de la lèpre au Nouveau-Brunswick

Mesures prises contre elle par le gouvernement.

Création d'un bureau de santé

(1758-1844)

IL est bien difficile de déterminer la première cause de l'apparition de la lèpre au Nouveau-Brunswick. Ce serait une erreur de penser que la maladie ait pris son origine à l'endroit même où elle a exercé ses ravages. Nous l'avons vu, la lèpre, pas plus qu'aucune autre maladie de son espèce, ne naît d'une éclosion spontanée; la nature du sol, les occupations des habitants, leur genre d'alimentation n'ont rien à voir non plus en cette matière. Comme le fait remarquer le docteur Taché, la pêche est la principale occupation des riverains du golfe Saint-Laurent, et cette occupation est plutôt saine, ainsi que la nourriture qu'elle leur fournit. La position géographique de Tracadie et des quelques paroisses environnantes, où le fléau s'est abattu, conduit à la même conclusion. La mer est là toute proche; plusieurs rivières, dans lesquelles le flux se fait sentir jusqu'à huit ou neuf milles de leur embouchure, arrosent un terrain sablonneux, légèrement argileux, qui ne renferme aucun marais infect. Ainsi, l'absence absolue de tout miasme nuisible contribue à justifier l'opinion soutenue par l'abbé Gauvreau que le virus de cette maladie a dû

être apporté d'ailleurs; et comme la lèpre n'a jamais dépassé les limites très restreintes dont nous avons parlé, il faut bien admettre qu'elle a été apportée précisément là, ou du moins tout près de là, et par un très petit nombre de personnes; autrement, son champ d'action n'eût pas manqué d'être plus considérable.

On a parlé d'hommes venus de la Norvège.

Au commencement du XIX^e siècle, deux Acadiens de Caraquet, Michel et Alexis Landry, possédaient une goélette de quarante-six tonneaux, la *Florida*, qui naviguait de la baie des Chaleurs à Québec. Dans un de leurs voyages, vers 1815, ils virent venir à eux deux Européens qui leur demandèrent de les prendre à leur bord, pour se rendre à la baie des Chaleurs. Le capitaine Michel les amena à Caraquet et les débarqua à Maissonette, d'où ils se rendirent à Miramichi, pour y mourir quelques mois plus tard. On croit que c'étaient deux déserteurs du lazaret des Fourches de la Norvège.

Durant la traversée, le capitaine Landry s'était aperçu qu'ils répandaient une odeur fétide et étaient couverts d'ulcères. Il avertit son équipage d'avoir à les éviter, les supposant atteints d'un mal honteux de la pire espèce.

Quelques jours après les avoir débarqués à Maissonette, le capitaine Landry apprit que les deux étrangers étaient partis à pied, dans la direction de Tracadie, à vingt-cinq milles au sud de Caraquet. Regrettant amèrement de les avoir amenés à la baie des Chaleurs, et craignant qu'ils ne vinsent à infecter quelques familles acadiennes du bas comté de

Gloucester, chez lesquelles ils ne manqueraient pas de demander l'hospitalité, il partit lui-même pour mettre en garde les habitants de Pokemouche et de Tracadie. Il arriva malheureusement trop tard. Les deux hommes s'étaient arrêtés, quelques jours auparavant, chez un habitant de Tracadie et avaient demandé à coucher. Bien que Tracadie eût alors une trentaine d'années d'existence, les habitants y vivaient dans la plus grande pauvreté, et, dans beaucoup de familles, la literie n'était que rudimentaire. On y était très hospitalier, — et l'on peut dire, à la gloire des Acadiens, qu'il en est encore ainsi, — nul ne frappait à la porte d'une maison acadienne sans être accueilli. Mme Scholastique U... (n° 1 de la liste) donna son propre lit aux deux voyageurs et se contenta pour elle-même d'une natte jetée à terre. Mais n'ayant probablement pas de draps de rechange, elle se sera servie ensuite du lit qu'elle avait, par charité, cédé à ces passants et qu'ils avaient contaminé du virus de leurs ulcères. Elle contracta ainsi la maladie de ces malheureux et en mourut en 1828. Elle en fut, dit cette tradition, la première victime. Son mari fut aussi atteint et mourut vers 1834; puis ce fut le tour de sa sœur et de quatre autres. Ces sept victimes moururent, chacune en sa propre demeure, avant 1844.

Quelque simple qu'apparaisse ce récit au premier abord, il semble pourtant difficile d'y trouver la véritable, ou du moins la complète explication de l'origine de la lèpre au Nouveau-Brunswick. D'abord, on suppose bien que les deux étrangers en question étaient deux échappés d'une léproserie de Norvège.

mais c'est là une supposition vague, qui n'est pas expliquée, et qui peut donner lieu à toutes sortes d'objections. Comment ces hommes avaient-ils réussi à passer au Canada? Comment pouvaient-ils se faire comprendre des populations acadiennes de langue française? Comment, en « quelques mois » de séjour à Miramichi ou aux environs, ne communiquèrent-ils leur mal à personne en d'autres paroisses? Leur passage à Tracadie et la manière, trop exempte d'hygiène, dont ils y furent accueillis, suffiraient pour expliquer la contamination de leurs hôtes, mais non pour répondre à toutes les autres objections.

Une autre tradition existe, qui semble beaucoup mieux rendre compte de ce que la précédente ne suffit pas à expliquer; et si l'on en rassemble les débris plus ou moins épars, plus ou moins mêlés avec d'autres légendes, la conclusion, sans pouvoir encore être donnée comme certaine, apparaît du moins plus claire et plus solidement appuyée.

Ce fut peu de temps après le traité d'Utrecht (1713) que des colons bretons, basques et normands vinrent renforcer les premiers établissements français déjà inaugurés sur les bords de la rivière Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Sous l'administration du cardinal de Fleury, de puissantes mesures furent mises en œuvre pour encourager et faire progresser ces établissements, qui, bientôt, prirent assez d'importance pour qu'un intendant y fût envoyé, dans la personne de Pierre de Bois-Hébert¹, pour en

1. Le nom de Bois-Hébert a été corrompu, par l'usage anglais, en celui de Beaubair, sous lequel lui-même l'île et la ville ont été désignés. *Beaubair's Island* se trouve dans la Miramichi, en face de Nelson.

prendre la direction au nom du roi de France. M. de Bois-Hébert bâtit une petite ville à la pointe de terre qui porte encore son nom. L'île située en face, et connue sous le nom d'île de Bois-Hébert, était fortement défendue, et il s'y trouvait une fonderie de canons et une fabrique de munitions.

Durant l'été de 1757, les établissements de la Miramichi eurent beaucoup à souffrir de la guerre entre la France et l'Angleterre, qui arrêta leur commerce de poisson et de fourrures. L'hiver suivant, ils furent réduits à une grande extrémité par la famine, qui fit périr un nombre considérable d'habitants. Ce fut précisément peu après cette époque qu'apparut pour la première fois un mal étrange, qui se répandit dans la ville de Bois-Hébert, et dont l'intendant royal fut lui-même une des victimes. La maladie, conjointement avec la famine, porta le nombre des morts, assure-t-on, à huit cents personnes, qui furent enterrées à la Pointe de Bois-Hébert¹.

Au moment même où les colons se trouvaient déjà exténués par les privations, un vaisseau français, *l'Indienne*, était venu faire naufrage à l'embouchure de la Miramichi, près du goulet de la baie des Vents², improprement appelée aujourd'hui

1. C'est évidemment ici l'un des points où apparaît la légende et où l'on voit le travail de l'imagination populaire. La lèpre ne se manifeste pas aussi soudainement et ne tue pas aussi rapidement ses victimes. Il n'est pas dit, d'ailleurs, que tout se soit passé en si peu de temps et le récit, fait en raccourci, peut comprendre, en réalité, plusieurs années. Nous avons vu que, vers 1815, Tracadie comptait une trentaine d'années d'existence, ce qui permettrait de placer l'exode des habitants de Bois-Hébert vers 1785 seulement.

2. Baie des Oûines, des anciens missionnaires.

baie du Vin. Avant de venir en Amérique, ce vaisseau, parti du port de Morlaix, en Bretagne, avait fait le trafic dans le Levant, où la lèpre a toujours existé à l'état endémique; et il est naturel de penser qu'au moins plusieurs des marins qui le montaient portaient en eux les germes du terrible mal¹.

C'était l'hiver; impossible de repartir sans bateau, *l'Indienne* étant perdue². Les survivants de l'équipage se réfugièrent dans les familles établies le long de la côte. Les petits ports qui s'échelonnent entre la baie des Vents et Caraquet étaient bien faits pour les attirer. Ils y retrouvaient d'anciens compatriotes, parlant leur langue; la pêche, qui s'y pratiquait, rentrait dans leur métier. Ils furent reçus dans les familles, et communiquèrent le mal à leurs hôtes. Ces derniers, déjà décimés par la famine,

1. Ce qui peut servir à confirmer l'opinion que *l'Indienne* aurait apporté la lèpre en Acadie, c'est le fait qu'elle venait de Morlaix. Il est, en effet, certain que la lèpre a existé dans cette ville, et même y a pris une extension considérable. C'est ce que prouvent: 1° l'existence encore actuelle du quartier de la Madeleine, jadis réservé aux lépreux; 2° les métiers de cordiers, qui étaient leur apanage. Les lépreux portaient en breton le nom de *Kakous*. Dans le Barzas-Breis, de la Villemarqué, il y a une chanson qui redit les plaintes d'un lépreux. Enfin il y a près d'un siècle, un médecin de Lesneven, le docteur Morvan, fit une étude sur une forme atténuée de la lèpre, qu'il avait découverte au Ponthou, à quinze kilomètres de Morlaix, et que l'on appela depuis la « maladie de Morvan ».

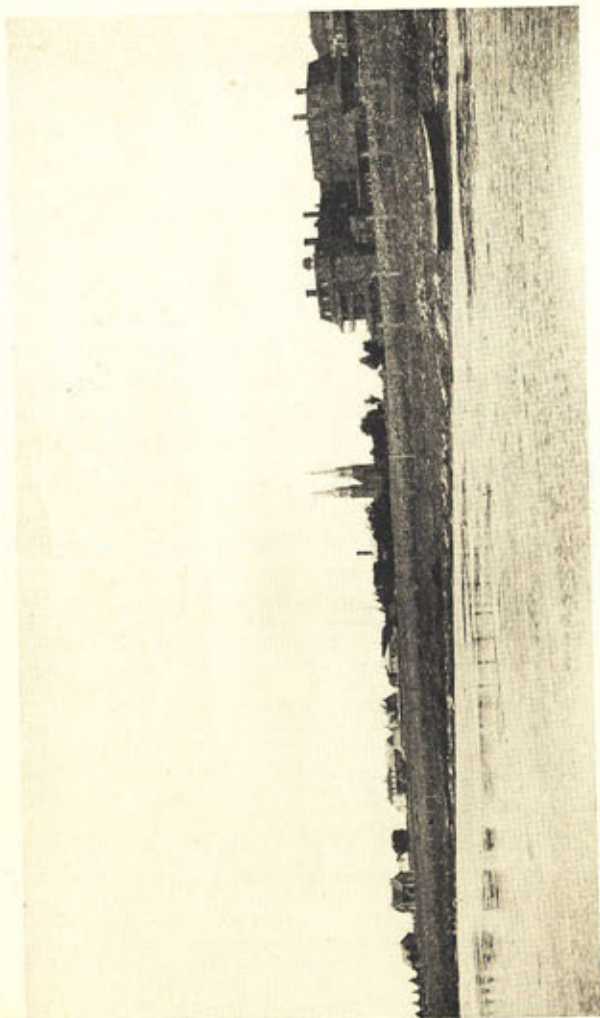
A Saint-Brieuc, vers l'année 1888, il y avait, dans la rue Quintin, une petite malade de quatre ou cinq ans, qui perdait successivement les phalanges des doigts, des pieds et des mains, et avait en outre de gros ulcères sur la face et les extrémités. Elle fut guérie, dit-on, miraculeusement, à la suite d'une procession à Notre-Dame d'Espérance. Toutefois, les médecins, qui l'avaient jugée incurable, et ne la voyaient plus depuis six mois, se refusèrent à certifier la nature miraculeuse de la guérison, à cause du long temps pendant lequel ils avaient été sans la voir.

2. Les archives du port de Morlaix, antérieurement à la fin du règne de Napoléon I^{er}, n'ont pas été conservées; impossible donc d'y recourir pour renseignements au sujet de *l'Indienne*.

exténués par les privations et la misère, étaient bien dans les pires conditions pour offrir une proie à tout autre mal contagieux.

Ce fut la ruine définitive de la ville de Bois-Hébert. Ceux qui échappèrent à la famine et à la maladie abandonnèrent les bords de la Miramichi, et s'enfuirent, quelques-uns à l'île Saint-Jean, les autres, en plus grand nombre, le long du golfe Saint-Laurent, où ils formèrent de nouveaux établissements: Nigaweck (Néguac), Tracadie, Pokemouche; ils contribuèrent aussi au développement et à l'agrandissement de la paroisse de Caraquet.

Après cette époque, il n'est pas possible de suivre avec plus de précision l'état sanitaire de ces divers établissements, jusqu'aux environs de 1815. C'est alors que l'on rencontre la pauvre femme de Tracadie dont il a déjà été question. Elle était originaire de Grande-Anse, paroisse voisine, à l'ouest de Caraquet, et descendait d'un aïeul originaire de Saint-Malo. Cela donne lieu à une question: l'aïeul dont il s'agit ne serait-il pas un des marins de l'*Indienne*, qui, après son mariage, se serait fixé à Grande-Anse; peut-être même un des émigrés de Bois-Hébert? Le temps écoulé entre les deux prête quelque vraisemblance à cette supposition. On ne peut vraiment prouver que Scholastique U... n'ait été que la première victime de la lèpre. Une relation écrite par une des premières religieuses du lazaret dit que « depuis le moment de son introduction dans le pays, la maladie y fit sourdement son chemin, qu'elle fut connue par les ravages qu'elle faisait, et



LE VILLAGE DE TRACADIE, LE LAZARET ET L'HÔTEL-DIEU

que chacun commença dès lors à se tenir en garde contre elle ».

Une circonstance se produisit pourtant qui mit tout spécialement en relief le nom et le souvenir de Scholastique U... C'est un fait assez singulier, con- signé dans un rapport du docteur Taché.

Le jour de l'enterrement, un jeune homme, étran- ger à la parenté, se trouvait chargé, probablement avec d'autres, de transporter la défunte à sa dernière demeure, c'est-à-dire de placer le cercueil dans la voiture et de l'en descendre, soit à l'église, soit au cimetière. Or, il lui arriva, dans un de ces mouve- ments, de se blesser au bras, ou à l'épaule, et, par malheur, un suintement de la morte humecta la plaie et lui inocula la maladie.

En somme, toutes les légendes au sujet de l'in- troduction de la lèpre en ce pays ne concordent-elles pas au fond ? Chaque localité a conservé le sou- venir des faits qui ont apporté chez elle le terrible mal ; et comme toujours, en pareil cas, l'imagination populaire aura mélangé les récits, modifié les cir- constances, brodé peut-être plus ou moins sur la tradition première. Mais le fond reste le même : un navire naufragé, deux voyageurs étrangers, une femme certainement morte de la lèpre. Y a-t-il témérité à résumer en cette manière ? *L'Indienne* porte à son bord des marins infectés de lèpre ; après son naufrage, ceux-ci se répandent dans le pays, s'y fixent et y fondent des familles. L'un d'entre eux, ou l'un des émigrés de Bois-Hébert, est le grand-père de Scholastique U..., qui n'aurait donc guère besoin des deux voyageurs étrangers pour être atteinte du



L'ÉGLISE DE TRACADIE

mal, lequel se propage déjà de proche en proche. Les deux prétendus Norvégiens que Michel Landry aurait amenés de Québec ne sont-ils pas simplement, eux aussi, des descendants des naufragés de l'*Indienne*, qui ont d'ailleurs pu contribuer à contaminer encore d'autres personnes sur leur passage ? Ailleurs une tradition existe d'après laquelle la lèpre aurait été apportée en tel lieu par deux marins étrangers, à une date certainement ancienne, mais qu'on ne peut pas fixer.

Ainsi, sans arriver à une certitude que l'absence de documents rend impossible, on obtient du moins une probabilité au delà de laquelle il n'y a plus à essayer de remonter. Divers articles de journaux ont été écrits à ce sujet, par des personnes qui avaient traversé cette contrée en visiteurs et qui se sont hâtées de reproduire des récits entendus çà et là. Comme toujours en pareil cas, ces récits, faits souvent dans un but plus littéraire qu'historique, basés sur des on-dit recueillis au passage, manquent en réalité de fond et ne peuvent servir à établir la vérité.

Dès lors, ce qui semble le plus probable, c'est que la lèpre a dû être apportée par quelques-uns des marins de l'*Indienne*. S'il se fût alors trouvé des médecins pour reconnaître la nature du mal, on en eût facilement arrêté l'expansion. Malheureusement, nul ne donna l'alarme; le fléau s'infiltra partout dans les familles et finit par infecter le pays. Le point le plus atteint fut Tracadie, qui acquit, du même coup, une triste célébrité.

Tracadie¹, dont le nom officiel est Saumarez, est située à cinquante-deux milles au nord de Chatham et vingt-cinq au sud de Caraquet, sur la côte même du golfe Saint-Laurent, au fond d'une petite baie fermée par une dune qui la préserve de l'envahissement de la mer aux jours de tempête, la côte étant partout extrêmement basse. Seuls, deux étroits goulets permettent aux bateaux des pêcheurs d'y pénétrer ou d'en sortir.

A voir aujourd'hui le gai village entourant sa très belle église, les bâtiments des deux hôpitaux et la riante académie Sainte-Famille, on ne se représente guère l'horreur qu'inspirait cet endroit il y a une soixantaine d'années. La nature n'y offrait rien de remarquable et la mer elle-même, qui embellit toujours le paysage qu'elle borde, ne rencontrait rien en ce lieu dont elle pût augmenter la grâce. Les côtes absolument plates, totalement dégarnies, n'offrant à la vue que quelques rares bouquets d'arbres, la longue dune qui ferme l'horizon, rien en tout cela qui pût charmer quelque peu le regard. A l'époque dont nous parlons, les constructions que l'on pouvait apercevoir étaient pauvres et laides. Une modeste église s'élevait près d'un petit ruisseau, et, en face d'elle, un bâtiment d'aspect lugubre semblait être le triste foyer d'où la désolation se répandait sur la contrée. Tracadie, le « lieu propice pour camper », était devenue, selon l'expression de l'abbé Gauvreau lui-même, « le lieu frappé d'un anathème public, où

1. Le nom de Tracadie est d'origine indienne et signifie « lieu propice pour camper ».

la lèpre avait fixé son siège et d'où elle répandait dans les environs la contagion et la terreur¹ ».

Le fléau avait donc fait sourdement son chemin depuis son introduction dans le pays, ravageant les familles et exposant à un redoutable danger toute la paroisse. Seize ans déjà s'étaient écoulés depuis la mort de Scholastique U..., et continuellement le nombre des victimes augmentait. Le curé de Tracadie, l'abbé Lafrance, s'en effraya justement. Depuis bientôt deux ans, il avait, le premier, accepté la redoutable charge de la résidence dans la paroisse; il crut que l'heure était venue d'une intervention énergique. Il fit savoir au lieutenant-gouverneur de la province que, dans sa paroisse, un mal hideux régnait, dont la nature n'était pas encore bien connue. La réponse vint, le priant de rédiger un rapport sur le sujet. De concert avec M. Blackhall, juge à Caraquet, le zélé curé envoya au lieutenant-gouverneur un rapport daté du 28 février 1844 et dont voici les principaux passages:

« Pour obéir à Votre Excellence, nous avons recueilli quelques données sur le mal dont il est question. On le croit incurable. Quelques personnes en sont mortes, et plus encore en sont atteintes. »

1. On n'a pas tenu de registres de baptêmes, mariages et sépultures à Tracadie avant l'année 1798. Depuis cette date jusqu'en 1842, Tracadie fut desservi par les curés de Caraquet. C'est ainsi que MM. René-Pierre Joyr (1806-1807), Urbain Orfroy (1807-1810), mort curé à Saint-Vallier, diocèse de Québec, François-Mathias Huot (1810-1814), qui signait sans mettre son nom de baptême, Philippe-Auguste Parent (1814-1817), mort à Saint-Pierre, île d'Orléans, Thomas Cook (1818-1823), plus tard évêque des Trois-Rivières, François Lefebvre de Bellefeuille (1823-1829), décédé en 1836 à Saint-Jacques-de-l'Achigan, diocèse de Montréal, Louis-Théophile Fortier (1829-1831), Joseph Couture (1831-1833), mort à Saint-Isidore, diocèse de Québec, Jean-Marie Madran (1837-1839), mort au Petit-Rocher, diocèse actuel de Chatham, Hector

Après cette entrée en matière, M. Lafrance indique quels furent, à Tracadie, les débuts du fléau. « Ses progrès, dit-il, furent d'abord lents; maintenant ils sont d'une effrayante rapidité. Une des causes qui contribuent le plus à répandre la maladie, c'est que les familles cachent ceux des leurs qui en sont atteints, le plus longtemps possible. On peut ainsi craindre qu'elle ne soit en germe dans un grand nombre de personnes, qui vivent continuellement avec leurs malades, quoique aucun indice extérieur n'apparaisse encore. »

M. Lafrance, qui avait autrefois étudié la médecine, essayait de définir le mal: « Il est identique, dit-il, à la lèpre tuberculeuse, qui, au XIII^e siècle, sévissait en Europe. Pour arrêter l'extension du mal, on construisit des lazarets dans plusieurs États.

« Nous demandons à Votre Excellence qu'elle veuille bien nous permettre de lui exposer notre dessein.

Drolet (1839-1842), mort dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, exercèrent l'un après l'autre le saint ministère dans la paroisse de Tracadie.

Le 24 octobre 1842 arriva le premier curé résident, M. François-Stanislas Hanvieu-Lafrance, qui devait être en même temps le premier bienfaiteur des lépreux. Il resta à Tracadie jusqu'en janvier 1852. Alors vint M. Ferdinand-Edmond Gauvreau, dont le nom s'est déjà trouvé si souvent cité dans notre récit et qui fut curé jusqu'au 9 septembre 1871. Il eut pour successeur M. Joseph-Auguste Babineau, depuis cette date jusqu'au 2 juillet 1902. Enfin, M. Joseph-M. Levasseur prit possession de la paroisse, dont il est resté curé jusqu'au jour où l'âge l'a contraint à résigner ses fonctions, le 9 décembre 1937.

La petite église primitive avait, en 1874, cédé la place à une autre, beaucoup plus grande et bien mieux située. Construite sur une éminence qui domine le village et la baie, elle offrait aux regards un aspect très attrayant. Elle fut détruite par un incendie, le 8 novembre 1925. Malgré ses 69 ans, M. Levasseur ne recula pas devant la tâche, et l'église, reconstruite très rapidement, plus belle et plus grande encore, donne, avec ses deux flèches élancées, un aspect tout nouveau à la contrée. La paroisse de Tracadie compte actuellement environ sept cents familles, avec 3,400 communiant.

« Il est, je crois, nécessaire que le gouvernement construise un lazaret à Tracadie, où le mal a sa plus forte intensité,

et accorde une subvention annuelle pour son entretien. Puis, qu'il forme un conseil composé de trois à cinq personnes, des plus honorables du pays; qu'il donne à ce comité le pouvoir de faire interner, même par force, quiconque sera reconnu lépreux, et de l'y maintenir, jusqu'à ce que le médecin et la majorité des



M. L'ABBÉ JOSEPH-M. LEVASSEUR
Quatrième curé de Tracadie (depuis 1903)

membres du comité lui permettent d'en sortir.»

Le lieutenant-gouverneur était alors M. Colebrook. Dès qu'il eut pris connaissance du rapport de M. Lafrance, il comprit que la chose était sérieuse et voulut avoir plus amples renseignements. Il s'adressa donc à M. Baldwin, shérif du comté de Gloucester, dans le ressort duquel se trouvait Tra-

cadie, et lui donna mission de se rendre en cette localité, pour examiner les faits. M. Baldwin avait eu déjà l'occasion, dès le début de 1844, de venir à Tracadie, pour quelques affaires concernant uniquement sa charge. Il avait eu alors à visiter quelques familles, chez lesquelles il avait remarqué des malades d'un aspect repoussant, portant des plaies et des tubercules d'où s'exhalait une odeur infecte. Frappé de ce spectacle, il avait, lui aussi, jugé nécessaire une intervention du gouvernement, et il rédigea son rapport en conséquence.

Les rapports ainsi présentés furent remis au gouvernement provincial, qui donna pleins pouvoirs au lieutenant-gouverneur de prendre telle mesure qu'il jugerait convenable pour arrêter les progrès du mal. Sans tarder, M. Colebrook constitua une commission médicale, composée des docteurs Wilson, de Memramcook, Bayard, de la ville de Saint-Jean, Key, Foldway, Skew et Gordon. A l'unanimité, le mal fut reconnu pour la lèpre, l'éléphantiasis des Grecs. Mais tandis que les docteurs Wilson et Bayard le déclaraient héréditaire et non contagieux, les autres, au contraire, soutenaient nettement la contagion.

M. Colebrook se fit alors autoriser par le gouvernement à former, pour les comtés de Northumberland et de Gloucester, un bureau de santé (*board of health*). Il poussa vivement l'affaire et, dès cette même année 1844, constitua ce comité par le décret suivant:

« Aux honorables Joseph Cunard, Alexandre Rankin, esq., Alexandre Key, chirurgien, révérend F.-X. Lafrance, George Kerr, Charles J. Peters, esq...

« Par un acte de l'assemblée générale de cette province, fait et passé le treizième jour du mois d'avril de la VIII^e année du règne de Sa Majesté la reine Victoria, intitulé: *Acte pour prévenir la diffusion d'un fléau qui sévit dans certaines localités des comtés de Gloucester et de Northumberland*,

« Il a été arrêté que le lieutenant-gouverneur a le pouvoir de nommer trois ou plusieurs personnes, pour former un ou plusieurs bureaux de santé, dont l'autorité s'étendra aux deux comtés de Gloucester et de Northumberland, ou sera restreinte à telles paroisses ou tels districts, selon que le lieutenant-gouverneur le jugera nécessaire;

« En second lieu, que le lieutenant-gouverneur a également le pouvoir de changer les membres du bureau, de les relever de leurs fonctions, de les remplacer par d'autres, d'en accroître le nombre, ainsi que de multiplier les bureaux.

« Maintenant, sachez qu'en vertu du pouvoir qui m'a été conféré par l'acte susdit, je vous ai nommés, et par les présentes, vous nomme, vous: l'honorable J. Cunard, Alexandre Rankin, esq., Alexandre Key, chirurgien, révérend F.-X. Lafrance, George Kerr, Charles Peters, esq., me confiant en votre fidélité et votre prudence, pour constituer un bureau de santé pour les comtés de Gloucester et Northumberland, et en être les membres.

« Je vous confère dès maintenant tous les pouvoirs donnés par l'acte ci-dessus mentionné, à charge de les exercer tout le temps qu'il plaira au lieutenant-gouverneur et commandant en chef de la province,

ou jusqu'à ce que d'autres personnes soient nommées pour vous remplacer.

« Les officiers et autres sujets de Sa Majesté sont priés de prendre connaissance des présentes et d'agir en conséquence. »

Désormais donc, le mal est officiellement reconnu pour la lèpre, l'éléphantiasis des Grecs, et l'autorité civile éveillée va se charger d'en empêcher plus ample diffusion.

CHAPITRE III

Le lazaret de l'île Shel Drake

(1844-1849)

LES cinq personnes que le lieutenant-gouverneur venait de choisir s'assemblèrent pour s'organiser en comité. M. Joseph Cunard fut élu président; George Kerr, secrétaire; le docteur Key reçut sa nomination de médecin; et l'abbé Lafrance, celle de chapelain du futur lazaret. Le bureau, se trouvant ainsi constitué, se mit à l'œuvre.

La première chose à trouver était un emplacement propice pour le nouvel hôpital. On partait de ce principe, qui devait plus tard conduire si loin, que, la lèpre étant incurable, le but n'était pas de chercher à guérir les lépreux, mais seulement d'empêcher la contagion. De là à conclure à l'inutilité d'efforts pour améliorer le sort des malheureux malades, et par suite à l'abandon de ces infortunés à leur triste condition, il n'y avait qu'un pas: la terreur inspirée par le fléau devait le faire vite franchir.

Le bureau de santé devait d'abord trouver un lieu où l'on pût à la fois isoler les lépreux sans grande difficulté et leur enlever tout moyen d'évasion. Ce lieu ne serait ni trop rapproché de Chatham, où tous les membres du bureau, sauf M. Lafrance, avaient leur résidence, ni trop éloigné non plus. Trop près, il eût amené des plaintes des habitants de la ville;

trop loin, il eût rendu difficile la surveillance de l'établissement.

Précisément, à huit milles de Chatham, en descendant la Miramichi, se trouve une île qui attira l'attention des membres du bureau. A cet endroit, le fleuve est fort large. L'île en question ne se trouve pas au milieu, mais elle est assez rapprochée de la rive nord pour être facilement abordable de ce côté: le trajet en barque ne demande qu'une demi-heure et peut se faire par tous les temps. Les Acadiens l'appelaient alors l'île aux Becs-Scies; les Anglais, Shel Drake: ce dernier nom a prévalu et c'est celui sous lequel elle est encore connue aujourd'hui.

L'île Shel Drake a une superficie d'environ trente-quatre acres, soit à peu près quatorze hectares. Elle est de forme oblongue, très allongée et peu large. Ses rives ne sont guère élevées; à une extrémité même, elles semblent être au niveau du fleuve; aussi son sol est-il humide et par endroits marécageux. Ce qui la rend encore plus malsaine, c'est qu'elle est presque entièrement boisée. Ce défaut de salubrité ne semble pas avoir inquiété outre mesure les membres du bureau de santé.

En 1832, l'île avait été choisie comme poste de quarantaine pour les vaisseaux qui se rendaient à Chatham, et qui étaient infectés de quelque maladie contagieuse; mais l'année suivante, le poste de quarantaine fut transféré à Middle Island, qui se trouve plus rapprochée de Chatham. Shel Drake fut abandonnée de 1833 à 1844. C'est alors que les membres du bureau de santé chargèrent M. Cunard, leur président, de la louer en leur nom. L'île appartenait

aux « Sessions de Paix » de Northumberland, qui la faisaient administrer par un comité. M. Cunard s'aboucha avec ce comité et réussit facilement à mener l'affaire à bonne fin. Un bail fut passé entre les deux parties, en vertu duquel le comité remettait Sheldrake aux membres du bureau de santé, « pour deux ans ou plus », selon que le bureau jugerait nécessaire.

Depuis nombre d'années, les « Sessions de Paix » ont disparu. Elles paraissent avoir joué, à l'époque dont nous parlons, un rôle assez important dans l'administration de la province. C'étaient des organisations dont les juges seuls pouvaient faire partie. Chaque comté avait les siennes. Elles avaient chaque année une assemblée ordinaire, qui se tenait en janvier, mais, quand les circonstances le demandaient, elles se réunissaient encore en d'autres temps. Leur juridiction s'étendait aux questions d'intérêt public présentant quelque importance. C'est ainsi qu'à Chatham nous les voyons établir un poste de quarantaine pour protéger la population contre les épidémies trop souvent importées par les navires étrangers. Elles ne siégeaient qu'un temps assez court, pas plus qu'il ne fallait pour étudier les affaires de leur ressort et décréter les moyens propres à les conduire à bonne fin. Pour l'exécution de leurs décrets, elles nommaient des comités, dont les membres étaient toujours tirés de leur sein, et, avant de se dissoudre, elles se substituaient ces comités, les investissant de leur autorité pour agir en leur nom.

Ce fut avec un de ces comités que M. Cunard traita l'affaire de l'île Sheldrake.

Le choix de cette île ne fut pas unanimement accepté par les membres du bureau. L'abbé Lafrance avait, dès le début, proposé Tracadie et l'opposition qu'il fit au choix de Sheldrake fut assez sérieuse pour être insérée au procès-verbal de sa séance, que le bureau envoya au lieutenant-gouverneur le 6 mai 1844. Il avait été arrêté qu'« avant de faire aucune dépense pour réparation à l'île Sheldrake, le bureau donnerait à M. Lafrance le temps de présenter au gouvernement ses objections au choix de cette île comme site du lazaret ».

C'était à bon droit que M. Lafrance voyait dans Tracadie la vraie place pour le lazaret; à tout point de vue, le choix de cet endroit eût été préférable. C'était là, d'abord, que se trouvait le principal foyer du mal: la séquestration eût semblé plus supportable aux malheureux lépreux, s'ils s'étaient au moins sentis dans leur pays et non loin des leurs. Puis, ainsi que le montra l'avenir, les dépenses auraient été moins élevées; le lieu enfin était plus salubre que Sheldrake. Ce plan eût été le seul raisonnable et plus tard, d'ailleurs, il fallut bien y revenir.

M. Lafrance avait, dès le début, présenté ses observations à ce sujet, mais sans réussir à les faire prévaloir. Le lieutenant-gouverneur approuva le choix de Sheldrake et, sans tarder, le bureau de santé en prit possession. Son dessein était d'utiliser les anciennes constructions faites en 1832 par le comité de quarantaine et qui, depuis ce temps, avaient été abandonnées. Il est difficile de se figurer l'état de délabrement dans lequel étaient ces ruines. Dès l'année 1839, le comité de quarantaine avait eu

la velléité de les remettre en usage, mais, les ayant visitées, il jugea peine perdue d'y faire aucune réparation, les portes, les fenêtres, les cloisons, les planchers mêmes en ayant été enlevés. Cinq ans après, en 1844, le délabrement était bien pire encore : le bureau de santé se montra moins difficile que le comité de quarantaine.

Le cœur se serre lorsqu'on voit la tournure que prennent ainsi les choses dès le début. Le triste état de ces malheureux aurait dû attirer la compassion de tous; tout au moins eût-on dû essayer de consoler leurs cœurs, si l'on ne pouvait guérir leurs corps. Et voici qu'ils vont être traités comme ne le seraient pas de vils animaux. On ne veut voir en eux que le danger, le fléau public, et puisqu'ils sont incurables, qu'ils pourrissent dans leur misère, pourvu qu'ils soient séparés des autres.

Dans une assemblée tenue au mois d'avril, le bureau de santé arrêta que M. Peters serait chargé d'acheter les matériaux nécessaires pour réparer les bâtiments de Sheldrake; qu'il ferait creuser un puits, abattre les arbres autour des constructions, tracer un chemin et accomplir telles autres réparations qu'il jugerait nécessaires. Dans quelle mesure ces réparations furent-elles faites? Si quelque chose en fut accompli, ce fut bien peu, et sûrement bien insuffisant. On n'a, pour en juger, qu'à se reporter aux demandes incessantes de subsides qui seront faites dans la suite, pour terminer les réparations du lazaret.

En tout cas, dès que, sous la direction de M. Peters, on eut fait quelques réparations, le bureau de santé chargea le docteur Key de se rendre à Tracadie,

à Néguaç et dans toutes les localités où il y avait des personnes atteintes de la lèpre, pour les prendre et les amener à Sheldrake. M. Lafrance lui fut adjoint dans cette mission. Ce dernier choix était sage : le curé connaissait la plupart des lépreux, qui étaient ses paroissiens, et mieux que tout autre il pouvait, à cause de son caractère sacerdotal et du respect dont on l'entourait, exercer sur eux une grande influence et les décider à se rendre au lazaret. L'entreprise, certes, était délicate et la persuasion seule pouvait la conduire à bonne fin : si les lépreux avaient refusé de se soumettre, la force elle-même, l'avenir le montrera, eût été impuissante à les réduire à l'obéissance.

Certains récits, pour exciter sans doute davantage la pitié envers ces malheureux, les montrent arrachés de force à leurs familles, pourchassés à coups de bâtons, traînés à Sheldrake avec des cordes, tellement on craignait même de les toucher. A vrai dire, il n'est pas impossible que de si tristes faits aient eu lieu parfois, surtout lorsque, plus tard, quelques-uns d'entre eux, ayant réussi à s'évader de Sheldrake, vinrent de nouveau jeter l'épouvante dans la population. Il ne semble pourtant pas qu'il en ait été de même au début : l'influence de M. Lafrance eut gain de cause et le succès fut complet. « Bien qu'il leur en coûtât beaucoup, voyons-nous dans les documents du bureau de santé, de quitter leurs familles pour se séquestrer dans une île déserte, tous vinrent, une femme exceptée, à qui son état ne permettait pas de faire le voyage pour le moment. Ils débarquèrent à Sheldrake le 19 juillet 1844, au nombre

de cinquante-deux¹, et d'autres encore devaient venir dans les jours suivants.

Mais quelle ne fut pas la douloureuse surprise de ces malheureux lorsqu'ils se virent en face de cette misérable construction où l'on allait les parquer tous ensemble! L'extérieur en était bien triste; l'intérieur n'apparut pas plus rassurant. Des lits faits de planches clouées ensemble et ressemblant à de grandes caisses fixées au plancher, quelques traversins, quelques draps de lit, tel était tout l'ameublement. Personne n'était là qui les attendit; point de provisions préparées. Le docteur Key avait pris à son service les époux Knight, pour l'aider à retenir ensemble les lépreux et à les amener tous à la fois à destination. Eux aussi débarquèrent à Shel Drake, mais n'y restèrent que peu de temps.

Ce premier acte d'administration nous donne la mesure de ce fameux bureau de santé et un aperçu des sentiments qui animaient ses membres. La crainte, sans doute, d'encourir un blâme du lieutenant-gouverneur leur fit inventer des raisons pour justifier leur conduite. « Ne connaissant pas, dirent-ils, le nombre des lépreux qui devaient venir, ils n'avaient pas engagé de régisseur, ni fait de provisions avant de savoir combien de personnes ils auraient à pourvoir. »

Le silence eût peut-être mieux valu que cette excuse.

Après le départ des époux Knight, le bureau n'engagea encore qu'un homme et une femme, donnant

1. Ce chiffre est celui des listes, lesquelles d'ailleurs sont mal rédigées et incomplètes.

cette fois pour raison de sa conduite qu'il serait très difficile de trouver, à moins de les payer fort cher, des gens qui acceptassent de bonne volonté une besogne si périlleuse et si répugnante, et que d'ailleurs l'intention était de faire travailler les lépreux encore valides. En elle-même, cette dernière idée était excellente, et si l'on avait pu organiser les malades, les mettre à l'œuvre, c'eût été parfait. Il y avait des occupations pour toutes les aptitudes. Les uns se fussent employés au dehors à couper les arbres et à défricher la terre, jusqu'à une certaine distance du lazaret: ce travail aurait eu pour résultat d'assainir l'habitation et d'en rendre le séjour supportable. Les autres se seraient appliqués aux travaux intérieurs: cuisine, lavage, entretien de la propreté, etc. Tous y auraient gagné: les lépreux eussent été mieux partagés sous le rapport de la nourriture, du vêtement, de l'habitation et des soins quotidiens qu'exigeait leur maladie; l'ordre eût régné dans l'établissement. Le bureau, de son côté, se fût épargné de grandes dépenses et de grands déboires. Pour atteindre ce but, il eût fallu entre les lépreux une union fraternelle et, de la part du bureau de santé, une charité pleine de sollicitude, capable de gagner la confiance des pauvres séquestrés. Rien de tout cela n'existait.

Il est un fait malheureux que constate l'expérience: loin de sympathiser entre eux, les lépreux ne se souffrent que difficilement. Un lépreux ne mangera la nourriture préparée par un autre lépreux, ne se servira du linge lavé par des mains lépreuses, qu'avec une grande répugnance. On a de la peine

à les faire demeurer dans le même dortoir. Le lépreux qui n'en est qu'à la première phase de sa maladie ressent un dégoût insurmontable pour ceux qui sont plus avancés et déjà couverts de plaies hideuses et infectes.

Pour ce qui était du bureau de santé, les lépreux en avaient pris les membres en aversion dès le jour même de leur arrivée à Shel Drake. Ces hommes simples avaient quitté leurs familles avec l'espoir dans le cœur: on allait enfin, pensaient-ils, s'intéresser à eux, leur donner des médecins capables de connaître leur mal, qui leur feraient suivre des traitements susceptibles d'amener, à bref délai, leur guérison. Ces espérances, hélas! s'évanouirent bien vite, lorsqu'ils virent la triste condition où on les avait mis, et le peu de cas que l'on faisait d'eux. Ils se crurent trompés et commencèrent dès lors à se mettre en garde contre les membres du bureau, qu'ils ne considérèrent plus comme des bienfaiteurs, mais comme des ennemis. C'est ce qui les fit refuser de se prêter à leur dessein, les détourna d'accepter de travailler, même avec promesse de rémunération.

Comment, en pareil état de choses, un seul gardien eût-il été capable de maintenir et de maîtriser ces malheureux exaspérés, d'empêcher en même temps les étrangers d'aborder sur l'île et de s'entretenir avec leurs parents et connaissances? Le bureau lui-même en fait l'aveu: « Les lépreux peuvent parcourir l'île à leur volonté. Ils n'ont jamais été enfermés ni surveillés pendant la nuit. L'accès de l'île est ouvert à n'importe qui et en tout temps. Dans les conditions présentes, les lépreux peuvent donc s'évader quand ils veulent. »

Si un seul homme ne suffisait pas à garder l'île, encore moins une femme suffisait-elle à maintenir la propreté au lazaret. En peu de temps, la saleté devint horrible. Toute la maison, les salles, la cuisine, les lits, les vêtements étaient d'une malpropreté répugnante. Il faut avoir constaté par soi-même l'odeur fétide qu'exhale la lèpre pour avoir idée de l'infection qui régna bientôt dans ce cloaque. La vermine s'engendra, se multiplia et le lazaret devint inhabitable.

Dès lors commença à s'implanter parmi les malades un esprit de révolte et d'insubordination, tandis que se produisaient des évasions continuelles.

Le désarroi était général. Personne n'avait mission de contrôler les fournisseurs ni d'exiger d'eux la quantité ou la qualité voulue. Le gardien ne pouvait être partout; il lui eût fallu encore veiller à la conservation des denrées alimentaires, qui, faute de soin, se gâtaient. C'était le gaspillage sans limites.

Ce n'est pas que le gouvernement se montrât avare. On est plutôt surpris de sa libéralité, quand on repasse les comptes qu'a laissés ce premier bureau. Du 19 juillet 1844 au mois de février suivant, la dépense pour un nombre de lépreux, en somme, bien restreint, dépasse 1,000 livres. Mais si l'on entre dans les détails, on constate avec peine que la plus large part de cet argent ne va pas aux lépreux. Les frais de service médical, tant pour le docteur Key que pour les confrères qu'il consulte, s'élèvent à 205 livres, plus de la cinquième partie du tout. On ne peut s'empêcher de regretter de voir s'élever à tel point des salaires qui diminuent d'autant ce qui doit revenir aux malades.

Dans ce conflit, la place de M. Lafrance était celle d'un conciliateur. Il devait travailler à calmer les lépreux irrités et à leur faire accepter leur sort avec une résignation chrétienne, en même temps qu'il inspirerait au bureau des sentiments plus humains. Mais près de ce dernier il avait peu d'influence; puis il était trop loin du lazaret et chargé d'une paroisse trop étendue pour pouvoir venir souvent.

La situation déplorable dans laquelle le bureau avait mis les lépreux n'était pas d'ailleurs le seul grief qu'ils eussent contre lui; un autre dominait encore celui-là: ils ne voyaient pas venir ces traitements scientifiques qu'on leur avait promis et dont ils attendaient merveille. C'était pourtant là le motif qui leur avait fait prendre, sans trop de résistance, le chemin de Shel Drake; aussi éprouvaient-ils une amère déception. Le gouvernement, il est vrai, avait nommé le docteur Key médecin du lazaret; mais, soit que ses premiers traitements aient été sans résultat, soit pour toute autre cause, il n'eut jamais la confiance des lépreux, qui s'obstinèrent à ne pas prendre ses remèdes et à ne suivre aucune de ses directions. Plus tard, il devait être fortement attaqué à ce sujet par les Sessions de Paix. « Si les lépreux, diront les juges, montrent tant de répugnance à venir à l'île Shel Drake et si ceux qui y sont à présent font tant d'efforts pour s'évader, c'est qu'ils ne reçoivent aucun soulagement des traitements du docteur Key; ils ne veulent pas même prendre ses remèdes. » C'était d'ailleurs, sans doute, un fait connu de tous, puisque le secrétaire du bureau en fait mention au lieutenant-gouverneur, dans son rapport du 18 février 1846.

Si encore, à défaut de médecin, les lépreux avaient eu des infirmiers, ou du moins quelques personnes charitables pour panser leurs plaies, leur triste situation en eût été améliorée. Mais tous les secours leur manquaient à la fois; on les laissait livrés à eux-mêmes.

La lèpre est peut-être la plus terrible de toutes les maladies. Nous avons vu qu'elle ronge les chairs et, dans la plupart des cas, elle attaque les phalanges des doigts, qu'elle fait tomber les unes après les autres. Après un certain temps, le lépreux devient donc incapable de s'aider lui-même et d'aider les autres; or, nul ne demande plus de soins que lui. Les plaies que sa maladie développe sur tout son corps, pour peu qu'elles soient négligées, deviennent infectes et la vermine s'y engendre. Qu'on se figure donc l'état de ces malheureux et leurs souffrances, puisqu'on les abandonnait à eux-mêmes, sans que personne eût charge de les soulager et de venir à leur secours.

Mais ce n'était pas tout. Dès le 11 juillet 1844, avant même le transport des lépreux à Shel Drake, le bureau avait chargé le docteur Key de rédiger une sorte de code, contenant les avis et règlements appropriés pour l'administration du lazaret, et de tracer en même temps un régime à suivre pour l'alimentation des malades. Mais dans les documents qui nous restent, on ne voit nulle trace de l'un ni de l'autre; et le désarroi qui régna dans l'établissement suffit trop par lui-même à prouver que rien ne fut jamais fait sur ce point.

La situation des lépreux était intolérable et ils n'avaient aucun espoir de la voir s'améliorer. La

seule solution possible eût été un appel au lieutenant-gouverneur; mais ces hommes simples n'y pensèrent même pas. Un moyen s'offrait à leur portée: la fuite, et c'est celui qu'ils choisirent. La difficulté était de franchir le bras du fleuve qui les séparait de la terre. Les uns se firent des radeaux avec des troncs d'arbres que le courant jetait sur les bords de l'île¹, d'autres obtinrent de leurs parents ou de leurs amis qu'ils missent à leur service de petites embarcations.

Les évasions commencèrent presque aussitôt après le débarquement à Shel Drake. Dès le 23 septembre, un certain Florian J... s'échappe avec un de ses compagnons; le 5 octobre, deux hommes et une femme, avec l'enfant qui lui est né sur l'île, disparaissent à leur tour. Puis les évasions se multiplient: le 25 avril suivant, douze lépreux partent d'un seul coup. Cette évasion a même un caractère d'audace tout particulier: les fugitifs emportent avec eux tous leurs vêtements et jusqu'à leur literie.

Cet état de choses effraya le bureau, qui jugea le temps venu d'arrêter le mal et se décida à prendre des mesures violentes. C'est dans cet état d'esprit qu'il écrivit au lieutenant-gouverneur.

« Afin, dit-il, d'empêcher les évasions, il est nécessaire d'adopter un système plus sévère. Nous pensons qu'il faudra défendre à toute personne, non munie d'un laissez-passer du bureau ou du médecin, de débarquer sur l'île, pour aider les lépreux à s'échapper; et que des peines devront être édictées contre

1. *They escaped from the island in the night, on temporary rafts.* (Premier registre, page 36.)

ceux qui enfreindront cette défense. Il sera nécessaire, si l'on veut que les règlements ne restent pas lettre morte, de constituer un gardien à qui l'on donnera le pouvoir de porter des armes, et d'en faire usage si besoin en est; sa fonction principale sera de surveiller les lépreux et d'empêcher leur évasion. Il faudra tracer sur l'île des limites que les lépreux, pendant le jour, ne pourront pas outrepasser, et, la nuit, on les enfermera sous clef dans le lazaret. »

C'est avec peine qu'on voit les membres du bureau se laisser aller, de prime abord, à la violence. Il eût mieux valu rechercher la cause de tous ces désordres; on aurait constaté que l'habitation n'était pas tenable, que rien n'y était organisé, et que l'établissement tout entier n'avait d'un lazaret que le nom.

Le lieutenant-gouverneur avait donné toute sa confiance aux hommes qu'il avait choisis pour composer le bureau de santé. Sans donc se rendre compte autrement de l'état du lazaret, il approuva tout ce qu'ils lui soumirent. Sa réponse leur arriva le 18 octobre 1845:

Règles et règlements concernant l'administration, la direction, l'alimentation et l'approvisionnement du lazaret, ainsi que les soins médicaux, chirurgicaux, et autres de même nature, à donner aux lépreux.

1° Toute personne qui aura été conduite à l'île Shel Drake pour cause de lèpre sera séquestrée dans les bâtiments actuels, ou autres bâtiments que le bureau pourra faire construire dans la suite pour agrandir le lazaret. Les malades seront tenus ensemble, ou dans des appartements séparés, selon que le médecin le jugera à propos.

2° Ils recevront les soins du médecin de l'établissement, qui, de temps en temps, veillera à ce que le régime alimentaire soit modifié.

3° Le médecin devra aussi prescrire le temps où il sera permis aux lépreux de sortir du lazaret pour prendre l'air et se donner de l'exercice. Il leur fixera des limites qu'ils ne pourront pas dépasser. Il laissera ses ordonnances par écrit au gardien de l'île et à celui du lazaret, qui seront chargés de les faire observer.

4° Il est défendu à toute personne de descendre sur l'île et d'avoir communication avec les lépreux, sans une permission écrite du bureau de santé, ou de quelqu'un de ses membres. Les gardiens sont autorisés à prendre tels moyens qu'ils jugeront nécessaires, contre toute personne qu'ils prendront en flagrant délit de désobéissance à ces ordonnances, afin de l'en empêcher.

Avant même que cette approbation du lieutenant-gouverneur ne parvint aux membres du bureau, les événements avaient pris une tournure autrement grave encore. Les lépreux avaient, sans doute, eu vent de ce qui se tramait contre eux; et, plus exaspérés que jamais, avaient mis le feu au lazaret. L'incendie eut lieu le 15 octobre 1845. Le 18 suivant, le secrétaire du bureau rendait compte du sinistre au lieutenant-gouverneur, en ces termes:

« Je regrette d'avoir à faire connaître à Votre Excellence que le lazaret est brûlé jusqu'au sol. On ne peut pas dire exactement quelle fut la cause de l'incendie, mais je ne suis nullement persuadé qu'elle fut accidentelle. Personne n'a péri dans les flammes. Les lépreux ont arraché au feu leur literie et leurs hardes, mais tous les meubles ont été consumés. Les poêles et les fourneaux sont grandement endom-

magés. Les bâtiments voisins du lazaret, qui servaient de cuisine et de buanderie, ont été heureusement préservés par les efforts du gardien et des autres personnes qui se trouvaient là. Ils servent provisoirement de lazaret; on y logera tous les lépreux, jusqu'à ce qu'on ait construit un nouveau local. Le docteur Key, M. Peters et moi nous sommes rendus sur l'île après l'incendie. Des mesures immédiates vont être prises, par le bureau, pour faire élever un bâtiment qui réponde aux besoins d'un lazaret. La saison étant déjà très avancée, il est de toute nécessité que le travail soit achevé dans un bref délai. Je suis, pour le moment, incapable de déterminer le surcroît de dépenses que causera cet accident, mais je ne crois pas qu'il excède 100 livres. »

Ainsi que le pensait le secrétaire, l'incendie n'avait pas été l'effet d'un manque de vigilance; il avait été délibérément allumé par deux lépreux. Les autres ne divulgèrent pas tout d'abord les noms des coupables; ils le firent quand il n'y eut plus à craindre de répression. L'origine du feu était d'ailleurs facile à deviner. Écrasés par un joug qu'ils jugeaient intolérable, les lépreux n'avaient eu, pour s'y soustraire, d'autre moyen que la fuite. Dès qu'ils comprirent qu'on allait leur fermer cette issue par la force, il y eut parmi eux une véritable explosion de colère. Malheureusement, il s'en trouva, dans le nombre, un ou deux qui poussèrent leur ressentiment jusqu'à l'accomplissement de cette mauvaise action. Ce coup audacieux, loin d'améliorer le sort des malheureux malades, leur apporta de nouvelles souffrances: ils se trouvèrent dans une plus grande

pénurie et plus à l'étroit que jamais. Mais il attira l'attention du lieutenant-gouverneur sur les agissements du bureau de santé, qui, à partir de ce jour, sentit son prestige s'amoindrir devant le gouvernement, et ne tarda pas à être réduit à se défendre lui-même.

Un mois après l'incendie, le lazaret était relevé. Le bureau en faisait en ces termes la description au lieutenant-gouverneur :

« Les nouvelles constructions sont plus petites que les anciennes; aussi plus convenables, et plus appropriées à leur destination. Il faudra moins de combustible pour les chauffer. »

Les frais de construction ne dépassèrent pas la somme prévue par le secrétaire. Ils s'élevèrent à 101 livres 9 s. 9 d.; encore faut-il défalquer de ce prix 13 livres 3 s. 3 d., que M. Peters avait reçus pour la surveillance des travaux. M. Peters est le seul membre du bureau qui n'ait pas une charge spéciale; en revanche, s'agit-il de surveiller des constructions et autres travaux, de courir après des lépreux évadés, c'est toujours lui qui entre en scène; il est toujours prêt à tout et toujours bien payé.

Le salaire de M. Peters ébréçait un peu les 101 livres, dont il ne restait plus, pour les dépenses faites en faveur des lépreux, que moins de 88. C'est tout ce qu'a coûté le nouveau lazaret, avec son ameublement, avec la réparation des fourneaux et autres appareils de chauffage, que le feu, avons-nous vu, avait fort maltraités. La modicité de la dépense laisse entrevoir que cette seconde demeure des lépreux ne péchait pas par excès de luxe. Que peut-on faire

avec moins de 500 dollars, surtout quand il faut transporter les matériaux à une grande distance et leur faire traverser une large rivière? Le bureau cependant affirme que ce lazaret valait mieux que le premier: qu'était-ce donc alors que le premier?

Les lépreux n'avaient rien gagné au change: les révoltes et les évasions recommencèrent de plus belle; les armes des gardiens furent impuissantes à les empêcher.

L'embarras du secrétaire est visible lorsqu'il s'agit de faire savoir au lieutenant-gouverneur que le lazaret actuel souffre du même désordre et du même désarroi que l'ancien. Il cherche d'abord à innocenter le bureau: on a fait tout ce qui était possible pour rendre les lépreux contents de leur condition, mais c'est avec peine que l'on constate que tous les efforts ont été vains. De quoi peuvent se plaindre les lépreux? Si le lazaret est malpropre, c'est qu'ils ne le nettoient pas. Le bureau rétribuerait libéralement leur travail, s'ils voulaient s'y mettre. S'ils n'ont pas de traitements médicaux, c'est qu'ils refusent d'accepter ceux du docteur Key.

Il faut reconnaître que le bureau n'avait pas sous son administration l'élite de la société. Les lépreux étaient, pour la plupart, des hommes incultes, peu portés à la reconnaissance, et incapables d'observer le moindre règlement. L'isolement, l'oisiveté et la maladie qui les torturait sans relâche les rendaient mélancoliques et irascibles. Mais tout cela n'eût-il pas dû contribuer encore à augmenter la pitié envers eux?

Le gouvernement donnait d'une main libérale, et sans trop se faire prier. Mais une minime partie

seulement de ses largesses arrivait jusqu'aux lépreux. C'est un fait malheureusement facile à constater: il n'y a pour cela qu'à parcourir les comptes détaillés que, chaque année, le secrétaire envoyait au lieutenant-gouverneur. Voici ce que contient, par exemple, l'un de ces comptes, celui de 1848. Le total s'élève à 940 livres. Les seuls frais du service médical dépassent 135; le président, le secrétaire et le chapelain reçoivent, à eux trois, environ 100 livres. Puis vient la paie des gardiens. Enfin, des 940 livres, il ne reste plus guère que 200 qui aient été dépensées directement pour les lépreux. Le reste passe en commissions, toutes trop payées, et dont plusieurs semblent n'avoir pas de raison d'être.

Il peut paraître étrange, au premier abord, que le triste sort des lépreux de Sheldrake n'ait pas été plus tôt connu du public, spécialement de leurs familles ou de leurs amis, et que plainte n'ait pas été portée au lieutenant-gouverneur, lui faisant connaître la véritable situation au lazaret. Les évadés, semble-t-il, auraient dû révéler ce qu'il en était; et la pitié publique s'en serait trouvée émue. Mais il n'en était pas ainsi. Tous ceux qui s'échappaient de l'île étaient vite contraints d'y revenir. Pourchassés et traités comme de véritables bêtes fauves, ils se voyaient souvent repoussés par leurs parents eux-mêmes et leurs amis, qui refusaient de les recevoir. Les lignes suivantes, écrites en 1883 par un journaliste, résumant tristement tout ce que les témoins de ces choses ont maintes fois raconté aux religieuses: « On ne dira jamais les horreurs de cette maison de pestilence. Les deux ou trois personnes,

elles-mêmes, qui préparaient la nourriture, ou rendaient tels services qu'elles croyaient pouvoir rendre sans danger, ne connaissaient que peu de chose des souffrances des lépreux. Les visites des médecins étaient rares; et quand ceux-ci venaient, ils avaient, eux aussi, peur de la contagion et ne voyaient que bien peu de ce que souffraient les malades. Le prêtre était à peu près seul à les visiter; mais lorsqu'il parlait des horreurs dont il avait été témoin, on ne prêtait que peu d'attention à ses paroles, car l'opinion générale était qu'on ne pouvait guère faire mieux, et qu'il était absolument nécessaire, pour la sécurité publique, que les malades fussent envoyés au lazaret. Occasionnellement, quelque lépreux, pris de désespoir, s'était échappé; mais qui donc aurait voulu l'écouter? Son approche semait l'épouvante; toutes les portes se fermaient devant lui; tout ce qu'il touchait était considéré comme souillé; et toute la contrée guidait et assistait les officiers chargés de lui donner la chasse¹. »

Exécérés du public, traqués comme des bêtes fauves, ces spécimens vivants de la misère humaine ne pouvaient trouver de gîte que dans les forêts ou

1. *The horrors of that dreadful pest-house will never be told. Even the two or three persons who prepared food and rendered such other services as they thought could be rendered with safety to themselves, knew little of the sufferings of the lepers. Physicians seldom visited the place; and when they did visit it, they too were afraid of the disease, and they saw little of what the patients suffered. The priest was almost their only visitor; and he could tell of the horrors he witnessed, but little attention was paid to his representations, as it was generally believed that nothing better could be done, and that it was absolutely necessary, for the public safety, that the diseased should be sent to the lazaretto. Occasionally, a leper, grown desperate, had escaped; but who would listen to him? His approach was dreaded, every door was shut in his face; everything he touched was regarded as polluted; and the whole countryside directed and assisted the officers sent to hunt him down.*

les hangars délaissés. La vie, pourtant, dans ces conditions extrêmes, leur était encore plus supportable que le retour à Sheldrake, qu'ils ne savaient plus désigner autrement que sous le nom d'« enfer ». Personne ne souffrait plus de cet état de choses que le curé de Tracadie: le grand cœur de M. Lafrance semblait avoir gardé pour les lépreux toute la sympathie qui manquait à la foule apeurée. Regrettant toujours que son projet d'installation du lazaret à Tracadie eût échoué, il ne l'oubliait pas cependant, attendant l'heure propice pour y revenir le jour où la Providence lui en fournirait le moyen.

L'institution des lazarets n'est pas chose nouvelle. L'Église, héritière de la charité de Jésus-Christ, en a ouvert un grand nombre dans le cours des siècles; et, sauf de rares exceptions, les lépreux y ont toujours accepté leur sort, sinon avec bonheur, du moins avec patience. Les membres de ce premier bureau auraient dû le savoir, et, se voyant impuissants, recourir, eux aussi, à la charité chrétienne. Leur idéal ne s'éleva pas si haut: leurs successeurs devaient être mieux inspirés.

La situation du bureau devenait chaque jour plus critique, à mesure qu'augmentait l'audace des lépreux. Ces derniers, avant l'incendie, s'échappaient sans doute déjà; mais ils finissaient par obéir aux injonctions qui leur étaient faites de revenir. Quand ils furent assurés qu'on ne ferait rien pour améliorer leur situation, et que le séjour à Sheldrake, loin de s'adoucir, leur deviendrait plus pénible, ils en vinrent au point de résister à la force par la force: c'est ce que le secrétaire avoue lui-même.

« Au commencement de l'année dernière, dit-il, quatre lépreux s'évadèrent, et firent connaître qu'ils étaient résolus à ne plus revenir. Le bureau, cependant, envoya un de ses membres à Tracadie, avec pouvoir d'employer la force, si cela était nécessaire, pour les prendre et les ramener. Cet envoyé fit de grandes dépenses, mais ne réussit pas. »

Devant ces faits, le gouvernement commence à s'étonner que les lépreux soient en révolte permanente et surtout se plaignent d'être dénués de tout. Est-ce donc qu'il ne verse pas chaque année des sommes plus que suffisantes pour leur procurer un bien-être satisfaisant? Il y avait dans ces paroles un reproche à l'adresse des membres du bureau; l'acrimonie de leur défense montre qu'ils n'y furent pas insensibles.

« Depuis sa formation, écrit le secrétaire, le bureau a été en butte à de nombreuses et malveillantes attaques, qui lui ont rendu sa tâche plus difficile et l'ont obligé à plus de dépenses.

« Je ne vois aucune amélioration possible aussi longtemps que l'on conservera le système actuel. Le bureau a toujours désiré ne faire que des dépenses modérées, mais si l'on en juge par les plaintes portées contre lui, il n'a pas donné satisfaction. Je crois donc un changement radical tout à fait nécessaire. Par quel moyen arrivera-t-on à soulager les lépreux et, du même coup, à arrêter la diffusion de la maladie, je ne saurais le dire... »

Et il termine en priant le lieutenant-gouverneur d'envoyer sur les lieux des personnes compétentes qui puissent pleinement le renseigner.

Le lieutenant-gouverneur saisit la balle au bond et forma une commission qu'il envoya examiner le lazaret. Mais le docteur Key et ses confrères du bureau ne laissèrent pas les membres de cette commission seuls dans leur visite à Sheldrake; ils jugèrent prudent de leur faire escorte et les plaintes des lépreux ne purent ainsi se faire entendre en toute liberté.

La commission rédigea un rapport, dont voici les points les plus saillants:

« Le lazaret actuel fut construit à la hâte, après l'incendie. Il n'est certainement pas approprié aux besoins d'un établissement de ce genre. Mais ce défaut s'explique: les lépreux étaient presque sans abri; le bureau dut alors précipiter la construction. »

On ne peut s'empêcher de sourire tristement quand on songe au rapport que le bureau de santé envoyait naguère au lieutenant-gouverneur: « Cet édifice, y était-il dit, est supérieur au premier, et mieux adapté à sa destination... »

La commission enregistre ensuite, avec une grande brièveté, les plaintes des malades au sujet de la nourriture, de l'eau, du travail qui leur est imposé, etc. On sent trop, en somme, l'influence que les membres du bureau exercent sur elle. La commission ne fait que répéter les raisons maintes fois exposées par le bureau au lieutenant-gouverneur, trouvant moyen de disculper les membres du bureau de santé et de les excuser, même au sujet de l'horrible malpropreté du lazaret.

La situation des malheureux lépreux devenait ainsi de plus en plus triste. Ils se voyaient absolu-

ment abandonnés de tous, et tout recours semblait devenu impossible, lorsque la Providence se chargea d'utiliser pour leur bien des événements de nature toute différente.

L'île Sheldrake, nous l'avons dit plus haut, appartenait aux Sessions de Paix, qui l'avaient cédée à bail au bureau de santé. Elles lui en laissèrent la jouissance paisible jusqu'en 1847, mais, en cette année, un fait survint qui amena la rupture entre les deux corporations.

Au commencement de la saison navigable, plusieurs navires chargés d'immigrants se dirigèrent vers Chatham. Malheureusement, ces immigrants étaient infectés d'une maladie contagieuse. Les Sessions de Paix, voulant prendre aussitôt des mesures pour préserver le pays de la contagion, louèrent, pour un an, *Middle Island*, qui avait déjà servi de poste de quarantaine. Cette île, plus rapprochée de Chatham, est éminemment propre à cet usage et elle est maintenant encore connue sous le nom d'île de la quarantaine. Il fallut y élever quelques constructions pour recevoir les émigrés. L'année terminée, les Sessions de Paix durent évacuer l'île et se trouvèrent devant un problème au sujet de ces bâtisses: les abandonner serait s'exposer à de nouveaux frais pour en construire d'autres, si, par exemple, l'année suivante, une nouvelle épidémie survenait. Deux solutions se présentaient: l'une était d'acquérir *Middle-Island* en tout ou en partie et d'y établir un poste permanent de quarantaine; l'autre, de faire transporter les constructions sur l'île Sheldrake, distante de cinq milles. Ce dernier moyen nécessiterait

un travail ardu, mais possible pourtant pendant l'hiver, la rivière gelée offrant une voie facile. On essaya de la première solution, mais l'achat ne put se conclure. Il ne resta donc plus aux Sessions de Paix que le second moyen, qu'elles se résolurent à prendre. Le 4 mars 1848, elles adressèrent une requête au lieutenant-gouverneur, qui, sans doute, entra dans



MIDDLE ISLAND, près de Chatham
(L'île Shel Drake est trop éloignée du rivage pour pouvoir être photographiée)

leurs vues, car elles se mirent aussitôt à l'œuvre¹. L'entreprise du transport des constructions d'une île à l'autre fut mise aux enchères, pour être adjugée à l'entrepreneur qui exigerait un moindre prix. Pourtant, avant de commencer le travail, les Sessions de Paix demandèrent au bureau de santé de leur permettre, dans l'intérêt du bien public, de placer leurs constructions de Middle-Island sur l'île Shel Drake. Les membres du bureau parurent surpris et, après avoir tenu conseil entre eux, refusèrent net. Ils n'avaient, disaient-ils, le pouvoir de permettre à aucun établissement de s'installer sur l'île car c'était une place de séquestration destinée aux seuls lépreux.

1. Il semble bien que le principal mobile des juges, en cette affaire, ait été le désir d'éloigner le lazaret de la ville de Chatham.

et très propice pour les garder. C'eût été en outre, de leur part, aller contre les règlements du lieutenant-gouverneur, qui défendaient à toute personne, sans aucune exception, de pénétrer dans l'île.

Les membres du bureau firent remettre copie de leur résolution aux Sessions de Paix. Ce fut la première et la seule communication de ce genre entre les deux corporations, dont l'opposition ne tarda pas à entrer dans une phase violente, rendant impossibles tous pourparlers et toute conciliation.

Les juges des Sessions de Paix ne tinrent aucun compte du refus du bureau et, peu après, ils commencèrent à faire descendre les constructions de Middle-Island sur la glace, bien décidés à les transporter à Shel Drake et à les y placer.

Le bureau se sentit directement provoqué par cet acte d'audace et, dans sa réunion du 31 mars 1848, il passa la résolution suivante:

« Attendu que les Sessions de Paix ont envoyé des hommes pour prendre possession de l'île Shel Drake... et qu'elles veulent y introduire des constructions, ce qui constitue une infraction au règlement du lieutenant-gouverneur pour l'administration de l'île;

« Attendu que le bureau a le devoir d'empêcher tout empiètement illicite sur les droits qu'il a sur l'île;

« Il autorise, par les présentes, M. Alexandre Fraser à réunir autant de personnes que celui-ci jugera nécessaire pour lui prêter main forte et à se rendre avec ces personnes à l'île Shel Drake, afin d'opposer une résistance efficace à quiconque voudrait débarquer sur l'île, ou y introduire quoi que

ce soit, sans l'autorisation écrite de ce bureau ou de quelqu'un de ses membres. »

Muni d'une copie de cet arrêté, en témoignage de l'autorité dont il se trouvait ainsi revêtu, M. Fraser engagea onze personnes, avec lesquelles il se rendit immédiatement sur l'île, décidé, s'il était nécessaire, à repousser la force par la force.

Le 3 avril, l'île fut le théâtre d'une scène burlesque.

Les juges des Sessions de Paix poussaient activement leur affaire; déjà l'une de leurs constructions était sur la glace. Ils avaient chargé un des leurs, M. Alexandre Goodfellow, magistrat, d'agir en leur nom et de faire face aux difficultés qui pourraient surgir. Les constructions de Middle-Island étaient faites de planches clouées les unes aux autres. On y avait attelé des chevaux, et, comme elles étaient peu considérables, elles glissaient légèrement et sans trop de heurts sur la surface glacée de la rivière. La première arriva près du rivage de Sheldrake. On vit alors M. Fraser se diriger vers M. Goodfellow et ses travailleurs. Dès qu'il fut en présence du magistrat, il lui défendit de mettre le pied sur l'île, lui enjoignant de laisser sa construction sur la glace. Il lut à haute voix l'arrêté des membres du bureau de santé, qui le revêtait du pouvoir de défendre leurs droits. M. Goodfellow répondit qu'il placerait ses constructions sur l'île et qu'il allait se procurer la force nécessaire pour y parvenir.

Pendant ces pourparlers, trois autres magistrats, MM. Hutchison, John Nesmith et MacDonald Harrison, arrivèrent en voiture et pénétrèrent sur l'île.

M. Fraser les arrêta; les juges lui demandèrent en vertu de quel droit il agissait ainsi. « Je suis, répondit-il, revêtu de l'autorité du bureau et j'accomplis ses ordres. — Le bureau, répartit M. Nesmith, n'a pas le pouvoir de donner semblable autorité. » La dispute s'envenimant, on s'irrita de part et d'autre et l'on en vint aux coups. Il s'ensuivit une scène violente, à la suite de laquelle les trois magistrats sortirent de l'île Sheldrake et se retirèrent à Middle-Island. M. Fraser garda ses positions et fit avertir le bureau de ce qui venait d'avoir lieu. Trois des membres du bureau vinrent à la hâte; ils constatèrent qu'une des constructions des juges était déjà sur la rive et qu'une seconde n'était que de quelques pas en arrière. Toutefois, on ne se battit pas davantage ce jour-là, mais les trois juges qui avaient pris part à la lutte, et que M. Fraser avait forcés à la retraite, demeurèrent sur Middle-Island, où ils occupèrent le reste du jour à faire descendre sur la glace les autres constructions et à les diriger vers Sheldrake.

Le soir venu, les trois membres du bureau de santé quittèrent l'île, emmenant avec eux M. Fraser, qui se trouvait mal; mais ils laissèrent sous la direction du gardien de l'île et du régisseur du lazaret les hommes recrutés pour s'opposer aux envahisseurs.

Le lendemain, la scène recommença. Dès le matin, le parti des juges introduisit une autre construction sur le rivage de l'île. Bientôt arrivèrent trois juges: MM. Hutchison, John Fraser et Goodfellow, qui s'étaient fait accompagner du shérif et de quelques constables, avec lesquels ils pénétrèrent dans l'île. Sur la plainte de M. Hutchison et sur

l'ordre de M. John Fraser, le shérif arrêta le gardien de l'île et le régisseur du lazaret, avec un de leurs hommes, M. Campbell, et les fit conduire, sous bonne garde, à Chatham, d'où on ne leur permit de revenir à l'île qu'après avoir fourni une caution. Les membres du bureau arrivèrent à Shel Drake vers deux heures de l'après-midi. MM. Hutchison et Goodfellow étaient déjà sur le rivage, avec une trentaine de travailleurs: les deux partis se retrouvaient en présence l'un de l'autre. Un des membres du bureau lut à haute voix, de manière à être entendu de tous, le bail passé entre le bureau et les Sessions de Paix, ainsi que le règlement du lieutenant-gouverneur. Du côté des juges, M. Hutchison lut une lettre, datée du 1^{er} avril, dans laquelle M. Rankin lui-même reconnaissait que le lieutenant-gouverneur concédait aux Sessions de Paix la moitié de l'île. Trop malade actuellement pour régler personnellement cette affaire, le lieutenant-gouverneur ajoutait que, pour être différé, son jugement ne changerait pas.

Ce dernier document ne convainquit point les membres du bureau de santé. Après ces pourparlers, qui n'aboutirent à rien, la lutte recommença, moins violente pourtant que la veille. Par trois fois les juges essayèrent, avec leurs hommes, d'introduire leurs constructions dans l'île. Ils n'y purent parvenir et, de guerre lasse, ils se retirèrent. Les membres du bureau s'en allèrent de leur côté, laissant toutefois sur les lieux onze de leurs hommes, avec ordre de s'opposer à toute nouvelle tentative qui pourrait être faite par leurs adversaires.

Pour le moment, la lutte en resta là, mais les deux partis en appelèrent au lieutenant-gouverneur.

La ténacité des juges de Northumberland allait tout naturellement faire revenir en question le projet autrefois émis par M. Lafrance de placer le lazaret à Tracadie, et finalement le faire triompher.

Dès que les rixes entre les juges des Sessions de Paix et les membres du bureau de santé eurent pris fin, et que le calme se fut un peu rétabli, le bureau comprit qu'il avait affaire à forte partie et que sa cause courait risque d'avoir le dessous auprès du lieutenant-gouverneur. On voit tout de suite que son ton se radoucit, tandis que celui des Sessions de Paix s'enhardit chaque jour. Vers le 10 ou le 11 avril, les juges font de nouveaux efforts pour introduire leurs constructions dans l'intérieur de l'île Shel Drake; le bureau ne résiste déjà plus que pour la forme.

Voici les instructions que, de concert avec le docteur Key, son président envoie au gardien de l'île; elles sont significatives:

« Faites connaître, à quiconque tenterait de s'introduire dans l'île, qu'il se met en contravention avec le règlement du lieutenant-gouverneur et qu'il commet un délit évident en agissant ainsi sans autorisation aucune.

« Je vous recommande de ne faire aucune résistance; notifiez seulement que toute personne qui n'est pas munie d'une permission écrite du bureau de santé ne doit pas pénétrer dans l'île, encore moins y introduire quoi que ce soit. »

Évidemment, le bureau sent le sol s'effondrer sous ses pieds. Son espérance de faire prévaloir sa cause devant le lieutenant-gouverneur est si faible que, dans

sa session de cette année 1848, il parle d'en appeler au public, de divulguer par la presse le litige en question et de faire connaître à tous les documents et raisons qui militent en sa faveur. Il cherche, on le voit, à faire réfléchir le lieutenant-gouverneur et la Chambre, pour les empêcher de rendre jugement contre lui. Malgré son peu d'espoir du côté du lieutenant-gouverneur, il garde toujours confiance en la bonté de sa cause et veut poursuivre la lutte jusqu'à la fin. C'est ainsi qu'il écrit au secrétaire provincial, le priant de vouloir bien lui communiquer les pièces dont s'est servi le lieutenant-gouverneur pour former son opinion. Enfin, le 1^{er} mai suivant, il envoie son président à Fredericton, pour donner aux membres de la Chambre eux-mêmes des informations exactes sur tout ce qui s'était passé à Shelldrake.

Les efforts du bureau de santé furent inutiles: le lieutenant-gouverneur et la Chambre donnèrent gain de cause aux Sessions de Paix et décrétèrent que le poste de quarantaine serait établi à Shelldrake.

Pendant ce temps, les Sessions de Paix, sûres de leur triomphe, faisaient placer dans l'île les constructions amenées de Middle-Island, sans se soucier autrement des réclamations du bureau de santé.

Enfin, M. Cunard, président du bureau, revint de Fredericton. A peine rentré, il réunit ses collègues, pour examiner avec eux les documents qu'il avait obtenus du secrétaire provincial. La séance eut lieu le 5 mai 1848. La lecture de ces documents ne changea rien à l'opinion des membres, qui, continuant à croire en la bonté de leur cause, déclarèrent dans

leur compte rendu que la Chambre s'était appuyée sur des informations erronées et incomplètes, et chargèrent leur président de faire un nouveau rapport. M. Cunard fit ce rapport et l'envoya au gouvernement le 15 mai suivant. Plus volumineux que le premier, ce document n'apporte aucun nouvel argument d'importance. « Les lépreux, y est-il dit, craindront de gagner la maladie des émigrants; et ceux-ci, à leur tour, auront peur de contracter la lèpre », etc.

Ce rapport fait déjà pressentir la dissolution, à bref délai, du bureau de santé; ses membres ne sont plus unis. M. Rankin se sépare des autres: il déclare « qu'il ne veut prendre aucune part dans les résolutions présentes..., parce que l'affaire est entre les mains du lieutenant-gouverneur et du conseil exécutif ».

Comme il fallait s'y attendre, le rapport n'eut aucun effet. Le lieutenant-gouverneur et les membres du Conseil exécutif n'y répondirent même pas et le bureau de santé affecta de reprendre confiance. Dans son assemblée du 27 juillet, il fait encore des plans pour l'avenir, comme si Shelldrake devait lui rester. Le secrétaire est même chargé d'informer le lieutenant-gouverneur que les édifices de l'île Shelldrake sont devenus insuffisants, parce que le nombre des lépreux s'est de beaucoup accru¹. Placés pourtant entre la crainte et l'espérance, les membres du

1. Le P. Danel prétend qu'à cette date on en comptait dix-sept à Shelldrake et onze au dehors. Si ces chiffres sont exacts, quel terrible taux de mortalité, ou que d'évasions durant ces quatre années! car il est certain qu'au 29 juillet 1844 on en comptait cinquante-neuf. Et combien d'autres avaient été amenés depuis! L'insuffisance des listes ne permet pas d'en dire davantage.

bureau demandent aussi à évaluer approximativement, d'abord les dépenses qu'il faudrait faire pour agrandir les corps de logis actuellement en usage, puis, dans le cas où le lazaret viendrait à être transporté ailleurs, ce que coûterait la construction entière du nouvel édifice.

Pendant que le bureau de santé formait ainsi des plans qui ne devaient jamais se réaliser, les juges allaient de l'avant. Ils faisaient creuser un puits dans la partie de l'île qu'ils occupaient déjà; et peu après, un navire chargé d'immigrants ayant été trouvé, par les médecins, infecté d'une maladie contagieuse, ils le mirent en quarantaine à Shel Drake. Enfin, le 29 juillet, ils sommèrent les membres du bureau d'évacuer l'île et de leur en laisser la possession pleine et entière. En vain le bureau en appela-t-il au lieutenant-gouverneur, sa voix ne fut point écoutée: sa dissolution était résolue. Le lieutenant-gouverneur allait le faire disparaître et en constituer un autre à sa place. Les Sessions de Paix l'emportèrent sur toute la ligne et rentrèrent en possession de l'île. Le bureau de santé, qui n'avait pas voulu en céder la moitié, la perdit tout entière; ce fut son coup de mort.

Avant de clore l'histoire du lazaret de Shel Drake, un regard en arrière nous permettra de juger les événements de ces quatre années.

Il convient tout d'abord de rendre hommage à la générosité du gouvernement provincial et à la droiture de ses intentions. Dans cette œuvre, il n'eut d'autre but que de protéger les familles contre la lèpre envahissante et, pour y parvenir, il fit de grands

sacrifices. Malheureusement, le bureau de santé, qu'il investit de son autorité pour constituer le lazaret et l'administrer, ne répondit pas, comme il eût été désirable, à la confiance qui lui était témoignée. Les faits prouvent qu'il manqua d'ordre, de prudence et de surveillance. Le désintéressement n'était pas sa qualité dominante: nul n'y faisait rien pour rien. Dans les rapports, il était sans cesse question d'économie, et les membres s'adjugeaient des émoluments scandaleux, leurs économies ne pesant que sur les infortunés lépreux. Le mauvais renom que le bureau s'était attiré, dès les premiers jours, devint pour lui un obstacle insurmontable à l'accomplissement de sa mission. Shel Drake passait non pour un hospice où l'on prenait soin des lépreux, mais pour un enfer où on les attirait pour les faire souffrir et mourir de misère. Ceux des lépreux qui s'échappaient faisaient des descriptions effrayantes de ce redoutable lieu; plus effrayantes probablement que n'était la réalité, car ils avaient besoin de tels motifs pour se faire pardonner leur escapade. La population était terrifiée. Les lépreux nouvellement atteints refusaient de se rendre à Shel Drake et leurs parents, s'apitoyant sur le sort qui attendait ces malheureux, différaient leur départ le plus longtemps possible.

Malgré ces lacunes regrettables, il ne faudrait pas croire que le lazaret de Shel Drake ait été inutile, ou n'ait fait aucun bien. Nulle institution n'est parfaite à son début. Lorsque les lépreux étaient arrivés à la dernière phase de la maladie, qu'ils se couvraient de plaies hideuses et infectes et que leur présence n'était

plus tolérable chez eux, on se résolvait à les faire partir pour Shelldrake, où une mort à courte échéance mettait fin à leurs souffrances. Il est avéré que la maladie est surtout contagieuse quand elle est arrivée à sa dernière phase; et c'était pendant cette période que ces malheureux étaient confinés dans le lazaret. En dépit de ses imperfections, le lazaret de Shelldrake ralentit donc considérablement la diffusion de la lèpre; il est juste de lui en tenir compte.

CHAPITRE IV

Le lazaret de Tracadie, antérieurement à l'arrivée des religieuses

(1849-1868)

DÉSIREUX d'amener les lépreux plus près de lui, afin de pouvoir plus facilement leur prodiguer les consolations que lui inspirait son zèle, M. Lafrance, qui avait toujours gardé son idée première au sujet du véritable emplacement pour le lazaret, adressa au lieutenant-gouverneur une pétition que celui-ci accueillit favorablement. Le lazaret allait être transféré à Tracadie.

Le premier soin du lieutenant-gouverneur devait avoir pour objet la constitution d'un nouveau bureau de santé. Son choix se fixa sur MM. Davidson, Lafrance, McLeod et Robinson. Les deux premiers avaient déjà fait partie du précédent bureau: M. Lafrance, dès le début, avait été nommé chapelain du lazaret¹; M. Davidson avait remplacé M. Kerr dans la charge de secrétaire. Les noms des deux autres membres apparaissent pour la première fois.

Le lieutenant-gouverneur leur écrivit qu'il se confiait à leur sagesse pour construire un lazaret à

1. M. Lafrance, sans doute trop éloigné pour pouvoir facilement visiter le lazaret de Shelldrake, avait été remplacé par M. Sweeney, alors curé de Chatham, qui devint plus tard évêque de Saint-Jean.

Tracadie et le gouverner avec ordre et économie. Le temps pressait: les juges de Northumberland exigeaient qu'on évacuât immédiatement Sheldrake. Le lieutenant-gouverneur rassura pourtant les nouveaux membres du bureau, en leur promettant qu'ils obtiendraient sans peine l'autorisation de retenir les lépreux dans l'île pendant tout le temps requis pour la construction du lazaret de Tracadie. De plus, il était évident que les règlements de Sheldrake devraient subir quelques modifications, au sujet desquelles il désirait avoir leur avis. Il les pria donc de vouloir bien lui envoyer leurs remarques et leurs suggestions, afin que, lors de la prochaine session, il pût les soumettre à la Chambre.

On commença par organiser le bureau, pour qu'il pût fonctionner légalement. M. McLeod fut élu président; M. Davidson resta secrétaire; M. Lafrance reprit son titre de chapelain; puis on se mit à l'œuvre. M. Davidson fit préparer les plans du lazaret projeté et invita les entrepreneurs de la localité et des environs à présenter leurs soumissions. Le choix se porta sur M. James Young, qui reçut la charge de l'entreprise; non pas qu'il eût présenté la plus basse soumission, mais parce que, au jugement du bureau, il offrait plus de garanties que les autres soumissionnaires. Ce fut de lui que fut acheté un terrain de seize arpents, près de la baie, à un quart de mille environ de l'église paroissiale, et tout de suite les travaux de construction commencèrent.

Vers ce même temps, les Sessions de Paix de Northumberland envoyèrent un des leurs réclamer en leur nom l'évacuation immédiate de l'île Shel-

drake. Confiants dans les paroles du lieutenant-gouverneur, qui leur avait fait entrevoir qu'une entente avec les juges serait facile, les membres du bureau de santé envoyèrent M. McLeod et M. Davidson à Chatham, pour traiter de cette affaire. Mais les juges demeurèrent inflexibles et il fallut, bon gré mal gré, accepter les conditions qu'ils firent: évacuation immédiate de la moitié de l'île et du reste pour le 1^{er} août.

Le 4 juin de cette année (1849), M. Davidson rendit compte au lieutenant-gouverneur de ce qu'avait fait le bureau de santé. Il lui fit connaître en particulier l'achat de vingt-cinq acres de terre, partie en culture, partie en friche, et l'enregistrement de cette propriété au nom de la reine: on éviterait ainsi, avec les Sessions de Paix du comté de Gloucester, des collisions comme celles qui s'étaient produites avec les juges de Northumberland. Le 13 du même mois, le secrétaire provincial répondit que le lieutenant-gouverneur avait accordé son approbation à tous les actes du bureau.

Le 5 juillet, le lazaret se trouvant à peu près terminé, les membres du bureau songèrent à prendre des mesures pour évacuer Sheldrake. M. Lafrance et M. Robinson furent chargés de ramener les lépreux de Sheldrake à Tracadie, tandis que le président et le secrétaire s'emploieraient à approvisionner la maison de tout ce qui était nécessaire. M. Lafrance et M. Robinson accomplirent leur mission avec tant de diligence que, le 25 juillet, ils étaient de retour et introduisaient les lépreux dans le nouveau lazaret.

La garde en fut confiée à M. et Mme Philéas Losier, moyennant un salaire de 60 livres par année.

Quand les membres du bureau de santé eurent constaté que le lazaret était bien organisé, et suffisamment vaste pour contenir tous les lépreux, ils donnèrent ordre à tous ceux qui, dans la paroisse de Tracadie et les alentours, étaient atteints de la maladie, de s'y rendre dans le plus bref délai possible. Puis, avant de se séparer, ils laissèrent, par écrit, leurs instructions au gardien. « Vous ne permettrez à aucun lépreux, disaient-ils, de franchir les limites que nous avons tracées. Vous empêcherez toute personne du dehors de pénétrer dans le lazaret, dans la maison du gardien et même dans la propriété, à moins qu'elle n'ait une permission écrite de quelqu'un des membres du bureau. Et si, malgré nos ordres, il se noue des relations entre les lépreux et des personnes de la paroisse, ou encore, si quelque lépreux vient à s'évader, vous en donnerez, le plus tôt possible, connaissance au bureau de santé. » Ils recommandaient enfin l'économie, l'ordre et l'équité. Le gardien devait veiller à bien conserver les objets mis à sa disposition pour l'usage des lépreux et ne les distribuer qu'à bon escient. Il ferait observer le régime alimentaire imposé à l'établissement et ne donnerait à personne autre qu'aux lépreux nourriture ou vêtements. Si quelqu'un des lépreux devenait plus malade, il en avvertirait le chapelain et suivrait ses ordres. Lui-même ne devait avoir avec les lépreux que les rapports nécessaires. « Le bureau de santé, ajoutaient les instructions, se fie à votre intégrité; toutefois, il tient à vous rappeler que toute

infraction au règlement, ou aux instructions qui vous sont ou vous seront données, ainsi que toute négligence de votre part à informer le bureau de santé de l'insubordination des lépreux, seront considérées comme un manquement à votre devoir. »

Ce règlement était sage. On sent que le bureau de santé voulait profiter de l'expérience du passé et garantir le lazaret de Tracadie des désordres et des dilapidations qui avaient perdu celui de Sheldrake. Le ton ferme qu'il emploie ne laisse pas de doute sur ses intentions: il veut être écouté. Il le fut, en effet, pendant quelque temps du moins. C'est ce que confirme le rapport suivant, daté du 21 septembre 1849. Le secrétaire annonce d'abord que les lépreux, qui ne s'étaient trouvés que quinze au 29 juillet, lors du transfert de Sheldrake à Tracadie, sont maintenant trente et un; puis il ajoute: « Ils paraissent bien satisfaits; et jusqu'à présent nul n'a manifesté le désir de s'évader. Ils sont tous venus de leur plein gré et se montrent désireux d'entretenir la propriété sur leurs personnes et dans l'intérieur de la maison. »

Le régime alimentaire, pour le déjeuner et le souper, se composait, en grande partie, de gruau et de lait; on servait au dîner de la soupe, de la viande avec des pommes de terre, du poisson, du pain et du thé.

L'habitation était meilleure qu'à Sheldrake; le lazaret, construit avec plus de soin, avait aussi coûté davantage. On y avait déjà dépensé 270 livres et il était loin d'être fini. Les malades, en outre, se sentaient dans leur pays et au milieu des leurs; et

tandis qu'à Sheldrake la moyenne était restée de douze à quinze, à Tracadie on ne tarda pas à approcher de la quarantaine. Le bureau de santé n'avait pas prévu cet accroissement; aussi se vit-il dans la nécessité de créer de nouvelles places. « Il est nécessaire, écrit M. Davidson à cette époque, de terminer la partie supérieure du lazaret et d'y faire un dortoir. Cette amélioration, d'ailleurs fort peu coûteuse, permettra de recevoir presque le double de malades. » M. Davidson n'en resta point là dans la voie des améliorations. Il demanda encore, pour le bureau de santé, la permission d'acheter un champ attenant au lazaret, afin d'y construire une buanderie; d'engager une femme pour blanchir le linge des lépreux; de faire venir un jeune docteur, M. Labillois, qui avait la réputation d'avoir guéri plusieurs lépreux non loin de là; enfin, d'adjoindre une galerie au lazaret et de faire construire une grange et une remise.

Ces déterminations furent prises en cette première année même, dans une réunion des membres du bureau de santé, qui eut lieu vers le commencement de novembre.

Les membres du bureau ne venaient que rarement au lazaret: obligés qu'ils étaient de vaquer à leurs propres affaires, ils ne pouvaient voir à tout par eux-mêmes. Il était à craindre que certains fournisseurs ne fussent accusés, à tort ou à raison, d'abuser d'une liberté trop grande. Pour se garantir contre toute difficulté, ils engagèrent un homme dont l'unique fonction devait être de contrôler toutes les marchandises introduites au lazaret: vêtements, aliments,

bois, etc., et de constater qu'elles avaient bien la quantité et la qualité requises par les contrats.

Ils songèrent aussi à prévenir les évasions, autrefois si fréquentes à l'île Sheldrake, et demandèrent la permission d'entourer le lazaret d'une palissade. Le lieutenant-gouverneur y consentit, par une lettre du 29 mai 1851, et leur envoya, vers cette même époque, les règlements du lazaret, munis de son approbation. M. Lafrance fut chargé de promulguer ces règlements aux lépreux et aux habitants de Tracadie.

La tranquillité se maintint encore jusque vers le milieu de l'année 1851. Ce qui, sans doute, y contribua beaucoup fut la présence du docteur Labillois, qui, à la demande des membres du bureau de santé, était venu se mettre à leur disposition. Les lépreux avaient mis en lui toute leur confiance, espérant fermement qu'il allait les guérir, et ils suivaient ses traitements avec une parfaite docilité. Mais quelques mois après son départ, vers la mi-juillet 1851, on commença à voir poindre quelque chose de cet esprit de mécontentement et d'insubordination qui avait été si funeste à Sheldrake, et, quoique sur une moindre échelle, les évasions recommencèrent. Le bureau de santé en informa le lieutenant-gouverneur et demanda un gardien de plus pour contenir les malades mutinés. Il profita aussi de cette circonstance pour placer autour du lazaret la palissade que le lieutenant-gouverneur avait autorisée. Les lépreux furent fort mécontents de se voir ainsi privés de leur liberté, mais les membres du bureau passèrent outre. Ils se procurèrent les matériaux, appelèrent des

ouvriers, qui se mirent à l'œuvre; mais les lépreux s'élançèrent sur ces ouvriers et les repoussèrent à coups de pierres. Les membres du bureau ne fléchirent point pour cela. Ils engagèrent un certain nombre d'hommes pour protéger les travailleurs et les garantir des attaques et des insultes; la clôture se fit et les lépreux durent la subir. Ceux-ci étaient alors au nombre de trente-sept. Après ces événements, ils revinrent à résipiscence et semblent avoir été assez tranquilles durant la première partie de 1852: on n'eut à enregistrer que quelques évactions, qui d'ailleurs ne furent pas de longue durée. Mais, au soir du 4 septembre de cette année, le feu vint encore, comme autrefois à Sheldrake, détruire le lazaret. Cette fois, le crime fut l'œuvre de deux ou trois mauvais sujets, qui le préméditèrent ensemble, dans le plus profond secret. Aucun des autres lépreux n'en eut connaissance: c'est ce qui résulte du rapport par lequel, le 9 septembre, M. Davidson rend compte au lieutenant-gouverneur de ce fâcheux événement. « La plupart des lépreux, dit-il, dormaient sans défiance; nous les avons trouvés presque nus, tels qu'ils étaient sortis du lit quand l'alarme fut donnée. Les flammes se sont répandues en un instant par tout l'établissement et l'on n'a rien pu sauver. Ceux des malades qui sont les plus impotents eurent de la peine à s'enfuir. »

On venait justement de bâtir un corps de logis pour les convalescents et aussi une petite prison. Les lépreux s'y enfermèrent pour le reste de la nuit, mais le local était beaucoup trop étroit: la prison ne comptait guère, la construction conservée n'avait que

trente pieds de long sur vingt de large, et à ce moment on comptait trente-six lépreux.

Les membres du bureau de santé firent connaître au lieutenant-gouverneur leur intention d'élever à la hâte quelques baraques, qui, avec la maison épargnée par l'incendie, pussent suffisamment abriter les lépreux pendant l'hiver, car la saison était trop avancée pour que l'on entreprît de reconstruire le lazaret. « Nous avons, ajoutent-ils, procuré aux lépreux les objets indispensables, tels que vêtements, linge de corps, literie, etc. Mais nous n'entreprendrons rien d'important avant d'avoir reçu les ordres de Votre Excellence. » Les pertes occasionnées par l'incendie furent évaluées à 330 livres, dont une assurance de 240 livres couvrait une grande partie.

Le secrétaire provincial répondit, le 15 septembre: « J'ai soumis à Son Excellence le lieutenant-gouverneur votre rapport sur l'incendie du lazaret. Sa volonté est que vous fassiez ce que vous croirez le meilleur pour cet hiver. Il se confie en votre prudence et ne croit pas qu'il soit nécessaire de vous recommander d'être judicieux et économes, dans la mesure du possible. Il croit cependant qu'il est prudent pour vous de consulter le médecin, afin que, par la suite, vous ne soyez l'objet d'aucun blâme. » Cette lettre laisse entendre que, si le lieutenant-gouverneur désire l'économie, il ne la veut pas aux dépens des lépreux. Les membres du bureau le comprirent et firent aussitôt élever une construction capable de mettre plus au large les malheureux malades. Ce n'était toutefois qu'un travail provisoire, car on se proposait de rebâtir le lazaret au printemps suivant.

Les lépreux déplorèrent cet incendie, qui allait leur valoir un hiver de privations et de souffrances. Ils ne pouvaient toutefois s'en prendre qu'aux leurs et ils acceptèrent leur triste sort avec résignation. « Les lépreux, écrit M. Davidson, ont été tranquilles et paisibles ces derniers temps. Il en eût toujours été ainsi, s'il ne se fût trouvé parmi eux deux ou trois brouillons. Ceux-ci comprennent maintenant qu'ils se sont rendus malheureux, eux-mêmes et leurs compagnons, et l'on espère que leur conduite va s'amender. »

L'œuvre du lazaret donnait aux membres du bureau assez de travail et de peine pour qu'ils eussent droit à une juste rémunération: avec l'assentiment du lieutenant-gouverneur, le président reçut une allocation annuelle de 20 livres et M. Robinson une de dix. Les autres membres remplissaient des charges déjà rémunérées.

L'hiver fut rude pour les lépreux, qui durent le passer serrés les uns contre les autres, dans des baraques grossièrement faites. Le bureau de santé eut pitié d'eux et, dès le 4 février 1853, se hâta d'adresser au lieutenant-gouverneur une demande de reconstruction. « Je dois prévenir Votre Excellence, disait le secrétaire, qu'il est urgent de reconstruire de bonne heure un lazaret semblable à celui que le feu a détruit. » Le lieutenant-gouverneur prit son temps pour répondre, et, le 25 avril, M. Davidson, n'ayant encore rien reçu, lui écrivit de nouveau pour le prier d'agir au plus vite. Les constructions actuelles n'ayant été faites que provisoirement, à cause de

l'hiver, manquaient d'espace et partant étaient infectes et malpropres. Ce fut seulement le 6 juin que le lieutenant-gouverneur donna son assentiment, par l'organe de son secrétaire: « J'ai fait connaître à Son Excellence, écrivait celui-ci, votre communication du 25 avril, et, par ordre du conseil, je vous autorise à procéder à la reconstruction du lazaret de Tracadie. »

Dès qu'ils se virent ainsi autorisés, les membres du bureau de santé préparèrent les plans du futur lazaret et, le 25 juillet, confièrent l'entreprise à M. Young, qui s'engagea à la terminer pour le 1^{er} octobre. M. Young tint parole et le nouvel établissement fut en effet livré vers l'époque promise. La bâtisse avait soixante pieds de long sur vingt-cinq de large. Elle était divisée en quatre parties: deux pour les hommes et deux pour les femmes. La chapelle se trouvait en arrière de la maison, communiquant avec elle par une cloison vitrée. Cette cloison donnait sur une salle du côté des hommes et sur une autre du côté des femmes, ce qui permettait à tous d'assister aux offices. Mais, cette fois, une innovation avait été introduite: afin de prévenir les évasions, le bureau avait fait garnir de grilles de fer les dix fenêtres du lazaret.

Une fois entrés dans ce nouvel hôpital, les lépreux se trouvèrent vraiment séparés du reste des hommes. Les ordres du bureau étant strictement observés, il devenait difficile de pénétrer du dehors à l'intérieur, même pour y visiter quelque parent. Les familles tracadiennes qui comptaient de leurs membres parmi les lépreux se plaignirent de l'excessive rigidité avec

laquelle on leur fermait la porte. Elles s'adressèrent au lieutenant-gouverneur, dans un document dont voici la teneur, y compris l'orthographe :

« NOTRE GOUVERNEUR,

« Nous prions votre grandeur d'écoutée notre requette, et nos humbles supplications. Comme nous savons que vous émé la justice, nous vous prions de nous accorder de voir nos enfants qui sont dans l'opitale de Tracady tous les mois, une fois par mois, afin de les encourager à souffrir leur pitoyable état où ils sont. Nos chers enfants sont comme désespérez de se voir sans docteur, sans remèdes; et ils savent que vous avez ordonné qu'il leur fallait un docteur. Si il plait à votre honneur de répondre à notre requette, et de ordonné Charles T... pour gardien à l'opitale, si votre honneur veut a dresser notre réponse au digne James M..., esq., Burnt Church. »

Peu de temps après, les mêmes personnes envoyèrent encore au lieutenant-gouverneur une seconde requête, trop semblable à la précédente pour qu'il y ait lieu de la reproduire aussi. Le lieutenant-gouverneur renvoya ces plaintes aux membres du bureau, qui donnèrent les raisons de leur conduite dans un rapport daté du 5 janvier 1854.

« Toutes les permissions, disent-ils, qui peuvent s'accorder avec la salubrité publique sont données aux lépreux. Longtemps leurs amis eurent la permission de les visiter tous les mois, mais on s'aperçut

que c'était toujours après ces entrevues que les malades tentaient de s'évader. Le bureau ne douta plus qu'ils n'abusassent de ces visites pour combiner des plans d'évasion. On remarqua encore qu'à la suite de ces visites les lépreux se montraient plus difficiles; enfin, l'on constata également, après le départ de leurs amis, que plusieurs effets avaient disparu du lazaret. Afin de remédier à ces désordres, nous décrétâmes, il y a environ dix-huit mois, que les personnes résidant à Tracadie, qui ont des parents ou amis au lazaret, ne les pourront visiter que deux fois l'année, sauf en cas de maladie. Il leur sera alors permis de les voir à n'importe quel moment, pourvu que ces visiteurs aient un laissez-passer du chapelain, ou d'un membre du bureau de santé. Bénéficieront aussi de cette concession ceux qui viendront des paroisses étrangères. »

Les membres du bureau rejetaient en outre la demande de Charles T... pour gardien du lazaret. « Il a eu, objectent-ils, trois de ses enfants parmi les lépreux et deux y sont morts. Sous aucun rapport, d'ailleurs, il n'a les qualités requises pour cet emploi. Ce serait la dernière personne à qui songerait le bureau, si un changement devenait nécessaire. Le gardien actuel est un homme de confiance. Le seul grief que les lépreux aient contre lui, c'est qu'en dehors de la règle il ne permet aucune communication entre eux et leurs amis ou leurs parents. »

Une question plus importante était celle qui concernait la nomination d'un médecin attaché à l'établissement. Loin de se prononcer contre cette de-

mande, les membres du bureau l'accueillirent avec faveur.

« Les lépreux, disent-ils, ont toujours désiré qu'il y eût un médecin pour le lazaret; mais comme le gouvernement n'a pas pourvu aux dépenses que cela occasionnerait, il leur a été impossible d'en engager un. » Le bureau, d'ailleurs, est d'accord avec les gens de Tracadie et des paroisses voisines, pour croire comme eux qu'un médecin est tout à fait désirable au lazaret; mais il récuse de prime abord le docteur Labillois, qui, dit-il, a fait entrer au lazaret des personnes non lépreuses, pour se donner la gloire d'un facile succès.

Cette accusation est grave et il importe de rechercher si elle était fondée. Dès l'année 1854, les lépreux réclamaient ce docteur à grands cris. Trois ans plut tôt, l'abbé Gauvreau avait succédé à M. Lafrance comme curé de Tracadie et chapelain du lazaret. Il comprit qu'avant tout il fallait faire entrer un peu d'espoir et de consolation dans l'âme de ces malheureux, et, voyant le bien qui résulterait pour l'établissement de la présence d'un médecin possédant toute leur confiance, il songea lui-même à s'adresser au lieutenant-gouverneur. Il lui fit donc parvenir une pétition, couverte de plus de deux cents signatures, dans laquelle les requérants exprimaient leurs regrets que, depuis le départ du docteur Labillois, aucune guérison ne se fût produite au lazaret. « Ils ne veulent, disent-ils, faire aucune allusion au médecin qui actuellement visite de temps en temps les malades, mais ils sont persuadés que le docteur Labillois possède des connaissances qui font défaut

au docteur Gordon. La preuve en est que le docteur Labillois a vraiment guéri des personnes atteintes de la lèpre »; et à ce sujet ils offrent de se prêter eux-mêmes à une enquête.

M. Gauvreau fit suivre cette pétition d'une lettre dans laquelle il assurait lui-même être de ceux qui croyaient aux guérisons opérées par le docteur Labillois. Et comme tout le monde n'était pas persuadé de leur réalité, il ajoutait: « Si le gouvernement doute de la véracité du fait qu'avancent les pétitionnaires, qu'il plaise à Votre Excellence de m'en avertir, et je m'offre à en prouver la réalité. Je conduirai moi-même à Fredericton ceux qui ont été guéris; une commission médicale les questionnera, les examinera devant moi et devant n'importe quel membre qu'on voudra du conseil exécutif. » A la fin de la même lettre, M. Gauvreau exprime la crainte que son dessein ne soit entravé: de fait, nous allons le voir, il ne put pas réussir dans son entreprise. Le bureau, nous l'avons dit, récusait le docteur Labillois, sous prétexte qu'il avait déjà fait entrer au lazaret des personnes non atteintes de la lèpre. D'autre part, les membres du bureau ont été accusés de s'être laissé influencer par le préjugé de race, et aussi par une coterie qui voulait écarter le docteur Labillois pour installer définitivement le docteur Gordon. Avant de porter un jugement quelconque, essayons de rétablir les faits.

Le docteur Labillois était né en France, où il avait étudié la médecine. Les documents qui en parlent font entendre qu'il pratiqua d'abord la chirurgie dans la marine française. En 1849, il était

déjà établi au nord de la baie des Chaleurs, où il avait la réputation d'avoir guéri plusieurs personnes atteintes de la lèpre.

Le bureau de santé le fit venir en effet une première fois, en 1849, mais sans enthousiasme et plutôt sous la poussée des demandes réitérées des lépreux et de leurs familles.

« Les lépreux, disait-il, et leurs parents, expriment le désir que l'on introduise au lazaret le traitement du docteur Labillois, et se sont procuré de l'argent pour payer son voyage. Le bureau, soucieux d'accorder aux malades toutes les permissions qui ne nuisent en rien à la santé publique, consent à ce que le docteur Labillois ait libre accès au lazaret, puisse visiter les malades et leur prescrire ce qu'il jugera bon. »

Le docteur Labillois accepta l'invitation qui lui était faite et vint au lazaret. Sa présence y fit un bien incontestable, que M. Davidson, le secrétaire du bureau, reconnaît lui-même. « Depuis son arrivée, dit-il, jusqu'à maintenant, le docteur Labillois a prodigué ses soins aux lépreux; et c'est mon opinion, et celle de M. Lafrance (qui, dans sa jeunesse, a étudié la médecine), que plusieurs des malades sont guéris. M. Lafrance en est si fortement convaincu qu'il a pris sur lui de congédier trois de ceux qui sont actuellement rétablis et qui étaient à l'hôpital depuis longtemps. Ils avaient même passé plusieurs années à l'île aux Becs-Scies. »

Dans un autre document, M. Davidson se constitue encore le témoin des merveilles opérées par le docteur Labillois: « J'ai visité l'hôpital tout der-

nièrement et je constate une grande amélioration dans la santé de la plupart des malades. Les tubercules ont disparu, avec les enflures et les taches de la peau. Les plaies des mains, des pieds, du visage... sont complètement guéries et la peau a repris sa couleur naturelle. Les lépreux affirment tous que leur santé est meilleure et ils paraissent très contents. »

Le docteur ne resta au lazaret qu'un temps relativement court, assez toutefois pour laisser après lui une réputation de grandes connaissances et de beaucoup de dévouement. Et dans son rapport du 28 janvier 1850 au lieutenant-gouverneur, M. Davidson ne cherche pas à le cacher. « Le bureau de santé, dit-il, est persuadé que les lépreux ont retiré un grand avantage des soins du docteur Labillois, mais pour se mieux assurer de son habileté, il désire l'employer de nouveau l'été prochain. »

Cette dernière phrase est une restriction; et cette restriction s'accroît encore dans les lignes suivantes: « Le bureau de santé n'a donné aucune rémunération au docteur Labillois pour ses services, mais si le lieutenant-gouverneur envoyait une commission médicale pour examiner les lépreux et s'assurer de leur guérison, il serait d'avis de le payer. »

La réponse du lieutenant-gouverneur fut favorable et M. Davidson écrivit au docteur une lettre pour l'inviter à venir continuer ses expériences au lazaret.

« Je suis chargé de vous dire que le lieutenant-gouverneur provincial désire que vous soyez prêt à reprendre vos fonctions au lazaret de Tracadie aussi-

tôt qu'il vous sera possible. Vos travaux de l'année dernière ont dû vous donner une juste idée de la maladie et vous mettre à même de juger s'il est en votre pouvoir de la guérir. Le bureau de santé fera tout ce que vous lui demanderez, selon le désir que vous avez exprimé l'année dernière. Il a déjà donné le contrat pour la construction de deux annexes au lazaret, l'une devant servir de buanderie, l'autre destinée aux convalescents, ou à tel usage que vous jugerez convenable.

« De plus, si vous réussissez à guérir quelqu'un des malades, le bureau se fera un plaisir d'en avvertir le gouvernement provincial et vous serez libéralement récompensé. Si vos efforts restent sans succès, le bureau fera connaître au gouvernement le temps que vous aurez passé au lazaret et je ne doute pas qu'une rémunération convenable ne vous soit accordée. »

Le docteur Labillois se rendit à Tracadie, où il arriva dès le commencement d'août 1850. Avant de reprendre ses expériences, il écrivit aux membres du bureau la lettre suivante:

Tracadie, 5 août 1850

« Lorsque je reçus la lettre du secrétaire du conseil de santé, ne m'accordant aucun salaire assuré, non plus qu'aucun dédommagement pour mes frais de voyage, je reçus de plusieurs de mes amis le conseil de répondre par un refus. Je ne devais, me disaient-ils, ni sacrifier ma santé, ni m'imposer de tels sacrifices, pour risquer de me trouver ensuite

dans le même embarras que l'an dernier. Mais voyant que les malades avaient beaucoup perdu par le retard, et qu'il était grand temps qu'ils fussent remis en traitement, nous décidâmes qu'il était mieux pour moi de me rendre auprès d'eux. Sûrement le conseil de santé se réunirait aussitôt après mon arrivée; et alors, si je ne pouvais pas entrer en arrangements, je retournerais tout de suite à mes affaires, sans faire de plus grands sacrifices.

« Je partis de chez moi le 22 juin, et le 24 je pris la direction de Tracadie, où, depuis mon arrivée, j'attends que le conseil s'assemble pour en venir à un résultat. Comme mon épouse, qui n'est pas d'une forte santé, et aussi mes amis de Dalhousie me demandent, par le dernier courrier, comment les choses se sont passées, je vous avouerai, Messieurs, que je ne pourrais leur dire que j'ai consenti à rester à un hôpital, où la tâche est aussi dangereuse que fatigante, avec seulement une promesse d'être indemnisé dans huit ou neuf mois, et la perspective d'être peut-être obligé à payer moi-même tous les frais de voyage et de pension, ce qui m'est impossible, à moins que je ne demande à mes amis de m'avancer de l'argent jusqu'à mon retour parmi eux. Néanmoins, les malades étant en traitement, et, je puis le dire avec franchise, se montrant bien disposés, je ne puis les quitter pour céder la place à des docteurs qui ne connaissent pas mon traitement, et qui pourraient, par conséquent, occasionner plus de mal que de bien. En un mot, Messieurs, l'on me conseille de demander un salaire de 20 shellings sterling par jour, payable tous les trois mois; ou, du moins, une bonne assu-

rance d'être désintéressé à la fin de mon travail, salaire et frais compris. »

Après avoir pris en considération la lettre du docteur Labillois, le bureau déclara qu'il n'avait le pouvoir de faire aucun arrangement avec lui et promit seulement d'envoyer un rapport au gouvernement. Finalement, il tint une réunion à laquelle il appela le docteur, renouvela devant lui ce qu'il lui avait dit dans sa lettre au sujet de son manque de pouvoir et promit de nouveau de lui fournir les remèdes et tout ce qui serait nécessaire pour la guérison des lépreux.

Le docteur Labillois envoya au bureau de santé sa réponse par écrit. Il y parle des grands sacrifices qu'il a faits pour venir à Tracadie; mais puisque, dans son rapport du 12 février 1850, il a donné sa parole au gouvernement, il veut la tenir. Il déclare donc qu'il continuera ses soins aux malades, certain d'ailleurs qu'il est du bon résultat de ses traitements.

Il demeura au lazaret le reste de l'année et partit satisfait de son œuvre. On voit pourtant, par une lettre qu'il adresse au bureau de santé le 19 décembre 1850, peu de jours après son départ, qu'il craint d'avoir affaire à des envieux, qu'il soupçonne de desseins perfides.

Il parle d'abord de l'état d'âme dans lequel, après six mois d'absence, il a retrouvé ses malades.

« Le 1^{er} juillet, dit-il, je repris mes fonctions à l'hôpital. J'appliquai mes traitements à tous les malades, aux anciens comme à ceux qui avaient été récemment admis. Un seul, qui avait quitté l'hôpital aussitôt après la guérison de ses plaies, puis avait été

forcé d'y revenir, ne voulut pas consentir à suivre le traitement des autres.

« C'est une grande satisfaction pour moi de pouvoir vous dire que presque toutes les plaies des malades, tant des anciens que des nouveaux, sont guéries. »

Le docteur énumère ensuite les noms des lépreux qui ont été mis, au mois d'octobre dernier, à la salle des convalescents.

« Je viens d'apprendre, ajoute-t-il, qu'une commission médicale sera envoyée pour examiner les malades qui sont guéris; je préfère donc, avant de me prononcer davantage, attendre qu'elle ait formulé sa décision, et sur la nature du mal, et sur les guérisons que j'ai opérées.

« Cependant, dans une matière de si grande importance, on me permettra d'exprimer mon humble opinion. Il serait peu sage d'envoyer de nouveau des hommes qui ont déjà formulé leur jugement. Sept docteurs se sont jusqu'ici prononcés, et le docteur Bayard s'est rangé à leur opinion. Si tous n'ont pas dit en propres termes que cette maladie est incurable, ils l'ont implicitement exprimé, quand ils l'ont identifiée avec l'éléphantiasis des Grecs, qui est réputée incurable. »

Le docteur Labillois propose ensuite au lieutenant-gouverneur deux médecins qui, selon lui, sont très compétents en la matière et ne se sont pas encore prononcés: le docteur Robb, qui, l'année précédente, avait vu les malades sous traitement, et le docteur Carter, qui était reconnu très habile dans les maladies vénériennes.

Cette demande était raisonnable et elle était faite d'une manière respectueuse; il est à regretter qu'elle n'ait pas été écoutée. Au moins aurait-on dû accorder au docteur Labillois l'admission dans la commission, conjointement à d'autres, si on le voulait, des deux médecins dont il réclamait le témoignage. Il n'en fut rien et il faut admettre que le choix fait fut aussi déplorable que possible.

Le gouvernement envoya les docteurs Gordon et Key. Le docteur Gordon, qui devait succéder au docteur Labillois aussitôt après le départ de ce dernier, pouvait être évidemment influencé par son intérêt propre; quant au docteur Key, tout son rôle à Shelldrake aurait dû suffire à l'écarter de la nouvelle commission. Le docteur Key, d'ailleurs, ne vint pas, sous prétexte qu'il était lui-même malade; le docteur Gordon fit donc seul l'enquête. Il arriva à Tracadie le 14 mai 1851.

« Le nombre des malades, dit-il dans son rapport au lieutenant-gouverneur, est de trente-huit, parmi lesquels sept sont mentionnés par le docteur Labillois comme convalescents et trois comme guéris.

« 1^o Anna L..., n^o 12¹, qui fut autrefois à l'île aux Becs-Scies, sous les soins du docteur Key, a été ramenée à Tracadie en 1849. Le docteur Labillois la retint sous son traitement, du mois de septembre 1849 au mois de novembre de la même année, époque où il la renvoya comme guérie. Elle fut réadmise au lazaret au mois de mars suivant et elle y est encore aujourd'hui... Il semble que la maladie reste station-

1. Anna L..., n^o 12 de la liste.

naire; mais c'est mon opinion qu'elle marche vers un but fatal.

« 2^o Julie G..., 7 ans. Elle fut admise par le docteur Labillois, mais n'a pas été examinée par un autre médecin. Elle ne paraît pas avoir la lèpre.

« 3^o Joséphine D..., admise par le docteur Labillois, le 18 septembre 1849 à l'âge de 58 ans. En général, sa santé est bonne. Elle ressentait d'abord des douleurs à la tête, aux genoux et aux pieds. Aujourd'hui elle paraît en bonne santé. Mais avait-elle la lèpre ?

« 4^o Louise M..., 59 ans. Admise au mois de juillet 1849. Le docteur Labillois la renvoya au mois de décembre de la même année; elle dut revenir au mois de septembre de l'année suivante... »

Le P. Danel, qui cite ces quatre cas, extraits du rapport du docteur Gordon, ne va pas plus loin et en prend occasion pour accuser ce dernier de lancer des insinuations perfides contre le docteur Labillois. « Il ressort clairement de là, ajoute-t-il, que le bureau de santé sacrifia, en cette circonstance, le bien du lazaret à une coterie et à l'esprit de parti... »

Ce qui est certain, c'est que le docteur Labillois quitta l'hôpital et qu'à partir de ce moment on ne trouve plus son nom dans les documents. Comme on ne le voit pas non plus sur les livres de comptes, on peut se demander si, malgré les promesses du bureau, quelque compensation lui fut accordée pour ses frais et pour son travail. Son nom, d'ailleurs, est resté en bénédiction dans le pays et toutes les personnes qui l'avaient connu gardèrent de lui un souvenir extrêmement favorable.

Tel était le médecin que, dix ans plus tard, les lépreux et les Tracadiens devaient redemander avec tant d'instances au lieutenant-gouverneur.

Nous avons tenu à rapporter tous ces faits, sans en donner aucune appréciation. Il est bon maintenant d'y revenir et de les examiner avec tout le soin possible.

Le bureau de santé a-t-il vraiment, dans cette circonstance, sacrifié le bien du lazaret et des lépreux à une coterie et à l'esprit de parti ?

Qu'il y ait eu, chez certains personnages, et particulièrement chez le docteur Gordon, qui devait être ensuite nommé médecin du lazaret, un désir d'évincer le docteur Labillois, la chose est possible. Mais il ne semble pas que le rapport envoyé par le docteur Gordon au lieutenant-gouverneur, ou ce qu'il contient, puisse par lui-même servir de base à cette accusation. Dès l'année 1844, on s'en souvient, la première commission médicale nommée par le lieutenant-gouverneur Colebrook, composée de six médecins, avait à l'unanimité déclaré que la maladie en question était bien la lèpre, l'éléphantiasis des Grecs. Le docteur Gordon avait fait partie de cette commission et gardait sa conviction. M. Lafrance lui-même avait alors écrit au lieutenant-gouverneur : « Ce mal est identique à la lèpre tuberculeuse, qui, au XIII^e siècle, sévissait en Europe. » Personne, dès lors ni depuis, n'avait eu aucun doute sur la véritable nature de la maladie. Or, le docteur Labillois venait nier cette nature. Pour lui, ce n'était qu'une maladie vénérienne; et il le dit lui-même, le traitement qu'il lui appliqua, et le seul, fut celui de la syphilis.

La conclusion qui s'impose maintenant est que le docteur Labillois, en réalité, n'a jamais guéri un seul de ses malades au lazaret, parce qu'il les a traités pour une maladie qu'ils n'avaient pas et qu'il ne s'est pas occupé de celle qu'ils avaient. Comme le dit le docteur Taché lui-même, et comme il ressort de ses observations, « plusieurs des internés du lazaret ont été élargis: quelques-uns — des enfants surtout — parce que, ayant été amenés comme suspects, ils ont été reconnus n'avoir pas la maladie; quelques autres, qu'on avait crus guéris, mais qui sont revenus mourir au lazaret¹ ». D'ailleurs, de là à dire que le docteur Labillois aurait sciemment et volontairement fait entrer au lazaret des malades qui n'auraient jamais eu la lèpre, pour se donner l'occasion d'un facile triomphe, il y a loin; et le bureau, lorsqu'il lance cette accusation, s'expose lui-même à être taxé d'injustice et d'esprit de parti.

En fait, le docteur Labillois semble avoir été d'une entière bonne foi. La preuve en est qu'il ne cache par son opinion et dit tout haut comment il considère cette maladie et comment il la traite. Il n'en est pas moins vrai que l'on comprend les hésitations des membres du bureau et des autres médecins, qui le voyaient d'une opinion diamétralement opposée à celle de toutes les commissions médicales, et qu'il était seul à soutenir.

Comment donc expliquer les améliorations réelles et notables affirmées par les lépreux, l'abbé Lafrance

1. Dr TACHÉ, *Réponses au questionnaire*, q. 5. — Cf. aussi le cas de Priscille V... dont nous avons parlé, restée trente et un ans chez elle, entre deux internements.

et l'abbé Gauvreau, et constatées par M. Davidson lui-même ?

Le docteur Taché nous a déjà dit que les traitements des désordres fonctionnels, les palliatifs et les bons soins, sans guérir la lèpre, ont pourtant sur elle une très bonne influence. De plus, il n'est pas douteux que l'attention que le docteur Labillois aura apportée à l'hygiène de ses malades, les remèdes anti-septiques qu'il leur aura administrés, — bien qu'alors les notions vraies sur ce point ne fussent pas encore connues, — surtout l'effet moral produit sur les malades, qui avaient en lui une confiance absolue, n'aient eu jusqu'à un certain point un excellent résultat. Mais on ne peut aller plus loin, et l'expérience de ceux qui, après avoir été congédiés par lui, ont dû revenir au lazaret, s'ajoute à tout ce que l'on sait de la maladie et de son traitement, pour permettre d'affirmer qu'il n'a jamais, en réalité, guéri un seul lépreux¹. Le bureau, pourtant, du moment qu'il l'appelait, et bien qu'il n'ait pas cru à l'efficacité de son traitement, lui devait un dédommagement pour ses frais de voyage, son temps et son travail, et si réellement le docteur Labillois n'a jamais rien reçu, il y a là une véritable tache sur la mémoire des membres du bureau.

Le docteur Gordon fut donc installé dans la charge de médecin du lazaret. Si les faits que nous venons de relater ne permettent pas de donner complètement tort au bureau de santé, il faut bien reconnaître que ceux qui suivent font voir de sa part

1. Réponses au questionnaire, q. 15. Déjà citée.

une partialité très regrettable. Le docteur Gordon résidait à Bathurst, distant de soixante-dix milles de Tracadie, et ne pouvait faire que de rares apparitions au lazaret. Les comptes rendus nous apprennent qu'il venait environ six fois l'année, et qu'il visitait alors les personnes de la paroisse soupçonnées de lèpre. Sans avoir eu à prouver sa science par quelques guérisons, il ne touchait pas moins de 140 livres par an. A côté de lui, on rencontre un certain docteur John, qui, lui non plus, ne donne pas ses soins gratis. A eux deux, ils prélèvent en moyenne 200 livres sur le budget de 700 à 800 livres concédé par le gouvernement pour un total de trente à quarante lépreux.

Le docteur Gordon garda ses fonctions de 1851 à 1863. Il fut peu apprécié des lépreux, mais, en revanche, le bureau de santé le protégea toujours. Après neuf années de ce régime, l'état du lazaret était devenu lamentable. L'abbé Gauvreau, le curé, dont la résidence n'était qu'à une petite distance de l'établissement et que son ministère y amenait fréquemment, suivait d'un œil attristé la marche toujours croissante du mal. Bientôt il allait entrer en lice.

D'abord chapelain du lazaret et membre du bureau de santé, il n'avait pas gardé longtemps cette dernière attribution. L'année même qui avait suivi son installation à la cure de Tracadie (1852), il s'était démis de cette charge, donnant comme raison au lieutenant-gouverneur les nombreuses occupations de son ministère sacerdotal. La paroisse de Tracadie était alors, il est vrai, fort étendue, mais si l'on considère l'opposition, qui alla toujours croissant, entre

les membres du bureau de santé et le curé, on se demande si vraiment ses travaux de pasteur furent l'unique motif de cette décision.

Le refus des membres du bureau de rétablir définitivement le docteur Labillois comme médecin du lazaret, malgré les protestations du pays, avait fait complètement effondrer leur autorité morale, la seule qui eût quelque valeur auprès des lépreux. Ils se trouvaient impuissants à réprimer les désordres et le lazaret allait chaque jour de mal en pis. Resté chapelain, M. Gauvreau s'apitoyait sur le sort des malades; et dans sa conviction de la réalité des cures opérées par le docteur Labillois, il trouvait dur qu'on sacrifiât leur sort à ce qu'il croyait n'être qu'un mesquin esprit de parti. La conduite des membres du bureau, qui semblaient s'étudier à ne rien laisser percer au dehors de ce qui se passait chez les lépreux, le poussait à intervenir. Les comptes rendus envoyés à cette époque au lieutenant-gouverneur par le bureau ne parlent guère que de quelques évasions sans grande importance. Les journaux et revues du temps sont plus explicites et les récits que l'on y trouve déchirent le cœur. Mais c'est surtout dans le peuple que le souvenir de ces tristes scènes est resté plus vivace.

Défense était faite à toute personne non munie d'un laissez-passer du bureau de santé de franchir la clôture du lazaret; seul le curé pouvait y porter quelque consolation. Les lépreux, abandonnés à eux-mêmes, étaient souvent dans un état de malpropreté incroyable. Il arriva que quelques-uns d'entre eux, trop malades pour se rendre à eux-mêmes les services de première nécessité, restèrent

abandonnés dans leurs lits à toutes les douleurs de leur maladie, et à l'horreur de se voir rongés vivants par les vers, délaissés même de leurs compagnons qui ne voulaient pas s'approcher d'eux. On raconte qu'une fois M. Gauvreau, appelé pour administrer les derniers sacrements à un malade, fut obligé, pour arriver au moribond, de passer par-dessus les cadavres de deux autres lépreux morts le même jour ou la veille.

Il ne se trouvait personne qui pût maintenir l'ordre au lazaret. Les lépreux gaspillaient et détérioraient à leur guise ce qui leur était fourni. Ceux qui appartenaient à des familles pauvres, — et c'était le grand nombre, — ne se faisaient pas scrupule de donner à leurs parents les vêtements et autres objets qu'ils jugeaient leur être utiles. Tout disparaissait, sans que l'on sût comment. Un autre abus, absolument dégoûtant, s'était introduit encore. Passionnés pour la viande de porc, les malades trouvaient moyen d'élever en cachette plusieurs de ces animaux, se servant pour cela du pain qu'on leur donnait, de la viande de bœuf qu'ils dépréciaient et des autres aliments achetés pour eux. Et comme ils ne pouvaient manger en un jour une de ces bêtes, chacun conservait sa réserve dans une boîte, près de son lit. La malpropreté et la puanteur qui en résultaient dépassaient tout ce que l'on peut concevoir. Les lépreux se montraient exaspérés et les membres du bureau de santé n'osaient plus mettre les pieds au lazaret, si ce n'est avec bonne escorte et bien armés.

Ainsi le lazaret de Tracadie, qui, au commencement, avait donné des espérances, en était venu à

rappeler les plus mauvais jours de celui de Sheldrake. M. Gauvreau, qui connaissait les causes de sa décadence, voulut travailler à son relèvement. Il fallait tout d'abord qu'il fit entendre sa plainte au lieutenant-gouverneur. Les lettres privées manquant d'efficacité, il eut recours à la presse et écrivit plusieurs articles sur la question. Surtout, il comprit l'importance qu'il y aurait à rendre aux lépreux l'homme en qui ils avaient pleine confiance, le docteur Labillois, dont la présence seule pourrait agir sur eux et rétablir le calme.

M. Gauvreau était lui-même convaincu de la réalité des cures opérées par le docteur et s'offrait à prouver, par leur moyen, que les traitements avaient été efficaces. Malheureusement, dans son zèle, il voulut trop prouver et poussa son idée jusqu'au bout. Pensant que le gouvernement faisait la sourde oreille, il lui fit parvenir les trois certificats suivants :

1. Le premier émane d'un certain Julien N..., dont un fils avait été interné pendant un assez long temps au lazaret.

« Par la présente, je certifie qu'il y a environ neuf ans, un de mes fils était malade. On pensait qu'il avait le même mal que ceux qui sont au lazaret. Je le menai au docteur Labillois, qui me dit que ce n'était pas le même mal. Je le ramenai chez moi. Un an après, le docteur Labillois quitta le lazaret. Le docteur Gordon, nommé à sa place, condamna l'enfant à être interné au lazaret. Six ans plus tard, il reconnut sa méprise et renvoya l'enfant, sans lui avoir donné aucun remède. — *Signé: JULIEN N...* »

Le docteur Gordon avait, dans son rapport au gouvernement, émis le doute que toutes les personnes reçues au lazaret par le docteur Labillois eussent la lèpre; à son tour, M. Gauvreau voulait lui montrer que lui-même n'était pas infaillible. Mais, en fait, le docteur Gordon n'avait jamais dit que cet enfant eût la lèpre, ainsi qu'il ressort de ce qui suit.

Le lieutenant-gouverneur ayant renvoyé ce certificat, ainsi que les autres documents relatifs à cette affaire, au bureau de santé, pour qu'il eût à s'en expliquer, celui-ci répondit :

« Le jeune homme auquel Julien N... fait allusion fut examiné, en présence de James Walsh et de plusieurs autres témoins, par le docteur Labillois, qui le déclara atteint de la lèpre. Mais, comme il était tout près de son départ, il ne voulut pas l'admettre. Après le départ du docteur Labillois, le père de l'enfant, Julien N..., vint plusieurs fois et insista pour que son fils fût admis au lazaret, car il ne voulait pas le garder chez lui. Le docteur Gordon, qui l'avait examiné, ne voulait pas l'accepter non plus. Il finit par céder aux instances du père, jugeant plus prudent de recevoir l'enfant, parce qu'il y avait des cas de lèpre dans la famille. Plus tard, on reconnut qu'il n'avait pas la lèpre et on le congédia. »

Les deux autres certificats étaient ainsi conçus :

2. « Je certifie qu'après avoir passé cinq ans au lazaret de Sheldrake et trois ans à celui de Tracadie, atteinte de la même maladie que les autres patients, je fus guérie, dans l'espace de deux mois, par le docteur Labillois. Tous mes doigts étaient tombés jusqu'à la dernière phalange. Je suis heureuse de

dire que, depuis ma sortie de l'hôpital, j'ai toujours été en parfaite santé, et qu'aucun symptôme de la maladie ne s'est manifesté depuis onze ans. — *Signé: PRISCILLE V...¹* »

3. « Je certifie que ma femme, qui fut admise au lazaret pour la même maladie que les autres, fut guérie, dans l'espace de dix-huit mois, par le docteur Labillois. Depuis sa sortie, jusqu'à sa mort, qui arriva trois ans après, elle vécut en parfaite santé, sans aucune trace de maladie. — *Signé: EDMOND M...* »

Ces documents ont été évidemment écrits par M. Gauvreau, conformément aux paroles des signataires, mais ils ne prouvent pas ce qu'ils veulent affirmer, à savoir que le docteur Labillois ait jamais fait la cure radicale d'un seul cas de lèpre; et ils ne pouvaient avoir pour résultat que d'envenimer la querelle. A ce moment, en effet, la lutte engagée entre le curé et le bureau de santé était arrivée à une phase violente, ce qui seul explique que, de part et d'autre, les écrits renferment de véritables exagérations.

De son côté, M. Gauvreau cherche de tout son cœur, et uniquement, l'intérêt et le bien-être des lépreux; le bureau, à son tour, veut se défendre. Il conteste, par exemple, la valeur des certificats allégués. Nous avons vu ce qu'il dit au sujet du premier; il apporte, au sujet du troisième, des raisons qui ébranlent singulièrement les assertions de M. Gauvreau.

1. Nous connaissons déjà ce cas: c'est celui dont parle le docteur Taché (cf. pages 21 et suiv.). En fait, il prouve malheureusement le contraire de ce que le certificat prétend affirmer.

« Louise M...¹, dit le secrétaire, fut admise au lazaret au mois de juillet 1849, et renvoyée, comme guérie, par le docteur Labillois, au mois de novembre suivant. Elle fut de nouveau admise, par le même docteur, au mois de juillet 1850; s'échappa du lazaret, en mai 1851, et mourut de la lèpre, dans sa propre demeure, le 28 août suivant. »

Si même on accepte la version que M. Gauvreau a donnée, sur le témoignage du mari, le court espace de temps qui s'écoula entre la sortie de cette malade du lazaret, et sa mort, est une forte objection contre sa guérison.

Quand on examine sans parti pris toute cette affaire, on est obligé de reconnaître que les adversaires ne pouvaient arriver à s'entendre. La question était, en réalité, celle-ci: le traitement du docteur Labillois est-il d'une efficacité certaine pour les malades du lazaret? M. Gauvreau, sans hésitation, répondait oui, tandis que les membres du bureau doutaient. Il y aurait eu certainement avantage à tous les points de vue, pour le moral, le bien-être des lépreux, la paix du lazaret et du pays, à ramener simplement le docteur Labillois; et, si en réalité son traitement n'était pas le vrai, les autres n'ayant aucun résultat non plus, ces raisons valaient assez pour qu'on cherchât au moins le bien qui serait résulté de son retour. Mais, d'autre part, les membres du bureau étaient maintenus dans le doute par les affirmations mêmes du docteur, qui soutenait l'identité de la maladie avec la syphilis, niait absolument que

1. Femme d'Edmond M...

ce fût l'éléphantiasis des Grecs, se moquait de ceux qui défendaient cette dernière opinion et les ridiculisait. Il y avait là de quoi tourner les autres médecins contre lui. Malheureusement, ils allèrent parfois bien loin dans leurs insinuations au sujet du curé, mais c'est toujours le cas dans les discussions passionnées.

« Il est venu à la connaissance du bureau de santé, écrit le secrétaire au lieutenant-gouverneur, qu'il y a plusieurs personnes atteintes de la lèpre, qui ne sont pas encore au lazaret. Quelques-unes d'entre elles suivent le traitement d'un Indien. Le bureau pense que, s'il forçait ces lépreux à entrer au lazaret, la paroisse entière de Tracadie se mettrait en révolte. L'expérience du passé nous porte aussi à croire que M. Gauvreau encouragerait le mouvement, insinuant à ses paroissiens qu'on retire ces lépreux des soins de l'Indien pour empêcher qu'il ne les guérisse. »

Cette dernière accusation est certainement fautive: le caractère sacerdotal de M. Gauvreau, ses paroles, ses actes, toute sa conduite lui infligent un démenti. Mais le curé, lui aussi, alla quelquefois loin dans ses affirmations et dans la manière de les exprimer.

Le 5 juillet 1861, il écrivait au lieutenant-gouverneur:

« Au mois de mai dernier, on fit parvenir au bureau de santé une liste de seize nouveaux cas de lèpre. Or, le médecin, selon ce que j'ai appris, était alors sur son départ de Tracadie. Il ne visita que deux des personnes mentionnées comme lépreuses et remit les autres au mois de juin, date de son pro-

chain retour, qui eut lieu la semaine dernière. Cette fois, après l'assemblée que tint le bureau de santé, le docteur Gordon resta à Tracadie, dans le but d'examiner les cas de lèpre qui lui étaient signalés parmi les paroissiens. Il partit donc le lendemain, accompagné du constable Jérémie Manzerolle, et se dirigea du côté de la Grande-Rivière, pour voir deux garçons de M. Jean A... Il déclara, après examen, qu'ils n'avaient pas la lèpre. Il était alors proche de la maison de M. Olivier S..., où se trouve une personne également soupçonnée de lèpre. On lui conseilla de ne pas y aller, et il le fit. Il alla ensuite chez M. Jérémie D..., mais la personne qu'il cherchait se tint cachée dans les bois jusqu'à ce qu'il fût parti. Urbain R... (celui-là est certainement lépreux) se cacha également. Le bureau de santé avait envoyé un constable à la rivière du Petit-Tracadie, pour amener au docteur deux personnes qu'on croit aussi avoir la lèpre, mais il n'a pas pu réussir à le faire.

« ... Il est certainement très désagréable pour le docteur d'avoir à remplir ses devoirs en pareilles conditions, parce que partout on lui prodigue l'injure. Nul homme qui se respecte ne souffrirait de se voir ainsi traité. Il n'en était pas de même au temps du docteur Labillois: les lépreux, qui avaient pleine confiance en lui, se rendaient au lazaret sans qu'il fût besoin d'employer la force. Je regrette qu'on n'ait pas la même confiance et le même respect envers le médecin actuel. Les conséquences en sont désastreuses, car on ne peut plus maintenant, même par la force, amener les lépreux au lazaret.

« Pour moi, j'avoue que je diffère d'opinion avec les membres du bureau de santé, mais je suis prêt à leur donner toute l'assistance possible pour remplir leurs fonctions.

Edmond GAUVREAU. »

Le docteur Gordon se savait trop directement attaqué pour pouvoir garder le silence. Pour se disculper aux yeux du lieutenant-gouverneur, il lui avait écrit lui-même, le 3 juillet, une lettre dans laquelle il expliquait à sa manière les faits auxquels M. Gauvreau allait faire allusion.

« Je reçus, dit-il, ordre du bureau de santé, dans une assemblée du 2 juin, d'aller examiner s'il y avait des cas de lèpre en dehors du lazaret. On soupçonnait plusieurs personnes d'être atteintes du mal. Je me hâtai de les visiter. Je me dirigeai d'abord vers la Grande-Rivière, où se trouvaient, disait-on, trois personnes atteintes de la lèpre; je vis qu'on s'était trompé et que les personnes qu'on suspectait n'avaient aucun des caractères de la maladie.

« Je trouvai aussi, dans le même endroit, trois autres personnes; elles sont sous les soins d'un médecin indien. Je suis entré en pourparlers avec M. Adolphe G..., le mari d'une de ces personnes, et nous sommes convenus que, si l'Indien ne réussit pas à guérir sa femme, il l'amènera lui-même à l'hôpital. Il me promet de faire en sorte que, pendant cet intervalle, elle n'eût aucune communication avec le public. Ensuite je partis pour la demeure de Jérémie D..., qui, lui aussi, est sous le traitement de l'Indien. Il refusa de se laisser voir, tant il est

convaincu que son Indien le guérira. En outre, sa fille m'a dit qu'il était armé d'un fusil; alors, j'ai cru plus prudent de ne pas insister.

« J'ai lieu de soupçonner, ajoute-t-il, que cette résistance lui avait été conseillée par un gentleman que le bureau de santé, d'après les renseignements qu'il possède, pourra facilement reconnaître. »

Cette dernière phrase s'applique évidemment à M. Gauvreau. Elle affirme une chose certainement fautive: ni comme prêtre, ni comme homme, le curé n'eût jamais approuvé, encore moins conseillé, une résistance à main armée. Elle n'en montre pas moins à quel point les esprits étaient montés.

M. Gauvreau ne gagna pas sa cause et ne put faire rappeler le docteur Labillois au lazaret. Ses efforts, toutefois, ne furent pas inutiles: ils amenèrent le lieutenant-gouverneur à s'occuper des désordres qui régnaient au lazaret, de manière à y apporter quelque remède. Il en était grand temps.

La querelle qui avait sévi à l'extérieur n'avait évidemment pas amélioré les conditions à l'intérieur. Les divisions, les disputes, les révoltes contre les membres du bureau et contre le chapelain lui-même étaient arrivées à l'extrême. La loi du plus violent était en pleine force, l'oreille était blessée par des jurons et d'horribles blasphèmes; l'hôpital, en un mot, était devenu comme une caverne de bandits. Le démon tenait ces malheureux enchaînés par toutes sortes de crimes et l'on peut dire que parmi eux, excepté le meurtre, tout le reste se commettait. Ces cœurs ulcérés étaient devenus insensibles à tout. Quelques-uns ne voulaient pas même se résigner à la

mort, malgré les exhortations réitérées du chapelain. Un d'entre eux avait été averti par le médecin d'envoyer chercher le prêtre au plus vite. Ses amis et ses parents s'empressaient à l'engager à se préparer à bien mourir. « Laissez-moi tranquille, répondit-il, je sais ce que j'ai à faire. » Vers neuf heures du soir, il pria plusieurs de ses compagnons d'infortune de ne pas se coucher et de veiller avec lui, s'imaginant pouvoir repousser la mort qui le pressait. Il demanda à jouer aux cartes, mais à peine la partie était-elle commencée que les cartes lui échappèrent des mains. L'infortuné se précipita sur son lit; on appela au secours, on courut à lui, il était mort¹.

Le lieutenant-gouverneur avait, en 1863, terminé par un coup d'autorité la querelle relative au médecin. Il avait fait subir au bureau de santé une transformation tellement radicale que M. Gauvreau, ennemi acharné du précédent bureau, devint président du nouveau. Désormais aussi, un médecin spécialiste, rétribué par le gouvernement, était attaché au lazaret. Le premier à qui fut attribuée cette charge fut le docteur Nicholson, qui s'installa le 3 mai 1863 et tout de suite informa le bureau de santé de sa présence.

« J'ai appris, écrivit-il, de M. P.-L. Tilley, secrétaire provincial, que je suis nommé médecin du lazaret de Tracadie. Je viens vous informer que j'ai commencé mes fonctions le 3 mai dernier. Pour la première fois, je me suis rendu au lazaret et j'ai

1. Lettre de M. Gauvreau à la révérende Mère Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 28 avril 1869.

visité les lépreux. Je suis maintenant à mon poste, d'une manière permanente. Faites-moi connaître à



LE DOCTEUR NICHOLSON
Premier médecin spécialiste du lazaret
de Tracadie

quelle date se réunira le bureau de santé, car j'ai dessein de ne commencer mes traitements qu'après cette réunion.»

Dès que les membres du bureau eurent reçu cette lettre, ils demandèrent au lieutenant-gouverneur ce qu'ils devaient faire, tant à l'égard du docteur Gordon, qui se trouvait ainsi congédié, qu'à l'égard du docteur Nicholson,

qui entra en charge. Il leur fut répondu que le docteur Nicholson recevrait ses honoraires du gouvernement; eux n'avaient à régler que le salaire du docteur Gordon.

La présence continuelle du docteur Nicholson amena un peu d'apaisement et d'ordre parmi les lé-

peux, et, dès le mois de novembre 1863, le secrétaire en fit parvenir en ces termes la bonne nouvelle au lieutenant-gouverneur:

« Les lépreux se montrent plus satisfaits qu'autrefois. Cette amélioration est due, je pense, au docteur Nicholson, qui met tout en œuvre pour rendre l'existence de ces infortunés aussi supportable que possible... »

Le docteur Nicholson a laissé la réputation d'un homme dévoué, très apprécié des lépreux. A toute heure du jour, et même de la nuit, il volait au secours de ceux de ces malheureux qui réclamaient ses soins. A sa suggestion, le bureau fit, à grands frais, l'achat de tous les appareils nécessaires pour donner aux malades des bains de vapeur. Il fit aussi réparer le bâtiment qui servait de prison, et peu à peu était devenu inutile, afin d'y traiter séparément les sujets que l'on croirait plus susceptibles de guérison. Pendant quelque temps, la confiance rentra dans le cœur des malheureux lépreux, qui, peut-être, se bercèrent un instant de l'espoir de reprendre un jour leur liberté et leur place au foyer familial. Mais cette perspective ne fut que de courte durée; malgré tout le dévouement et les efforts du charitable médecin, les malheureux n'éprouvèrent qu'un soulagement passager: il ne fut jamais possible d'obtenir une guérison.

Le docteur Nicholson croyait la lèpre héréditaire, et non contagieuse; aussi négligeait-il beaucoup trop, en ce qui le concernait lui-même, les précautions

contre elle. On dit que, pour prouver sa théorie, il alla jusqu'à s'inoculer la maladie, et, contre ses prévisions, la gagna. Mais elle n'eut pas le temps de se développer, car il mourut prématurément de la phtisie, en 1866.



SA GRANDEUR MGR JAMES ROGERS
Premier évêque de Chatham
(1860-1903)

Il fut remplacé dans sa charge par le docteur A.-C. Smith, qui fut nommé le 3 mai de la même année et entra en fonctions le 25 du même mois. Celui-ci devait rester, avec des interruptions toutefois, médecin du lazaret jusqu'à sa mort, survenue en mars 1909, et laisser, dans les cœurs de toute la population de Tracadie, le souvenir d'un homme plein de dévouement, de droi-

ture et de bonté, et extrêmement charitable¹. Son premier soin fut de faire enlever toutes les barres de fer des fenêtres du lazaret.

Quelques années plus tôt s'était produit un événement d'une importance capitale qui devait avoir les plus heureux effets dans cette partie du Nouveau-Brunswick. Le diocèse de Saint-Jean avait été divisé; un nouvel évêché avait été érigé à Chatham

1. M. l'abbé Levasseur, curé de Tracadie, parle encore du docteur Smith avec la plus grande estime et une véritable affection.

et Mgr James Rogers, choisi pour en être le premier évêque, avait été sacré le 15 août 1860¹.

C'était une lourde charge que le nouveau prélat avait reçue. Son diocèse comprenait alors soixante missions, très étendues, que sept prêtres seulement étaient chargés de desservir. Missionnaire lui-même, Mgr Rogers avait fait de nombreuses courses apostoliques et savait par expérience ce que ce ministère présente de difficultés et de fatigues. Il était jeune alors et devait porter pendant quarante-trois ans le fardeau de l'épiscopat. D'une activité indomptable, ardent jusqu'à la fougue, jouissant d'une santé à toute épreuve, doué d'un jugement droit, c'était l'homme de la situation. Avec de telles qualités, il devait naturellement faire beaucoup pour le développement de son diocèse.

Dès sa première tournée pastorale, il passa par Tracadie et se rendit au lazaret. Malgré les améliorations récemment apportées, l'établissement présentait encore un aspect misérable. Il y régnait une malpropreté répugnante et l'air qu'on y respirait était infect. Une femme, il est vrai, lavait le linge des malades, mais l'intérieur de la maison était dans un état hideux. L'évêque eut pitié de cette partie de son troupeau, la plus à plaindre et la plus abandonnée de toutes, et résolut de venir à son secours. Dès ce moment une idée se fixa dans son esprit, qui

1. L'installation de Mgr Rogers eut lieu le 22 du même mois. Une bien humble chapelle en bois, qui avait jusque-là servi d'église paroissiale, devint du coup cathédrale; et le presbytère, de trente-six pieds de longueur, se trouva promu à la dignité d'évêché.

ne devait plus en sortir; et le jour ne fut plus éloigné désormais où le sort des malheureux lépreux allait changer. Des cœurs dévoués, animés de la vraie charité du Christ, viendraient bientôt consoler leurs cœurs et soulager leurs souffrances. Les horreurs du lazaret feraient place à des conditions aussi douces que leur triste état le permettait; l'affreuse lèpre elle-même deviendrait pour ses victimes l'occasion de véritables consolations surnaturelles, jusqu'au jour où elle disparaîtrait complètement du pays.

CHAPITRE V

Projet d'appeler des religieuses à Tracadie

*Préliminaires d'une fondation**(1866-1868)*

« VOICI, mes chères Sœurs, pour notre Institut, une époque mémorable, dont il a le droit d'être fier, et doit se montrer reconnaissant envers le Seigneur..., époque de fécondité, de mérites et de bénédictions..., mission nouvelle, qui élève à un suprême degré notre vocation d'Hospitalières, déjà si belle... Appelé à faire revivre, après plus de sept siècles, le dévouement sublime des chevaliers de Saint-Lazare, qui se consacraient autrefois au service et au soulagement des pauvres lépreux, notre Institut se sent grandir et voit naître en son sein le même courage et le même dévouement que l'Église entière admire en ces héros du moyen âge. »

C'est par ces lignes que la chronique de l'Hôtel-Dieu de Montréal inaugure l'histoire de la fondation de la communauté de Tracadie, montrant assez de quelle manière les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph ont considéré cette entreprise, qui devait avoir de tels résultats pour la gloire de Dieu et le bien des pauvres lépreux.

Mgr Rogers avait emporté de sa première visite au lazaret une très vive impression. Dès ce mo-

ment, il avait compris qu'un seul moyen restait de subvenir au bien matériel et moral des lépreux, et d'arrêter le débordement des désordres qui se commettaient parmi eux: c'était de confier l'œuvre à des religieuses. Ne voulant rien précipiter, il prit soin d'abord de mûrir son projet, et, l'année 1866 l'ayant ramené à Tracadie, il en parla à M. Gauvreau, qui était encore président du bureau de santé. Bien entendu, le curé ne pouvait manquer d'embrasser avec joie cette idée de son évêque. Mais une grande difficulté se présentait: le lazaret se trouvait totalement sous le contrôle du gouvernement, dont les membres protestants s'opposeraient sans doute à l'introduction de religieuses. Sans se laisser arrêter par cette difficulté, et plaçant sa confiance en Dieu, qui peut incliner les cœurs où il veut¹, et à qui il appartient de les diriger, Monseigneur chargea M. Gauvreau d'insinuer d'abord cette idée aux autres membres du bureau de santé. Pareille suggestion ne pouvait venir plus à propos et le moment de faire cette proposition semblait justement arrivé. Depuis longtemps déjà, le bureau comprenait que ce qui paralysait ses efforts pour le bon gouvernement de l'hôpital, c'était précisément le manque d'un personnel qui, demeurant sur les lieux, pourrait maintenir l'ordre et faire observer l'économie. Les lépreux, abandonnés à eux-mêmes, détérioraient et brisaient tout; et comme la plupart appartenaient à des familles indigentes, ils donnaient à leurs parents, qui venaient les visiter,

1. *Cor regis in manu Domini: quocumque voluerit inclinabit illud.* (Prov., xxi, 1.)

les vêtements qu'ils avaient reçus pour leur usage. Ainsi arrivait-il qu'il ne leur restait jamais rien, quoique chacun d'eux reçût, chaque année, deux habillements complets. Les vivres également étaient dissipés, d'une façon tout à fait déplorable, et aucun contrôle n'était possible.

Ce qui augmentait surtout l'exaspération de ces malheureux, c'est qu'ils s'étaient mis en tête que, s'ils ne guérissaient pas, c'est qu'on ne le voulait pas. Ils s'imaginaient que le médecin, recevant chaque année du gouvernement, pour ses honoraires, une somme de 640 dollars, craignait de perdre ce gain si tous les malades venaient à guérir. Dominés par cette idée stupide, ils se livraient à la haine, et ne cessaient de se révolter contre ceux mêmes qui leur étaient le plus dévoués. D'après l'assertion de témoins oculaires, on ne saurait se représenter le triste état des choses. Dans leurs mauvais desseins, quelques-uns poussèrent l'ingratitude jusqu'à vouloir attenter à la vie des membres du bureau, qui n'osaient même plus s'approcher de l'hôpital sans être armés.

Les circonstances favorisaient donc puissamment le projet de l'évêque de Chatham, et, lorsque celui-ci le soumit définitivement au bureau de santé, sous forme de requête, l'affaire fut immédiatement prise en considération. Les membres du bureau comprirent les avantages de ce projet et promirent de s'employer activement à le faire réussir. Voici ce qui fut réglé dans la première assemblée qui suivit la réception de la requête:

« 1^o Attendu qu'il est urgent de trouver un système d'administration qui soit plus avantageux au gouvernement, ainsi qu'aux lépreux eux-mêmes;

« 2^o qu'il a été reconnu clairement par l'expérience du médecin chargé du soin des lépreux de l'hôpital de Tracadie, et par la connaissance personnelle des membres du bureau, que la maladie, une fois enracinée, devient incurable, et que la mort des lépreux n'est plus qu'une affaire de temps;

« 3^o que tel est vraiment le cas, sans qu'il soit possible d'en douter; qu'après mûre délibération, et après avoir donné à ce sujet toute son attention, le bureau de santé en est venu à la conclusion que les dépenses pour l'avenir pourraient être diminuées, et le soulagement et le bien-être des lépreux grandement augmentés si l'on adoptait un nouveau système d'administration;

« 4^o que le bureau de santé croit que, si le gouvernement introduisait dans l'hôpital quelques Sœurs de Charité, comme celles qui desservent les hôpitaux de Montréal, ses intentions bienveillantes seraient bien mieux senties par les lépreux; et que ces derniers ayant, dans leurs infirmités, des soins constants de personnes accoutumées à ces sortes de nécessités des malades, leur position serait améliorée, et le reste de leurs jours rendu aussi confortable que possible;

« 5^o qu'une dépense extraordinaire sera nécessaire, afin de faire bâtir pour les Sœurs une résidence contiguë à l'hôpital; mais que le bureau de santé est persuadé que, quand la fondation sera faite, et les Sœurs en fonctions, la dépense sera de beaucoup diminuée;

« en conséquence, nous avons arrêté que la présente résolution soit communiquée par le secrétaire du bureau au secrétaire provincial, avec une requête

demandant qu'elle soit aussi présentée au Conseil exécutif, priant instamment ce conseil d'en permettre l'exécution. »

L'honorable James Davidson était encore secrétaire du bureau; ce fut lui-même qui transmit la résolution et la requête au secrétaire provincial, l'honorable A.-H. Gilmour, le 28 février 1866. En dépit de toutes les craintes que l'on pouvait concevoir au sujet de la réussite de cette affaire, elle prit dès le début la meilleure tournure possible. La requête, présentée au Conseil dès la première session, fut bien accueillie; toutefois, elle ne fut pas acceptée sur-le-champ, par suite de l'absence de plusieurs membres. On la remit à la session suivante.

Dans l'intervalle, M. Willington, qui faisait partie du comité exécutif, écrivit à M. Davidson, le priant de vouloir bien l'informer de ce que coûterait approximativement la construction du logement des Sœurs et de lui donner en même temps toutes informations capables de le mettre au courant de l'affaire et de l'aider, par suite, à la bien poursuivre. Le bureau de santé jugea qu'une somme de 400 livres serait suffisante.

Le secrétaire, en transmettant cette réponse du bureau, en prit occasion pour rappeler à l'honorable Willington à quel point il était persuadé du bien immense qu'apporterait dans l'hôpital la présence des Sœurs, tant au point de vue de la propreté et de la bonne tenue qu'à celui de l'économie. Familiarisées, disait-il, comme elles étaient avec les malades, accoutumées à leurs exigences, et ne demandant pour elles-mêmes aucune rétribution, si ce n'est leur nour-

riture et leurs vêtements, elles rendraient par là même possible de supprimer le service du médecin, et par conséquent ses 160 livres de salaire annuel. Cette somme, augmentée d'environ 20 livres pour les remèdes, serait suffisante dès lors pour l'entretien des Sœurs. Et quant aux lépreux eux-mêmes, l'introduction des Sœurs dans le lazaret serait le plus grand bienfait que le gouvernement pût leur conférer.

Cette proposition fut si goûtée du gouvernement, que, le 10 juin 1867, les membres de la Chambre signèrent, à l'unanimité, l'acte suivant:

« Ordonné que les administrateurs de l'hôpital des lépreux de Gloucester et Northumberland, situé à Tracadie, soient, par les présentes, autorisés à procéder sans délai aux réparations et changements nécessaires pour placer l'établissement sous les soins des Sœurs de Charité, pourvu que les dépenses n'excèdent pas, pour le présent, la somme de 400 livres. »

Aussitôt en possession de cet acte du gouvernement, le bureau se mit à l'œuvre. La bâtisse nouvelle fut construite en prolongation même de l'hôpital, et reçut, en longueur, quarante-deux pieds, sur vingt-cinq de largeur et treize de hauteur. Des mansardes furent aménagées sous le toit et fournirent cinq petites chambres, tandis que le rez-de-chaussée était divisé en quatre pièces.

On se hâta aussi d'informer Mgr Rogers de l'heureuse issue du projet et il fut prié de vouloir bien choisir la congrégation religieuse à laquelle il lui plairait de confier l'œuvre. L'évêque était alors en Europe, pour sa visite *ad limina*. Dans l'impossibilité où il se trouvait d'agir par lui-même, il chargea son grand vicaire, M. Paquet, curé de Caraquet et

en son absence administrateur du diocèse, de s'adresser à quelqu'une des communautés de Montréal, pour en obtenir des religieuses.

Avant son départ pour Rome, Mgr Rogers avait déjà fait une démarche auprès des supérieures de l'Hôpital Général de Montréal, mais cette démarche était restée sans résultat. M. Paquet se vit donc obligé de s'adresser ailleurs. Il connaissait personnellement l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, aux soins desquelles était confié l'Hôtel-Dieu. L'année précédente, il était justement venu lui-même visiter cet établissement, et il savait les Sœurs très expertes dans les soins à donner aux malades, aussi bien que dans la pharmacie.

L'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph avait été fondé en France, à La Flèche, au diocèse du Mans, en l'année 1636, par M. Jérôme Le Royer de la Dauversière, conseiller du roi et receveur des tailles de l'élection de La Flèche, et Mère Marie de la Ferre. Le but de l'Institut est essentiellement le soin des malades et des pauvres. Aux trois vœux ordinaires de religion, les Sœurs ajoutent celui de se consacrer « au service des pauvres, en union de charité ». Leur vie, grâce à la séparation du monde que leur assure une clôture, assez large d'ailleurs pour ne pas entraver leur œuvre, unit très heureusement la vie contemplative et la vie active. A la date de 1868, les Sœurs avaient déjà fait une fondation à Kingston. L'établissement de Montréal, après avoir passé par bien des péripéties, était prospère: il comptait quatre-vingts religieuses qui soignaient chaque année plus de quatre mille malades. A cela s'ajoutait un certain nombre de vieillards, hommes

et femmes, et un orphelinat d'environ soixante-dix enfants¹.

Ce fut donc là que M. Paquet, vicaire général de Mgr Rogers et administrateur du diocèse en l'absence de l'évêque, jugea plus à propos de s'adresser.

Il y avait bien une difficulté. Mgr Rogers eût préféré des religieuses non cloîtrées, les croyant plus aptes aux œuvres, à cause de leur plus grande liberté; c'est pour cela qu'il s'était adressé lui-même aux Sœurs Grises. M. Paquet ne pensa pas qu'il y eût là un véritable obstacle, et, le 10 janvier 1867, il écrivit à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal la lettre suivante:

« TRÈS RÉVÉRENDE MÈRE,

« Monseigneur James Rogers, évêque de Chatham, dans le comté de Northumberland, province du Nouveau-Brunswick, m'ayant chargé de l'administration du diocèse pendant son absence en Europe, m'écrit de Paris, en date du 5 décembre dernier, au sujet d'un hôpital que nous avons dans notre diocèse. L'évêque me prie de m'informer si nous pourrions avoir des infirmières pour prendre soin des malades. Il en faudrait au moins quatre pour l'hôpital, et, sur

1. Sans parler de leurs établissements en France, les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph comptent actuellement au Canada:

1° l'Hôtel-Dieu de Montréal, fondé en 1655;

2° l'Hôtel-Dieu de Kingston (1845);

3° le lazaret, l'Hôtel-Dieu et l'académie de Tracadie (1868);

4° l'Hôtel-Dieu de Chatham (1869);

5° l'Hôtel-Dieu, orphelinat et pensionnat de Saint-Basile (1873);

6° l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska (1884);

7° l'Hôtel-Dieu de Windsor (1888);

8° l'Hôtel-Dieu de Campbellton (1888);

9° l'Hôtel-Dieu de Cornwall (1897);

ce nombre, deux qui entendissent la pharmacie. S'il vous plaît, très révérende Mère, répondez-moi aussitôt que possible, et faites-moi connaître les conditions et choses requises par vos règles pour avoir à maintenir honorablement les Sœurs qui seront envoyées.

« Il y a, en ce moment, de trente à trente-cinq malades, sous les soins d'un docteur nommé par le gouvernement. Ces pauvres malheureux seraient contents qu'on fit quelque changement dans l'administration de cet hôpital; et puisque le gouvernement, auquel on ne peut rien reprocher à ce sujet, a bien voulu construire une maison, uniquement pour les Sœurs infirmières de l'hôpital, ils ont espérance que les soins qu'ils recevront de ces envoyées du ciel adouciront leurs misères.

« Suivant le rapport des médecins envoyés par le gouvernement pour visiter cet hôpital, il est certain que cette maladie, qui est appelée lèpre, n'est pas contagieuse, mais héréditaire. La maison et les malades sont maintenus aux frais du gouvernement.

« Je suis, avec respect,
Votre très humble serviteur,

J.-M. PAQUET, *ptre*, V. G. »

10° le Sanatorium Notre-Dame-de-Lourdes, pour tuberculeux, fondé en 1931, à Vallée-Lourdes (Bathurst);

11° le Noviciat Saint-Joseph, Vallée-Lourdes (1935);

Et aux États-Unis:

12° l'Hôtel-Dieu de Winooski (1894);

13° l'Hôtel-Dieu de Chicago (1904);

14° l'Hôtel-Dieu de Polson (1917);

15° l'Hôtel-Dieu de Hartford (1927);

16° l'Hôtel-Dieu de New London (1929);

17° l'Hôtel-Dieu de Burlington (1931);

18° l'Hôtel-Dieu d'Antigo (1933).

La révérende Mère Mance, alors supérieure de l'Hôtel-Dieu, communiqua aussitôt cette lettre à son chapitre, qui fut ravi d'une telle proposition. Mais pour ne pas agir à l'aveugle, il fut décidé que l'on prendrait le temps de réfléchir et de prier, afin de bien voir si l'on pourrait prudemment entreprendre pareille œuvre. Cette résolution du chapitre fut envoyée à M. Paquet, et les choses en demeurèrent là durant deux mois. Enfin, le 23 mars suivant, la Mère Mance écrivit de nouveau au grand vicaire, l'informant que la Communauté consentait à faire une fondation de l'Ordre dans le Nouveau-Brunswick, mais qu'au paravant elle désirait, si toutefois il l'avait pour agréable, députer deux Sœurs pour examiner la question sur les lieux mêmes et faire les arrangements nécessaires.

M. Paquet s'empressa d'accepter, et, le 8 mai, les Sœurs Pagé et Davignon partirent de Montréal pour Chatham, accompagnées de M. le chanoine Plamondon, chargé par Mgr Bourget de les diriger et de les aider durant leur voyage.

Après une heureuse navigation, les Sœurs arrivèrent à Chatham le 16 du même mois, et se rendirent à l'évêché, où, d'après ce qui leur avait été dit, elles espéraient pouvoir présenter leurs hommages à Mgr Rogers. Mais, à leur pénible déception, elles apprirent que Sa Grandeur n'était pas encore de retour. Le lendemain, elles se remirent en route pour Tracadie, distant de cinquante milles de Chatham, et furent reçues au presbytère de M. Gauvreau, curé de la paroisse. Elles visitèrent l'hôpital, qu'elles trouvèrent dans le plus triste état: la mal-

propreté et le désordre qui y régnaient, joints au dénuement complet dans lequel étaient les infortunés lépreux, les impressionnèrent vivement. M. McDougall, qui avait succédé à M. Davidson dans la charge de secrétaire du bureau de santé, leur donna tous les renseignements désirables et conféra avec elles sur ce qui serait nécessaire aux Sœurs dans le cas où elles se chargeraient du soin des lépreux.

Les Sœurs, évidemment, auraient désiré voir le grand vicaire lui-même, afin de s'entendre directement avec lui. M. Paquet, malheureusement, était malade, à Caraquet, et dans l'impossibilité de se rendre à Tracadie. Les Sœurs, de leur côté, ne pouvaient s'exposer à manquer le bateau à Chatham; elles décidèrent donc de s'en tenir à ce qu'elles avaient vu, ainsi qu'à ce qu'elles avaient entendu de M. Gauvreau et de M. McDougall, et reprirent le chemin de Chatham. Chemin faisant, toutefois, elles visitèrent chez lui l'honorable James Davidson, qui conservait encore toutes les archives du lazaret de Tracadie. Le 23 mai, elles rentraient à Montréal.

Aussitôt qu'il fut informé du retour des Sœurs, Mgr Bourget, évêque de Montréal, se rendit à l'Hôtel-Dieu pour entendre leur rapport. Il fut satisfait et entra dans les vues de la communauté, l'encourageant beaucoup à entreprendre cette œuvre pénible. Il recommanda en même temps à la Mère Supérieure d'écrire de nouveau à M. le vicaire général Paquet, pour lui bien exposer toutes les conditions exigées par les règles de l'Institut. Il importait aussi de bien s'assurer si Mgr Rogers était au courant du fait que les religieuses de l'Hôtel-Dieu,

étant cloîtrées, ne pouvaient entreprendre de « missions », mais seulement faire des « fondations ».

La réponse de M. Paquet contenait, entre autres choses, les lignes suivantes:

« ... Si je comprends bien votre lettre, très révérende Mère, vous paraissez douter des connaissances que nous avons de votre Ordre, et des règles qui le régissent. A la vérité, nous ne connaissons pas tout le coutumier; mais nous savons très bien que vous n'êtes pas des religieuses missionnaires mais des religieuses fondatrices; qu'il faut vous préparer l'emplacement et les constructions qu'exige l'œuvre qui vous est confiée; que les titres de propriété doivent être au nom de votre communauté; qu'enfin il faut une certaine annuité pour votre entretien.

« Maintenant, dans la position où nous sommes, vous pensez bien que nous ne pouvons pas vous offrir immédiatement un établissement conforme en tout et par tout aux règles de votre maison. Mais, connaissant la libéralité de notre gouvernement envers les pauvres abandonnés, nous n'avons aucun doute qu'il accordera tout ce qui sera jugé nécessaire pour les malades et pour les religieuses qui en auront soin, aussitôt qu'il connaîtra votre œuvre. Notre gouvernement, comme vous le savez, est protestant, et par conséquent absolument étranger à ces sortes de fondations. Avant de passer un acte d'incorporation en faveur de telle ou telle communauté, il aimerait, au moins pour la forme, à avoir un rapport d'une commission, nommée à cet effet, qui, voyant les œuvres et l'administration de cette communauté, ferait immédiatement une relation favorable, laquelle

nous vaudrait d'un seul coup une décision définitive et permanente. Mais, si les règles de votre maison ne vous permettent pas de commencer un établissement avant d'avoir devant vous toutes les garanties des demandes exigées par ces règles, je doute qu'on puisse réussir. Il nous faudra d'abord attendre la première session, qui n'aura lieu qu'en février ou mars prochain; et encore, à cette époque, ne pouvant rien montrer au gouvernement, j'ignore quel sera le résultat de nos démarches. Le gouvernement veut voir; et nous sommes assurés du succès.

« Vous paraissez aussi très inquiète au sujet des idées de l'évêque du diocèse concernant l'hôpital. Ici, je vous prie de bien noter ce qui suit. Dans toute cette correspondance relativement à l'hôpital de Tracadie, soyez convaincue que c'est l'évêque qui parle, c'est l'évêque qui écrit et c'est l'évêque qui vous demande. Je suis, dans le diocèse, vicaire général et administrateur en vertu des lettres de l'évêque en date du 26 décembre 1866, me chargeant spécialement de conduire cette affaire de l'hôpital de Tracadie.

« Enfin, très révérende Mère, vous savez que c'est pour l'amour de Jésus Crucifié que nous travaillons tous ensemble. En offrant vos services pour les pauvres malheureux, vous faites une œuvre de double mérite: celui de soulager leurs corps et de sauver leurs âmes. Je dois donc vous dire en passant que cette maladie, qu'on appelle chez nous la lèpre, n'est pas contagieuse, mais héréditaire, et déclarée incurable. Les pauvres affligés savent que la mort les attend, et vous ne doutez pas qu'ils aient

besoin d'encouragement. Cependant, malgré les soins prodigués par leur vénéré chapelain, ils s'abandonnent à des désordres que les bonnes Sœurs seules peuvent arrêter, avec la grâce de Dieu, par leurs bonnes paroles et leurs bons exemples.

« Veuillez bien me dire, aussitôt que possible, si on doit vous attendre cet été, afin que je puisse faire mon rapport à l'évêque. »

Rassurée par cette lettre, qui lui apportait plus de lumières sur la fondation en perspective, la communauté ne songea plus qu'aux moyens d'assurer toutes choses de manière à poser cette fondation sur une base aussi solide que possible. Il s'agissait d'abord de pourvoir à la subsistance des Sœurs. On écrivit donc à l'honorable James Davidson, lui demandant si l'on pourrait raisonnablement solliciter du gouvernement une allocation annuelle de 200 livres, distincte de celle accordée déjà pour les lépreux. Copie de cette lettre fut en même temps envoyée à M. le curé Gauvreau, qui répondit en ces termes¹:

« TRÈS RÉVÉRENDE MÈRE SUPÉRIEURE,

« Votre lettre du 1^{er} de ce mois ne m'a été remise qu'hier, et a dû être retardée en route, dans les bureaux de poste, où les adresses écrites en français ne sont pas généralement bien comprises. La réponse à cette lettre renferme des remarques et des explications ayant trait à celle que vous avez envoyée au très révérend messire Paquet, vicaire général et ad-

1. Cette réponse n'arriva à Montréal que le 24 juin.

ministrateur de ce diocèse de Chatham, en l'absence de Mgr James Rogers, actuellement en Europe, laquelle lettre messire Paquet a jugé bon de me transmettre, pour me servir en partie de guide, en vue de la fondation qui nous occupe en ce moment.

« Je réponds d'abord par ordre aux trois points que vous soumettez à l'honorable James Davidson, et dont vous avez eu la bonté de me transmettre une copie.

« 1^o Je ne crois pas que le gouvernement fasse aucune difficulté de proposer au Parlement, en faveur des fondatrices, le vote d'une allocation distincte de celle de l'hôpital des lépreux; mais de peur que ce vote ne soulève une discussion et des embarras imprévus, de la part d'une Chambre à peu d'exceptions près toute protestante, la voie la plus prudente et la plus sûre sera de laisser ladite Chambre voter, comme elle a toujours fait, l'allocation de l'hôpital en bloc. Les fondatrices prendront sur cette somme, au fur et à mesure, et avec prudence, ce qu'il leur faudra, ayant soin d'en réserver assez pour subvenir aux besoins des malades, jusqu'à la venue de l'allocation de l'année suivante. C'est le parti le plus sage que je puisse proposer pour le moment, tandis qu'au bout d'un an ou deux, voyant plus clair en cette question, probablement nous pourrons réussir à obtenir toute la somme désirée, sous la forme proposée en ce premier numéro.

« 2^o Quand les fondatrices seront sur les lieux, il leur sera parfaitement loisible d'occuper tout le terrain de l'hôpital, et de le partager et diviser à leur commodité.

« 3^o Personne certainement ne s'opposera à tout arrangement jugé nécessaire par les fondatrices, ayant pour but le bien-être et la santé des malades. Nous avons déjà, sur les lieux, différents bâtiments qui pourraient être utilisés selon que vous le jugerez convenable.

« Une fois installées dans l'hôpital, les Sœurs seront seulement usufruitières; mais il n'en sera ainsi que jusqu'au jour où nous obtiendrons pour elles de la Chambre un acte d'incorporation qui leur livrera en propre tout le terrain de l'établissement, avec meubles et immeubles et dépendances. Cet acte devra de plus les autoriser à recevoir des legs, donations, etc., et leur donner le droit d'acquérir des biens-fonds dans toute la province. Il ne pourra être question de cet acte d'incorporation qu'à la prochaine session de la Chambre, en février prochain. Il est donc évident que tout dépend de cet acte, et qu'une fois incorporées, les fondatrices auront tout l'établissement en pleine propriété et irrévocablement, cette conséquence découlant elle-même de l'acte d'incorporation. L'agence du bureau de santé sera abolie en leur faveur. D'ici là, le bureau entend se décharger sur elles de tout le détail de la conduite journalière de l'hôpital.

« En venant dès cet été s'établir ici, les fondatrices entreront de suite dans les vues et bonnes intentions du gouvernement, que *le seul fait de leur prise de possession liera* sans retour à la fondation, telle que la veulent vos constitutions.

« Quel que soit l'emploi que les fondatrices dussent faire d'une bonne partie des sommes re-

mises entre leurs mains, après leur incorporation, je ne vois pas pourquoi elles désireraient en retenir le détail chez elles; d'autant plus, j'imagine, que ces dépenses, toutes distinctes qu'elles pourront être des autres déboursés, ne seront que pour leur nourriture, maintien, ornements de chapelle, parures d'autel et mille autres articles nécessaires pour le culte divin. Le gouvernement, et encore moins le bureau de santé, ne gêneront nullement les fondatrices sur aucun de ces points. Ils s'attendent à tout cela, puisque ces choses sont comme les accessoires rattachés au principal. D'ailleurs, l'honorable Davidson vous informera mieux que qui que ce soit sur ce rapport.

« Peu de temps après l'installation des fondatrices, le gouvernement ne tardera pas à être instruit de leurs succès, et de la réussite complète de ses intentions; aussi, quand il faudra incorporer, en son temps, les fondatrices, et voter en leur faveur et en leur nom l'allocation annuelle, la législature, selon moi, n'y opposera pas plus de difficultés qu'elle n'a fait depuis trente ans.

« Si, d'autre part, vous vous abstenez d'accepter la proposition d'une fondation si évidemment favorisée d'avance, et qu'il faille attendre que tout soit en accord avec vos sages règlements, il pourrait arriver qu'informé de vos doutes, le gouvernement se dégoutât de l'entreprise, et envoyât au bureau de santé l'ordre de ne pas aller plus loin. Alors nous vous perdrons; et, pour comble de malheur, cette première tentative ayant échoué, et le zèle du gouvernement s'étant considérablement refroidi, il ne

nous resterait plus ni droit ni lieu de nous adresser ailleurs. Dussions-nous faire une autre tentative en d'autres lieux, nous aurions tout lieu de craindre que notre projet fût rejeté partout.

« Votre..., etc.

Edmond-Ferdinand GAUVREAU, *ptre.* »

Le même jour, 24 juin, apporta aussi la réponse de l'honorable Davidson.

« MADAME,

« Votre lettre m'arrive par le dernier courrier, et j'apprends avec plaisir que vos Sœurs se sont bien rendues.

« M. McDougall, immédiatement après la réception de votre lettre, a convoqué une assemblée du bureau de santé, lequel a décidé de se réunir après-demain à Tracadie.

« Quant à l'allocation demandée par les Sœurs, et s'élevant à la somme de 200 livres, ce bureau n'a point le privilège de l'accorder sans soumettre cette question à la décision du gouvernement provincial, qui seul a le pouvoir de la rendre permanente. M. McDougall s'en occupera à son retour de Tracadie. Cette demande pourrait peut-être causer quelque retard; mais vous en serez informée aussitôt que l'affaire sera décidée.

« Pour ce qui est des charges dont vous parlez dans votre lettre, et concernant l'hôpital, ceci est

entièrement du ressort du bureau; et nous attendrons vos Sœurs pour nous en occuper avec elles.

« J'ai l'honneur d'être, Madame,
Votre très humble et obéissant serviteur,

J. A. DAVIDSON. »

Ces deux lettres laissaient assez voir que les Sœurs allaient, au moins dans les premiers temps, se trouver à la merci d'une Chambre et d'un gouvernement dont la bienveillance ne leur était nullement assurée. On ne se hâta donc pas à Montréal. La chose valait bien qu'on prit le temps d'invoquer les lumières de l'Esprit-Saint, et de considérer tous les aspects de la question. Le chapitre, s'étant enfin assemblé, le 16 juillet, en la fête de Notre-Dame du Mont Carmel, décida qu'il fallait définitivement accepter la fondation et se mettre immédiatement à l'œuvre; et Mgr l'évêque de Montréal fut aussitôt mis au courant de cette résolution.

Mgr Bourget s'était, jusque-là, montré favorable à l'entreprise: il parut cette fois changer de vues et s'y opposer, sans pourtant la défendre absolument. La déférence de la communauté envers son évêque était si grande que peu s'en fallut qu'à ce moment le projet ne vînt à échouer. Hélas! ce n'était là que le commencement des contradictions et des épreuves par lesquelles cette œuvre devait être traversée.

La communauté crut devoir répondre aux objections qu'opposait Monseigneur de Montréal. Les Sœurs avouaient qu'en effet elles n'auraient pas de

ressources assurées pour leur subsistance et qu'elles devraient s'en remettre à Celui qui a dit à ses apôtres: « Depuis que vous êtes avec moi, quelque chose vous a-t-il manqué¹? » Et quant au spirituel, bien que le petit nombre de prêtres que possédait alors le diocèse de Chatham donnât lieu de douter que l'on pût se procurer tout ce que demandaient les règles, cependant, elles espéraient que le pur motif de la charité envers le prochain, qui portait les Sœurs à se sacrifier ainsi, serait un puissant moyen d'obtenir de la divine Providence les secours nécessaires.

Chose admirable! dans l'acceptation de la charge d'une œuvre si pénible, et si difficile à mettre en accord avec les règles de l'Institut, les Sœurs se sentaient poussées par un puissant attrait intérieur, qu'elles ne pouvaient en quelque sorte s'expliquer; si bien que la plupart d'entre elles, sinon toutes, étaient d'avis de passer par-dessus tous les obstacles. Cet attrait se manifesta surtout, d'une manière très sensible, lors du retour des deux Sœurs qui avaient été envoyées d'abord pour examiner l'affaire sur place. Toutes deux firent le tableau le plus rebutant des pauvres lépreux, dont plusieurs faisaient vraiment horreur à voir. La Sœur Pagé surtout, craignant qu'une fois arrivées à Tracadie, celles qui seraient désignées pour la fondation ne vissent à se dégoûter d'une œuvre si pénible, ne cessait de faire la peinture la plus affreuse de l'hôpital, de la malpropreté et du désordre qui y régnaient, du ca-

1. Évangile selon saint Luc, xxii, 35.

ractère récalcitrant des lépreux, sans cesse en révolte contre ceux qui les entouraient, de l'horrible maladie, enfin, qui réduisait ses tristes victimes à si lamentable état. Bien loin de refroidir le zèle des Sœurs, ces descriptions ne faisaient, au contraire, que l'enflammer davantage.

L'évêque, ainsi témoin du désir persévérant de la communauté, qu'il avait, sans doute, voulu éprouver par cette sorte d'opposition, permit enfin de désigner les Sœurs qui seraient envoyées comme fondatrices. En conséquence, le 25 juillet de cette même année 1868, la révérende Mère Pagé¹ fut élue supérieure, et les Sœurs Eulalie Quesnel, Delphine Brault, Amanda Viger, dite Saint-Jean de Goto, lui furent données pour compagnes. On leur adjoignit la Sœur Clémence Bouin, converse, et la Sœur Philomène Fournier, dite Lumina, tourière. Dès ce moment, les élues se mirent à leurs préparatifs de voyage, qu'elles commencèrent tout d'abord par une sérieuse retraite.

Pendant ce temps, à Tracadie, on attendait impatientement l'arrivée des Sœurs. La construction commencée était à peu près achevée, et le bureau de santé avait déjà fait l'achat de lits, vaisselle, chaises, etc. Il ne s'agissait plus que d'assurer les

1. Dans l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, la supérieure en charge, seule, porte le nom de « révérende Mère ». Son temps de supériorat terminé, elle redevient simple « sœur », comme toutes les autres. Chacune des religieuses de chœur est appelée de son nom de famille, à moins que déjà une autre se trouve du même nom dans la communauté: auquel cas, elle doit en choisir un autre, soit, par exemple, celui de sa mère, ou quelque autre qu'elle préfère, ou celui d'un saint ou d'un mystère. Sauf un cas semblable, obligeant à un changement, les Sœurs converses et les tourières sont désignées par leur nom de baptême.

fonds nécessaires à l'entretien de celles qui allaient venir. Les religieuses, avons-nous dit, avaient demandé une allocation annuelle de 200 livres; et le bureau de santé comprenait la justice de cette demande, mais il n'était pas en son pouvoir de l'accorder. Le 19 juin, dans une assemblée générale, il avait été résolu que le secrétaire proposerait la question au gouvernement. En conséquence, le 25 du même mois, M. McDougall avait écrit à l'honorable Beckwith, secrétaire provincial, l'informant que tout était préparé pour recevoir les Sœurs, qui se chargeaient volontiers de cette œuvre, mais qu'il était nécessaire de leur assurer les moyens de subsistance, en vue desquels elles demandaient l'allocation très modérée de 200 livres par an. De plus, ainsi que l'honorable Davidson l'avait déjà fait, il représentait que, la lèpre ayant été déclarée tout à fait incurable par un grand nombre de médecins, les services du docteur attaché à l'établissement deviendraient inutiles, les Sœurs étant versées dans les connaissances de pharmacie et capables, par conséquent, d'administrer les remèdes nécessaires au soulagement des malades. Il en serait de même de l'inspecteur de l'hôpital, dont le traitement de 18 livres, joint aux 160 des honoraires du médecin, ferait un total suffisant, à peu de chose près, pour compenser l'allocation octroyée aux Sœurs.

Comme toutes les œuvres de Dieu, celle du lazaret devait être traversée par l'épreuve: contradictions et calomnies ne pouvaient lui manquer. La première difficulté n'était pas difficile à prévoir. Le médecin du lazaret, dont on disposait aussi leste-

ment, ne pouvait manquer de se plaindre. C'était son droit et il en usa. De concert avec un autre membre du bureau de santé, il saisit l'occasion d'une assemblée, tenue le 19 juin, pour accuser M. Gauvreau, curé et président du bureau, et M. McDougall de n'avoir pas, en cette circonstance, donné aux autres membres le temps de faire leurs observations sur le sujet en question, dont l'importance exigeait pourtant qu'il fût examiné à fond; puis ils adressèrent au lieutenant-gouverneur une lettre, datée du 27 juin, pour lui soumettre leurs griefs. Ces messieurs ne s'opposaient pas à la question de fond; ils ne reprochaient pas au bureau de santé d'avoir appelé les Sœurs, mais seulement de les avoir appelées en trop grand nombre: elles devaient venir six, alors que trois eussent suffi pour le soin des lépreux. Ceux-ci, disaient-ils, pouvaient parfaitement veiller les uns sur les autres, et ainsi les veilles de nuit ne nécessiteraient pas autant d'infirmières.

Il faut bien le reconnaître, l'argument de M. McDougall était sophistique et le temps l'a prouvé: on a dû, plus tard, réintégrer le docteur Smith comme médecin du lazaret. Au coup de Jarnac de M. McDougall, le docteur répond avec calme, et sa défense est d'une modération parfaite.

M. Gauvreau sut que le docteur avait écrit au gouvernement, ou du moins le conjectura, car il sentit le besoin de défendre la fondation. Comme président du bureau, ce soin lui revenait; et il le fit de telle manière que, dès ce moment, il méritait d'être considéré comme le véritable fondateur de l'Hôtel-Dieu de Tracadie. Il comptait alors en

M. Chandler, président du conseil exécutif, un ancien ami. Il lui adressa donc un long mémoire circonstancié dans lequel il retraçait d'abord l'histoire du bureau de santé et des efforts constants faits, depuis son établissement, pour améliorer le sort des lépreux. « Tous les moyens, malheureusement, disait-il, ont été inefficaces et n'ont abouti qu'à un échec sur tous les points. Un seul reste, suprême effort à tenter, c'est de demander au gouvernement de vouloir bien permettre de confier l'hôpital à des Sœurs de Charité. » Donnant ensuite un précis de l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Montréal, il mettait en contraste le pitoyable état du lazaret de Tracadie, et, finalement, abordait de front la difficulté.

« Quoi qu'il en soit, disait-il, il paraît que l'officier médical actuel a pris l'alarme au sujet de ses émoluments, ayant été informé que M. McDougall, secrétaire du bureau de santé, en transmettant la résolution prise en assemblée, avait suggéré au conseil de transférer le salaire du docteur au compte du support des Sœurs, dans le cas où l'allocation distincte demandée par celles-ci eût paru trop élevée...

« Si maintenant l'on considère d'un côté la situation sociale, morale et physique, d'un nombre d'êtres humains, et de plusieurs autres en dehors de l'hôpital, dans les temps à venir, séparés pour la vie de leurs familles et de leurs amis, privés de s'occuper de leurs affaires domestiques, et, en un mot, de toutes les jouissances de la vie et de la liberté, abandonnés à eux-mêmes, obligés de panser eux-mêmes leurs plaies... et, d'un autre côté, un *seul individu*, d'une profession lucrative par elle-même, occupant un office

qui est une sinécure complète; je vous le demande, Monsieur, comme à un chrétien et à un homme d'honneur: lequel des deux partis doit obtenir de préférence l'appui de votre influence et de votre pouvoir, et attirer en sa faveur les effets de votre charité chrétienne? »

Le président du bureau faisait ensuite appel à la générosité du gouvernement, qu'il louait hautement de sa longue libéralité envers les pauvres lépreux, lesquels désiraient si ardemment la venue des religieuses. « Ils prient Dieu, ajoutait-il en terminant, et espèrent que Son Excellence et le conseil seront dirigés dans leur décision par leur profonde sympathie pour l'humanité souffrante et par l'élévation de leurs sentiments de justice et d'honneur. »

M. Gauvreau, lorsqu'il écrivit ce rapport, avait bien pour but de neutraliser les efforts de ses adversaires; il ignorait pourtant, aussi bien que tous les autres membres du bureau, le contenu de la lettre que ceux-ci avaient adressée, de leur côté, au gouvernement. Ce ne fut que le 13 octobre suivant que l'honorable Beckwith en envoya copie à M. McDougall. Celui-ci, en sa qualité de secrétaire, se fit un devoir d'en réfuter les arguments et finalement eut le bonheur de gagner le gouvernement aux vues du bureau: les Sœurs allaient venir et elles viendraient six. L'allocation qu'elles avaient demandée ne fut pas, il est vrai, accordée immédiatement, mais il ne faut voir en cela qu'une ordinaire lenteur administrative, car, au mois de février suivant, tout devait être concédé sans peine. Ce retard, toutefois, devait, en attendant, occasionner bien des difficultés.

Sur ces entrefaites, Mgr Rogers revint d'Europe, où ses affaires l'avaient retenu depuis deux ans. M. Paquet le mit tout de suite au courant des négociations qui avaient eu lieu, des conventions faites avec les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal; enfin, de la requête qu'il venait de recevoir de la supérieure, demandant un décret d'érection pour la nouvelle communauté. Très heureux de voir les choses en si bonne voie et espérant que bientôt de meilleurs jours allaient luire pour les malheureux lépreux, l'évêque de Chatham éprouva pourtant un certain désappointement en voyant que son grand vicaire s'était adressé à une communauté cloîtrée. Il ne croyait pas qu'il fût possible aux Sœurs de demeurer longtemps en contact avec les lépreux, étant donné la répugnance extrême que ne pouvait manquer de leur causer cette horrible maladie; et par charité pour elles, il eût préféré des Sœurs missionnaires, capables d'être, par prudence, changées de temps en temps, et par conséquent moins exposées à contracter le mal. Il eût préféré aussi une communauté qui se fût chargée, en même temps, de l'éducation des enfants de la paroisse. Lorsqu'il s'était lui-même adressé d'abord aux Sœurs de l'Hôpital Général, son plan, en réalité, avait été de fonder d'un coup deux établissements de la même congrégation à Tracadie; ainsi, lorsque les Sœurs chargées du soin des malades auraient éprouvé trop de fatigue de leurs pénibles fonctions, elles auraient pu aller prendre quelque repos dans leur établissement consacré à l'éducation des jeunes filles.

Cela, pourtant, n'empêcha pas Mgr Rogers d'expédier le décret de fondation; ce décret, toutefois, n'était pas tel que l'avait demandé la Mère Mance: il s'y trouvait une restriction:

« Quant au temporel, disait-il, notre établissement de Tracadie étant une propriété de l'État, et entièrement sous son contrôle, nous ne pouvons nous engager d'une manière absolue à toutes les exigences d'une telle fondation; car, si le gouvernement, pour une raison ou pour une autre, venait à retirer sa protection et son patronage, les faibles moyens mis à notre disposition dans notre pauvre diocèse ne nous permettraient pas de subvenir aux frais d'entretien d'une institution religieuse à Tracadie. Cependant, nous osons espérer que le gouvernement continuera à se montrer libéral envers une œuvre qu'il a lui-même créée, et dont les grands avantages pour nos pauvres lépreux sont si généralement reconnus... »

Ce décret fut envoyé à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal, à la date du 19 août; et bien que la modification introduite ne fût pas de nature à rassurer la communauté sur l'avenir du futur établissement, les religieuses cependant le reçurent avec reconnaissance, s'en remettant à Celui dont la Providence devait exaucer leur confiance.

La supérieure, ayant reçu ce décret de Mgr Rogers, le communiqua immédiatement à Mgr Bourget, qui le lut avec toute l'attention nécessaire en une affaire aussi grave. En l'examinant soigneusement, l'évêque de Montréal se rendit parfaitement compte que Mgr Rogers n'entendait pas se charger lui-même

de pourvoir à la subsistance des Sœurs, si le gouvernement venait à leur manquer. Cela l'embarrassa grandement, car il n'était pas d'avis de laisser partir les religieuses sur des données incertaines. Il conseilla donc d'attendre l'arrivée de M. Gauvreau, qui devait venir chercher les futures fondatrices; alors on pourrait s'assurer du véritable état des choses, et savoir exactement à quoi s'en tenir. A l'Hôtel-Dieu, cependant, on continuait, comme si rien n'était, les préparatifs du voyage; et les effets des Sœurs étaient même expédiés, sous la garde d'un ancien et fidèle serviteur de l'établissement, Édouard Durocher. Les bagages venaient de partir, lorsque la Mère Mance reçut de M. Gauvreau la lettre suivante:

« TRÈS RÉVÉRENDE MÈRE SUPÉRIEURE,

« Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas encore reçu de réponse à la demande faite au gouvernement, par le bureau de santé, pour obtenir en votre faveur une allocation spéciale de 200 livres.

« Le conseil du lieutenant-gouverneur devait se réunir, pour les affaires du pays, vers la fin de juillet. La séance fut remise au 10 de ce mois, et, finalement, nous ignorons encore quand elle aura lieu. Il serait imprudent de faire aucun mouvement avant d'avoir l'assurance d'une subvention raisonnable pour la nourriture et le maintien des nouvelles fondatrices.

« Les fonds alloués pour les lépreux sont presque épuisés; le bureau de santé n'aurait d'ailleurs aucun droit d'en détourner la moindre partie pour un autre

objet sans l'autorisation du gouvernement. Et moi-même j'ai commis une erreur lorsque je vous ai donné à entendre que les fondatrices pourraient partager ce qui est alloué pour les lépreux: ce n'est que dernièrement que j'ai reconnu ma méprise.

« Il faut garder confiance pourtant, et ne jamais perdre courage, nous rappelant les belles paroles d'espérance du Psalmiste: « J'ai espéré en vous, Seigneur, et je ne serai jamais confondu. *In te, Domine, speravi; non confundar in aeternum.* »

« D'ailleurs, il n'y a rien qui nous fasse croire que votre demande sera rejetée absolument.

« Lorsque j'étais chez Mgr Rogers, la semaine dernière, Sa Grandeur a daigné me munir de lettres testimoniales auprès des évêques circonvoisins, et d'une autre à votre adresse, dans laquelle j'ai l'honneur d'être nommé chapelain de la nouvelle fondation, et chargé d'accompagner les Sœurs à Tracadie. Ainsi donc, attendez que j'aie rejoint les fondatrices à Montréal. D'ici là, mettons-nous en prières aux pieds de la très sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph, afin que toutes les difficultés soient écartées, et que toutes les lenteurs du gouvernement aboutissent au plein succès de l'œuvre charitable qui nous occupe si utilement depuis quelque temps. »

Cette lettre acheva de désappointer la communauté. Déjà Mgr Rogers avait déclaré qu'il n'était pas en état de subvenir aux besoins des Sœurs; et voici que le gouvernement semblait se montrer peu favorable à l'entreprise. Fallait-il donc renoncer au projet, ou seulement en remettre l'exécution? Et

que faire, en tout cas, des effets déjà rendus à Québec? Le problème était embarrassant. On eut, comme toujours, recours aux lumières et à la direction de Mgr Bourget, qui jugea que l'on devait télégraphier à l'évêque de Chatham et lui demander nettement s'il serait prudent de faire mettre en route les Sœurs avant que le gouvernement eût voté la subvention. Ce télégramme était resté sans réponse, lorsque M. Gauvreau arriva le 9 septembre à Montréal, pour chercher les religieuses. Le lendemain même, Mgr Bourget exprima son avis dans la lettre suivante qu'il écrivit à la Mère Supérieure.

« MA FILLE,

« Comme je vous l'ai dit de vive voix, la communauté doit se montrer disposée à ne pas reculer, maintenant qu'elle s'est si avancée. Les Sœurs nommées pour la fondation doivent donc se tenir prêtes à partir au premier signal.

« D'un autre côté, les supérieures doivent agir avec une grande prudence, pour que ces Sœurs fondatrices ne soient pas, à Tracadie, comme l'oiseau sur la branche. Or, c'est agir prudemment que de ne commencer une fondation que lorsqu'on a une espérance bien fondée qu'elle a, ou aura plus tard, tous les éléments de succès et de prospérité.

« Si, à défaut du gouvernement, M. le grand vicaire Paquet, M. Gauvreau et autres vous donnent, non des paroles, mais des garanties que les Sœurs qui se dévoueront au service du lazaret auront de quoi subsister honnêtement en soignant les pauvres

lépreux, qu'alors ces Sœurs fondatrices partent, sous les ailes de la Providence.

« Pour obtenir des garanties, M. Gauvreau pourrait s'en retourner seul, afin de s'entendre avec Mgr l'évêque de Chatham, M. le grand vicaire et autres, et obtenir telles sûretés, que des hommes prudents jugeront nécessaires pour ne pas risquer l'avenir de la fondation projetée, dont la ruine serait un déshonneur pour la religion et une honte pour la communauté. Cela est d'autant plus faisable que la saison n'est pas encore bien avancée et que ce n'est pas la faute des Sœurs si elles ne partent pas avec M. Gauvreau, puisque l'on a reçu à Chatham le télégramme provoqué par sa lettre: « Serait-il imprudent pour les Sœurs, comme le croit M. Gauvreau, de partir avant l'allocation du gouvernement ? »

« Ainsi, tant que Mgr Rogers, qui est à la tête des œuvres de son diocèse, n'aura pas répondu qu'il ne serait pas imprudent pour les Sœurs de partir avant l'allocation du gouvernement, je serais d'opinion, non pas de renoncer à la fondation, mais d'en différer l'exécution, jusqu'à ce que l'on ait devant soi quelques garanties, qui justifient, devant Dieu et devant les hommes, les démarches de la communauté.

« Mais jusqu'à nouvelle information, les Sœurs fondatrices ne devraient pas être mises dans les offices, comme officières, et il ne faudrait pas faire revenir les effets qui sont à Québec. On ne devrait pas non plus restituer les sommes recueillies pour la fondation, ni dire que tout est fini, mais seulement que l'on attend de nouveaux renseignements avant de laisser partir les Sœurs. »

Cette décision, bien entendu, contraria beaucoup M. Gauvreau, qui ne pouvait se décider à repartir sans les religieuses. Il voulut donc qu'avant tout fût adressé de nouveau à Mgr Rogers le même télégramme qu'auparavant. « Serait-il imprudent de laisser partir les Sœurs avant d'avoir obtenu l'allocation du gouvernement ? » La réponse cette fois ne se fit pas attendre; elle arriva le jour même, vers neuf heures du soir, ainsi conçue:

« Si le gouvernement refuse l'allocation, je ne pourrai pas soutenir les Sœurs à Tracadie: cela dépendra des prêtres de la localité. Mais si les Sœurs s'établissent à Chatham, je leur donnerai une position près de ma résidence, et je ferai pour elles tout ce qu'il me sera possible. Donc, si vous approuvez cela, que les Sœurs viennent, au nom de Dieu, et laissons à la Providence le soin de compléter l'entreprise charitable. Édouard Durocher est ici, attendant vos ordres, pour aller à Tracadie avec les effets.

† J. ROGERS, évêque de Chatham. »

Mgr Bourget, ayant lu ce télégramme, écrivit aussitôt à la Mère Mance ces lignes significatives dans leur brièveté, qui apportèrent aux fondatrices, au milieu de leurs épreuves, un tel encouragement et un tel soutien:

« Monseigneur de Chatham se chargeant de vous établir près de sa résidence, si le gouvernement refuse votre entretien à Tracadie, je pense qu'il y a là une marque de l'intervention de la Providence;

et que les Sœurs peuvent s'abandonner à elle amoureusement et aveuglément. Maintenant, je crois que l'affaire est dans l'ordre, et j'y consens de grand cœur. Que le Seigneur achève ce qu'il a commencé à opérer pour l'établissement de votre communauté dans le Nouveau-Brunswick. »

Ce fut vraiment, en effet, un coup de la Providence; si les Sœurs avaient remis leur départ au printemps suivant, comme on le leur suggérait, elles ne fussent jamais venues à Tracadie. A peine y étaient-elles arrivées que quelques membres du parlement, ennemis des Ordres religieux, s'en prirent au bureau de santé pour les dépenses faites à cette occasion. Puis, le bureau lui-même, fatigué des continuelles vexations des lépreux, qui devenaient de plus en plus intraitables, était résolu, si les Sœurs ne venaient pas, à demander au gouvernement sa propre dissolution. C'eût été le retrait de l'allocation accordée jusque-là pour le lazaret, et, par suite, le renvoi des malades dans leurs familles: aucune opposition ne se serait rencontrée d'ailleurs à ce renvoi, une commission médicale venant justement de déclarer, une fois de plus, la lèpre « non contagieuse ».

Mais l'heure de Dieu était venue, et, sous sa protection, son œuvre allait s'accomplir.

CHAPITRE VI

L'arrivée des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph

(29 septembre 1868)

DEPUIS six semaines déjà que duraient ces tergiversations, on se figure aisément l'état d'esprit des six religieuses désignées pour la fondation. Partagées entre le désir de s'offrir tout entières au service du Christ dans ses membres souffrants et la douleur si légitime d'avoir à quitter, pour toujours peut-être, leur chère communauté de Montréal, leur pays et tous ceux qu'elles aimaient, elles ne pouvaient manquer de se sentir péniblement ballottées entre ces divers sentiments, chaque fois que le départ s'annonçait proche ou qu'au contraire un nouveau retard venait les arrêter encore. Cette fois, l'heure du sacrifice était venue. Elles avaient reçu de Mgr Bourget leurs lettres d'obédience, en même temps que les permissions et recommandations qui pouvaient leur être utiles; tous leurs préparatifs étaient terminés. Le départ, fixé d'abord au 25 août, puis remis au 3 septembre, avait dû être encore, en raison des incertitudes dont nous avons parlé, retardé jusqu'au 12. Quand l'heure sonna du dernier adieu, la sagesse prévoyante de la supérieure avait su disposer les choses de telle façon que, la communauté étant alors en retraite, la séparation en fût

moins douloureuse. Il fut permis pourtant aux partantes de donner une dernière fois un fraternel baiser à chacune de leurs Sœurs, et, à quatre heures et demie du soir, elles montèrent en voiture et se rendirent au sanctuaire de Notre-Dame-de-Pitié, qui appartenait alors à la maison mère des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Dans une autre voiture, M. Gauvreau les suivait avec deux autres prêtres. Les religieuses de la Congrégation avaient réuni leurs élèves dans l'église. Après quelques chants suivis de l'*Ave Maris Stella*, les Hospitalières furent introduites dans la communauté, où elles soupèrent, ainsi que les prêtres qui les accompagnaient; et tout de suite après, se rendirent au quai, pour monter sur le bateau qui devait les emmener. Elles y trouvèrent plusieurs membres du clergé, ainsi que les médecins de l'Hôtel-Dieu, et d'autres amis de l'Institut, venus pour les saluer une fois encore, à leur départ.

La distance de Montréal à Chatham est, par voie ferrée, d'un peu plus de 600 milles (960 kms); mais, par le fleuve, elle est notablement plus considérable, ce chemin obligeant à contourner la côte nord de la Gaspésie, pour redescendre ensuite jusqu'à la baie des Chaleurs, que le bateau desservait d'abord, et revenir enfin plus au sud, en longeant la côte du golfe Saint-Laurent. En 1868, cette façon de voyager était la seule possible.

Le bateau leva l'ancre à sept heures du soir. Les émotions de la veille, le roulis, le bruit des machines ne permirent guère aux Sœurs de fermer l'œil; et deux arrêts en route, occasionnés, l'un par la brume,

l'autre par une goélette qui se trouvait sur le passage, retardèrent jusqu'à neuf heures du matin l'arrivée à Québec. La pluie tombait à torrents. Par bonheur, les Religieuses Augustines, qui dirigent l'Hôpital Général, avaient envoyé pour attendre les voyageuses une voiture qui, en quelques minutes, les conduisit à l'hôpital. M. Gauvreau se retira chez le chapelain, tandis que les Sœurs étaient introduites dans le cloître, au chant du *Sub tuum*. C'était dimanche: le bateau ne devait repartir que le mardi soir.

Les deux premiers jours se passèrent à visiter l'hôpital et le vaste monastère des Augustines. Les Sœurs reçurent aussi la visite de M. le vicaire général Cazeau, qui leur fit l'honneur de venir les voir à la grille du parloir. Le mardi matin, elles purent se rendre à l'Hôtel-Dieu. L'après-midi du même jour fut d'abord consacré à une visite à Mgr l'archevêque, qui les reçut avec une bonté paternelle, et voulut remettre à chacune d'elles un petit souvenir de son passage à Québec; puis les Sœurs se rendirent au faubourg Saint-Roch, à l'établissement de la Congrégation de Notre-Dame. Elles parcoururent les différentes classes, prirent un léger repas et furent conduites enfin à la chapelle, où toutes les élèves les attendaient. Cette fois l'émotion fut trop forte, et pendant que les chants s'élevaient, recommandant les voyageuses à la protection du ciel, incapables de se contenir davantage, elles durent se hâter de quitter la chapelle.

Au quai, le vicaire général les attendait encore; elles retrouvèrent aussi M. Gauvreau, avec deux

autres prêtres du diocèse de Chatham, M. Barry, secrétaire de Mgr Rogers et son futur successeur, et M. Pelletier, curé de Saint-Louis-des-Français, qui, retournant chez eux, allaient aussi voyager avec elles. A quatre heures, le bateau quittait le port.

L'une des religieuses a laissé un « journal de leur voyage ». La navigation fut très pénible; le mal de mer les éprouva beaucoup, surtout Sœur Saint-Jean-de-Goto et Sœur Lumina; elles furent d'ailleurs l'objet des plus charitables soins de la part de M. Gauvreau et des autres passagers. Le récit de la Sœur est particulièrement intéressant quand elle décrit la tempête qu'elles eurent à éprouver durant la seconde nuit: *Forsan et haec olim meminisse juvabit* !...

« 16 septembre (mercredi). — Le temps est mauvais, il pleut beaucoup; nous ne pouvons pas aller sur le pont: c'est une grande privation. Nous sommes toutes malades, l'après-midi surtout. Le docteur Robitaille, qui descend à Paspébiac, se fait notre infirmier... Il se donne pour nous une peine incroyable. C'est un homme tout à fait aimable, et un peu original; aussi parvient-il à nous faire rire, malgré l'état d'insouciance où nous réduit le vilain mal de mer. Vers onze heures du soir, le vent se lève, la mer s'agite, le bateau se balance avec force. L'eau entre par les fenêtres, nos lits sont tout trempés. La tempête augmente au point que nous pouvons à peine nous tenir dans nos lits. Sœur Lumina

1. « Un jour, peut-être, nous aimerons à rappeler ces souvenirs. » (VIRGILE. *Énéide*, livre I, vers 207.)

tombe du sien, et demeure couchée par terre, ne pouvant plus se relever, tant elle est malade. Tout le monde s'agite; les portes des chambres frappent, les lampes se brisent, et l'odeur de l'huile de charbon nous étouffe; les barils roulent sur le pont et frappent avec violence contre les vitrines qui se trouvent au-dessus de nos têtes: les vitres se brisent et tombent dans nos lits. Nous sommes toutes si malades, que la mort, qui nous menace, ne nous fait aucune peur. Sœur Quesnel seule invoque tous les saints du paradis: fort heureusement pour nous, qui n'en avons pas le courage. Vers trois heures du matin, le calme revient peu à peu. Le capitaine du vaisseau dit qu'il y a bien dix ans qu'il n'a pas vu pareille tempête. »

Le lendemain, le temps était beau, mais très froid. Obligées de rester sur le pont, à cause de l'état où se trouvait le salon des dames, les pauvres Sœurs grelottaient comme en plein mois de janvier. Les autres passagers s'empressèrent de leur offrir couvertures et manteaux, qu'elles acceptèrent avec reconnaissance. Ce qui les toucha particulièrement, ce fut la bonté que leur témoignèrent deux voyageurs protestants, qui se montrèrent envers elles d'une étonnante politesse. L'un d'eux, un ministre, ayant appris que leur montre s'était arrêtée, insista pour leur prêter la sienne pour le reste du voyage.

Le soir, à huit heures, elles étaient à Dalhousie, au fond de la baie des Chaleurs; et enfin le lendemain, à deux heures et demie de l'après-midi, elles débarquaient heureusement à Chatham. La première personne qu'elles aperçurent, avant même de toucher

le quai, fut leur bon vieux serviteur, Édouard Ducher, arrivé depuis trois semaines, avec leurs bagages.

Mgr Rogers avait tenu à venir en personne recevoir les religieuses au débarcadère. Il les bénit d'abord, puis, donnant la main à M. Gauvreau: « Vous n'aurez pas les Sœurs à Tracadie, lui dit-il; puisque le gouvernement n'a pas fait son devoir, nous les garderons à Chatham. »

Ces paroles furent un coup de foudre pour le curé de Tracadie, après tant de peines endurées pour obtenir la venue des Hospitalières au lazaret. Il se contenta toutefois de répondre, avec les marques du plus profond respect: « Monseigneur, il en sera ce que vous voudrez »; et l'évêque, se tournant du côté de la révérende Mère Pagé, ajouta: « Ma Mère, nous parlerons de cela tout à l'heure. » Et l'aidant à débarquer, il la conduisit à la voiture qui les attendait; puis revint lui-même, avec une bonté charmante, chercher les autres Sœurs.

A l'évêché, Sa Grandeur exposa aux religieuses les raisons qui l'engageaient à les retenir à Chatham. « D'abord, leur dit-il, vous ne seriez pas chez vous à Tracadie, mais sous le contrôle du gouvernement, qui pourrait vous renvoyer à sa volonté. Vous ne pourriez faire aucune autre construction, aucune amélioration; vous ne seriez pas libres; vous devriez vous assujettir à un gouvernement plus ou moins mal disposé à l'endroit de nos établissements religieux. Il n'a pas encore répondu à la demande, faite par votre communauté, d'une légère subvention de 200 livres. En conscience, je ne puis vous laisser

aller là sans aucune garantie pour l'avenir. C'est pour cela aussi que je ne voulais pas de religieuses cloîtrées, car je pensais qu'en ne faisant qu'une mission, il serait plus facile d'en retirer les Sœurs, si les choses n'allaient pas bien avec le gouvernement. De plus, mon dessein était d'avoir des Sœurs Grises, parce que je pense qu'il sera difficile de demeurer longtemps avec les lépreux; et ces Sœurs n'étant pas cloîtrées, il serait plus facile de les changer à tour de rôle, afin qu'elles pussent se reposer. »

L'évêque parla longtemps, accumulant des raisons de sagesse et de prudence:

« Lorsque je me suis vu forcé, ajouta-t-il encore, de répondre à votre dépêche télégraphique, je me suis décidé à vous offrir un établissement ici, parce que, près de moi, je puis vous protéger. Tout ce qui est à moi sera à vous; nous partagerons le peu que j'ai... Pour le moment, je ne puis vous donner que cette petite maison... (et ce disant, il indiquait de la main l'ancien évêché¹). Vous pourrez, continua-t-il, choisir sur mon terrain l'endroit qui vous conviendra le mieux pour y bâtir plus tard; mais pour le moment il ne faut pas penser à davantage. Tout ce que je puis faire, c'est de réparer ce grand hangar que vous voyez, pour y recevoir des malades, si toutefois le gouvernement ne s'oppose pas à ce que des lépreux viennent ici.

1. En 1869, lors de la fondation de la Communauté de Chatham, cet ancien évêché servit de premier monastère aux Hospitalières et d'Hôtel-Dieu. Plus tard, il fut transporté dans la clôture, où il est encore conservé comme un cher souvenir.

« Maintenant, ma Mère, conclut-il, je vous ai dit mes raisons; mais je vous laisse libre d'aller à Tracadie, si c'est votre désir. »

La Mère Pagé répondit que ses Sœurs, aussi bien qu'elle, étaient venues non pour faire leur volonté propre, mais celle de Sa Grandeur: c'était donc à lui de décider et d'ordonner. Elle avoua pourtant sa peine de voir qu'étant venues pour servir les pauvres, elles allaient se trouver inutiles, puisqu'il n'y avait pas de malades à soigner, et par là même seraient un embarras et une charge pour Monseigneur. De plus, si l'on avait prévu que les Sœurs dussent rester dans la ville épiscopale, où la population tout entière était anglaise, on eût choisi plutôt des religieuses capables de parler cette langue.

« Ma Mère, répondit l'évêque, nous sommes tous un grand embarras pour le Bon Dieu; mais il est immensément riche, et saura bien subvenir à notre entretien à tous. Et quant à la difficulté de parler anglais, ce n'est pas la langue qu'il faut pour soigner les malades, c'est le cœur. »

La Mère Pagé, voyant ainsi que, dans l'esprit de Mgr Rogers, c'était une question bien arrêtée, répondit qu'elle et ses Sœurs seraient heureuses de se trouver ainsi sous sa protection. Toutes ensemble donc le suivirent à la chapelle de l'évêché, où elles récitèrent le *Te Deum* et le *Magnificat*, en action de grâces de l'heureux achèvement de leur voyage, gardant toutefois au fond de leur cœur une grande tristesse de ne pas aller à Tracadie.

Cette tristesse n'avait certes rien d'étrange. Après s'être volontairement sacrifiées pour venir

à l'aide des lépreux, dont le sort les touchait si vivement, arrivées précisément au moment de voir se réaliser leurs pieux désirs, elles se trouvaient retenues, elles, Religieuses Hospitalières, en un lieu où elles ne pouvaient guère espérer avoir à prendre soin d'un hôpital. Leur consolation était de penser à la ressemblance de leur situation présente avec celle qui avait été aussi le lot des fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Comme leurs premières Mères venues de France, elles avaient vu leur évêque s'opposer d'abord à leur dessein, car Mgr Bourget n'avait vraiment consenti à leur départ qu'à la dernière heure, et poussé d'une manière évidente par une action providentielle. Comme ces vénérées Mères, encore, elles se voyaient arrêtées avant d'atteindre le lieu destiné à leur fondation: de même que l'évêque de Québec avait autrefois voulu retenir les religieuses qui se rendaient à Montréal, ainsi l'évêque de Chatham disposait des nouvelles venues contrairement à leur attente. Tous, pourtant, n'étaient bien que des instruments dans la main du Maître suprême, qui, une fois de plus, allait montrer clairement que rien ne peut s'opposer à la réalisation de ses desseins.

Les Sœurs prirent le souper à l'évêché, puis Monseigneur les conduisit lui-même à l'ancien évêché, qu'il avait fait aménager à leur intention. La conversation reprit et, avant de s'en retourner, l'évêque dit à la Mère Pagé: « Ma Mère, si je l'osais, je vous prierais de m'accompagner à Caraquet, pour y visiter mon grand vicaire, qui ne peut venir ici parce qu'il est malade. Je pense que cette visite

serait très utile pour débrouiller les affaires. » Saisissant la balle au bond: « Monseigneur, répondit la religieuse, je suis à vos ordres, quand même je ne vous serais d'aucune utilité. » Très satisfait de sa réponse, l'évêque à son tour la prit au mot, plus même qu'en réalité elle n'eût désiré, car il aurait voulu partir dès le lendemain. A cause pourtant de l'état d'extrême fatigue où elle se trouvait, la Mère Pagé obtint que le voyage fût différé d'un jour.

Le lendemain matin, le curé de Tracadie vint faire aux Sœurs ses adieux désolés: il se voyait frustré dans son attente et tous ses projets semblaient ruinés. Avec lui vint aussi M. Pelletier, curé de Saint-Louis-des-Français, un de leurs compagnons de voyage; tous deux devaient repartir pour leurs paroisses, afin d'y arriver pour les offices du dimanche. M. Gauvreau, d'ailleurs, n'avait désormais rien à faire à Chatham. Il venait de sacrifier trois semaines pour aller à la rencontre des religieuses et maintenant elles lui étaient refusées. Son désappointement était tel que seule sa soumission aveugle à la volonté de Dieu, manifestée par celle de son évêque, fut capable de lui faire accepter cet amer calice: le renoncement d'un seul coup à ses projets les plus chers pour le bien de ses pauvres lépreux, qu'il recherchait avec tant d'ardeur. Les Sœurs furent grandement édifiées de la profonde humilité et de la respectueuse soumission de ce digne prêtre envers son évêque, qu'il surpassait en âge. Jamais, en cette affaire, un mot de réplique ou de blâme ne s'échappa de ses lèvres: « Cela, écrivait plus tard l'une d'entre elles, lui gagna dès lors notre confiance. »

La journée se passa, pour les Sœurs, à parler des affaires de la fondation avec Mgr Rogers et à se remettre des fatigues du voyage. Comme il semblait alors à peu près certain qu'elles demeureraient à Chatham, elles désiraient vivement pouvoir obtenir que la sainte messe fût célébrée chez elles. Elles s'en ouvrirent au secrétaire, M. l'abbé Barry, qui transmit leur demande à l'évêque. Non content d'accorder immédiatement cette faveur, celui-ci fit répondre que lui-même dirait le lendemain la première messe de la communauté. Les religieuses avaient apporté de Montréal tout ce qu'il fallait pour la célébration du saint sacrifice; elles eurent tôt fait de tout préparer. Une plus grande et bienheureuse surprise leur était réservée encore.

Le lendemain, en effet, Sa Grandeur arriva dès cinq heures et demie. A l'étonnement de la Mère Pagé, qui n'avait pas osé aller jusqu'à espérer pareille faveur, il la pria d'ajouter un certain nombre d'hosties à celles qui allaient être nécessaires pour la communion des Sœurs, afin qu'il pût leur laisser le saint Sacrement. On devine la joie de toutes; ce fut le baume des consolations divines répandu dans leurs cœurs, dans ce dur chemin de l'exil où l'amour les conduisait. Avant de monter à l'autel, Monseigneur voulut encore leur adresser quelques mots de félicitation et d'encouragement. Ce premier dimanche fut pour elles une véritable fête, pleine de consolations et d'espérances.

Le soir même, vers quatre heures, l'évêque, avec la Mère Pagé et son assistante, la Sœur Quesnel, monta en voiture pour se rendre à Caraquet. La

distance est de soixante-quatorze milles¹. La première étape les conduisit à la Pointe-aux-Chênes, où ils furent reçus et passèrent la nuit chez l'honorable Davidson. Le lendemain matin, dès cinq heures, on se remit en route pour Néguaac.

Accueillis avec la plus grande courtoisie dans la famille Allain², les voyageurs repartirent dans l'après-midi, pour arriver vers cinq heures du soir à Tracadie, chez le bon curé que leur vue dut si singulièrement réjouir.

Le lendemain, Mgr Rogers voulut aller lui-même dire la messe au lazaret, et les Sœurs l'y accompagnèrent. Mais ce ne fut pas chose facile que d'y parvenir. Sur le passage, un grand nombre de personnes s'étaient groupées et la curiosité qui leur faisait désirer de voir des religieuses pour la première fois n'était pas, il faut le reconnaître, le seul motif qui les amenait. Ces gens avaient appris, avec un grand mécontentement, que l'évêque n'entendait pas laisser venir les Sœurs à Tracadie et ils voulaient l'interpeller à ce sujet. Avec une grande condescendance, le prélat rendit compte des raisons qui l'obligeaient à retenir les Sœurs à Chatham, espérant apaiser

1. Environ 120 kilomètres.

2. La famille de M. Louis Allain est encore une des plus chrétiennes et des plus honorables de Néguaac. Elle est toujours restée très intimement liée à la communauté de Tracadie. M. David Allain, fils de Louis, eut d'un premier mariage deux filles, dont l'une, Amanda, fit profession à l'Hôtel-Dieu le 25 août 1924. Aussi remarquable par sa ferveur religieuse et l'édification qu'elle donnait à toutes que par ses hautes qualités de cœur et d'intelligence, elle était l'objet pour l'avenir des plus grandes espérances, lorsqu'elle mourut après une longue maladie, le 18 décembre 1930. Sa sœur, professe également du même monastère, occupe à son tour une charge importante de la communauté, tandis qu'un de leurs frères est entré au monastère de Notre-Dame-du-Calvaire, à Rogersville (N.-B.), et une autre sœur à celui des Trappistes de l'Assomption.

ainsi tout le monde, mais la multitude ne voulut rien entendre et chacun cria de son côté: « Nous voulons nos saintes Sœurs; donnez-nous nos saintes Sœurs; nous les soutiendrons aussi bien que les gens de Miramichi. » L'un promettait des pommes de terre, l'autre du poisson, un troisième une vache, d'autres encore un porc..., du bois de chauffage, et le reste. Un bon nombre entouraient les Sœurs, les priant de les bénir, leur présentant leurs petits enfants à toucher, demandant à baiser leurs crucifix, les consultant sur diverses maladies, espérant que, par un simple attouchement, elles allaient les guérir. Les lépreux, de leur côté, se lamentaient aussi: « Ah! Monseigneur, vous voulez donc nous faire mourir! Donnez-nous nos saintes Sœurs! Si du moins vous ne nous les aviez pas montrées! Mais, à présent que nous les avons vues, nous les voulons... ! » Et mille autres supplications semblables.

La scène était vraiment attendrissante. Malheureusement, comme l'évêque ne semblait pas vouloir céder, les choses changèrent de face et tournèrent à l'émeute. On en vint aux injures; quelques-uns même osèrent prendre des pierres pour les lancer au prélat. Celui-ci, après avoir parlé longtemps sans pouvoir faire entendre ses raisons et voyant que la foule grossissait toujours, prit le parti de mettre fin à la discussion en entrant dans la chapelle de l'hôpital, et, la messe terminée, on put revenir en paix au presbytère. Vers onze heures, accompagnés de M. Gauvreau, l'évêque et les Sœurs repartirent pour Caraquet, qu'ils atteignirent dans la soirée.

Ce fut la première rencontre avec M. Paquet, le vicaire général. Plus tard, la Mère Pagé écrivait à son sujet ces mots, qui montrent l'impression qu'il ne tarda pas à produire sur elle: « Là, je vis un homme rempli de capacités, d'un bon esprit, d'un jugement solide, noble dans tous ses procédés, aimable, affable, et qui n'avait qu'une parole. »

Pendant le souper, la conversation s'engagea tout naturellement sur le sujet du voyage de l'évêque et des Sœurs. Une fois de plus, Mgr Rogers exposa tout au long les raisons qui le portaient à retenir les Sœurs à Chatham. Le vicaire général ne partageait pas cet avis. Lorsqu'il s'était agi, précédemment, d'obtenir des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, à la question de la supérieure au sujet des sentiments de l'évêque, il avait, on s'en souvient, nettement répondu que sa demande était celle de son évêque lui-même, dont il était le vicaire général et le fondé de pouvoir. Il représenta donc à Monseigneur qu'ayant agi conformément au pouvoir et à la liberté qu'il avait tenus de lui pour conduire à bonne fin cette affaire, il avait cru que c'étaient des Hospitalières qui convenaient le mieux pour diriger un hôpital, et avait agi en conséquence. Puis, faisant allusion aux paroles plusieurs fois répétées de l'évêque, que c'étaient des Sœurs Grises qu'il aurait voulu voir à Tracadie, il finit par ajouter: « Que les Sœurs soient grises ou noires, Monseigneur, qu'est-ce que cela fait? Maintenant qu'elles sont ici, il n'est pas question de les renvoyer à Montréal, ou de les mettre dans un endroit où il n'y a pas de malades à soigner! » La conversation continua sur



M. PAQUET
Curé de Caraquet, vicaire général de Chatham

ce ton durant tout le souper; les pauvres Sœurs auraient bien désiré n'en être pas témoins, mais il leur revenait de subir ainsi dès le début contradictions et humiliations, pour arriver à faire l'œuvre de Dieu. Et certes, ce ne fut pas une petite amertume que de se voir ainsi à charge dès leur arrivée, après que justement elles venaient de sacrifier tout ce qu'elles avaient de plus cher pour voler au service des malades et des malheureux.

Le souper terminé, les Sœurs se retirèrent, l'altercation continuant encore entre l'évêque et le vicaire général. Au bout d'une heure environ, ce dernier vint seul trouver la Mère Pagé :

« Ma Mère, lui dit-il, vous n'êtes pas venue ici avec un sac pour demander l'aumône pour l'amour de Dieu. Soyez tranquille. Allez à Tracadie, essayez au moins pendant un an, et je promets que je vous soutiendrai jusqu'à ce que le gouvernement vienne à votre secours. S'il ne le fait pas, alors vous accepterez les offres de Monseigneur. »

La Mère Pagé répondit que certainement elle ne refusait pas d'aller à Tracadie, parce que les Sœurs, aussi bien qu'elle, avaient été envoyées pour cette localité. Mais, étant donné les difficultés et les circonstances actuelles, elle trouvait bon d'accepter immédiatement la fondation de Chatham et d'en demander un titre de propriété. Elle savait, sans doute, que ce titre n'aurait aucune valeur légale, la nouvelle communauté n'étant pas encore incorporée, mais elle voulait que Monseigneur engageât sa parole en présence de son grand vicaire.

L'évêque vint, avec M. Gauvreau, et voici ce qui fut convenu :

« 1^o Les Sœurs iraient à Tracadie, pour soigner les lépreux, sous la protection de M. le vicaire général Paquet; 2^o elles n'y seraient que par manière d'essai, ne demandant pas mieux que d'y rester; mais si le gouvernement se montrait hostile, elles quitteraient Tracadie pour Chatham. Que si pourtant quelqu'un leur offrait une propriété à Tracadie, elles y demeureraient, leur communauté devant, en ce cas, être considérée comme fondée. »

Alors M. Gauvreau promit la moitié d'une terre de cent arpents, qu'il possédait à Tracadie; et, pour complète sûreté, la Mère Pagé prit note de tout par écrit.

Mgr Rogers insista cependant encore pour qu'au moins deux Sœurs vinssent à Chatham, pour y commencer un établissement; il ne pouvait absolument pas croire que celui de Tracadie fût capable de subsister. La Mère Pagé aurait accepté cette idée, mais M. Paquet, M. Gauvreau et surtout la Sœur Quesnel s'y opposèrent très fortement. Cette dernière montra que ce serait mettre les Sœurs dans l'impossibilité d'accomplir leurs observances. Ainsi divisées, elles ne seraient pas en état d'établir les choses sur un bon pied, se trouvant trop peu nombreuses pour répondre alors aux besoins de l'hôpital. Il serait d'ailleurs toujours temps de retourner à Chatham, si les choses n'allaient pas bien à Tracadie. Monseigneur proposa encore de demander une ou deux Sœurs de plus à Montréal, afin de parer aux inconvénients objectés par la Sœur Quesnel, mais

finalement on conclut qu'il valait mieux, pour le moment, que toutes les Sœurs allassent à Tracadie: plus tard, on prendrait conseil des événements.

« Comment ne pas admirer en tout cela, écrivait plus tard la Mère Pagé, la conduite de la divine Providence, qui, en nous réservant comme un poste d'honneur la fondation de l'Hôtel-Dieu de Tracadie, voulait qu'elle fût le prix d'une longue épreuve, et faisait, en même temps, jouer ses secrets et admirables ressorts pour assurer le succès de cette œuvre, marquée, comme toutes celles de Dieu, du sceau privilégié de la Croix ? »

L'affaire était terminée. Monseigneur voulut, dès le lendemain, 25 septembre, reprendre avec les Sœurs le chemin de Chatham, où leur arrivée causa une grande joie à leurs compagnes. Celles-ci s'étaient installées dans l'ancien évêché, qu'elles avaient transformé en un véritable petit monastère, disposant et arrangeant tout ce qu'elles avaient apporté de Montréal, suivant l'ordre qu'elles avaient reçu de la Mère Pagé avant son départ pour Caraquet. Elles n'en éprouvèrent pas moins une grande joie à la nouvelle qu'elles iraient à Tracadie, au point de ne compter pour rien la fatigue des travaux déjà faits, ni celle d'avoir à les recommencer. Le départ fut fixé au mardi suivant, 29 septembre.

Prévoyant qu'une fois arrivée à Tracadie, la petite communauté aurait à faire face à de nombreuses occupations, la Mère Pagé crut bon de profiter de ce moment de tranquillité à Chatham pour faire l'élection des officières. Sœur Quesnel fut donc élue assistante de la supérieure, dépositaire,

lingère, etc.; Sœur Saint-Jean de Goto, instructrice des novices, compagne de l'hospitalière, pharmacienne...; Sœur Brault, hospitalière en chef, sacristine et robière...; Sœur Clémence, troisième aux salles des malades et dans tous les ouvrages du côté des pauvres...; Sœur Lumina, cuisinière, buandière, cordonnière... de la communauté.

Le jour du départ arriva: c'était la solennité de saint Michel, patron du diocèse de Chatham. Devant officier pontificalement à la cathédrale, Monseigneur fit célébrer de grand matin la messe pour les Sœurs, dans sa chapelle privée, par son secrétaire, M. l'abbé Barry. Lorsqu'elles descendirent au réfectoire, elles y trouvèrent Sa Grandeur, qui, ne pouvant s'asseoir avec elles à la table du déjeuner, voulut, dans un acte admirable d'humilité et de charité, les servir lui-même. Leur ayant ensuite donné une dernière bénédiction, il les conduisit, avec une bonté touchante, aux voitures qui devaient les emmener, les recommandant avec grande instance à M. McDougall et M. Ferguson, tous deux membres du bureau de santé du lazaret, qui devaient les accompagner dans leur voyage. Enfin, allant d'une voiture à l'autre, il offrit encore une fois son anneau à baiser à chacune d'elles et les remit sous la protection de saint Michel.

Le voyage fut très agréable. Au passage à la Pointe-des-Chênes (*Oak Point*), on salua M. Davidson, qui remit à M. McDougall divers documents concernant les affaires de l'hôpital, et vers une heure et demie on arrivait à Néguaac, où la famille Allain avait fait de grands préparatifs. Le

drapeau était hissé en haut de la maison, les abords tout décorés, et toute une assemblée s'était réunie, avide de voir et de saluer les Sœurs. Après le dîner, les voyageuses se remirent en route, pour ne plus s'arrêter qu'à Tracadie. De temps en temps, le long du chemin, des décharges de fusils se faisaient entendre, en signe de réjouissance. Enfin, vers les six heures, on atteignit le but tant désiré. Cette fois, ce fut un vrai triomphe.

Lorsque les Sœurs descendirent de voiture, une foule de près de deux cents personnes les entoura aussitôt, s'empressant pour les saluer et leur donner toutes sortes de marques de vénération. A grand-peine elles purent entrer enfin au presbytère, où les introduisit M. Gauvreau. Tout d'abord elles s'agenouillèrent pour recevoir la première bénédiction que, d'une voix émue, leur donna leur nouveau pasteur. La cloche de l'église se faisait entendre et bientôt une procession s'organisa pour conduire les religieuses au pied de l'autel. La bénédiction du saint Sacrement et le chant du *Te Deum* vinrent enfin clore cette fête: Tracadie, tout entière en liesse, remerciait Dieu d'avoir exaucé ses prières et envoyé heureusement des Hospitalières pour le lazaret.

Dès le lendemain matin, les Sœurs se rendirent au lazaret. Les lépreux étaient alors au nombre de vingt. Elles trouvèrent réunis les membres du bureau de santé qui leur firent d'abord visiter l'établissement. Elles proposèrent quelques modifications ou améliorations qui leur furent accordées sur-le-champ; le bureau mit même à leur disposition

un ouvrier qui devait exécuter ce qu'elles jugeraient à propos. La Mère Pagé profita de cette offre pour faire immédiatement percer le mur de séparation entre la chapelle et la chambre et y placer une grille; cette chambre, dès lors, pourrait servir de chœur aux religieuses. On avait justement apporté de Québec une grille toute faite, qui put très bien s'adapter à l'ouverture. Elle fit la même chose pour plusieurs portes, en divers endroits, pour plus de commodité, et pour donner à la maison une apparence plus monastique.

Le curé avait déjà fait transporter tous les bagages à l'hôpital; les Sœurs purent donc, sans retard, se mettre à leur installation. Malgré toute leur diligence, il fallut du temps pour organiser leur logement, et, durant les premiers jours, elles durent se résigner à accepter encore l'hospitalité du presbytère. Autant que possible, elles s'y rendaient toutes ensemble, le soir, vers six heures, et ne revenaient que le lendemain après le déjeuner. A l'église paroissiale, elles entendaient la messe, récitaient leur office et faisaient leurs dévotions privées; à midi elles revenaient pour le dîner, récitaient les vêpres et s'en retournaient à leur tâche.

On devine ce qu'il y avait de pénible, pour des religieuses cloîtrées, dans ces multiples allées et venues, à une distance d'un quart de mille à chaque fois. Ce devait être aussi une notable augmentation de fatigue pour de pauvres femmes par ailleurs surchargées d'ouvrage, car elles n'entendaient pas que le travail de leur installation pût les arrêter ou les retarder dans les soins que, tout de suite, elles

s'étaient mises à rendre à leurs malades déjà si tendrement aimés. Il est vraiment beau de constater ainsi la vigueur d'esprit religieux qu'elles avaient apporté de leur cher Hôtel-Dieu de Montréal; et quand on les voit, dès le premier jour, si exactes dans leur vie commune, si strictes déjà dans l'accomplissement de leurs exercices de règle, surtout dans la récitation de l'office divin, on ne peut s'empêcher de penser que si l'Hôtel-Dieu de Tracadie était appelé à se développer dans le sacrifice et l'épreuve, il avait été fondé sur le roc solide de l'observance religieuse et de la vraie piété.

Dès le 3 octobre, tout étant déjà suffisamment organisé, M. Gauvreau vint bénir la maison. Le lendemain, dimanche, en la fête du saint Rosaire, il célébra pour la première fois la sainte messe dans la petite chapelle du lazaret et y déposa le saint Sacrement, qui ne cessa plus d'y demeurer. Ce fut un jour de joie bien pure et bien douce pour les Sœurs, qui se voyaient enfin chez elles. Près d'un mois déjà s'était écoulé depuis qu'elles avaient quitté leur monastère de Montréal et, depuis lors, elles avaient passé par tant de déceptions et de contrariétés! Elles étaient enfin maintenant à leur poste, prêtes à entreprendre l'œuvre qui leur tenait tant à cœur. Et voici qu'elles possédaient au milieu d'elles Celui qui fait la consolation des justes sur la terre et la joie des bienheureux au ciel. Que pouvaient-elles désirer de plus?

Cette installation définitive des Sœurs n'eut cependant aucun caractère de solennité. Pour des raisons de prudence, Monseigneur de Chatham

n'avait pas jugé à propos de permettre une véritable cérémonie de prise de possession. Il avait même refusé de confirmer la Mère Pagé dans sa charge de supérieure, tout en lui permettant d'en exercer les fonctions. Toujours convaincu que les Sœurs ne pourraient pas rester à Tracadie, il ne voulait, disait-il, intervenir en rien dans leur entrée au lazaret: si plus tard elles devaient l'abandonner, il en résulterait moins d'éclat. Les Sœurs se contentèrent donc de chanter un *Veni Creator* avant la messe et, le soir, le curé vint leur donner la bénédiction du saint Sacrement. Ce fut l'occasion pour lui de rappeler à ses paroissiens le devoir qui leur incombait désormais. Ceux-ci étaient venus en foule et une grande partie d'entre eux durent entendre du dehors le sermon de leur curé. Ils avaient leurs religieuses à Tracadie: c'était le moment de tenir leur promesse, en soutenant les Sœurs jusqu'à ce que le gouvernement leur vint en aide.

Ces paroles obtinrent un succès complet: dès le lendemain, les provisions commencèrent à affluer de toutes parts, si bien que la Sœur Quesnel put écrire: « Le bon curé est un vrai père pour nous, il est tout dévoué à nos intérêts et à ceux de nos chers lépreux; dans nos besoins, nous n'avons qu'un mot à dire et tout nous vient par son entremise. »

Mgr Rogers suivait les événements avec le plus grand intérêt. Quoiqu'il doutât de la réussite, sa grande confiance en Dieu lui faisait espérer que, malgré tout, une œuvre entreprise avec un si grand dévouement de la part des Sœurs, et un aussi admirable esprit religieux, serait bénie du ciel; et

couronnée d'un succès d'autant plus glorieux qu'il était, humainement parlant, plus difficile à obtenir. A peine étaient-elles depuis quelques jours à Tracadie qu'il écrivait à la Mère Pagé une lettre touchante, remplie de la plus vive sympathie et du plus grand intérêt.

Mais ce ne fut pas seulement par une lettre que Mgr Rogers témoigna aux Sœurs la sincérité de ses sentiments. Plusieurs fois, chaque année, il tint à les visiter lui-même, à leur apporter l'offrande que lui permettait sa propre pauvreté.

Tout cela venge évidemment la mémoire du premier évêque de Chatham d'insinuations malveillantes à son endroit et contre lesquelles les Sœurs elles-mêmes ont positivement protesté. On a prétendu que, mécontent de s'être vu, lors de la réunion à Caraquet, obligé de céder à son vicaire général et au curé de Tracadie, il se serait laissé aller, dans la suite, à de mesquines taquineries, telles, par exemple, que son refus de confirmer la supérieure dans sa charge ou de permettre une prise de possession plus solennelle. Les faits eux-mêmes s'opposent à de telles assertions; il y avait certainement de sa part plus de prudence à ne pas attirer dès le début l'attention sur une œuvre qu'il ne considérait pas comme viable et qu'il croyait devoir, à bref délai, se transformer en une autre.

CHAPITRE VII

Organisation du lazaret

AVANT leur départ de Montréal, les Sœurs avaient reçu en aumônes, tant de leur communauté que de leurs parents ou des amis de l'Hôtel-Dieu, une somme d'environ 700 piastres¹. Elles s'en servirent d'abord pour se procurer les choses le plus nécessaires: un autel, des vases sacrés, des ornements; en un mot, tout ce qui est nécessaire pour le culte divin. Une bonne part de cette somme, 120 piastres, était l'offrande personnelle de M. l'abbé J.-N. Trudel, oncle maternel de la Sœur Saint-Jean de Goto. Celle-ci, qui devait justement être chargée de la pharmacie, avait eu la permission de se procurer remèdes et ustensiles de première nécessité. On ne sut trop la féliciter ensuite d'avoir agi ainsi. A peine, en effet, les Hospitalières étaient-elles arrivées à Tracadie, que les malades de toutes sortes accoururent en foule pour les consulter, avec une extrême confiance. Dieu, sans aucun doute, eut égard à la foi de ces pauvres gens et à leur respect pour les Sœurs, et bien souvent il arriva que les remèdes les plus simples opérèrent des guérisons fort inattendues. On se hâta de débarrasser les remèdes et l'installation d'une petite pharmacie fut décidée sans

1. L'expression *piastre* étant régulièrement usitée au Canada français pour désigner le *dollar*, nous nous en servons également.

tarder. Un local se trouvait justement libre, qui fut jugé propre à cet usage: c'était l'ancienne chapelle du lazaret, pièce bien exiguë sans doute, dans laquelle on fit poser des tablettes et que l'on organisa le mieux possible en vue de cette nouvelle destination. Le docteur Smith voulut lui-même fournir le bois nécessaire et payer l'ouvrier chargé de ces aménagements.

Il y avait toutefois un inconvénient. La nouvelle pharmacie était très petite, n'ayant qu'un peu plus de onze pieds sur chaque sens. C'était un bâtiment spécial, adossé à l'hôpital. A cause du manque de place, la Sœur pharmacienne était obligée de recevoir ses visiteurs dans le corridor qui y conduisait. La maison ne contenait, au rez-de-chaussée, que trois pièces, dont la première servait de chœur, la seconde de cuisine et de buanderie, la troisième de réfectoire et de salle de communauté. Il n'était donc pas toujours facile d'y introduire les séculiers; on le faisait pourtant lorsqu'il s'agissait de personnes importantes, ou toutes les fois que les Sœurs pouvaient se retirer ailleurs.

Pour parer à cet inconvénient et assurer aux Sœurs plus de liberté dans la pratique de leurs observances, la Mère Pagé fit faire, à l'extrémité du corridor, une cloison qui forma, de la sorte, une salle, munie d'une grille et d'un tour, où les étrangers pouvaient attendre la pharmacienne sans voir ce qui se passait dans la maison. Cette affluence de malades, que les Sœurs s'attendaient à voir cesser avec le temps, ne fit, au contraire, que continuer et augmenter; si bien que, chaque année, le nombre de

demandes de remèdes alla croissant de trois ou quatre mille, et même davantage. Aujourd'hui, la petite pharmacie des débuts est devenue une vraie pharmacie, organisée et dirigée, selon toute la



LA PHARMACIE

rigueur des lois, par des Sœurs pourvues des diplômes officiels, qui en font une source de bien inappréciable pour toute la contrée.

Le bureau de santé avait permis aux religieuses d'utiliser, pour tel usage qu'il leur plairait, les bâtisses qui se trouvaient dans l'enclos de l'hôpital; la Mère Pagé n'hésita pas à profiter de cette permission. A l'extrémité du lazaret, du côté de l'est, se trouvait un bâtiment qui avait servi de buanderie; elle le fit transporter à l'autre extrémité, pour en faire la salle de communauté, pendant qu'un autre, précédemment bureau du médecin, eut sa place au delà de cette salle, pour servir de cuisine et de

réfectoire aux religieuses. La prison des lépreux avait déjà été rapprochée avant l'arrivée des Sœurs et put servir aux ouvriers pour ranger leurs outils, ou pour tout autre usage. Ainsi, le petit monastère, qui n'avait, au début, que quarante pieds de longueur, devint un bâtiment de quatre-vingt-dix-huit pieds, tandis que l'hôpital passait de soixante à soixante-dix-sept, ce qui formait une façade totale de cent soixante-quinze pieds.

La chapelle, ou plutôt la petite chambre servant de chapelle, se trouvait à peu près au centre, ayant, comme nous l'avons déjà dit, d'un côté, une grille pour les religieuses, de l'autre, une arcade vitrée donnant sur la salle des lépreux.

On le devine bien, tous ces travaux n'allaient pas seuls. Les bâtisses en question étaient autrefois rattachées entre elles et aussi à l'hôpital. Il fallait donc les séparer, les transporter à leurs nouvelles places et les y fixer. Les paroissiens de Tracadie se montrèrent admirables de foi, de charité et d'ardeur en cette circonstance. Cinquante hommes de bonne volonté se mirent au service des Sœurs et en quelques jours le travail fut achevé.

Ce fut vraiment quelque chose de très beau que le zèle de tous ces braves gens à rendre service à leurs Sœurs. Un mot de Mère Pagé suffisait pour mettre en mouvement tout ce monde, aussi devait-elle se tenir une grande partie de la journée au milieu des ouvriers. Un jour que, engourdie par le froid, elle était rentrée dans la maison, croyant qu'on pouvait se passer d'elle, un bon Acadien vint l'appeler, disant qu'il « fatiguait beaucoup moins quand la

Mère était là ». Une autre fois, on vint encore la prier de sortir un instant : « J'y vais dans quelques minutes, répondit-elle; chantez en attendant. » Aussitôt le brave homme sortit en criant : « Chantons; la Mère l'a dit », et tous les autres aussitôt se mirent à chanter, de toute la force de leurs poumons, jusqu'à ce qu'elle arrivât. Dans une autre occasion, plusieurs hommes étaient à préparer des rouleaux et autres choses nécessaires pour transporter un bâtiment. La révérende Mère dit à l'un d'eux : « Mon ami, n'allez donc pas si vite; vous allez vous épuiser. — Ah! la Mère, répondit-il en son langage, j'pouvons pas trop forcer pour vous autres. » Et ce disant, il essuyait les larges gouttes de sueur qui ruisselaient de son front et se remettait à l'ouvrage sans perdre un instant. Grand nombre de personnes poussaient le respect jusqu'à ne vouloir parler aux Sœurs qu'après leur avoir demandé de les bénir; on amenait ainsi des enfants à la Mère Pagé, pour qu'elle les bénit également.

Les bâtiments une fois en place, il s'agissait de les nettoyer, ce qui n'était pas chose facile. Depuis plusieurs années, à l'insu du bureau de santé, les lépreux en avaient utilisé les greniers pour y mettre les poules qu'ils élevaient en cachette; ce fut même là également qu'ils tinrent les porcs dont nous avons déjà parlé, et jamais aucun nettoyage n'avait été fait. Il fallut le faire à la pelle et l'on imagine aisément l'odeur qui s'échappait de tels réduits. Mère Pagé fit percer des fenêtres, placer des escaliers, doubler les planchers du rez-de-chaussée, renouveler les enduits. Le travail fut si complet et si bien

exécuté, que l'on n'aurait pu ensuite soupçonner les horreurs précédentes; et, sans aucune hésitation, on put établir dans ces bâtiments la cuisine et le réfectoire des religieuses. Tout cela, bien entendu, demanda du temps et ce ne fut qu'environ cinq ou six semaines après leur arrivée à Tracadie que les Sœurs purent ainsi s'installer. Dans l'intervalle, elles durent prendre leurs repas dans le parloir, où elles avaient placé une grande table, qu'un des paroissiens leur avait fabriquée par charité.

Bien qu'elles eussent apporté beaucoup de choses de Montréal, il leur en manquait plus encore. En fait de meubles surtout, elles n'avaient même pas le nécessaire. Il n'y avait dans la maison que quelques chaises, achetées par le bureau de santé, qu'elles devaient transporter d'un appartement à l'autre, suivant le besoin. Durant les premiers jours, elles avaient dû se contenter, pour prendre leurs repas, d'une petite table de cellule. Comme il n'y avait aucune armoire, Mère Pagé fit arranger, dans un coin du dortoir, près de l'escalier, une petite chambre qui servirait de lingerie, tandis que, de l'autre côté de l'escalier, une grande armoire reçut les effets de la roberie, à laquelle il était impossible de consacrer toute une pièce. Des cinq chambres qui se divisaient les mansardes, l'une devint l'infirmierie, tandis que les quatre autres servirent de cellules aux Sœurs.

Tout le temps que durèrent ces différents travaux, le grand désir des religieuses eût été de pouvoir au moins offrir quelque nourriture à ces hommes qui venaient ainsi se mettre à leur service. Bon nombre

de ces travailleurs venaient de loin, n'apportant pas de provisions pour leur repas, et faisaient ainsi leur travail de toute la journée sans rien manger. Mais les Sœurs elles-mêmes n'avaient rien: à peine le nécessaire, qu'elles tenaient tout entier de la charité publique. Plusieurs fois, cependant, Mère Pagé, ne pouvant se résoudre à se mettre à table quand d'autres se fatiguaient ainsi pour la communauté, sans avoir rien à manger eux-mêmes, leur porta la soupe préparée pour les Sœurs, qui se contentaient alors d'un peu de poisson.

De leur côté, les membres du bureau de santé, MM. Davidson et Ferguson, en particulier, ne cessèrent de témoigner leur bienveillance à la communauté; il en fut de même de plusieurs autres personnes de la localité, qui tinrent à honneur de leur fournir nombre d'objets de première nécessité.

Cependant, le bon Édouard Durocher, qui avait accompagné les bagages des Sœurs à Chatham, voyait venir le temps où il devait retourner à Montréal. Il avait fait, lui aussi, tout ce qui avait été en son pouvoir pour se rendre utile, s'employant surtout à mettre la cave en état de recevoir les provisions de légumes, de morue séchée, et d'autres choses semblables, que les habitants, malgré leur pauvreté, ne cessaient d'apporter à la communauté. La saison, donc, étant déjà avancée, on dut se dire adieu, au grand regret de l'un et des autres.

Ce fut seulement au bout d'une quinzaine de jours après leur arrivée que les religieuses purent entreprendre le service régulier des lépreux. Jusqu'alors, les travaux de leur installation, du nettoyage

de la maison et des alentours les avaient obligées à se contenter de faire chaque jour quelques prières avec les malades, quelques lectures spirituelles. Elles allaient enfin se voir libres d'inaugurer la grande œuvre pour laquelle elles étaient venues: le soin de ces infortunés.

Il y avait dans le lazaret quatre salles, dont deux étaient régulièrement destinées aux hommes et deux aux femmes. En réalité, cet ordre n'était malheureusement pas observé. La nuit, comme le jour, on trouvait indifféremment partout hommes et femmes; il y avait même des trous clandestinement pratiqués dans les murs de séparation, pour permettre de passer d'un côté à l'autre, la nuit, sans être aperçu. La morale la plus élémentaire exigeait un remède immédiat à cet état de choses. Mère Pagé régla que les deux salles à l'étage supérieur seraient destinées aux femmes et que les hommes conserveraient celles du rez-de-chaussée. Défense absolue fut faite de passer d'un département à l'autre sans une permission expresse des Sœurs. Les lépreux sont très jaloux de leur liberté: cela leur parut fort sévère. L'un d'eux essaya même de se révolter, refusant de transporter son lit où l'ordre lui en était donné, menaçant de battre ceux de ses compagnons qui viendraient à y toucher. Les Sœurs, bien entendu, ne cédèrent point et, quand il vit qu'elles ne paraissaient pas le craindre, il se rendit et se soumit à tout ce que l'on voulut.

La position de la chapelle rendit nécessaire une ouverture dans le plancher de la salle des femmes, pour qu'elles pussent entendre la messe sans avoir

à descendre dans la salle des hommes. Des portes aussi furent percées pour faciliter aux religieuses le service des différentes salles et les escaliers furent tenus fermés à clef.

La démarcation des lieux ainsi faite, la première chose fut de nettoyer la maison, pleine d'immondices cachés dans tous les coins. Chacun des malades avait installé près de son lit et fixé au mur une ou plusieurs boîtes d'un à deux pieds carrés, dans lesquelles il gardait ce qu'il lui plaisait d'avoir à lui. Pareille garniture des murailles donnait à la salle un aspect de singulier désordre. Ce ne fut pas sans quelque peine que les Sœurs réussirent à obtenir de ces pauvres malades, qui n'étaient pas habitués à des armoires communes, le sacrifice de leurs boîtes. Quant à la literie, ce n'était que de méchantes paillasses, si déchirées que plusieurs couchaient en réalité dans la paille, sans draps, sans oreillers, n'ayant pour s'abriter que quelques vieilles couvertures de laine. La boiserie des couchettes fourmillait de vermine; les punaises y étaient en si grand nombre, que, des lits, elles montaient sur les murailles, dont elles remplissaient les cavités. Les portes, les fenêtres étaient en tel état de malpropreté qu'il fallut les gratter au couteau. Les malades semblaient très étonnés: « Ils avaient fait eux-mêmes le ménage, disaient-ils, pour recevoir les Sœurs. »

Ce qui mettait le comble à l'horreur de ce séjour, c'est que — nous en avons parlé déjà — les lépreux avaient élevé des porcs en cachette, et, en apprenant l'arrivée des Sœurs, ils s'étaient hâtés de les tuer. N'ayant pas d'endroit propice pour en conserver la

viande, ils l'avaient placée dans les boîtes en arrière de leurs lits, où, bien entendu, elle n'avait pas tardé à se corrompre entièrement. La puanteur qui en résultait, jointe à l'odeur si particulièrement fétide de la lèpre, faisait de ces salles quelque chose qu'on ne peut décrire. Dès qu'on y mettait le pied, on se sentait repoussé comme malgré soi et il était impossible d'y rester longtemps sans être suffoqué.

Les Sœurs mirent à cette œuvre de propreté leur esprit surnaturel et leur courage et ne tardèrent pas à recueillir les fruits de leur dévouement. Les pauvres lépreux, plus ignorants que méchants, écoutaient avec un profond respect les lectures spirituelles qu'elles leur faisaient. Ils priaient avec tant de dévotion que les Sœurs en étaient attendries. L'effet des efforts et de la bonne volonté apportés de part et d'autre se manifesta bien vite, et, le 6 novembre, au jour anniversaire de la mort de M. de la Dauversière, le vénéré fondateur de leur Institut, les Sœurs eurent la grande joie de voir tous leurs malades s'approcher de la Sainte Table; aucune récompense de leur dévouement n'aurait pu les toucher davantage. Cette journée tout entière, d'ailleurs, se passa dans la joie et l'action de grâces, et, dans la soirée, après leur avoir adressé une touchante exhortation, M. Gauvreau imposa à tous les malades le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Il ne faudrait pas croire pourtant que ces quelques jours aient suffi pour changer du tout au tout le moral et le tempérament des lépreux. Les mauvais penchants, les habitudes d'une vie sans règle ni frein

ne se corrigent pas si facilement et trop souvent nous les verrons reparaître et occasionner parfois de durs moments aux charitables Hospitalières. Mère Pagé, par exemple, ayant voulu, quand les réparations furent à peu près achevées, faire poser des serrures à différentes portes, tant extérieures qu'intérieures, les murmures s'élevèrent aussitôt: « On veut nous emprisonner, disaient les plus hardis, mais on verra si nous sommes les maîtres ici. » Il y eut des menaces d'enfoncer les portes et les malheureux en vinrent au point d'injurier l'une des Sœurs qui était dans la salle. Mais, à ce moment, un membre du gouvernement, venu à Tracadie, arriva au lazaret, accompagné du curé. Mère Pagé conduisit ces messieurs à la salle et, rendant compte de ce qui s'était passé, remit à M. Gauvreau, comme au président du bureau de santé, le soin de porter remède au mal. Une verte semonce adressée aux délinquants les rendit si honteux qu'ils n'osèrent pas répliquer et se montrèrent dès lors plus traitables.

Les choses en étaient là, lorsque le démon, jaloux du bien qui commençait à se faire, tenta de l'arrêter, en suscitant des difficultés capables de faire craindre pour l'avenir de la fondation naissante.

Témoin de l'heureuse transformation qui s'opérait déjà chez les lépreux, sous la douce influence des religieuses, le bureau de santé prenait en mains leurs intérêts. Le secrétaire, M. McDougall, avait transmis au gouvernement le compte des dépenses faites pour les Sœurs, tant pour leur voyage depuis Montréal que pour l'ameublement de leur maison.

Grande fut sa surprise de recevoir de l'auditeur général une lettre de reproches avec un refus de paiement. Outre que le bureau de santé se trouvait dans l'impossibilité absolue de fournir la somme requise, cette manière d'agir d'un membre de l'administration semblait d'un mauvais augure pour l'avenir. Pouvait-on encore, après cela, songer à obtenir une subvention pour la communauté? M. McDougall ne se découragea pas. S'adressant cette fois directement à M. Becwith, secrétaire provincial, il lui exposa longuement l'affaire. L'auditeur général avait prétendu que l'allocation accordée pour les Sœurs était destinée à la construction de leur maison, qu'il n'y avait rien de plus à attendre pour leurs frais de voyage ni pour l'ameublement. M. McDougall répondait:

« Il y a peu de temps, j'ai envoyé à l'auditeur général mon rapport accompagné d'un état certifié des dépenses faites pour la construction et l'ameublement d'un logis destiné aux Sœurs de Charité de Montréal, que le bureau de santé a fait venir pour le service des lépreux à Tracadie, et aussi pour leurs frais de voyage et le transport de leurs bagages. Cette dépense a été faite d'après une minute du Conseil exécutif, datée du 16 juin 1867. Je n'ai pas été peu surpris de recevoir dernièrement une communication de l'auditeur général des comptes, me signifiant qu'il avait biffé la somme de \$337.63, déboursée partie pour l'ameublement de la maison des Sœurs, partie pour leur voyage et les frais de transport de leurs bagages. »

M. McDougall continuait en disant qu'en février précédent il avait envoyé au gouvernement le compte rendu des dépenses faites jusqu'à cette époque et qu'il y avait joint un estimé approximatif des dépenses que le bureau de santé aurait à faire pour meubler la maison des Sœurs et pour leurs frais de voyage. La conduite du gouvernement, ajoutait-il, montre bien qu'il a approuvé ces dépenses, car, le secrétaire du bureau ayant établi que l'allocation annuelle accordée pour le lazaret se trouvait presque épuisée et qu'il ne lui restait plus en mains que \$76.02, un ordre fut émis l'autorisant à toucher la somme de 400 piastres. Sur quoi donc le gouvernement se serait-il fondé pour l'accorder, sinon sur l'évaluation approximative qu'il avait reçue des dépenses à faire?

Comment, d'ailleurs, admettre que le gouvernement pût ne pas avoir l'intention de faire ces dépenses? Habitues au dévouement sous toutes ses formes, poussées par le désir de faire le bien en se sacrifiant pour le service de ceux qui souffrent, les religieuses, dans leur charité, ont dit adieu à leur pays pour venir en cette province apporter leur aide aux autorités et améliorer le sort des lépreux. Mais si elles ne demandent aucune rétribution pour leurs services, on doit du moins comprendre qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires pour payer les frais de leur voyage.

« Le gouvernement ne pouvait non plus avoir l'intention de les placer entre les murailles nues de la maison, sans meubles et sans moyens de s'en procurer. Si tel était son sentiment, il eût été conve-

nable que le bureau de santé en fût averti avant d'avoir à entreprendre aucune dépense. »

Et M. McDougall concluait que l'ordre donné par le Conseil exécutif de toucher 400 piastres ne pouvait s'interpréter autrement: le bureau avait agi raisonnablement et il espérait que le gouvernement ferait droit à sa réclamation. D'ailleurs, si l'exécutif maintenait la réduction faite par l'auditeur général, il devait savoir que le bureau n'avait nul moyen de payer cette somme et qu'il ne pouvait, en aucune manière, exiger qu'elle fût payée par les Sœurs. Le secrétaire provincial était donc prié de soumettre cette affaire au lieutenant-gouverneur, pour en obtenir la correction du rapport de l'auditeur général et l'approbation des dépenses faites par le bureau.

Cette longue lettre, si bien documentée et raisonnée, obtint l'effet désiré: le gouvernement accorda sans délai la somme demandée.

Encouragé par ce succès, M. McDougall se mit tout de suite à l'œuvre pour obtenir la subvention annuelle demandée par les Sœurs. Il revint, en y appuyant, sur l'argument qu'il avait déjà fait valoir: l'inutilité désormais des services du médecin, les Sœurs possédant, à n'en pas douter, les connaissances requises pour administrer aux lépreux les remèdes dont ils avaient besoin. Ces remèdes, après tout, ne pouvaient être que palliatifs, la lèpre ayant, jusqu'à ce jour, défié toutes les ressources de la science. Après plusieurs lettres sur ce sujet, il fut enfin avisé, par dépêche télégraphique du 11 janvier 1869, que le gouvernement déchargeait de son office le médecin du lazaret, et, le 14 mars de la même

année, la lettre suivante de M. Becwith vint compléter sa joie et celle des religieuses, en lui apprenant l'entérinement complet de sa requête:

« MONSIEUR,

« En conséquence des explications qui ont été fournies, le gouvernement a résolu d'accorder aux Sœurs de Charité du lazaret de Tracadie une allocation de huit cents piastres (\$800.00) pour l'année courante, dans laquelle somme seront compris les remèdes nécessaires aux lépreux.

J. A. BECWITH. »

Cette dernière clause ne pouvait manquer de causer d'abord aux Sœurs une désagréable surprise. Mais elles ne tardèrent pas à se rendre compte qu'en réalité il valait beaucoup mieux que les frais de pharmacie fussent à leur charge. Comme elles avaient fréquemment l'occasion de distribuer des remèdes aux personnes du dehors, il aurait pu quelque jour se présenter là matière à difficultés. Les personnes qui leur étaient opposées auraient trouvé facilement dans ce fait une occasion de les accuser d'employer à d'autres fins les remèdes fournis par le gouvernement pour les lépreux. Avec ce règlement, au contraire, leur liberté restait entière, et elles se trouvèrent toujours à même de satisfaire leur charité.

M. Paquet leur écrivit pour les féliciter de l'heureuse conclusion de l'affaire qui lui tenait tant au cœur, à lui-même:

« Oh! combien, disait-il, vos ennemis doivent être humiliés, en voyant que tous leurs efforts, leurs

projets, leurs écrits, leurs discours n'ont servi qu'à vous faire monter dans l'estime de l'autorité! Le gouvernement a compris leurs mensonges et toute la malice de leurs actes; et pendant qu'on lisait leurs écrits, on préparait l'acte qui, vous allouant une subvention, allait assurer votre maintien. »

Cette lettre, il faut l'avouer, est un peu outrée. Elle donne à supposer l'existence d'un camp adverse, où des méchancetés, des cabales et toutes sortes d'intrigues auraient été mises en œuvre. Il n'en est rien: les Sœurs n'eurent point d'ennemis. Le docteur Smith, en réalité, ne fut pas congédié: il alla, comme par le passé, visiter les personnes que l'on soupçonnait d'être atteintes de la lèpre, pour s'assurer si la maladie était réelle, et, dans ce cas, les faire interner au lazaret. Cette attribution lui conservait la majeure partie de ses émoluments. Plus tard, même, le gouvernement comprit que sa présence était nécessaire au lazaret et le réintégra pleinement dans ses fonctions. Le docteur resta ainsi jusqu'à sa mort, arrivée en 1909, le médecin du lazaret et de la communauté, dont il se montra jusqu'au bout l'ami aussi profondément estimé que dévoué.

L'allocation accordée par le gouvernement était payable par acomptes, mais le premier de ces acomptes ne fut payé qu'au mois de juin 1869, de sorte que, depuis leur arrivée, le 29 septembre de l'année précédente, jusqu'à cette date, les Sœurs n'eurent d'autres ressources que la charité publique. Elles ne manquèrent pourtant jamais du nécessaire. M. Paquet les avait autorisées à prendre dans les

divers magasins ce dont elles auraient besoin et s'était engagé à payer lui-même leurs comptes. Mais, heureuses d'avoir l'occasion de pratiquer la pauvreté, elles se bornèrent au strict nécessaire et leur généreux bienfaiteur n'eut à acquitter qu'un total de \$64.71. M. Paquet ne cessa pourtant pas de les assister. Le 31 mars 1869, il leur écrivait encore: « Quoique le gouvernement veuille bien vous aider, cependant je serai toujours prêt à venir à votre secours chaque fois que vous me ferez connaître vos besoins. » Et dans son testament il leur légua une somme de 400 piastres.

Mais la fin du grand vicaire de Chatham approchait. Il était atteint de la maladie de la pierre et endurait de terribles souffrances. Ne pouvant trouver à Caraquet les soins qu'exigeait son état, M. Paquet se décida à se rendre à l'Hôtel-Dieu de Montréal. L'opération de la taille fut pratiquée et sembla d'abord devoir donner bon résultat, mais, au quatrième jour, la gangrène se mit dans la plaie et le malade, ayant reçu les derniers sacrements, remit son âme à Dieu le 27 juillet au soir.

L'abbé Paquet était né à Québec, le 20 novembre 1804. C'était une de ces natures fortement trempées, qui parfois poussent à l'extrême l'attachement à leurs idées, mais qu'aucun sacrifice ne saurait faire reculer. D'un caractère heureux et plein de bonhomie, d'un jugement solide, il s'attirait de prime abord l'affection de tous ceux qui l'approchaient. Dans les premières années de son sacerdoce, l'évêque de Québec, dont la juridiction s'étendait alors jusque sur le Nouveau-Brunswick, l'avait envoyé

porter secours à son oncle, M. l'abbé Gagnon, curé du Barachois. Après la mort de ce dernier, il avait continué son œuvre, desservant toutes les missions catholiques depuis le cap Tourmente jusqu'à Miramichi. Possédant parfaitement la langue anglaise, il fit partout un bien immense; plus tard, Mgr Rogers, parlant de lui, l'appelait « un missionnaire de premier ordre ». Il fut nommé, en 1848, à la cure de Caraquet, où il resta jusqu'à sa mort. Le nouvel évêque de Chatham fit de lui son vicaire général et lui confia l'administration du diocèse pendant les deux années que dura son absence en Europe. Ce fut alors que M. Paquet appela les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour diriger le lazaret de Tracadie.

Son corps, embaumé avec soin et placé dans un double cercueil, fut transporté à Caraquet, où il repose, dans un caveau, sous le sanctuaire de l'église paroissiale. Son cœur est pieusement conservé à l'Hôtel-Dieu de Tracadie.

La petite communauté s'affermisssait de plus en plus et tandis que, grâce à Dieu, tout, au dehors, tournait à son bien, à l'intérieur les religieuses s'occupaient activement au soin des lépreux. Neuf de leurs malades, encore jeunes, n'avaient pas fait leur première communion; cette touchante cérémonie eut lieu le jour de Noël. Les Sœurs auraient bien désiré habiller convenablement, pour la circonstance, leurs chers petits communiants, mais elles ne purent rien trouver au lazaret et n'avaient elles-mêmes à leur disposition que quelques mantelets de coton blanc qu'elles avaient apportés de Montréal pour

*inhumé
cimetière
Caraquet*

l'usage des femmes. Ce ne fut donc pas sans sourire qu'elles adaptèrent ces mantelets à un usage auquel ils n'avaient pas été destinés. Grande fut pourtant la joie des pauvres petits, qui déclaraient, tout fiers, « qu'ils n'avaient jamais porté de chemises fines ». Si simple qu'elle pût être, la fête fut bien touchante et l'émotion des religieuses fut grande lorsqu'elles virent leurs petits communiants s'agenouiller devant elles pour leur exprimer leur reconnaissance et leur dire que sans elles ils n'auraient jamais eu le bonheur de ce jour, personne ne s'étant trouvé jusqu'alors au lazaret qui fût capable de leur enseigner le catéchisme.

Le 23 janvier suivant, Mgr Rogers se trouvait à la communauté, pour la rénovation des vœux des religieuses. Ce fut en même temps l'occasion pour lui d'administrer le sacrement de confirmation aux jeunes communiants; et, pour mettre le comble à la fête, une jeune fille nouvellement convertie au catholicisme fit aussi sa première communion et fut confirmée. Cette conversion, qui suivit d'assez près l'arrivée des Hospitalières, mérite d'être racontée.

Dans les premiers jours de l'aménagement et du nettoyage de la maison, une dame du village¹ avait envoyé ses deux servantes aider les Sœurs dans leurs travaux. Mère Pagé les employa toute la journée à tapisser les murs de la chapelle et du parloir, et, le soir venu, au moment où elles allaient s'en retourner, elle leur dit, en les remerciant de leurs services: « Si je savais vous faire plaisir, je vous offrirais ces

¹. Mme veuve James Young, qui fit aussi présent aux religieuses de lampes et d'un poêle pour la pharmacie.

petits objets. » Ce disant, elle présenta à chacune un petit crucifix et une médaille de la très sainte Vierge. Les deux jeunes filles, non catholiques, n'osèrent, par politesse, refuser ce que la supérieure leur offrait si gracieusement. Arrivées chez leur maîtresse, l'une d'elles lui remit le crucifix et la médaille, disant qu'elle ne savait qu'en faire. L'autre, au contraire, se les suspendit au cou, mais, une fois au lit, elle ne put fermer l'œil de toute la nuit : en proie à une émotion profonde, qu'elle ne s'expliquait pas, elle se prit à pleurer à chaudes larmes. Elle ne pouvait oublier l'impression que lui avaient causée la vue des religieuses, le silence qui régnait dans la maison, les prières, les lectures qui s'étaient faites : tout se présentait de nouveau, et d'une manière si vive, à sa pensée, qu'elle ne pouvait s'en abstraire. Plusieurs jours s'écoulèrent ainsi, dans un perpétuel tourment intérieur ; elle avait même complètement perdu le sommeil. A la fin, elle se décida à parler au curé de Tracadie, l'abbé Gauvreau, et à lui exposer tous les troubles de son âme. Après lui avoir donné les avis qui lui semblèrent à propos, le prêtre l'engagea à revenir le voir dans quelques jours. Elle le fit, en effet, et retourna au presbytère, parfaitement décidée cette fois à demander le baptême. Peu de temps après elle fut reçue dans l'Église et devint désormais une fervente catholique.

Il ne faudrait pas croire cependant que la vie des Sœurs fût exempte d'épreuves et de souffrances. Jamais, il est vrai, elles ne manquèrent du nécessaire et l'action vigilante de la Providence se montra sans cesse lorsqu'elles se trouvèrent dans le besoin.

Leurs petites provisions touchaient-elles à leur fin, quelqu'un se présentait au tour, leur apportant gibier, lard ou poisson ; et jamais elles n'eurent à s'inquiéter du lendemain. Mais une de leurs plus grandes épreuves leur vint du froid. On comprend sans peine que trois bâtisses de bois, ajustées les unes avec les autres assez tard dans l'automne, ne pouvaient avoir été si bien jointes ensemble ni si bien terminées à l'extérieur qu'elles fussent suffisantes pour garantir des froids rigoureux du long hiver canadien. Dans le réfectoire et la cuisine surtout, le froid était intolérable. Le plancher était presque continuellement couvert d'un givre qui n'épargnait pas non plus les bancs du réfectoire. La pauvre Sœur Lumina, chargée de la cuisine, se vit souvent obligée, pour faire son travail, de mettre des cendres chaudes dans ses sabots, tant le froid était cruel. D'autre part, la cheminée de la cuisine n'étant pas terminée, la fumée venait se joindre au froid, pour compléter le malaise. Cette situation, toutefois, ne dura qu'un hiver (1868-1869) et dès le printemps suivant, nous le verrons, le bureau de santé fit refaire les planchers et renouveler la couverture des toits. De leur côté, les religieuses firent quelques changements qui rendirent plus pratique la disposition des lieux. Elles décidèrent aussi de construire un four, dont la cheminée pourrait servir pour la fabrication du pain d'autel, mais ce projet se heurta à quelques difficultés, et, durant plusieurs années, il fallut se résoudre à aller faire le pain d'autel dans la maison du cuisinier du lazaret, distante de quelques pas seulement, mais située en dehors de l'enclos. Cela

fut assez pénible, la cheminée de cette maison n'ayant pas été préparée pour cet usage. La fabrication du pain d'autel devait se renouveler souvent, et prenait parfois jusqu'à trois ou quatre jours, les Sœurs ayant accepté d'en fournir aux paroisses environnantes. Elles consentirent aussi à prendre des travaux de couture pour les églises des différentes missions, sans jamais fixer aucun prix pour leur travail, mais se contentant de ce qu'on voulait bien leur offrir.

Restait à régler l'importante affaire de l'incorporation civile de la communauté. Au mois de mars 1869, M. Gauvreau, encouragé par la bienveillance que le gouvernement avait montrée aux Sœurs, pensa qu'il était temps d'agir. Il fit signer à toutes les religieuses une pétition demandant cette incorporation civile. Cette pétition fut remise d'abord à M. Taylor, député du comté de Gloucester, qui la confia à M. Moore, son ami. Ce dernier, quoique protestant, se fit un point d'honneur de la faire aboutir. Il rédigea lui-même le *bill* qui devait être présenté aux Chambres et l'envoya à Mgr Rogers pour obtenir l'appui de son approbation. L'évêque, malheureusement, n'avait pas été, dès le premier abord, averti de ces démarches. Il se contenta de répondre à M. Moore qu'il voyait avec plaisir son entreprise et le pria de vouloir bien la continuer. M. Moore aborda la question à la première session des Chambres. Dans un magnifique discours, il loua hautement l'héroïsme des Sœurs, « ces anges qui se dévouaient au service des pauvres lépreux », et fit appel à l'esprit de justice et de charité des représentants du pays. Par malheur,

il se trouvait dans l'assemblée un député sectaire, imbu de préjugés contre les institutions catholiques. Il ne s'opposa pas directement au bill présenté par M. Moore, mais demanda que l'on y insérât deux clauses. Par la première, les Sœurs devaient être placées sous l'entière dépendance du gouvernement; la seconde, conséquence de la précédente, était que les biens de la communauté feraient retour au gouvernement, si, un jour, elle abandonnait le soin du lazaret.

Ces deux conditions n'étaient pas acceptables. La communauté considéra donc l'acte comme non avvenu et prit la résolution, lorsqu'elle aurait à acquérir quelque bien, de l'inscrire simplement au nom d'une des religieuses, qui deviendrait ainsi la propriétaire légale.

Cette déception n'était que le prélude d'une autre épreuve, qui devait être beaucoup plus douloureuse et allait apporter la plus grande tristesse à la petite communauté. Dès avant son départ de Montréal, Mère Pagé était affectée d'une maladie cutanée, qui, au dire des médecins, eût pu l'exposer à contracter la lèpre. Pour cette raison, le conseil de la communauté de Montréal n'avait consenti à son départ pour Tracadie qu'à la condition qu'elle n'y resterait pas plus de six à neuf mois. L'organisation première de la fondation avait demandé une personne d'expérience et d'énergie, mais la limite fixée approchait, et son rappel, vivement désiré à Montréal, fut décidé. Le chapitre général des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame devant justement avoir lieu au mois de juin à Montréal, Mère Pagé pourrait

rejoindre à Chatham, vers le 25 mai, les religieuses des maisons des Provinces Maritimes qui allaient s'y rendre. Dans une longue lettre fort touchante, la supérieure de Montréal, Mère Mance, rappela aux Sœurs de Tracadie la décision des médecins et trouva dans son cœur des expressions maternelles propres à les consoler de cette séparation. Sœur Pagé, d'ailleurs, ajoutait-elle, ne cesserait pas, malgré l'éloignement, de s'intéresser à elles et à leur œuvre; et connaissant leurs besoins mieux que toute autre, elle serait en quelque sorte plus utile encore à Montréal qu'en restant près d'elles.

La nouvelle fut un coup de foudre pour les Sœurs de Tracadie. Contre toute espérance, elles avaient espéré garder à leur tête celle dont la présence leur paraissait si indispensable au bien de leur fondation et dont le caractère heureux et gai les avait si bien soutenues dans les épreuves des débuts. La pauvre Mère, qui était retenue depuis un mois à l'infirmerie par des douleurs rhumatismales et ne pouvait marcher qu'à grand'peine, dut pourtant se hâter de faire ses préparatifs et de rejoindre ses compagnes de voyage. Avant son départ, toutefois, les Sœurs, désirant que plus tard on pût connaître les traits de celle qui avait été la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Tracadie, sollicitèrent de Mgr Rogers la permission de faire prendre son portrait, bien que ce fût en dehors des usages de l'Institut. Le prélat, qui ne voyait qu'avec une grande peine le départ de Mère Pagé, non seulement approuva la demande, mais obligea la Mère à y consentir, malgré sa répugnance. Comme il s'agissait d'ailleurs uniquement de la

Mère fondatrice, on ne pouvait voir là un précédent capable de donner lieu ensuite à des abus. Mgr Rogers voulut même profiter du passage de la voyageuse à Chatham pour écrire à Mère Mance une longue lettre, toute pleine de bienveillance, dans laquelle il remerciait Dieu d'avoir envoyé dans son diocèse une communauté si édifiante. « Le retentissement du noble dévouement des Sœurs pour les lépreux, ajoutait-il, s'était déjà répandu dans tout le pays, divulgué aussi bien par les discours des députés au parlement provincial que par les journaux protestants eux-mêmes. »

Mère Pagé arriva à Montréal le 1^{er} juin, après une heureuse navigation. Les Sœurs de Tracadie espéraient bien qu'une autre au moins serait envoyée de Montréal pour la remplacer, car le besoin de personnel se faisait sentir à la léproserie. Elles crurent donc préférable, jusqu'à nouvel ordre, de ne pas élire de nouvelle supérieure, et la Sœur Quesnel, assistante, fit l'intérim. Leur espérance ne fut pas déçue: le 2 juin, on choisissait, dans la communauté de Montréal, les Sœurs Reid et Sicotte pour être envoyées à Tracadie. Mais à peine avaient-elles commencé leurs préparatifs de départ qu'une difficulté se présenta. Juste à ce moment, la communauté se trouvait en délibération au sujet d'une nouvelle et définitive fondation d'un Hôtel-Dieu dans la ville même de Chatham. On crut devoir réserver la Sœur Reid pour cette destination nouvelle; Sœur Sicotte seule irait à Tracadie. Ce fut l'occasion pour Mère Pagé de montrer, sans retard, son dévouement à son cher lazaret. Plaidant la

cause de Tracadie, elle obtint que la Sœur Reid s'y rendrait avec la Sœur Sicotte, pour y demeurer au moins jusqu'à l'arrivée à Chatham des Sœurs qui y seraient envoyées. Les deux Sœurs se mirent donc en route le 14 juin et, le 19, la petite communauté de Tracadie avait la grande joie de les accueillir.

Tout de suite on pensa à faire l'élection de la nouvelle supérieure. Sœur Quesnel écrivit à Mgr Rogers pour demander son approbation, mais le prélat, qui n'avait jamais, on s'en souvient, donné l'approbation canonique à l'élection de la Mère Pagé, laissa traîner les choses, donnant tantôt une raison, tantôt une autre à son retard. On ne tarda pas d'ailleurs à voir l'action de la divine Providence, qui dirigeait elle-même les événements, car, le 3 juillet, arriva de Montréal un télégramme annonçant la nomination définitive de la Sœur Reid pour Tracadie. L'élection, de ce fait, allait prendre un tout autre sens.

Juste à ce moment se trouvait à Tracadie M. l'abbé Nercam, prêtre de Saint-Sulpice, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Montréal; il était venu prêcher aux Sœurs les exercices de la retraite annuelle. Mgr Rogers le délégua pour présider à l'élection, qui, par une heureuse coïncidence, eut lieu le 25, jour anniversaire de la nomination des fondatrices. La révérende Mère Monique Reid fut élue supérieure et fut confirmée par l'évêque du diocèse, à la grande joie de la communauté.

CHAPITRE VIII

Ouverture d'une école paroissiale. — Le noviciat

Dissensions dans le bureau de santé

(1868-1879)

TOUT près d'un an s'était écoulé déjà depuis l'arrivée des Sœurs à Tracadie et elles ne possédaient encore aucun bien-fonds pouvant leur assurer la stabilité de leur œuvre. Il y avait là, pour elles, un sujet d'inquiétude facile à comprendre, lorsque, le 26 août 1869, leurs désirs furent réalisés. M. Gauvreau leur fit don, en toute propriété, d'un terrain de cent arpents, dont vingt-cinq étaient déjà prêts pour la culture et le reste encore couvert de bois. Décidées à ne pas se servir de l'acte d'incorporation passé par la législature dans les conditions précédemment exposées, elles firent rédiger le titre de propriété aux noms de deux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, Sœur Mance et Sœur Raymond. Celles-ci envoyèrent une procuration à MM. Davidson et Ferguson, pour qu'au besoin ces messieurs pussent agir en leur nom. Par ce don généreux, M. Gauvreau s'était constitué lui-même le véritable fondateur de l'Hôtel-Dieu de Tracadie et s'était acquis le droit aux privilèges qui découlent de ce titre. Ce n'était pas la première fois, d'ailleurs, que les Sœurs ressentaient les effets de son dévouement.

Dès le printemps précédent, sous son inspiration et par ses soins, les paroissiens de Tracadie avaient construit une grange pour la communauté et commencé à prendre l'habitude de lui fournir, par corvées, la provision de bois.

Mais une offrande qui toucha les religieuses jusqu'au fond du cœur fut celle qu'elles reçurent des pauvres de Caraquet.

M. Paquet avait légué, dans son testament, une somme considérable pour les pauvres de sa paroisse. Ses exécuteurs testamentaires, M. l'abbé Allard, son vicaire, et le notaire J.-L. Léger, suggérèrent aux pauvres l'idée de faire, à leur tour, une aumône aux Sœurs, pour leur permettre d'acheter un terrain en vue de la construction d'un hôpital. Eux-mêmes pourraient un jour être reçus dans cet hôpital et soignés dans leurs maladies. Le résultat fut touchant. Quelques-uns donnèrent le quart, d'autres le tiers, d'autres jusqu'à la moitié de ce qu'ils recevaient, si bien que le total atteignit la somme de 212 piastres. Cette générosité fut d'autant plus méritoire que les donateurs étaient tous pauvres, plusieurs même jusqu'à l'indigence.

Déjà, sous la direction des Sœurs, le lazaret avait complètement changé de face. Frappés des progrès réalisés en ces quelques mois, les membres du bureau de santé voulaient faire constater officiellement cette amélioration, afin de concilier de plus en plus à l'œuvre la bienveillance du gouvernement. Ils avaient demandé, pour cela, une enquête spéciale. Accédant à leurs désirs, le lieutenant-gouverneur

envoya à Tracadie le secrétaire provincial, M. Becwith, avec les docteurs Benson et Gordon, pour visiter le lazaret. M. McDougall voulut bien les accompagner. Après avoir tout examiné, jusque dans les moindres détails, ces messieurs, qui avaient été autrefois au courant de l'ancien état de choses, se montrèrent tous très satisfaits des résultats accomplis et envoyèrent au gouvernement des rapports extrêmement élogieux pour les Sœurs.

« La dernière fois, dit le docteur Benson, que j'ai visité le lazaret, il y a cinq ans, il offrait le spectacle de la plus profonde misère, soit sous le rapport de l'ordre, soit sous celui de la propreté. A présent, il peut être comparé avec tout ce que j'ai vu d'établissements de ce genre et ne le cède à aucun pour la bonne tenue et le bien-être des malades.

« Avant l'arrivée des Sœurs, à tort ou à raison, les lépreux ne cessaient de se plaindre de l'administration, du régime alimentaire, des soins médicaux, etc. A présent tous sont contents et aucun de ceux que j'ai interrogés n'a manifesté le désir de quitter l'hôpital. Avant l'administration actuelle, on les contraignait à rester toujours sur le terrain du lazaret; maintenant, ils ont la plus grande liberté, sans qu'aucun en abuse. Autrefois, on devait employer la force pour les retenir; maintenant, ils sont si attachés à l'établissement qu'ils y demeurent, bien qu'ils aient toute facilité de s'enfuir. C'est ainsi que moi-même j'ai voulu en congédier trois, les laissant libres de partir, parce qu'ils n'avaient pas

la lèpre, et tous les trois ont préféré demeurer au lazaret.

« Rien ne peut surpasser les soins que les religieuses donnent à ces malheureux, et, cependant, les dépenses, ainsi que l'affirme le bureau de santé, ne sont pas plus élevées qu'elles n'étaient auparavant.

« Les planchers, le linge, les couvertures des lits sont d'une propreté scrupuleuse; et les manières respectueuses des lépreux contrastent du tout au tout avec ce qu'elles étaient lors de ma dernière visite. Je proclame donc que la venue des Sœurs a été le plus grand bienfait que l'on pût accorder aux malheureux lépreux. »

Les rapports du docteur Gordon et de M. Becwith ne sont pas moins élogieux; ce dernier insiste particulièrement sur les avantages de la présence continuelle des religieuses au lazaret et de leur surveillance ininterrompue pour empêcher les dilapidations qui existaient autrefois.

Le résultat de cette visite officielle fut d'assurer aux Religieuses Hospitalières la continuation pour dix ans de l'allocation qui leur avait été accordée. Les visiteurs, ayant de plus constaté la nécessité de certaines réparations, autorisèrent à cette fin l'emploi d'une somme de 50 livres, qu'ils promirent de faire accorder par le Conseil. Le bureau de santé fit donc redoubler le plancher de l'étage supérieur, qui ne se composait que d'un simple rang de planches, si mal jointes que d'en bas on pouvait voir dans les mansardes. Il acheta aussi des couchettes en fer pour les malades, fit percer cinq nouvelles lucarnes et recouvrir une partie du toit. Malheureusement, le

gouvernement ne ratifia pas la promesse des visiteurs et, la somme n'ayant pas été accordée, le bureau dut payer ces frais en économisant par ailleurs.

Mais le temps arrivait pour les religieuses d'un autre genre d'épreuve, particulièrement pénible. Depuis dix mois, Mgr Rogers avait envoyé un vicaire à M. Gauvreau, en la personne de M. Auguste Babineau. Ce jeune prêtre s'était acquis l'estime et l'affection des paroissiens de Tracadie, et la communauté des Sœurs, en particulier, lui était reconnaissante de bien des services qu'elle en avait reçus. Sa présence au presbytère avait beaucoup facilité le service religieux du lazaret. Au mois de septembre 1869, il fut rappelé par l'évêque, qui, n'ayant que peu de prêtres dans son diocèse, l'envoya desservir la nouvelle mission de Newcastle. M. Gauvreau, demeuré seul à Tracadie, fit tout ce qui fut en son pouvoir pour que la communauté n'eût pas à souffrir de cet état de choses. Chaque jour il célébrait la messe à la chapelle de l'Hôtel-Dieu, à moins qu'un mariage, des funérailles, ou tout autre service nécessaire à la paroisse ne vint l'en empêcher. Tout alla bien jusqu'au 6 février suivant (1870). C'était un dimanche. Le curé vint dire la messe de la communauté, comptant aussi célébrer les offices dans son église, mais il se trouva mal, et, forcé de se contenter d'une messe basse pour la paroisse, il dut ensuite prendre la chambre. Au bout d'une semaine, le mal empirant encore, et la communauté se trouvant, de ce fait, privée de messe et de tout autre secours spirituel, la Mère Reid s'adressa à M. Pelletier, curé de Caraquet, le priant de vouloir bien

venir à Tracadie. Celui-ci répondit en s'excusant de ne pouvoir accéder à ce désir: les chemins étaient alors tout à fait impraticables, au point que la poste elle-même était arrêtée depuis plusieurs jours. A Caraque, d'ailleurs, sévissait une fièvre maligne qui rendait, elle aussi, toute absence du curé impossible. Une nouvelle quinzaine s'écoula, au bout de laquelle, l'état de M. Gauvreau ne s'améliorant pas, la Mère Reid prit le parti de s'adresser au vicaire général, M. Egan, administrateur du diocèse en l'absence de Mgr Rogers, parti pour le Concile du Vatican. Comprenant que la communauté ne pouvait demeurer plus longtemps dans un tel état de privation spirituelle, le vicaire général envoya d'abord un prêtre des environs passer quelques jours à Tracadie; mais la paroisse de ce dernier ayant aussi besoin de lui, M. Egan demanda à la supérieure s'il ne serait pas possible aux Sœurs de se rendre au presbytère pour entendre la messe et pour se confesser; il donnait à M. Gauvreau la permission de célébrer dans sa propre maison, puisqu'il ne pouvait en sortir pour aller à l'église.

Cette épreuve fut certainement la plus pénible de celles que les Sœurs eurent à supporter dans les débuts. La clôture, il est vrai, n'était pas encore établie d'une manière entièrement régulière; malgré tout, elles appréhendaient avec raison que de telles sorties de toute la communauté pussent servir dans la suite de précédent pour l'introduction de véritables abus. Ces sorties devraient peut-être se renouveler, si la maladie venait encore éprouver le vénérable curé. Depuis quelques années, il était sujet, vers la

même époque, à des indispositions qui, jointes à son grand âge, n'étaient pas de nature à rassurer sur ce sujet. Pour cette fois, cependant, il fallait bien se résigner, et, le vicaire général ayant positivement écrit à M. Gauvreau de dire la messe chez lui, celui-ci en avertit les Sœurs, et, dès le lendemain, envoya sa voiture les chercher pour les amener au presbytère. Douze jours durant il en fut de même: la voiture venait chaque matin prendre les Sœurs et les reconduisait après la messe; et les jours où elles devaient se confesser, un nouveau voyage se faisait de la même manière, dans l'après-midi. Enfin, le 25 mars, au jour de la fête de l'Annonciation, M. Gauvreau put faire sa première sortie et venir à la communauté, qu'il continua à desservir ensuite comme auparavant. Comprenant toutefois qu'il serait désormais au-dessus de ses forces d'avoir à faire face à la fois aux besoins spirituels de la paroisse et de l'Hôtel-Dieu, il pria instamment le vicaire général de lui donner de l'aide. C'était chose impossible pour l'instant, tous les prêtres du diocèse ayant déjà leur emploi. M. Egan lui demanda donc de patienter jusqu'à la prochaine ordination qui aurait lieu dans le diocèse, et, au mois d'août suivant, M. l'abbé Stanislas Doucet, nouvellement ordonné, fut envoyé à Tracadie en qualité de vicaire.

Jusqu'à ce moment, le lazaret n'avait pas encore eu de cloche extérieure; on s'était contenté, pour sonner les exercices de la communauté, d'une cloche placée à l'intérieur de la maison et qui pouvait s'entendre de tout le monastère. Au mois d'octobre 1870, les religieuses firent l'acquisition d'une autre

plusieurs améliorations dans les méthodes de culture et dans la pêche de l'alose dans les eaux voisines de la baie de Fundy. Mais le plus grand service qu'il rendit au temporel à ses paroissiens fut de leur assurer, par ses efforts énergiques et sages, le droit et les titres de propriété de leurs biens, qu'ils avaient presque perdus. En janvier 1852, il fut envoyé à Tracadie, vaste paroisse, déjà tristement célèbre, ainsi que nous l'avons vu. Pendant dix-huit ans, il eut en outre à desservir les missions de Néguaac et de Pokemouche, le champ de son activité s'étendant ainsi sur une soixantaine de milles. Mais l'œuvre par excellence de son cœur, celle qui captiva par-dessus tout son amour et son dévouement, fut l'œuvre du lazaret et de l'amélioration du sort des lépreux. Dans le rapport qu'il envoya à Paris, au Conseil central de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, après la démission de M. Gauvreau, Mgr Rogers ne craignit pas de comparer son esprit d'abnégation à celui de saint Camille de Lellis¹.

L'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph ne comprend que des monastères indépendants les uns des autres. Entre ces différentes communautés, pourtant, un esprit de très haute charité fraternelle établit des liens et des rapports beaucoup plus étroits qu'on ne pourrait le supposer. Plusieurs fois l'année, à des époques déterminées, chacune des maisons écrit aux autres, leur faisant connaître les principaux événements survenus depuis la dernière lettre. Chaque nouvelle professe doit

¹ I. M. Gauvreau mourut curé de Saint-Flavien, diocèse de Québec, le 2 mai 1875.

aussi annoncer elle-même sa profession aux différentes supérieures. Enfin, la notice nécrologique de chaque défunte est envoyée dans tout l'Institut, et la règle détermine les suffrages qui doivent lui être attribués partout.

Aussitôt que la communauté de Tracadie fut installée, les Sœurs s'empressèrent donc d'avertir de leur nouvelle fondation les monastères de France. Les relations s'établirent cordiales, et, lorsqu'en 1871, Mgr Rogers, à l'occasion de son voyage en Europe pour le Concile du Vatican, visita plusieurs de ces communautés, celles-ci voulurent lui remettre leur offrande pour leurs Sœurs de Tracadie. Malheureusement, la guerre franco-allemande avait bien diminué leurs épargnes et les obligeait à restreindre leurs dons. La communauté de Beaufort envoya 500 francs; celle de Laval, 200; celles d'Ernée et d'Avignon, chacune 100 francs. Mgr Rogers envoya ces différentes sommes à son secrétaire, M. l'abbé Barry, ainsi que 2,000 francs qu'il avait reçus de la communauté de Baugé pour ses œuvres. Toutefois, l'extrême nécessité où se trouvait alors son diocèse le poussa à demander, si les Sœurs n'en avaient pas alors un pressant besoin, que cet argent fût employé, pour le moment, au œuvres diocésaines, et les Sœurs lui en firent un entier abandon. L'année suivante, la communauté de Laval envoya de nouveau 500 francs à Tracadie; et malgré sa grande pauvreté, celle de la Flèche voulut aussi y joindre son aumône, sous forme d'une caisse remplie d'objets de piété, pour distribuer aux pauvres, et de livres spirituels pour l'usage des Sœurs. Plus tard encore, en l'année 1876, les religieuses de la communauté de Baugé (Maine-

et-Loire) voulurent témoigner de nouveau leur charité fraternelle à leurs Sœurs de Tracadie, en leur envoyant une offrande de 2,000 francs (au delà de 380 piastres), se constituant ainsi leurs insignes bienfaitrices.

Lors de sa visite au lazaret, à son retour d'Europe, Mgr Rogers, nous l'avons vu, avait engagé les Sœurs à faire l'acquisition d'un terrain de huit arpents, voisin de celui du lazaret. Malheureusement, le propriétaire de ce terrain refusait de le vendre. M. William Ferguson, ami dévoué des religieuses, qui avait le dessein de donner lui-même ce terrain à la communauté, fit tout ce qui fut en son pouvoir pour décider le propriétaire à le lui vendre à lui-même. Il y réussit enfin, en offrant en échange une autre belle pièce de terre, de valeur plus considérable, et, le 9 juillet 1872, il fit inscrire le titre de cette nouvelle propriété aux noms des Sœurs Beaudin et Sicotte. A peu près dans le même temps, la communauté crut devoir faire l'achat d'une autre terre, de vingt arpents de bois, qui se trouvait en vente. Cette acquisition lui fut conseillée pour éviter dans l'avenir un voisinage gênant, au cas où d'autres en deviendraient propriétaires, la terre en question étant limitrophe de celle que les Sœurs tenaient de M. Gauvreau.

Depuis l'arrivée même des premières fondatrices à Tracadie, Mgr Rogers n'avait pas cessé de manifester son désir de les voir ouvrir une école pour les enfants de la paroisse. Il en avait existé une dans le village autrefois, mais elle avait été fermée, car on manquait de maîtres, et les enfants croupissaient

dans l'ignorance la plus complète. L'évêque revint donc à la charge auprès de la Mère Reid et la communauté crut devoir accéder enfin à son désir. Le curé de la paroisse joignait ses instances à celles de son évêque. La chose, évidemment, n'était possible qu'au prix de bien des sacrifices; mais, en cela comme en tout le reste, les Sœurs prirent la peine pour elles-mêmes, abandonnant le succès à la Providence.

Au moment où la supérieure cherchait les moyens de réaliser le projet, elle reçut justement la visite d'un vieil ami et bienfaiteur de la maison, l'honorable W. Davidson. C'était au mois de mars 1873. La Mère Reid fit part au visiteur de ses préoccupations au sujet de l'école projetée et lui demanda conseil. M. Davidson donna mieux que des conseils: il offrit sur-le-champ la charpente d'un magasin dont il ne se servait plus et une certaine quantité de planches. La Mère Reid accepta avec reconnaissance et fit transporter le tout sur le terrain acquis l'année précédente, et donné aux Sœurs par M. Ferguson. Ce terrain était contigu au terrain même du gouvernement, sur lequel était bâti le lazaret. La générosité de M. Davidson eut des imitateurs. Donnant l'exemple à ses paroissiens, le curé, M. Babineau, fit une offrande de 100 piastres; quelques-uns apportèrent du bardeau, des planches; d'autres donnèrent leur travail. La charpente, donnée par M. Davidson, n'eût pas, à elle seule, été suffisamment spacieuse; elle servit seulement comme une première partie, à laquelle on adjoignit une autre bâtisse. Les travaux furent poussés activement, et, le 9 décembre de

cette même année (1873), l'école fut ouverte. Peu de jours après, on comptait déjà soixante-quatre élèves; et dès le début de la seconde année scolaire, le nombre arrivait à cent vingt-quatre.

Le 29 juillet 1874, Mgr Rogers vint à Tracadie, pour la bénédiction de la première pierre d'une nouvelle église. Désireux de témoigner aux Sœurs la satisfaction qu'il avait éprouvée en les voyant accéder à son désir, il voulut présider en personne le premier examen des élèves de l'école; peu de temps après, il envoya, pour le soutien de cette nouvelle œuvre, une somme de 40 piastres. Il faut bien reconnaître, d'ailleurs, que, de la part des religieuses, cette école ne fut qu'une œuvre de dévouement, car, au point de vue pécuniaire, elles n'en retirèrent jamais la récompense de leurs travaux. Dans les débuts, les parents donnèrent quelque chose, et durant la première année les recettes montèrent à peu près à cent piastres; mais cette rétribution diminua bien vite, et, au bout de quatre ou cinq ans, l'école devint absolument gratuite. A cette époque, la situation de l'enseignement chrétien dans le Nouveau-Brunswick était extrêmement triste; et, dans les conditions où elles ouvraient leur école, les Sœurs ne pouvaient espérer aucun secours des pouvoirs publics. A la session parlementaire de l'année 1871, la législature provinciale avait adopté une loi anticatholique, sur l'éducation¹. Le gouvernement multiplia les écoles

1. Les principales dispositions de cette loi portaient que tout enseignement religieux était interdit dans les écoles publiques, qui ne devaient avoir aucun caractère confessionnel. Tout emblème religieux, toute image devaient être enlevés des écoles. Les religieux ou religieuses ne pouvaient porter l'habit de

officielles; la paroisse de Tracadie en compta plusieurs, et, dans le village même, une fut construite juste en face de l'école des Sœurs. Écrasés par les taxes imposées pour le soutien de ces écoles, les habitants de Tracadie, si pauvres déjà, se virent incapables de donner quoi que ce fût à celle des Sœurs. Celles-ci se montraient heureuses, en pareilles circonstances, de continuer leur dévouement sans aucune rémunération; mais les parents, gênés d'envoyer ainsi leurs enfants sans rien offrir aux maitresses, commencèrent à les retirer et le nombre des élèves descendit à quinze. L'école officielle, d'ailleurs, ne réussissait pas mieux: bien peu d'enfants, une vingtaine en tout, la fréquentaient, un grand nombre de parents préférant laisser leurs enfants dans l'ignorance plutôt que de les envoyer à cette école qu'ils étaient pourtant obligés de soutenir.

Grâce aux réclamations et aux vigoureux efforts des évêques et du clergé de la province, l'application de la loi finit par se faire d'une manière plus tolérante et il devint possible d'ouvrir des écoles catholiques dans les conditions qu'elle imposait. Les évêques, dès lors, encouragèrent de toutes leurs forces les instituteurs catholiques et les communautés en-

leur Ordre, sinon tout subside était enlevé. Les livres devaient avoir d'abord l'approbation du Bureau d'Éducation, sinon ils étaient interdits.

Toute école libre qui ne se conformerait pas à ces prescriptions ne pouvait recevoir aucun octroi du gouvernement.

En conséquence, si les catholiques voulaient avoir des écoles d'un caractère religieux, ils devaient bâtir ces écoles à leurs frais, et savoir qu'ils ne recevraient jamais rien des fonds publics; ils devraient, par contre, acquitter toutes les taxes pour les écoles officielles, dont ils ne voulaient pas. Ces taxes furent même exigées avec une rigueur qui ne recula pas devant la saisie des chevaux et autres animaux, des voitures, des charrues, etc.

seignantes des deux sexes à se placer sous la loi. En 1881, les habitants de Tracadie, à leur tour, firent instance auprès de leur curé pour qu'il obtînt des Sœurs qu'elles consentissent à profiter de cet avantage et à placer leur école sous la loi. Sans parler d'autres résultats, il y aurait celui d'épargner aux paroissiens des impôts considérables pour le soutien d'écoles à peu près sans élèves et dont ils ne voulaient pas. M. Babineau, bien entendu, n'avait rien de plus à cœur. Il parla donc en ce sens aux religieuses, qui, après en avoir délibéré, voyant qu'il y allait de la gloire de Dieu et du salut d'un grand nombre d'enfants, consentirent à ce qu'on leur demandait. L'évêque, consulté, donna son approbation par un télégramme du 3 novembre, et le 7 du même mois, tous les arrangements ayant été faits, les Sœurs commencèrent à enseigner sous le régime de la loi. Elles devaient recevoir, tant du gouvernement que du district, une somme annuelle de 345 piastres. Dès ce moment, les parents, que la gêne ne retenait plus, recommencèrent à envoyer leurs enfants à l'école, qui ne cessa plus de compter un grand nombre d'élèves. Au mois d'avril 1883, l'autre école, n'ayant plus sa raison d'être, fut fermée et celle de la communauté resta la seule dans le village.

Vers l'époque même de la fondation de l'école, un nouveau développement s'était accompli, qui devait donner à la communauté sa forme complète et définitive et lui assurer l'avenir.

Durant les premières années, nous l'avons vu, Mgr Rogers n'avait pas jugé à propos de considérer l'œuvre commençante comme un monastère indé-

pendant. Convaincu que cette œuvre n'était pas viable, il n'avait pas voulu intervenir officiellement dans son existence, préférant que tout se fit sans bruit, afin que si la fondation venait un jour à tomber, il en résultât moins d'éclat. C'est pour cela qu'il avait tenu à fonder à Chatham, dès 1869, une autre communauté du même Institut, dont celle de Tracadie ne serait, croyait-il, qu'une sorte de succursale. Il n'avait donc pas encore consenti, malgré les instances réitérées des Sœurs, à leur concéder un noviciat. Au mois de juillet 1873, la Mère Pagé, alors supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal, dut venir à Chatham pour régler certaines affaires de grande importance pour cette maison. Ce fut pour elle l'occasion de rendre à sa chère fondation de Tracadie un service signalé, qui fit d'elle, en quelque sorte, une seconde fois la Mère de cette communauté.

Une jeune personne, du nom de Luce Parent, s'était présentée pour entrer au noviciat, chez les Sœurs de Chatham. Elle ignorait totalement la langue anglaise, la seule qui fût en usage dans cette maison: les Sœurs jugèrent donc impossible de l'admettre. Aussitôt, Mère Pagé, profitant de cette circonstance, demanda à l'évêque la permission d'avoir un noviciat à Tracadie. Elle lui fit remarquer que, M. Gauvreau ayant donné à cette communauté une propriété foncière, celle-ci se trouvait en réalité plus vraiment fondée que celle même de Chatham. Elle fit si bien qu'elle obtint la permission demandée, qui fut reçue avec la plus vive reconnaissance par les

Sœurs de Tracadie. C'était le sceau mis désormais à leur fondation.

Sur ces entrefaites, arriva la fin du premier triennat de la Mère Reid. L'évêque, qui, jusqu'alors, n'avait jamais voulu intervenir en semblable circonstance, accepta, cette fois, de se rendre à l'invitation des Sœurs et de venir présider l'élection d'une supérieure. Toutefois, semblable élection devant avoir lieu à Chatham, le 3 septembre, il fallut retarder jusqu'au 5 celle de Tracadie¹. Mère Reid fut élue pour un second triennat. Mgr Rogers, en cette circonstance, adressa longuement la parole aux religieuses. Parcourant toute l'histoire de l'établissement du monastère, il rappela les raisons qui l'avaient porté jusqu'alors à ne pas considérer la communauté comme définitivement fondée. Son intention avait toujours été de n'avoir à Tracadie qu'une succursale de la communauté de Chatham, et c'était pour cela qu'il avait établi cette dernière. Mais désormais, si la divine Providence continuait à favoriser la maison de Tracadie comme elle l'avait fait jusqu'à ce jour, il ne ferait plus aucune difficulté pour la reconnaître comme communauté indépendante, conformément aux constitutions de l'Institut.

Ces paroles du prélat apportèrent aux Sœurs une grande joie: c'était la première fois que l'avenir leur apparaissait embelli de si heureuses espérances.

Le 14 septembre 1873, Mlle Parent entra au noviciat. Elle ne persévéra d'ailleurs pas jusqu'au

1. Dans les monastères des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, l'élection de la supérieure se fait régulièrement le 3 septembre, la rénovation des différents offices de la communauté ayant lieu le lendemain.

bout et se retira un mois avant la date où elle eût pu prononcer ses vœux. De Montréal on avait envoyé une jeune professe et, le 1^{er} septembre 1874, une enfant de Tracadie, Mlle Marie-Anne Losier, était venue, elle aussi, demander son admission. Plus heureuse que Mlle Parent, elle alla jusqu'au bout des épreuves du noviciat, et, la première, fit profession dans l'humble chapelle de la communauté, le 30 août 1876. Ce fut une douce et grande fête. Mgr Rogers voulut présider lui-même la cérémonie et lui donner tout l'éclat possible. Les habitants de Tracadie et des environs, qui n'avaient jamais été témoins d'une profession religieuse, vinrent en foule, avec un intérêt d'autant plus grand que la jeune professe était une des leurs, qu'ils avaient connue dès son bas âge. Désormais, la communauté allait vivre de sa vie propre, et, sur les traces de Sœur Losier, d'autres ne tarderaient pas à venir, poussées par une sainte ardeur à se dévouer, elles aussi, au service des pauvres lépreux. Les débuts du noviciat furent d'ailleurs traversés de grandes épreuves; sur les quatre premières professes, trois devaient être enlevées par la mort avant d'avoir fourni une longue carrière. En l'année 1877, le petit monastère étant décidément trop étroit, il devint nécessaire d'ajouter à la bâtisse primitive une aile de trente pieds, du côté et en arrière du réfectoire de la communauté, afin d'y établir un dortoir pour les novices. L'installation restait encore bien pauvre, et lorsque, le 29 septembre de cette même année, une jeune fille de Bathurst, Mlle Marie-Anne Doucet, vint demander son admission, son frère, qui l'avait amenée en

voiture, voulut, de retour à la maison, consoler sa mère, que le départ de sa fille avait beaucoup affligée, en lui disant: « Ne pleurez pas: vous pouvez être bien sûre qu'avant quinze jours elle aura demandé qu'on revienne la chercher. Jamais elle ne sera capable de rester dans des conditions pareilles. » La prédiction ne se réalisa pas: Sœur Doucet persévéra, fit profession et devait cinquante-deux ans plus tard célébrer ses noces d'or, après avoir fourni la carrière la plus active et la plus féconde qu'il ait été donné de voir à la communauté de Tracadie.

A l'époque où nous sommes arrivé, de grandes dissensions se produisirent au sein du bureau de santé, qui devaient finir par amener sa suppression totale et la remise entière aux Sœurs de l'administration du lazaret.

Les hommes qui composaient ce bureau lors de l'arrivée des Sœurs étaient d'une haute honorabilité. Quand le premier bureau, celui de Sheldrake, s'effondra, le lieutenant-gouverneur, nous l'avons vu, se hâta d'en former un autre à Tracadie. Ceux qui furent choisis pour le composer se promirent de ne point exaspérer les lépreux, comme cela avait eu lieu à Sheldrake, mais de tenir une ligne de conduite plus humaine, en profitant de l'expérience de leurs devanciers. Ils débutèrent avec fermeté, mais aussi avec douceur. Malheureusement, l'affaire du docteur Labilloy vint causer de grands troubles. Les lépreux froissés recommencèrent leurs mutineries, leurs évasions, et, pour tenir tête, le bureau prit des mesures énergiques de répression. Déviant de sa

voie, il s'orienta vers la rigueur et en vint, par degrés, à ressusciter les moyens excessifs de Sheldrake, qu'il avait blâmés.

Ainsi que nous l'avons vu, le lazaret était devenu une prison insupportable, aux fenêtres garnies de barreaux de fer, dont les portes se verrouillaient solidement pendant la nuit, où, durant le jour, les malades étaient étroitement gardés dans l'enceinte d'une clôture de douze pieds de hauteur. Les visites avaient été à peu près supprimées; le lazaret était un lieu de terreur, redouté des malades et même aussi des gens de l'extérieur.

En 1866, le docteur Smith vint prendre la place du docteur Nicholson, apportant avec lui des vues plus humanitaires. Il fit d'abord enlever les barreaux de fer des fenêtres, mais ne put obtenir toutes les améliorations qu'il demanda au bureau. Une certaine froideur se glissa-t-elle dès lors entre ce jeune innovateur et les membres du bureau de santé, qui s'appuyaient sur leur expérience? M. McDougall fut sûrement mal inspiré lorsqu'il insinua au lieutenant-gouverneur de supprimer le docteur et de se servir de son traitement en faveur des Sœurs. L'avenir, en effet, devait montrer la nécessité de la présence d'un médecin au lazaret. Il eût mieux valu, certes, économiser sur d'autres points. L'inspecteur des fournitures, le cuisinier et gardien des vivres, auraient pu sans inconvénient être supprimés, maintenant que la présence et la vigilance des Sœurs les rendaient totalement inutiles. Le gouvernement lui-même s'étonnait de voir encore au lazaret ces hommes que les membres du bureau

retenaient en dépit de leurs prétentions à l'économie; et, dès le 27 avril 1870, le secrétaire provincial avait nettement demandé quelles étaient désormais leurs fonctions, ajoutant que, « si l'on pouvait se passer de leurs services, il ne fallait pas les conserver comme des ornements ».

Tout cela ne tarda pas à diviser en deux camps les membres du bureau. Les choses pourtant continuèrent à bien aller, tant qu'une majorité favorablement intentionnée put conserver la direction. Mais la minorité s'adressa au gouvernement et obtint une augmentation du nombre des membres du bureau de santé. On en compta jusqu'à neuf ou dix et même douze. Malheureusement, les choix ne furent pas toujours bons, et il se trouva, parmi les nouveaux, des hommes absolument incompétents, ne méritant pas même toujours l'estime qui eût dû être la première condition de leur élection. Des conflits ne pouvaient manquer de se produire. Le curé, par respect pour son caractère de prêtre, crut devoir se démettre de la présidence et cessa bientôt complètement d'assister aux assemblées. MM. McDougall, Davidson et Ferguson ne furent retenus que par leur désir de veiller aux intérêts des religieuses et de les protéger au besoin. Le gardien du lazaret, Philéas Losier, fut congédié: c'était un homme parfaitement honnête, qui s'était montré très fidèle et très dévoué aux Sœurs depuis leur arrivée. Mais la charge ne fut pas supprimée pour cela: un nouveau gardien fut nommé, qui correspondait mieux aux goûts de la majorité du bureau. Ce gardien ayant en mains toutes les provisions de bouche, les pauvres lépreux

eurent grandement à souffrir de son service. On était toujours à court de provisions; les malades, le plus souvent, se trouvaient réduits matin et soir au pain sec et se virent parfois refuser un peu de mélasse pour sucrer leur thé. Les Sœurs ne pouvaient que gémir d'une situation si triste; et souvent, touchées de compassion pour les plus malades, elles se privèrent en leur faveur de douceurs qu'elles pouvaient avoir pour elles-mêmes.

A chaque assemblée du bureau de santé, les dépenses étaient constatées et reconnues excessives. N'ayant aucune explication à fournir, le cuisinier rejetait le tout sur les Sœurs, donnant à entendre que toutes les provisions étaient consommées dans l'hôpital. On en vint jusqu'à obliger les religieuses à demander par écrit tout ce dont elles pensaient avoir besoin pour les malades, en dehors des repas: thé, mélasse, petits gâteaux, fruits, tranches de pain; et le plus ridicule de l'affaire était que, le gardien ne sachant pas lire, il fallait lui expliquer ce qui était écrit.

L'habitation du cuisinier, nous l'avons dit, était située en dehors de l'enclos. Il y tenait maison ouverte pour ses parents et ses amis, faisant main basse sur les provisions, aux dépens, bien entendu, des lépreux. Cette condition des lieux, d'ailleurs, était déjà déplorable en elle-même. A l'heure des repas, le cuisinier sortait de sa maison avec tout ce qu'il avait préparé. Une servante, de son côté, venait du lazaret le rencontrer à moitié chemin, apportant, elle aussi, les ustensiles dans lesquels il vidait la nourriture des malades, qu'elle emportait ensuite.

Cette opération, faite ainsi en plein air, par tous les temps, ne devait guère contribuer à rendre les mets plus sains ni plus appétissants. Un jour, une discussion s'éleva entre la servante et le cuisinier. La patience n'était sans doute pas la vertu dominante de celui-ci, qui, saisissant sa théière, en vida le contenu, presque bouillant encore, sur la tête de la femme et y gagna deux ans de pénitencier.

Au mois d'octobre 1878, un lépreux soi-disant lunatique, mais au fond simplement idiot, et tout à fait inoffensif, fut admis au lazaret. Aussitôt, la majorité du bureau de santé, sous prétexte de veiller sur le pauvre homme, établit un constable, avec ordre de se tenir jour et nuit sur le terrain de l'hôpital. Le malheureux finit par se rendre compte que c'était à cause de lui que ce constable était là. Au lieu de l'intimider et de le calmer, le résultat fut au contraire de le jeter dans une pire surexcitation. Tous les soirs, à huit heures, alors que la grosse cloche de l'hôpital avait déjà sonné l'angélus, le constable, toujours par ordre du bureau, faisait le tour de l'établissement, sonnait une cloche semblable à celle que les habitants suspendaient au cou de leurs animaux pour les empêcher de se perdre. C'était un prétendu signal de retraite pour les lépreux, qui, en réalité, étaient déjà au lit depuis une demi-heure, selon la coutume établie depuis l'arrivée des Sœurs. Au bout de quelques semaines pourtant, le bureau reconnut l'inutilité d'une pareille mesure et le constable fut déchargé de ses fonctions.

Chose plus triste, certains membres du bureau ne craignirent pas de pousser très loin l'effronterie

vis-à-vis des Sœurs elles-mêmes, allant, par exemple, jusqu'à venir, au milieu de la nuit, ouvrir, du dehors, les fenêtres de la salle des hommes, où les Sœurs veillaient un mourant, pour inspecter ce qui s'y passait. Les amis des religieuses ne pouvaient que gémir d'un tel état de choses, tandis qu'elles-mêmes ne cessaient de prier et s'abandonnaient avec confiance à la volonté de Dieu.

Le 18 février 1879, la charge de secrétaire fut enlevée à M. McDougall; à sa place fut nommé un individu tout à fait indigne et incapable d'exercer cette fonction. Sommé de lui remettre tous les livres, papiers, contrats et autres documents concernant son office, M. McDougall refusa constamment de confier toutes ces choses à de telles mains, affirmant que sa conscience lui défendait de le faire. Un véritable état de crise existait donc, passant de plus en plus à l'état aigu. Heureusement, la solution ne devait pas tarder à se produire, bien inattendue et bien autrement favorable qu'on n'eût pu l'espérer, et cette solution allait amener pour l'hôpital une nouvelle phase, celle de la charité chrétienne. Depuis plus de dix ans déjà, cette charité s'efforce de surpasser tout ce qui l'a précédée; c'est elle qui, désormais, va achever de résoudre le problème du lazaret.

CHAPITRE IX

Le lazaret passe sous l'autorité du
gouvernement fédéral

(1879-1882)

LA Mère Reid ayant terminé son second triennat le 3 septembre 1875, la communauté, au moment de procéder à une nouvelle élection, se trouva en face d'une difficulté. Il n'y avait plus à compter sur l'envoi de Montréal d'une religieuse capable de remplir la charge de supérieure. Force était donc de faire un choix parmi celles qui se trouvaient alors à Tracadie, bien qu'aucune n'eût encore atteint l'âge régulier. La Sœur Saint-Jean de Goto fut élue: elle n'avait que trente ans, mais en comptait quinze de religion. La Sœur Reid devint assistante, puis hospitalière en chef; mais après moins de deux ans, le 28 mai 1877, à son tour elle disait adieu à Tracadie, rappelée à Montréal, où elle mourut cinq ans plus tard, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Ce fut pendant ce premier triennat de la Mère Saint-Jean de Goto que Mgr Rogers tint à donner à l'Hôtel-Dieu une nouvelle preuve de son paternel intérêt. Au mois de février 1878, le Souverain Pontife Pie IX étant mort, l'évêque voulut que le premier rapport que la supérieure dut envoyer à Rome, après l'élection de Léon XIII, fût un résumé

de toute l'histoire de la fondation. Ce rapport valut à la communauté la lettre suivante du cardinal préfet de la Propagande:

« RÉVÉRENDE MÈRE,

« J'ai reçu le rapport triennal de votre communauté religieuse, et j'ai pris connaissance de la charité qu'elle apporte au soin des pauvres lépreux, aussi bien qu'à l'instruction des enfants du pays. Je ne puis m'empêcher de vous exhorter à continuer toutes ces œuvres pieuses, lesquelles, tout en procurant la gloire de Dieu et l'édification des fidèles, enrichissent celles qui les pratiquent de grands mérites devant le Seigneur. Pour vous fortifier, vous et votre famille religieuse, dans les sentiers du sacrifice et de la mortification dans lesquels vous marchez, le Saint-Père daigne vous accorder, suivant votre désir, une bénédiction spéciale.

« En même temps, je prie le Seigneur de vous accorder toutes sortes de biens.

« Rome, de la Propagande,
19 juillet 1878.

« De votre Révérence
Le très affectionné en J.-C.,

† Jean, Card. SIMEONI, *préfet*.
J. B. AGNOZZI, *secrétaire*. »

Cette lettre, arrivée au temps même des vexations que leur infligeait le bureau de santé, fut une consolation pour les Sœurs. La Providence leur avait

d'ailleurs ménagé des amis dont l'influence et le dévouement allaient leur être particulièrement précieux. En première ligne se place le docteur Joseph-Charles Taché, sous-ministre de l'Agriculture dans le gouvernement fédéral, à Ottawa.

Dès l'année 1872, le docteur Taché avait eu le désir de venir étudier la lèpre à Tracadie, et, à cette fin, il avait écrit la lettre suivante au secrétaire provincial du gouvernement de Fredericton :

« MONSIEUR,

« Comme je me propose de visiter prochainement les districts ravagés par la lèpre, Tracadie et les paroisses environnantes, dans le but d'étudier les particularités de cette maladie, conformément à la commission que m'a confiée l'autorité impériale, je considérerais comme une faveur de votre part, si vous vouliez bien autoriser ma visite et m'obtenir l'entrée et l'accès aux archives de cet établissement. »

Le secrétaire provincial fut heureux d'accorder sur-le-champ au docteur l'objet de sa demande et il écrivit lui-même à M. McDougall, le priant de lui donner toute facilité pour qu'il pût réaliser son désir.

Le docteur Taché vint donc au lazaret. Il fit d'intéressantes études sur la lèpre et publia une notice assez étendue sur l'origine du mal dans la région, mais surtout sur sa nature. Dès lors, il ne cessa pas de travailler à l'amélioration du sort des lépreux et ses efforts furent d'autant plus efficaces que sa haute position dans le ministère fédéral, ses

talents incontestés et ses nombreux amis contribuaient à lui donner une très grande influence dans l'administration. Une chose pourtant rendait difficile son intervention et paralysait ses désirs. Il était membre du gouvernement fédéral et n'appartenait pas à la province du Nouveau-Brunswick. Or, la loi du Canada place tous les établissements de bienfaisance sous l'autorité du gouvernement provincial; le lazaret de Tracadie, par conséquent, sous le gouvernement de Fredericton. Les efforts du docteur devaient donc avoir pour but d'obtenir, en faveur de l'hôpital des lépreux, une exception à la loi, qui permit de le faire passer sous le gouvernement d'Ottawa. Les difficultés ne manquaient pas. Si le gouvernement fédéral accédait à cette demande, il allait, par le fait même, décharger le gouvernement de Fredericton d'une dépense annuelle de trois mille piastres, qui retomberait aussitôt sur lui; et, du coup, il allait se mettre dans l'obligation de céder aussi à des demandes d'ordre pécuniaire venant des autres provinces de la Confédération. Cette question de transfert du lazaret prenait donc tout de suite les proportions d'une affaire politique.

Le docteur Taché fut aidé en cette affaire par son ami l'honorable T.-W. Anglin, orateur de la Chambre des Communes, au Parlement fédéral, qui mit au service de cette cause tous ses efforts, sa plume et ses discours. Lorsque arriva, en 1878, le terme des pouvoirs de la Chambre, ce dernier, au regret de n'avoir pu rien obtenir encore, voulut du moins, avant l'expiration de son mandat, faire une dernière tentative en faveur des Hospitalières de

Tracadie. Il obtint du gouvernement un don de quinze cents piastres, qui leur fut envoyé le 10 octobre de la même année, par le docteur Taché, avec la lettre suivante adressée à la supérieure :

*« Département de l'Agriculture, Ottawa, Canada,
10 octobre 1878. »*

« MA RÉVÉRENDE MÈRE,

« M. le ministre de l'Agriculture me charge de vous transmettre un chèque de quinze cents (1,500) piastres, pour vous venir en aide dans les réparations et autres travaux que l'état de dilapidation et l'insuffisance des édifices du lazaret de Tracadie ont rendus nécessaires, ainsi que dans l'amélioration du sort des pauvres malades confiés à vos soins.

« Vous voudrez bien, ma révérende Mère, rendre compte au département de l'Agriculture de l'emploi de cette somme, accordée par Son Excellence le gouverneur général, en conseil, pour les objets indiqués.

« Vous aurez à vous mettre tout de suite en rapport avec les autorités du gouvernement provincial, afin d'obtenir la permission de faire exécuter les travaux ou les achats qui vous sembleront les plus à propos pour le but projeté, dans les limites permises par le montant accordé.

« J'ai l'honneur, ma révérende Mère, de me souscrire, avec un profond respect,

Votre obéissant serviteur,

J.-C. TACHÉ,
Député-ministre de l'Agriculture. »

Lorsque arriva cette lettre, la Mère Brault venait de succéder, un mois auparavant, à la Mère Saint-Jean de Goto, à la tête de la communauté. Son premier soin fut d'informer de ce don Mgr Rogers et de lui demander son avis; la position des Sœurs, en effet, se trouvait très délicate en face du gouvernement provincial. L'évêque répondit qu'il fallait se conformer aux indications du docteur Taché et envoya lui-même un projet de lettre au gouvernement de Fredericton. La Mère Brault s'en servit donc pour écrire aussitôt à Son Excellence le lieutenant-gouverneur E.-B. Chandler, et lui transmettre en même temps la lettre du docteur Taché. Elle demandait l'autorisation de faire réparer les bâtiments déjà existants, et aussi de construire une aile, dans laquelle on placerait la pharmacie, et des salles pour les cas de lèpre douteux.

Une lettre analogue fut aussi adressée aux membres du bureau de santé, mais ces messieurs ne se trouvèrent guère flattés que la somme en question eût été remise directement entre les mains des religieuses et non entre les leurs.

Cependant, le secrétaire provincial répondit à la Mère Brault que le lieutenant-gouverneur, en conseil, avait député deux des honorables membres du Conseil exécutif, pour venir conférer de cette affaire avec les Sœurs. Leur visite eut lieu le 18 janvier suivant. Après avoir entendu les propositions des religieuses, ces messieurs accordèrent toutes les permissions demandées. On bâtirait donc une autre aile; on ferait les réparations nécessaires aux

vieux édifices, pourvu que la dépense ne s'élevât pas au-delà des 1,500 piastres envoyées par le gouvernement fédéral. Toutefois, la saison ne permettant pas d'exécuter immédiatement ces travaux, on décida de les remettre au printemps. Dans l'intervalle, l'hostilité du bureau de santé étant montée à son comble, les amis des Sœurs, voyant les nuages qui assombrissaient l'horizon, leur conseillèrent de ne pas se presser d'entreprendre toutes ces affaires, et l'avenir se chargea de montrer combien ce conseil avait été avantageux. Les 1,500 piastres furent déposées à la banque, en attendant des circonstances plus favorables à leur emploi.

Les choses cependant ne pouvaient rester en cet état. Les membres de la minorité ne pouvaient même plus, après l'injure qui leur avait été faite dans la personne de M. McDougall, assister aux assemblées du bureau de santé; mais il leur en coûtait d'abandonner la communauté à la mauvaise volonté d'une pareille administration. A diverses reprises, ils avaient bien essayé de mettre quelques membres du gouvernement au courant de la conduite indigne de la majorité du bureau, mais des influences adverses avaient toujours paralysé l'action de leurs amis. Le curé crut qu'il n'y avait pas moyen de sortir de cette situation sans un coup d'éclat: il se décida à le faire lui-même. Un journal anglais de Chatham, l'*Advance*, lui donna l'hospitalité de ses colonnes, et, du mois de janvier 1879 jusqu'au 10 avril de la même année, dans une série d'articles vigoureux et bien documentés, il dénonça au public ce qui se

passait au bureau de santé, mettant en évidence comment on y dilapidait les deniers publics, octroyés par le gouvernement pour le soutien du lazaret, et montrant les pauvres lépreux privés de tout, pendant qu'une administration indigne s'emparait, par des moyens détournés, de la plus grande partie de l'octroi annuel. Il faisait appel aux cœurs sincères pour demander la dissolution d'un pareil bureau et la remise entière de l'administration de l'hôpital entre les mains des Sœurs.

Pareilles révélations ne manquèrent pas d'attirer au dévoué pasteur de Tracadie un flot d'injures et d'invectives, mais la vérité devint évidente pour les honnêtes gens et la justice finit par triompher. Le gouvernement prit l'affaire en considération, et l'honorable Ryan fut envoyé pour examiner les faits sur place. Au mois de mai, il fit son rapport, qui confirmait tout ce que le curé avait affirmé. Les membres du bureau ayant encore essayé de le contredire, une autre commission gouvernementale, composée des honorables Fraser, Landry et Crawford, fut envoyée et arriva sur les lieux le 3 septembre; les honorables Young et Ryan s'y rendirent de leur côté. L'enquête dura deux jours et la vérité apparut dans tout son éclat. La dissolution du bureau de santé fut publiée au mois de décembre. L'administration fut alors remise à un nouveau bureau, composé de trois membres du gouvernement: les honorables Adams, Landry et Wetherburn; mais, ces messieurs ne pouvant résider sur place, et ce comité, d'ailleurs, n'étant au fond que nominal, l'abbé

Allain, vicaire à Tracadie, remplit les fonctions de secrétaire pendant le peu de temps que dura ce bureau provisoire. Durant ce temps, bien entendu, le curé et l'honorable T.-W. Anglin continuaient leurs efforts pour obtenir le transfert du lazaret sous la juridiction du gouvernement fédéral, et plusieurs membres du gouvernement provincial joignaient leurs instances aux leurs.

A Ottawa, de son côté, le docteur Taché ne restait pas inactif et ne négligeait aucun moyen d'amener les ministres, ainsi que les membres de la législature, à établir, au sujet du lazaret de Tracadie, une exception à la loi relative aux établissements de bienfaisance. Il soutenait que le lazaret, étant unique de sa nature dans tout le Canada et pouvant, par conséquent, être appelé à recevoir des malades de toutes les provinces, devait tout naturellement être considéré comme en dehors de cette loi.

Tant d'efforts réunis ne pouvaient manquer de triompher. Le gouvernement fédéral commença à entrer dans ces vues et le docteur Taché fut député lui-même pour examiner toutes choses et prendre toutes les informations nécessaires. Il arriva à Tracadie le 7 juillet 1880, mais, comme il allait en repartir, un télégramme lui annonça le départ pour l'Angleterre de trois ministres, dont l'un, l'honorable Pope, ministre de l'Agriculture, était précisément celui sur lequel il comptait le plus pour la réussite de l'affaire. Un retard s'ensuivit nécessairement; et ce ne fut qu'au mois d'octobre que le dévoué docteur put adresser au procureur général du gouvernement du Nouveau-Brunswick la lettre suivante:

*« Département de l'Agriculture, Ottawa.
19 octobre 1880.*

« MONSIEUR,

« Je suis chargé par le ministre de l'Agriculture de vous informer qu'il est autorisé à entrer en arrangements avec le gouvernement de votre province, pour le transfert du lazaret de Tracadie sous le gouvernement fédéral.

« Le ministre est prêt à accepter le transfert de toutes propriétés mobilières et immobilières appartenant à ladite institution, et, en conséquence de ce transfert, à prendre, au nom du gouvernement fédéral, charge et contrôle de l'établissement.

« La seule procédure nécessaire de la part de votre gouvernement, pour l'accomplissement de cette transaction, sera de faire passer un « ordre en conseil » transférant toutes les propriétés, à savoir: le terrain du lazaret, avec tous les bâtiments et annexes élevés sur ce terrain; les meubles, fournitures, vêtements et tous autres articles actuellement utilisés par le personnel, ou destinés à son usage; le bétail, les biens mobiliers, tous les registres ou livres appartenant à l'établissement.

« Aussitôt cette formalité accomplie, le ministre désignera quelqu'un pour prendre possession des dites propriétés, prendre et assumer le contrôle du lazaret en son nom.

« Le ministre paiera les sommes dues pour salaires depuis le 1^{er} juillet dernier: les allocations aux Sœurs et au chapelain, les honoraires du médecin visiteur, puis les salaires du cuisinier, de la lavan-

dière et du trésorier-secrétaire, le tout à un montant n'excédant pas celui spécifié par vous-même à M. le docteur Taché.

« Les paiements seront faits aussitôt que possible après remise de possession à celui qui sera nommé pour l'accepter, toutes les présentes charges et offices devant cesser, ainsi que tous les salaires, à ladite remise de possession. Le ministre de l'Agriculture se réserve l'entière et exclusive organisation de l'administration future de l'institution. Cette organisation se trouvera dégagée de tous arrangements antécédents ou courants, libre de toute obligation, sauf celle du paiement des salaires ci-dessus énumérés à partir du 1^{er} juillet 1880.

« A la réception dudit « ordre en conseil », et de l'avis qui sera donné de la date à laquelle votre gouvernement sera prêt à faire ladite remise de possession, le ministre télégraphiera le nom de celui qu'il aura choisi pour l'accepter; et, de ce moment, tous ceux qui auront été engagés précédemment dans l'établissement devront immédiatement cesser leur charge, à moins qu'ils ne soient retenus, au nom du ministre, par celui qui sera nommé pour le représenter.

Votre obéissant serviteur,

J.-C. TACHÉ,
Sous-ministre de l'Agriculture.

« A L'HONORABLE J.-J. FRASER,

« Procureur général et premier ministre du Nouveau-Brunswick. »

Les affaires ne traînèrent pas. Dès le 10 novembre, l'« ordre en conseil » rendu par le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick arriva entre les mains du ministre fédéral, et le 15, le docteur Taché télégraphiait au curé de Tracadie, demandant s'il consentait à représenter le ministre pour le transfert du lazaret. Craignant que son refus n'amenât la nomination de quelque personnage moins bien disposé en faveur des religieuses et des lépreux, M. Babineau s'empressa d'accepter. Le même jour, le docteur Taché écrivit à l'honorable J. Fraser, l'informant de la nomination de M. Joseph-Auguste Babineau, curé de Tracadie, pour recevoir et prendre possession du lazaret et de ses propriétés pour le gouvernement fédéral et au nom du ministre.

Le même jour encore, M. Babineau recevait deux lettres du docteur Taché, la première lui confirmant sa nomination, la seconde le chargeant de remettre l'administration du lazaret entre les mains des Sœurs aussitôt le transfert accompli.

Le 25 novembre fut le jour choisi pour le dernier règlement de l'affaire. L'honorable P. Landry, ministre des Travaux publics dans le cabinet de Fredericton, se rendit avec M. Babineau à l'hôpital. En présence de la Mère Brault et de son Conseil, il remit au curé pleine et entière possession de tous les biens meubles et immeubles du lazaret. Celui-ci les reçut au nom du ministre de l'Agriculture du gouvernement fédéral, puis tous deux se retirèrent.

M. Babineau commença par faire l'inventaire de tout ce qui appartenait au lazaret, comme aussi de ce qui se trouvait dans la maison du cuisinier, puis



L'ABBÉ A. BABINEAU

il revint au parloir, où il fit appeler la Mère Brault et les Sœurs vocales. Toujours au nom du ministre, il leur remit le contrôle et l'administration de tout ce qui concernait le lazaret, avec l'autorisation de pourvoir à tous les besoins des lépreux, en fait de nourriture et vêtements, à l'entretien des terres et des bâtiments, etc., le tout suivant leur prudence et bon jugement, les dépenses annuelles ne devant pas dépasser la somme de 3,000 piastres, et à charge pour elles d'en rendre compte au département de l'Agriculture du gouvernement fédéral. Puis, accompagné de la Mère Brault et de son assistante, il se rendit à la maison du cuisinier, qui leur livra les provisions et leur remit les clefs. Dès le lendemain, les Sœurs entrèrent en fonctions.

M. Babineau fit au ministre de l'Agriculture un rapport détaillé de tout ce qu'il avait accompli en son nom. La Mère Brault, de son côté, se hâta de lui écrire la lettre suivante:

*« Hôtel-Dieu de Saint-Joseph, Tracadie,
28 novembre 1880.*

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Suivant les instructions reçues, M. le curé Babineau nous a chargées de l'administration du lazaret et de ses propriétés.

« Veuillez me permettre, Monsieur le Ministre, de vous en remercier, au nom des pauvres malades au soulagement desquels nous avons consacré notre vie. Veuillez aussi agréer la sincère reconnaissance

de notre communauté, pour la confiance dont vous l'honorez, en lui donnant le contrôle du lazaret. Soyez persuadé que nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour remplir vos intentions bienveillantes et adoucir le sort des malheureux lépreux dont nous avons la charge, tout en observant la plus stricte économie.

« Déjà nous avons pourvu aux besoins les plus pressants; nous attendrons plus amples informations pour voir à tout le reste.

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monsieur le Ministre,

Votre humble servante,

Sr BRAULT, *supérieure.* »

Toutes les espérances des Sœurs se trouvaient donc enfin réalisées et dépassées: l'abolition du bureau de santé, le transfert du lazaret sous la juridiction du gouvernement fédéral étaient désormais faits accomplis; mais surtout la communauté avait reçu la pleine administration de l'hôpital. Tout s'était passé sans aucune dépense; aucun agent ou officier n'avait eu ni n'aurait plus à s'immiscer dans les affaires intérieures; les Sœurs n'auraient plus de rapports directs qu'avec le gouvernement fédéral, l'obligation leur incombant de rendre compte au département de l'Agriculture des sommes qu'il leur accorderait sur leur demande.

Jusqu'à présent, les Sœurs n'avaient été, en réalité, que des gardes-malades à l'hôpital; leur rôle

désormais allait changer. Considérant le transfert du lazaret comme le dernier sceau apposé à leur fondation et l'établissant sur une base solide et définitive, elles songèrent tout d'abord à mettre tout en conformité avec leur règle et les exigences de leur vie religieuse.

La première chose à faire fut d'organiser la cuisine des lépreux. La maison du cuisinier, située en dehors de l'enclos, ne pouvait convenir, et son état de vétusté et de délabrement ne permettait pas de penser à la rapprocher du lazaret. Il fallut bien pourtant s'en contenter jusqu'à ce qu'une nouvelle cuisine pût être construite. La tourière, Sœur Octavie, qui avait remplacé Sœur Lumina, retournée à Montréal avec la Mère Reid, en fut chargée et y mit tout son dévouement.

C'est alors que Mère Brault se félicita d'avoir laissé en banque les 1,500 piastres reçues, en 1878, du gouvernement d'Ottawa; cette somme allait trouver son emploi dans la construction d'une aile nouvelle dont le besoin se faisait vivement sentir. Le petit bâtiment de l'ancienne chapelle, qui jusqu'à ce moment avait servi de pharmacie, fut reculé et placé à l'extrémité de la salle des hommes, pour servir de chapelle des morts. La nouvelle aile devait avoir quarante-cinq pieds sur vingt-cinq et comprendrait la pharmacie, avec une salle d'attente pour les gens du village, la procure du lazaret, le magasin de provisions et la cuisine des lépreux. Les mansardes fourniraient trois petites chambres, un réfectoire et une salle pour les servantes, enfin, dans l'extrémité attenante au lazaret, une salle pour

les femmes lépreuses dont la maladie serait moins avancée. Tout ce travail fut terminé, les appartements garnis et mis en usage dès le mois d'août suivant (1881).

En même temps, des réparations considérables étaient faites à l'hôpital. Tous les planchers furent renouvelés ainsi que les châssis des fenêtres, dont le bois était tellement pourri que l'eau entraît partout. La buanderie, les communs, la grange, toutes choses arrivées à un tel état qu'aucune réparation n'était possible, furent démolis et refaits à neuf dans de meilleures conditions d'hygiène. La maison du cuisinier fut transportée en arrière de l'hôpital, pour servir de boutique et de grange; le terrain fut approprié et nettoyé, de telle sorte qu'en ces quelques mois tout changea de face.

Aux élections de cette année 1881, la Mère Saint-Jean de Goto redevint supérieure, à la place de la Mère Brault. Le jour même de l'élection, Mgr Rogers, qui était venu la présider, visita et approuva tout ce qui s'était fait. Les Sœurs lui exposèrent alors l'état de gêne où elles se trouvaient elles-mêmes dans la partie de l'établissement qui leur était affectée et dont les dimensions, beaucoup trop petites, ne pouvaient plus répondre à leurs besoins. La formation des novices devient particulièrement difficile lorsque la disposition des lieux ne peut être mise en accord avec la règle, et leur dortoir, d'ailleurs, était dans un état d'humidité extrême. Il était donc nécessaire de faire exécuter divers changements et additions qui permettraient d'établir partout une complète régularité.

A considérer les choses au seul point de vue naturel, il eût sans doute été plus prudent de conserver les sommes qu'on avait épargnées jusqu'ici et placées avec intérêt. Plus tard, cet argent eût pu servir à construire, près de la nouvelle église paroissiale et sur le terrain appartenant aux Sœurs, ce dont on aurait alors besoin. Il est toujours regrettable d'accoler un bâtiment neuf à un autre déjà vieux; et, de plus, l'hôpital lui-même devrait, avant longtemps, faire place à un autre. Toutes ces choses furent examinées, pesées, et finalement ce fut la pensée surnaturelle qui l'emporta: mieux valait sacrifier quelque argent que de sacrifier la vie religieuse. Les améliorations désirées ne serviraient peut-être que pour quelques années, mais pendant ce temps, si l'on n'avait plus d'argent à la banque, on vivrait du moins selon la règle. C'est ainsi qu'une fois de plus se montrait la profondeur d'esprit religieux qui devait, jusqu'au bout, présider à l'établissement de la communauté de Tracadie.

L'évêque approuva le projet et permit d'y employer une somme de 500 piastres. On se mit à l'œuvre sans tarder, mais les dépenses, pour lesquelles d'ailleurs l'autorisation épiscopale vint à mesure du besoin, s'élevèrent à un total de 2,500.

On commença par élever, à l'extrémité de l'édifice principal avec lequel elle communiquait, une bâtisse de cinquante pieds sur vingt-huit. Elle devait contenir le tour, le parloir, la procure et la salle de la communauté, le secrétariat et la chambre de la supérieure. L'étage supérieur comprendrait la salle du noviciat, la chambre de la maîtresse et le dortoir

des novices. On avait pensé, de plus, à surélever l'aile déjà construite en 1877, et où, jusque-là, les novices avaient été installées; mais quand on voulut y toucher, les poutres des fondations, déjà toutes pourries, cédèrent et le bâtiment entier s'affaissa. Il fallut donc bien se décider à autre chose. Sans se décourager, les Sœurs résolurent d'élever une autre aile, de quarante pieds sur vingt, où l'on établit, au rez-de-chaussée, le réfectoire, la cuisine et la dépense de la communauté, tandis qu'au-dessus on eut une grande chambre de travail pour les Sœurs converses, où elles purent faire la cordonnerie, les ouvrages au métier, la fabrication du galon, etc.; puis, enfin, quatre belles petites cellules. La partie qui avait été autrefois le bureau du médecin, et qui avait servi de réfectoire et de cuisine pour la communauté, fut démolie, tandis que l'ancienne buanderie, qui avait servi de salle de communauté, fut transportée à l'extrémité de l'aile nouvelle et rendue à sa destination première.

La chapelle aussi dut être agrandie. La procure et le parloir ayant été transportés dans la partie neuve, on put prendre sur leur ancienne place pour élargir et augmenter le chœur, dont la grille reçut des proportions plus convenables. On réserva un avant-chœur et un petit parloir pour les religieuses.

Tout cela, évidemment, prit du temps, mais les travaux furent menés avec toute la rapidité possible, tout en étant parfaitement exécutés. Le noviciat put s'installer définitivement durant le mois d'août 1882, et, quand eut lieu la retraite de la communauté, en septembre suivant, tout était achevé

« Comment se figurer le bonheur des religieuses, lorsqu'elles se virent enfin dans un monastère régulier ? Ce fut une bien grande consolation pour les anciennes, habituées à la clôture, de voir la joie que firent éclater toutes leurs jeunes Sœurs lorsque furent posées les grilles du parloir et de la procure. Ce fut un vrai jour de fête, car, jusqu'à ce moment, il n'y avait eu de grilles qu'au chœur, la petitesse et la disposition des lieux n'ayant pas permis d'en installer ailleurs ¹. »

Pendant tous ces travaux, les épreuves ne manquèrent pas; et le danger d'incendie, qui, à diverses reprises, faillit amener la ruine des bâtiments, ne fit que mettre plus en évidence la protection de la Providence sur la communauté. Déjà, du temps de la Mère Reid, un commencement d'incendie se découvrit de la manière suivante. La révérende Mère ayant fait venir un maçon pour réparer une cheminée qui fumait, celui-ci trouva une brique brisée, à travers les fentes de laquelle le feu avait atteint le poteau sur lequel la cheminée s'appuyait et l'avait en partie consumé. Comment ce feu avait-il pu s'éteindre seul ? Le maçon ne pouvait en croire ses yeux et personne ne sut dire depuis combien de temps les choses étaient en cet état. Le 15 octobre 1881, le danger fut plus grave encore. Il était environ trois heures du matin lorsque le feu éclata dans un petit appentis, à quelques pas seulement des bâtiments en construc-

¹ Manuscrit envoyé de Tracadie à Laval, et communiqué par la révérende Mère Supérieure de cette communauté.

tion. Il avait plu pendant une partie de la nuit et le feu avait brûlé à l'intérieur sans que rien décelât ce qui se passait; lorsque l'incendie parut au dehors, tout l'intérieur était déjà embrasé. Les Sœurs qui faisaient la garde de nuit s'en aperçurent alors et réveillèrent les malades, qui, en quelques instants, furent arrivés sur les lieux. On courut éveiller les serviteurs, on sonna la cloche de la chapelle, pour appeler du secours, car le vent soufflait avec violence, dans la direction même des bâtisses. En quelques instants, une vingtaine d'hommes étaient accourus des alentours et l'on réussit à préserver le lazaret et la communauté. Ce qui rendait le travail plus difficile, c'est que le puits se trouvait précisément dans l'appentis en flammes, et que, dans l'impossibilité où l'on se trouvait d'y parvenir, il fallait aller plus loin chercher l'eau nécessaire. Quant à l'origine du feu, on l'attribua au four, qui se trouvait tout près, et n'était fait que de terre cuite. Des craquements avaient dû se produire dans les parois, par lesquels le feu avait pu se communiquer au petit bâtiment, qui fut entièrement consumé.

CHAPITRE X

Construction du nouveau lazaret

(1882-1896)

A DATER du jour où les religieuses, en recevant la totale administration du lazaret, obtinrent aussi leur liberté d'action, elles purent donner un complet essor à leur zèle et à leur charité. La paix entra dans l'hôpital, où ne se fit plus sentir le besoin de gardien ni de cachot. Très satisfaits du nouvel ordre de choses, les lépreux se montrèrent dociles; et durant les années qui suivirent se réalisa pour eux le dicton: « Les peuples heureux n'ont point d'histoire. » Rien, du moins, ne se produisit plus qui rappelât les tristesses du passé.

De son côté, la communauté se développait. Trois jeunes professes avaient déjà prononcé leurs vœux et une novice attendait pour le faire que le temps de sa probation fût écoulé. La ferveur primitive, loin de se laisser abattre, s'entretenait et s'enflammait dans la vie de sacrifice et de perpétuel renoncement où leurs pénibles occupations maintenaient sans cesse les religieuses. Les conditions matérielles dans lesquelles elles se trouvaient demeureraient d'ailleurs toujours pénibles. L'installation des divers bâtiments était, sans doute, de beaucoup supérieure à celle des premiers temps, mais restait pourtant toujours loin de ce qui eût été désirable.

On n'avait encore ni buanderie ni bouilloire pour le blanchissage du linge; et pour le travail de la lessive, il fallait se servir de la salle de communauté. Les serviteurs y installaient un grand chaudron. En été, le puits pouvait fournir l'eau nécessaire, mais, en hiver, ils devaient aller jusqu'auprès de la côte pour en chercher. A l'arrivée, les tonnes étaient remplies de glace, qu'il fallait d'abord briser. Aux jours de très mauvais temps, quand il devenait impossible pour les hommes d'aller jusqu'à la source de la côte, les Sœurs devaient se contenter de recueillir de la neige et de la faire fondre. Elles n'avaient pas même de gants pour se protéger contre le froid. Le lavage se faisait, toute l'année, sur planches; et celles qui n'étaient pas encore habituées et durcies à ce genre de frottement, avaient, au bout d'une demi-journée, les mains en sang. D'autres devaient alors venir les remplacer. Pour faire bouillir le linge, on le renfermait dans des sacs, que l'on plaçait dans le grand chaudron qui avait servi à faire chauffer l'eau. Mais pour le retirer de là sans s'ébouillanter, les difficultés ne manquaient pas. A deux, avec un bâton solide, on soulevait un sac, que l'on jetait, avec de grandes précautions, dans une cuve: on ne pouvait attendre, en effet, qu'il se fût refroidi, la nécessité pressant de le remplacer par un autre, dans le chaudron, sans aucune perte de temps. Pour se procurer le savon nécessaire, les Sœurs recueillaient les débris de viande, de graisse et d'os, et les faisaient bouillir avec des cendres, n'ayant ni autres moyens ni autres ingrédients à leur disposition¹.

1. Tout ce passage est le récit textuel d'une Sœur du temps.

Le réveil était à la charge de chacune à son tour. En été, c'était chose facile; mais en hiver, le chauffage central n'existant encore que dans les secrets de l'avenir, les conditions devenaient autrement pénibles. La réglemmentaire devait se lever un peu avant quatre heures et demie, et n'avait d'autre ressource, pour se réchauffer les doigts, en s'habillant, que de souffler dessus. Pour se laver, elle cassait la glace dans sa cruche. Elle descendait, un châle sur la tête, des mitaines aux mains, portant une chandelle et un panier de copeaux pour le feu des poêles: elle en avait onze à allumer. Mais ces peines n'empêchaient pas la gaieté, que l'amour de Dieu et de ses pauvres entretenait sans cesse. Parfois même quelque aventure plus ou moins comique venait lui donner un nouvel entrain.

Le rez-de-chaussée du lazaret n'avait pas de grillages. Aux jours d'été, les portes restant ouvertes pour l'aération, il arrivait que les Sœurs, qui s'étaient absentées pour le dîner, trouvaient en rentrant des vaches tranquillement couchées au milieu des salles. Le dortoir des novices était dans la même situation; et pendant que les Sœurs étaient au réfectoire, ou à leurs exercices religieux, coqs et poules venaient s'installer sur les chaises et les barreaux des lits. Un soir même, un coq avait réussi à se cacher, on ne sut comment, dans les rideaux d'un des lits. Tout le monde était couché lorsque soudain retentit un formidable « cocorico ». Le novice (et la chose est vraie des deux sexes) se définit un être... qui rit facilement. Une fois de plus, la définition se vérifia. Malgré le silence de nuit, ce fut au milieu d'une

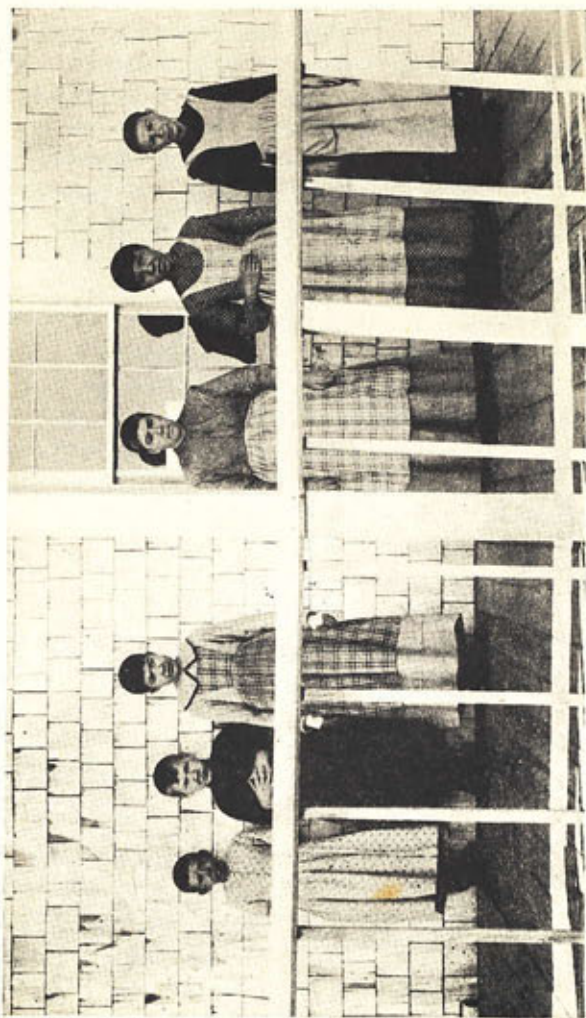
hilarité générale que l'on donna la chasse à la malheureuse bête et qu'on l'envoya dormir ailleurs.

Cet état de choses dura jusqu'à l'entrée de la communauté dans le nouveau lazaret (1880-1896) et même alors les difficultés ne disparurent pas toutes. Le lavage dut continuer à se faire à la main; et le nombre des Sœurs avec celui des enfants formant déjà un total important, ce travail, commencé le jeudi, devait se prolonger jusqu'au samedi. L'hiver, les corridors seuls et les dortoirs pouvaient servir à faire sécher le linge; et l'on devait à chaque fois monter un poêle dans une pièce voisine et essuyer l'eau qui coulait sur les planchers, pour ne pas la laisser se répandre jusqu'aux murs.

En 1880, les Sœurs avaient fait construire, à peu près à une quarantaine de pas de la maison, une petite bâtisse dans laquelle se trouvait le puits et tout près d'elle un four à pain. Cet éloignement avait été exigé par la prudence, pour éviter le danger d'incendie. Mais l'inconvénient qui en résultait se conçoit facilement. On devait préparer la pâte à la cuisine, puis, hiver comme été, transporter les plats à cette bâtisse pour faire cuire le pain, tout en ayant bien soin de préserver cette pâte, autant qu'il en était possible, du froid et de la poudrierie. Il en fut ainsi pendant treize ou quatorze ans; après quoi, le feu ayant détruit cette bâtisse, que personne ne regretta, on construisit à la fois une petite buanderie et un four. C'est dans la même construction que se trouvait aussi le puits.

Dix-sept années s'étaient écoulées déjà depuis l'arrivée des religieuses à Tracadie et pendant ce

temps aucun décès ne s'était encore produit parmi elles. L'heure était venue où cette épreuve allait commencer, d'une façon particulièrement pénible. Ce fut d'abord Sœur Marguerite Haché, qui, entrée au noviciat le 21 novembre 1879, fut rappelée à Dieu la première, à l'âge de 26 ans, le 15 janvier 1885. Ame d'une admirable simplicité et d'une fidélité parfaite à la règle, elle avait été, dès sa profession, entièrement occupée à l'école. Huit mois après, Sœur Marie-Anne Lozier la suivit dans la tombe, ayant passé au service des lépreux la plus grande partie de sa vie religieuse, et laissant un vide d'autant plus ressenti qu'elle avait été à la fois la première élève de la petite école des Sœurs et la première professe de la communauté. Enfin, le 1^{er} octobre 1886, ce fut le tour de Sœur Philomène-Azilda Houde, qui, comme Sœur Lozier, s'éteignit à 28 ans, après avoir rendu, dans sa courte vie religieuse, de réels services à la communauté et laissé un exemple admirable de patience dans les souffrances, et de charité. Ainsi donc, en moins de deux ans, sur quatre jeunes professes du noviciat de Tracadie, trois s'en étaient allées; une seule restait comme témoin des premiers débuts. Les postulantes, d'ailleurs, continuaient à venir et le noviciat comptait à ce moment trois novices et une postulante. La communauté se développait donc, et, malgré toutes les améliorations et agrandissements apportés aux édifices, l'établissement restait encore bien inférieur à sa destination, tant pour les malades que pour les religieuses.



LÉPREUSES (1887)

A la petite église des débuts de Tracadie avait succédé, depuis plus de dix ans déjà, une autre, très belle, qui faisait honneur à la fois au curé et à la population. En 1885, Mgr Rogers célébrait ses noces d'argent épiscopales. Il eut la délicate pensée d'en profiter pour venir à Tracadie bénir trois belles cloches qui avaient été justement achetées pour l'église. Il était accompagné d'un grand nombre de prêtres et de plusieurs prélats, entre autres Mgr Duhamel, d'Ottawa, et Mgr Lynch, de Toronto. Ce dernier, péniblement impressionné de voir le lazaret en si pauvres conditions, conçut le projet de s'adresser au gouvernement pour en obtenir de meilleurs bâtiments et une subvention plus élevée. Passant, à son retour, par Rimouski, l'archevêque y rencontra sir Hector Langevin, membre alors très influent du gouvernement fédéral, à qui il fit part de son dessein, en lui demandant son appui. L'évêque de Rimouski et son grand vicaire, tous deux frères de sir Hector, s'unirent à Mgr Lynch pour plaider avec lui la cause des lépreux.

L'archevêque de Toronto ne perdit pas de temps. Aussitôt rentré chez lui, il écrivit à sir John Macdonald, alors premier ministre, une lettre dont il envoya la copie aux Sœurs, faisant parvenir en même temps à ces dernières quelques petites aumônes qu'il avait recueillies sur son chemin.

La lettre du charitable prélat se ressent un peu de l'état d'esprit dans lequel il était quand il l'écrivit: longue, diffuse, l'imagination s'y montre trop émue et aurait eu besoin d'être tempérée par la réflexion.

Nous en reproduirons la substance, avec quelques extraits.

Il dépeint d'abord l'infecte maladie de la lèpre, puis la petitesse des logements, où les lépreux sont comme parqués, et qui rend l'atmosphère fétide.

« Les salles, dit-il, ont huit pieds de hauteur; et les plafonds peuvent être touchés de la main: mon secrétaire en a fait l'expérience. »

Il parle ensuite du dévouement héroïque des Sœurs, qui font des miracles de charité. Pour mieux accentuer les effets de leur zèle et de leur dévouement, le prélat rappelle le triste état des lépreux avant que les Sœurs ne vinsent: ils avaient la terreur du lazaret. « Ceux qui étaient atteints de la maladie cherchaient par tous les moyens possibles à éviter l'hôpital. De fait, il fallait les lier avec des cordes (personne n'osant les toucher) et les battre avec de longues perches pour les forcer d'entrer. »

Le prélat généralise par trop. Cette manière d'agir n'était pas quotidienne; on en fit rarement usage. Ce qui est certain, c'est que les Sœurs, tout à la fois gardes-malades, pharmaciennes et maîtresses d'école, faisaient un bien incontestable et étaient cependant mal rétribuées et mal logées; et cette vérité, Mgr Lynch la fait entendre. « Depuis deux ans, dit-il, que le lazaret a été placé sous le gouvernement fédéral, aucune amélioration n'a été faite aux constructions; et la subvention des Sœurs, tout à fait insuffisante, n'a pas été augmentée. »

L'archevêque en appelle à la justice, à l'honneur et à la charité du premier ministre, pour venir en aide à un établissement si méritoire, le seul qui existe

dans la Puissance et aux États-Unis. Avec 20,000 ou 30,000 piastres au plus, — ce qui n'est qu'une bagatelle pour le gouvernement, — on bâtirait un hôpital et aussi une maison où les Sœurs pourraient résider. On fait plus pour les prisons, les pénitenciers, les asiles, etc.: les surintendants de ces établissements ont leurs demeures séparées.

Mgr Lynch ne demande au gouvernement que ce qui est juste, mais sa lettre n'est pas assez pesée. Quand il dit ce qu'il a vu, tout est vrai; malheureusement, il n'a pas assez contrôlé les récits qui lui ont été faits et le gouvernement en profitera pour écarter son intervention.

Le premier ministre lui répondit bientôt:

« Je viens de recevoir votre lettre du 22 courant, dans laquelle vous me faites un récit si pathétique de l'état des pauvres lépreux de Tracadie. J'attirerai l'attention du ministre de l'Agriculture, qui a charge de ces choses, et par lui celle du gouvernement sur ce sujet; et j'espère que je répondrai d'une manière satisfaisante aux puissants arguments de Votre Grâce, pour le soulagement de ces malheureux... »

Sir John Macdonald était un homme foncièrement politique. Il fait sentir à l'archevêque qu'il a saisi son état d'âme, quand il qualifie son rapport de « pathétique ». Sa lettre, d'ailleurs, est d'une courtoisie parfaite, mais laisse entendre qu'il n'a pas, lui-même, été impressionné.

Mgr Lynch ne se laissa pas décourager. Il écrivit deux autres lettres: l'une à M. Pope, qui était alors ministre de l'Agriculture, l'autre au docteur Taché, le sous-ministre. Nous n'avons pas

ces deux lettres, mais on peut conjecturer qu'elles n'étaient guère différentes de la première, sauf en quelques détails réfutés dans la réponse du premier ministre.

Ce fut le docteur Taché qui répondit à l'archevêque, pour lui-même et pour le ministre de l'Agriculture. Les deux lettres se ressemblent tellement qu'il suffit d'en reproduire une ici :

« L'honorable M. Pope désire que je réponde pour lui à la dernière lettre que Votre Grâce lui a adressée. Le délai apporté par nous à vous répondre tient à ce que nous avons voulu d'abord nous rendre compte plus exactement du point où en est la lèpre dans le Nouveau-Brunswick; et maintenant je puis assurer que les impressions faites sur l'esprit de Votre Grâce sont dénuées de rectitude.

« Le nombre des prescriptions pharmaceutiques à remplir annuellement pour les lépreux du dehors est loin d'atteindre 2,500, et quant à la maladie elle-même, elle ne se répand ni ne progresse. On compte aujourd'hui en tout trois cas en dehors du lazaret et vingt et un au dedans. Le nombre des lépreux diminue notablement. La population n'en tolère aucun parmi elle, mais veille soigneusement à ce qu'ils soient séquestrés aussitôt qu'ils sont connus. Les bâtiments et leur entourage, quoique modestes, sont sains et suffisants pour leur destination. Ils furent jugés tels, après les additions et les améliorations faites lorsque le lazaret passa sous le gouvernement fédéral, en 1880; et tels ils sont encore à présent. Il n'y a aucun doute qu'une grande construction, avec des chambres et des corridors élevés, aurait une

apparence beaucoup plus imposante, mais il est plus que probable, toutes choses bien considérées, que cela n'ajouterait rien au confort de l'établissement.

« Je suis autorisé à dire que ce qui sera nécessaire pour le service du lazaret sera fourni par le gouvernement, avec économie, bien entendu, comme cela a été convenu quand les autorités fédérales ont assumé la charge de l'institution.

« Pour ce qui est des dignes Sœurs et de leur chapelain, ils ont nos respects et nos sympathies, et telle est la confiance que l'on a en eux, que le gouvernement leur a laissé l'entière administration de l'hôpital. Quand la maladie sera déracinée de la région, alors la question se posera de donner une récompense convenable pour un tel service rendu au pays; et je suis autorisé à dire qu'on le fera noblement. »

Cette lettre du docteur Taché contient plusieurs choses étranges. Quand Mgr Lynch parle de 2,500 prescriptions pour les *malades* qui sont hors du lazaret, il entend parler de toutes les personnes qui viennent se présenter à la pharmacie des Sœurs.

Il est certain que le nombre des lépreux diminue. Il y en a bien moins, à la date où le docteur écrit, qu'au jour où l'on institua le lazaret, quoique la population augmente. Mais la diminution se fait lentement, et il y a des recrudescences: c'est-à-dire qu'à un moment donné il y aura vingt lépreux connus, et que cinq ans après il y en aura vingt-cinq. Depuis deux ans que le gouvernement fédéral possédait le lazaret, la diminution ne pouvait pas être notable.

Afin de répondre en connaissance de cause à Monseigneur de Toronto, le ministre s'était renseigné auprès du médecin du lazaret, qui avait répondu ne connaître que trois lépreux au dehors. Mais cette assertion du docteur Smith fut vigoureusement attaquée auprès du gouvernement même, et le docteur ne la maintint pas, déclarant en substance qu'il avait donné un simple aperçu et n'avait pas fait une enquête minutieuse.

En somme, à la requête de Mgr Lynch, le docteur Taché oppose une fin de non-recevoir. Comment expliquer qu'il en soit ainsi ? Le docteur était un fervent catholique, un protecteur avéré de l'œuvre des lépreux. Y eut-il en tout cela une question politique ? La chose est plausible, car l'archevêque et le docteur appartenaient à deux partis adverses. On ne voit pas comment le docteur, qui connaissait la léproserie, a pu dire que des salles étroites, n'ayant que huit pieds de hauteur, étaient saines et suffisantes pour leur destination. C'était aller contre tous les principes de l'hygiène. Il n'ignorait pas que la lèpre est peut-être, de toutes les maladies, celle qui exhale la plus grande infection et que, par conséquent, elle exige pour ses victimes de vastes locaux. Mais peut-être ne voulut-il pas laisser à un adversaire politique l'initiative d'une œuvre que lui-même se proposait d'entreprendre. Quand il promet qu'une fois la lèpre extirpée du pays, les Sœurs seront noblement récompensées, est-ce bien une raison pour leur refuser ce prix que réclamait l'archevêque de Toronto pour faciliter leur dévouement quotidien ?

Mgr Lynch se vit donc forcé de renoncer à son généreux dessein et le silence se fit de nouveau autour du lazaret. Mais si l'intervention de l'éminent prélat ne put alors obtenir son effet, nous ne tarderons pas à voir qu'elle ne fut pas inutile.

Entre temps, les Sœurs ne cessèrent pas, bien entendu, de faire tout ce qui dépendait d'elles pour rendre plus agréable à leurs pauvres malades le séjour du lazaret. Le docteur Taché lui-même se prêtait volontiers à faciliter leurs pieux efforts. Au printemps de 1887, avec son autorisation, Mère Saint-Jean de Goto fit construire une galerie à l'étage des femmes. « Si vous voyiez, écrivait-elle au docteur, comme elles sont bien maintenant sur leur grande galerie, où l'air est si pur et si bon ! » Mais ce qui mit le comble à la joie des malades, ce fut l'achat d'un bateau « tout peinturé et gréé à neuf, de voiles et de cordages, et assez grand pour les recevoir tous ». La joie de ces pauvres malheureux en possession d'un tel moyen de distraction et d'excursion dans la baie se devine sans peine; et « tout naturellement, ajoute la supérieure, au premier tour de bateau qu'ils ont fait, ils ont, comme ils disent, *sailé* en votre honneur ¹ ».

Mais l'heure approchait où le zélé protecteur, le grand ami du lazaret et des Hospitalières allait sentir le poids de la fatigue et de l'âge. Le docteur Taché dut songer à la retraite et quitta son poste de sous-ministre de l'Agriculture, le 30 juin 1888. Une lettre

1. Lettre de Mère Saint-Jean de Goto au docteur Taché, 5 juillet 1887. *Sailé*, mot anglais, francisé, dans le langage vulgaire, de *to sail*, mettre à la voile.

de Mère Doucet, qui, au début de septembre de l'année précédente, avait remplacé Mère Saint-Jean de Goto dans la charge de supérieure, lui exprime « les regrets de la communauté, qui comprend d'ailleurs combien le repos lui est devenu nécessaire et combien il l'a mérité. Comme à un bienfaiteur insigne, les prières de toutes lui sont assurées; et les annales du lazaret transmettront aux religieuses de l'avenir l'obligation de continuer à payer la dette de reconnaissance envers lui ¹ ».

Le docteur Taché fut remplacé, au ministère de l'Agriculture, par M. J. Lowe, dont nous retrouverons le nom, et qui mérita, lui aussi, d'être compté parmi les amis dévoués de la communauté. Le charitable docteur, qui avait, dit-on, proposé lui-même ce choix au premier ministre, avait, en quittant son poste, fait entendre à son successeur qu'il n'avait qu'un regret, celui d'abandonner l'administration du lazaret de Tracadie.

Malgré tout, après l'insuccès de Mgr Lynch, personne n'osait plus soulever la question de la construction d'un nouveau lazaret. Le gouvernement lui-même, qui venait de déclarer formellement que les édifices, dans l'état où ils se trouvaient, étaient suffisants, ne pouvait prendre aucune initiative, au moins pendant un certain temps. En dépit de sa réponse à l'archevêque de Toronto, le docteur Taché savait bien que les bâtiments se détérioraient chaque jour davantage et ne tarderaient pas à devenir inhabitables. Il désirait faire quelque

1. Lettre de la révérende Mère Doucet au docteur Taché, 27 novembre 1888.

chose de mieux que ce qui existait et il attendait le moment opportun. Malheureusement, il attendit trop, et la maladie, qui vint l'obliger à se démettre de sa charge, arriva avant qu'il eût rien fait.

Sa disparition des affaires à ce moment eut, il faut bien l'avouer, un bon résultat, car elle permit de reprendre la question du lazaret. On le fit, et cette fois avec plus de succès. MM. Burns, Adams et McAllister, membres du parlement fédéral, en prirent l'initiative et présentèrent au premier ministre, qui était alors M. Abbott, une requête à ce sujet.

Ils commençaient par affirmer l'insuffisance du lazaret actuel, apportant, pour la prouver, les témoignages de M. l'abbé A. Babineau, curé de Tracadie et chapelain du lazaret, de M. Burns lui-même, qui, ayant plusieurs fois visité l'établissement, pouvait en parler en connaissance de cause, et du docteur Smith, médecin en charge, lequel avait, à diverses reprises déjà, insisté sur la nécessité d'un nouvel édifice.

« Lui aussi, disaient ces messieurs en parlant du docteur, pour une très faible rémunération, se dévoue au soulagement de ces malheureux, et leur donne les soins les plus assidus. » Puis ils continuaient :

« La question que nous traitons n'est pas d'une importance secondaire, comme s'il s'agissait d'une affaire purement locale, ou même provinciale. C'est une question nationale et nous pensons qu'elle doit être traitée sans retard. Nous prions donc le parlement de voter, à la présente session, un subside qui permette de commencer la construction d'un

hôpital convenable; puis, à la prochaine session, de vouloir bien voter de nouveau la somme nécessaire pour son achèvement.

« Les dépenses faites pour l'hôpital, sous la prudente et sage administration des Sœurs de l'Hôtel-Dieu, de M. Babineau et du docteur Smith, ont été très modérées et bien moindres qu'elles n'eussent été sous toute autre administration. Ainsi l'expérience nous permet d'assurer qu'un lazaret nouveau et bien administré ne nous causera pas un surcroît de dépenses et ne nous fera pas sortir de l'économie pratiquée jusqu'ici.

« Nous demandons de nouveau vos sérieuses et promptes considérations et nous avons l'espoir qu'avec vos collègues, vous insisterez pour qu'une somme soit inscrite, dans les crédits supplémentaires, pour cette bonne œuvre. »

La requête produisit son effet. Le gouvernement envoya son architecte, M. Watts, prendre connaissance des lieux, et s'informer des conditions exigées pour un établissement de ce genre, afin de faire un plan qui répondît aux besoins des malades; mais les Sœurs avaient pris l'avance avec zèle. Mère Saint-Jean de Goto était redevenue supérieure¹. D'accord avec elle, Sœur Doucet, alors dépositaire, avait entrepris déjà de préparer tout ce qui concernait les plans du futur lazaret². En réalité, ce

1. 3 septembre 1892.

2. Mère Saint-Jean de Goto, Sœur Doucet et Sœur Sicotte passèrent des nuits à élaborer un premier plan, qui fut refusé comme trop grand. Elles recommencèrent et, au prix de bien des fatigues, en firent un autre: c'est celui qui fut accepté et réalisé.

fut elle qui en fut l'architecte, et, quand M. Watts vint à Tracadie, il n'eut plus qu'à s'entendre avec elle pour donner à l'œuvre son caractère officiel et construire le lazaret qui existe actuellement. La Sœur Sicotte, alors assistante de la supérieure, travailla, elle aussi, aux plans, avec celle-ci et Sœur Doucet. Elle parlait souvent de ses projets « pour le temps où l'on serait dans la nouvelle maison ». « On fera ceci, on fera cela... »; « et s'il n'y a pas assez d'hommes pour nous aider, nous porterons nous-mêmes les pierres dans nos tabliers. Mais il faudra souvent se contenter de manger de vieilles patates et de la mélasse ». Elle n'eut pas la consolation de voir la nouvelle construction et mourut avant qu'elle fût commencée, le 3 novembre 1891.

Les demandes au gouvernement, lors même qu'elles ont en vue le bien public, souffrent toujours quelques lenteurs et il est rare qu'elles atteignent leur but dès la première fois. Il devait en être ainsi pour le lazaret de Tracadie. Le gouvernement voyait d'un bon œil cette œuvre, qui, au fond, lui faisait honneur; mais elle devait coûter cher et il crut à propos de différer son assentiment jusqu'à la session prochaine. Mais, un an plus tard, le ministère avait subi des changements. M. A.-R. Angers avait remplacé M. Carling à l'Agriculture et de nouveaux retards s'ensuivirent. Il fallait pourtant arriver à une solution, car les constructions du lazaret tombaient en ruines et devenaient de plus en plus malsaines.

Pendant ce temps, les amis du lazaret ne restaient pas inactifs. M. Babineau fit lui-même plusieurs

voyages à Ottawa, où il reçut très bon accueil, ainsi qu'il ressort de ses lettres de l'époque à Sœur Doucet et à Mère Saint-Jean de Goto. Il trouva beaucoup de dévouement chez le docteur Taché, M. Lowe et M. Watts. Seul un député fanatique prit à charge d'attaquer les Sœurs, de critiquer les demandes et de s'opposer à tout ce qui aurait dû se faire. En réalité, par ses absurdes exagérations, il ne fit que travailler en faveur de la communauté.

Les choses en étaient là lorsque au mois de janvier 1893 la révérende Mère Supérieure reçut la lettre suivante, du Frère Thomas Dwyer¹, de la maison des Frères de la Charité, à Boston. Comme il le dit lui-même, le Fr. Dwyer avait visité le P. Damien, à Molokaï, et était venu aussi à Tracadie. Frappé de la pauvreté des religieuses, il écrivait:

« Le grand et noble travail que les religieuses de votre digne congrégation accomplissent en faveur des pauvres lépreux, à Tracadie, a depuis longtemps attiré mon attention; si bien que j'ai pensé qu'il y avait là quelque chose à faire connaître aux bons catholiques des États-Unis, pour les édifier, aussi bien que pour les inviter à venir au secours de votre communauté. Je me suis donc décidé à écrire un article sur le lazaret de Tracadie, auquel, je le sais, tous nos lecteurs prendront grand intérêt. Mon intention est aussi de faire de cet article un appel en votre faveur et de demander à nos onze

¹ Le Fr. Dwyer était éditeur des publications de la Maison de l'Anglo-Gardien, 85, rue Vernon, Boston (Mass.); *The Orphan's Friend* et *The Orphan's Bouquet*.

mille lecteurs de vous envoyer quelque chose pour vous aider dans votre bonne œuvre. Mais, pour cela, il faut que vous veniez à mon secours. J'ai besoin de renseignements sur la place elle-même, sur le temps depuis lequel les Sœurs y sont arrivées. De même, il me faut une gravure du lazaret et, si la chose est possible, quelques portraits de lépreux; une image de votre chapelle et toute autre chose qui vous semblera capable d'intéresser. Vous me direz toutes les dépenses, quelles qu'elles soient, que vous aurez eu à encourir, soit pour procurer, soit pour envoyer ces divers objets, et je vous les rembourserai.

« Vous m'obligeriez grandement, révérende Mère, en répondant sans retard à ma lettre. Je suis bien au courant de ce qui concerne la lèpre. J'ai visité le P. Damien à Molokaï, il y a plusieurs années déjà, et j'ai fait une étude à fond de la maladie.

« Me recommandant à vos prières, je suis
Votre (dévoué), dans le Sacré Cœur.

THOS. A. DWYER,
25 Vernon St., Boston (Mass.). »

La révérende Mère Supérieure accepta avec reconnaissance l'offre qui lui était faite au sujet d'un appel à la charité publique aux États-Unis. De son côté, M. Babineau écrivit au ministre de l'Agriculture, M. Angers, offrant de se rendre lui-même à Ottawa, pour éclairer de vive voix le ministre et lui exposer une proposition de la révérende Mère Supérieure. Celle-ci n'offrait rien moins que d'attribuer au lazaret la totalité de l'indemnité

accordée aux Sœurs par le gouvernement et de se loger, nourrir, vêtir, etc., elle-même et ses religieuses, sur le produit de cet appel à la charité publique dans les États-Unis.

Le secrétaire du ministre répondit en son nom :

*« Département de l'Agriculture,
Ottawa, 8 mars 1893. »*

« Cher Monsieur Babineau,

« Selon ma promesse, au premier moment possible, j'ai transmis au ministre, M. Angers, votre très importante lettre du 27 du mois dernier. Il a pris très attentivement en considération les assertions qu'elle contient et a semblé se rendre parfaitement compte des faits très pénibles dont vous parlez, et les apprécier à leur valeur.

« J'ai appelé son attention sur le point par lequel vous terminiez, au sujet de votre intention de vous mettre en route lundi, pour venir le voir. Il me répondit aussitôt : « Ce serait dommage que M. Babineau prît cette peine et fit cette dépense, puisqu'il ne pourrait plus rien ajouter qui fût capable d'augmenter ma connaissance des faits dont il parle. » Il me dit de vous télégraphier, ce que j'ai fait lundi. Il ajouta qu'il verrait ses collègues sur le sujet en question.

« Je lui ai signalé aussi la proposition contenue dans votre lettre, que, si le gouvernement voulait simplement bâtir l'hôpital, les Sœurs pourraient faire appel à la charité publique aux États-Unis; et

qu'elles avaient le meilleur espoir d'obtenir les moyens d'élever leur propre maison et de se mettre ainsi en des conditions confortables. Mais M. Angers n'a pas paru penser que cette proposition fût à propos. Il dit — ce qui est incontestablement vrai — qu'on pourrait en tirer de fâcheuses conclusions et y trouver lieu à de regrettables remarques; et je pense que vous-même le comprendrez facilement.

« Je suis désireux d'accorder la plus entière satisfaction aux Sœurs comme à vous, en cette matière, et je vous tiendrai au courant de tout ce qui sera fait dans la suite.

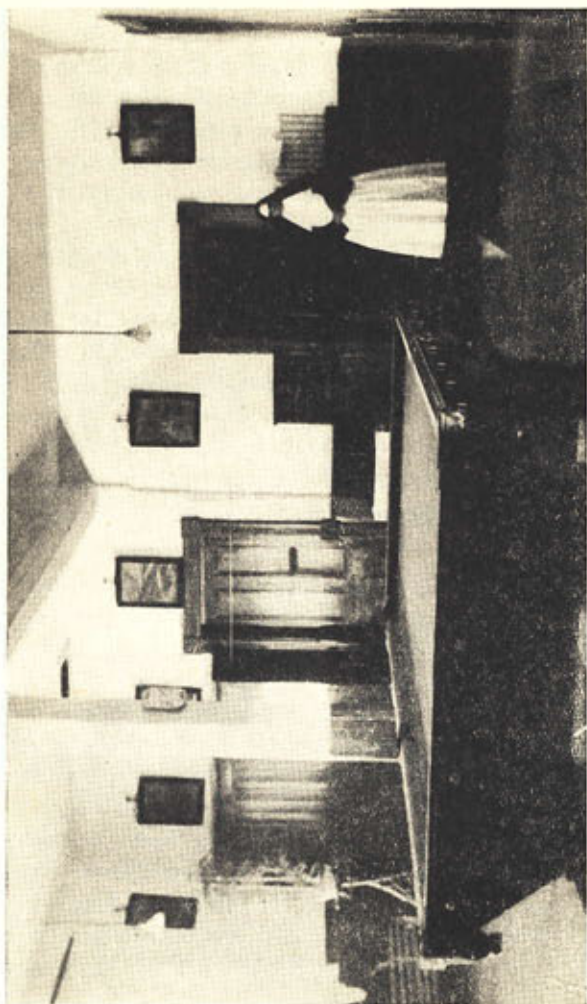
« Croyez-moi..., etc.

J.-T. LOWE, D. M. A. »

Les conclusions fâcheuses ou les remarques désobligeantes que redoute le ministre sont faciles à deviner. Les Sœurs faisaient à Tracadie l'œuvre du gouvernement; elles se dévouaient et se dépensaient sans compter pour les lépreux, dans des conditions extrêmement pénibles. Accepter qu'elles fissent elles-mêmes les frais de leur logement et de leur entretien n'aurait pu manquer de paraître odieux et de tourner à la confusion du gouvernement. On ne le voulut pas.

Au mois d'avril de la même année, une épidémie se déclara parmi les lépreux. La plupart d'entre eux furent atteints d'érysipèle, et telles étaient la violence et la rapidité du mal, qu'en dix jours on compta cinq morts¹. Une des Sœurs qui avaient

1. On voit, par les listes, que ce fut du 5 au 14 avril 1893.



SALLE DES HOMMES

soigné les contagieux fut elle-même atteinte et peu s'en fallut qu'elle ne mourût. Cet événement ne pouvait manquer d'être exploité par ceux qui demandaient la construction d'un nouveau lazaret. A la session de 1893, la Chambre vota une somme de 15,000 piastres pour commencer l'œuvre, se montrant décidée à accorder, dans la suite, ce qui serait nécessaire pour l'achever.

Une question restait en suspens: bâtirait-on en bois ou en pierre? Le ministre la trancha, vers la fin de juin, et décida que la construction se ferait en pierre. Mais alors une nouvelle difficulté se présenta. Le terrain sur lequel reposait l'ancien lazaret ne semblait pas offrir les garanties de sécurité exigées pour le nouvel édifice. Il eût suffi pour une construction en bois, mais on ne pouvait s'y fier pour une bâtisse en pierre, de dimensions considérables. Déjà, précédemment, les Sœurs avaient acheté une terre voisine, qui parut plus propice. Le gouvernement leur remboursa la somme de 630 piastres, qu'elles avaient payée, et de cette manière tout se trouva réglé pour le mieux.

La construction du lazaret avait été votée vers le milieu de 1893. Ce ne fut toutefois que le 17 février de l'année suivante que le gouvernement, par l'organe des journaux, demanda aux entrepreneurs de vouloir bien envoyer leurs soumissions. Le grand ami et protecteur si dévoué des lépreux, le docteur Taché, ne devait pas voir ce nouveau progrès de l'œuvre à laquelle il avait pris tant d'intérêt. Il s'était éteint le 16 avril 1894, à l'hôpital d'Ottawa, où il s'était retiré. Quoique malade, il

n'avait jamais cessé de prêter aux Sœurs l'appui de son influence et la communauté de Tracadie l'a toujours compté et le compte encore parmi ses plus grands bienfaiteurs.

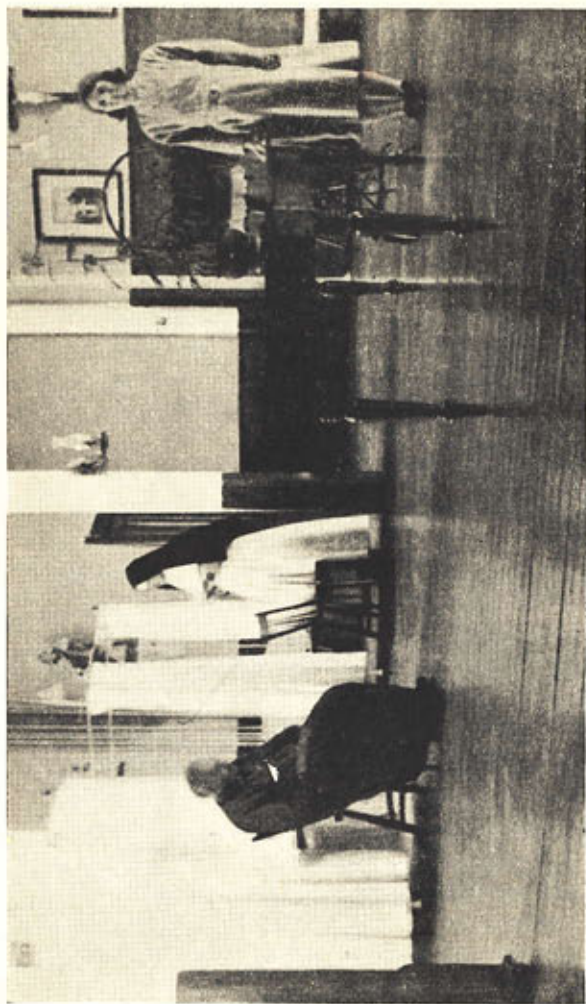
Le 1^{er} mai 1893, le contrat pour la construction fut donné à M. Stuart, pour la somme de 29,980 piastres. Sans perdre de temps, M. Stuart partit pour Tracadie, où il arriva le 10 du même mois. Il fit commencer les travaux immédiatement et les poussa avec tant d'activité que, dès le 3 juin suivant, on put bénir la première pierre. Vers la mi-octobre, les murs de pierre étaient terminés et M. Stuart se préparait à poser la toiture, afin de pouvoir continuer, pendant l'hiver, les travaux à l'intérieur. Ces travaux prirent encore à peu près une année et furent achevés le 28 octobre 1895. M. Watts, l'architecte, vint alors inspecter le nouvel édifice, et, le trouvant conforme aux plans, l'accepta au nom du gouvernement.

Les travaux de plomberie, les appareils de chauffage, les réservoirs, les baignoires, etc., avaient été adjugés par le gouvernement à M. David Ouimet, qui les avait faits aussi pendant ce temps. D'autre part, le gouvernement ayant généreusement mis à la disposition des Sœurs une somme de 600 piastres, celles-ci firent meubler les divers appartements, et, tout étant suffisamment prêt, elles purent enfin se transporter, avec leurs malades, dans le nouveau lazaret, le mercredi de Pâques, 8 avril 1896. On imagine facilement la joie des pauvres lépreux en entrant dans leur nouvelle demeure. Ils allaient partout, regardant les grandes salles, si propres, si

bien éclairées et aérées, et ne se lassant pas de répéter: « Oh, ma Sœur, nous voici dans le paradis! » Il était temps d'ailleurs que le changement fût accompli: environ un mois plus tard, un incendie accidentel détruisait les anciennes bâtisses. Deux Sœurs s'étaient rendues à l'édifice abandonné, pour des travaux de blanchissage, lorsque, à leur insu, le feu prit à une cheminée. Il se trouva que quelques lépreux se promenaient dans la galerie du nouvel hôpital; ils aperçurent les flammes, qui sortaient du toit, et donnèrent aussitôt l'alarme. Il était déjà trop tard, et, malgré l'activité que l'on mit à éteindre le feu, on ne put y réussir; tous les bâtiments furent détruits de fond en comble.

Cette purification radicale, opérée par le feu, résolvait toutes les questions de danger de contamination; tout le monde s'en trouva satisfait. De toute cette agglomération de constructions, élevées les unes après les autres et adossées les unes aux autres sans plan ni régularité, il ne resta que l'ancienne école et une grange, qui, trop éloignées de la nouvelle maison, furent de peu d'utilité.

Le lazaret fait honneur au gouvernement qui l'a construit. Sans avoir de prétentions architecturales, sa masse imposante plaît aux yeux par sa régularité. Construit en pierre du pays, il se compose d'une partie centrale et de deux ailes. Dans la partie centrale se trouvent la chapelle, le parloir, la pharmacie et le bureau du médecin. Au-dessus sont des appartements réservés au clergé. Les Sœurs occupent l'une des ailes et la mansarde; l'autre aile constitue le lazaret proprement dit, la partie strictement



SALLE DES FEMMES
(Au fond, le rideau de la chapelle)

réservée aux lépreux. Le site est admirable. Des galeries qui sont aux divers étages, en arrière, la vue s'étend d'abord sur la baie de Tracadie, large de deux à trois milles, et, au-delà, sur l'immense golfe Saint-Laurent, séparé de la baie par une dune étroite, que les hautes marées viennent recouvrir. De l'autre côté, c'est le très joli village de Tracadie, avec sa magnifique église, ses nombreux arbres, ses amas de verdure et ses fleurs. Il y a loin de cette belle plage au lieu de désolation d'autrefois.

A l'intérieur, le lazaret est bien divisé. Les salles sont vastes et élevées, bien éclairées et aérées, de sorte que l'horrible odeur de la lèpre ne se remarque même plus. Les hommes occupent le premier étage et les femmes celui du haut, mais les deux étages communiquent ensemble par un escalier et les visites peuvent se faire librement pendant le jour. Les deux salles sont entièrement vitrées du côté de la chapelle, un rideau permettant toutefois de produire un complet isolement dans la journée. La propreté la plus irréprochable règne partout, et, à l'un comme à l'autre étage, des galeries extérieures permettent aux malades d'aller respirer le bon air du large.

Depuis la construction du lazaret, on a même mis en œuvre tous les moyens de distraire les malheureux pensionnaires de l'établissement. A l'heure actuelle, un billard est installé, depuis plusieurs années déjà, dans la salle des hommes, un appareil de radio chez les femmes. Un bateau muni d'un moteur à gazoline leur permet de joyeuses excursions dans la baie.

Avec le nouveau lazaret, donc, l'œuvre est entrée et a progressé de plus en plus dans sa phase de perfection. Les lépreux y trouvent l'ordre, le bien-être et la liberté. Ils ont un médecin qui les visite chaque jour, et les Sœurs, qui leur donnent soins et remèdes; ils auraient tout à perdre s'ils quittaient la maison. Il leur est arrivé parfois de partir pour la chasse deux ou trois ensemble, dans leur barque, avec leurs fusils, et de s'en aller camper à l'autre extrémité de la baie de Tracadie, sur la dune qui la sépare du golfe. Et si leur absence durait jusqu'à deux ou trois jours, personne ne s'en inquiétait, car on savait bien qu'ils reviendraient.

CHAPITRE XI

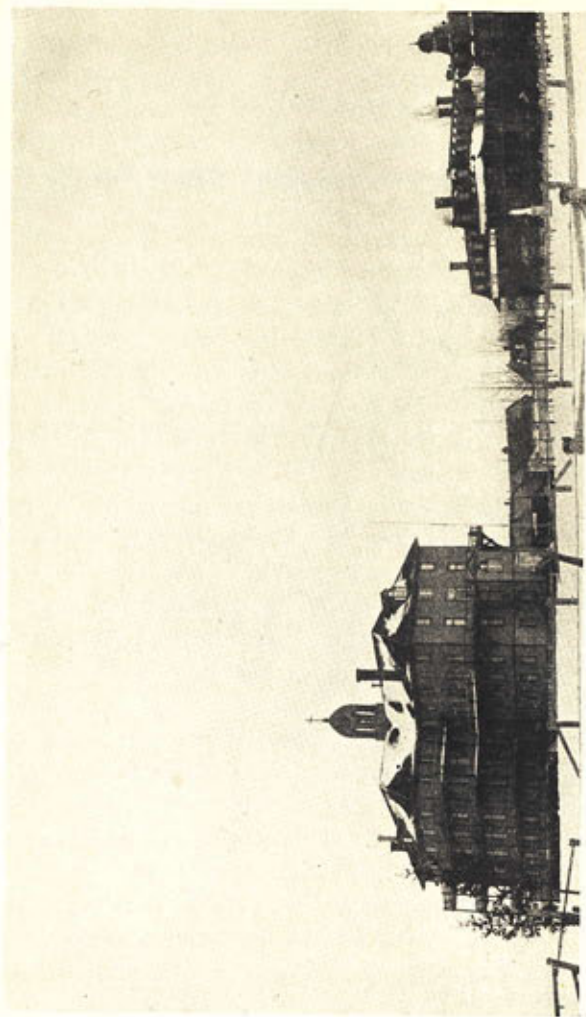
L'orphelinat — L'académie Sainte-Famille*(1887-1912)*

L'UNE des œuvres les plus désirées de Mgr Rogers, et sur laquelle il avait tant insisté auprès des religieuses, était celle d'une école pour les enfants de Tracadie. Cette école, nous l'avons vu, après avoir obtenu un plein succès, périclita bientôt et finit par tomber entièrement à la fin de l'année 1886, après douze ans d'existence. Une lettre adressée à l'évêque, le 8 janvier 1887, par la Mère Saint-Jean de Goto, l'informa que les paroissiens de Tracadie, se laissant influencer par quelques familles protestantes, avaient créé de telles difficultés à l'œuvre, que les Sœurs, après mûre délibération et sur le conseil de leur directeur spirituel lui-même, avaient dû se résoudre à fermer l'école. Les choses demeurèrent en cet état durant deux années. Mais la Providence, qui voulait évidemment la continuation du bien de l'enseignement chrétien à Tracadie, permit qu'après cet intervalle un événement se produisit qui allait faire reprendre l'œuvre, sous une forme différente, il est vrai, mais avec des résultats beaucoup plus sûrs et plus durables. Deux jeunes religieuses, Sœur Blanchard et Sœur Marie-des-Anges, se trouvèrent atteintes de phtisie pulmonaire. La supérieure et les premières de la communauté eurent la pensée de s'adresser à

sainte Anne et lui promirent, si elle les guérissait, de prendre des orphelins. Voici le récit que les deux Sœurs elles-mêmes font de leur maladie et de leur guérison.

« Au mois de mai 1886, écrit Sœur Blanchard, — j'avais alors vingt-cinq ans, — je fus prise d'un crachement de sang assez considérable; mais comme je ne sentais aucune douleur, je continuai ma besogne, sans me préoccuper de l'avenir. En septembre 1887, environ seize mois plus tard, l'hémoptysie revint, moins abondante cependant que la première fois, mais accompagnée d'une forte douleur dans le dos, et je commençai à tousser. Je pris des potions pectorales, de l'huile de foie de morue; on m'appliqua un vésicatoire et des emplâtres, etc., etc. La toux parut céder un peu, sans disparaître tout à fait.

« En février 1888, je pris un gros rhume; les douleurs dans la région des poumons recommencèrent avec plus de force que jamais; la faiblesse devint telle que je ne pouvais supporter la moindre fatigue, ou soulever la moindre chose, sans me sentir tout à fait à bout de forces. Après un repos et des ménagements, les douleurs devinrent plus supportables, mais, au mois d'avril, l'hémoptysie revint avec une toux déchirante, des douleurs continuelles dans la poitrine et le dos, une extinction de la voix et une forte transpiration au moindre effort. En mai, nouveaux crachements de sang, deux fois renouvelés en quinze jours. Je fis alors usage d'un remède soi-disant merveilleux. J'en fus, en effet, soulagée: l'oppression diminua, la toux fut un peu calmée, la voix devint moins éteinte. Vers la fin du mois, me sentant mieux,



L'ACADÉMIE (à gauche), AINSI QUE LE LAZARET ET L'HÔTEL-DIEU (à droite)

je descendis de l'infirmierie; mais, deux jours après, les douleurs revinrent avec tant de violence que bientôt je dus y retourner. Je perdis l'appétit et une forte fièvre me fatiguait beaucoup. Tous les soirs, de sept à onze heures, j'éprouvais un fort accès de toux, qui se renouvelait à mon réveil. Le matin, je finissais ordinairement par des vomissements mêlés d'un peu de bile. Mes ongles étaient violacés, arrondis et recourbés. J'éprouvais chaque nuit une forte transpiration. Enfin, je devins si faible que j'avais tout ce que je pouvais faire à monter ou à descendre l'escalier de l'infirmierie pour aller au chœur. Durant ce temps, tous les moyens furent employés, tous les remèdes essayés.

« J'étais dans cet état, lorsque notre révérend Père confesseur nous conseilla de faire une neuvaine à sainte Anne. Les premiers jours de cette neuvaine, je me sentis beaucoup plus malade, plus faible et plus oppressée. Le matin du dernier jour¹, j'eus, en me levant, mon accès de toux ordinaire, accompagné de vomissements. A une heure de l'après-midi, je descendis au chœur, pour les dernières prières de la neuvaine, pendant lesquelles je me sentis guérie. Les douleurs cessèrent et la toux ne reparut plus. Je remontai l'escalier sans difficulté; je me sentais aussi forte qu'avant ma maladie. Le soir, je pris un bon et copieux souper; je me couchai sans tousser et je dormis sans m'éveiller et sans transpirer. Le lendemain matin, je me levai parfaitement bien. Je puis donc affirmer que la guérison a été instantanée.

1. 5 juillet 1888.

Le même jour, nous chantâmes un *Te Deum* d'action de grâces, auquel je m'associai de toute la puissance de ma voix, sans aucune fatigue. Ce même jour aussi, je repris les observances de la communauté, ainsi que mes offices, et je continue à être très bien. Il y a maintenant huit mois que cette guérison s'est opérée, et je n'ai ni toussé ni éprouvé aucune douleur depuis. Je n'ai même pas eu de rhume cet automne, quoique presque toutes nos Sœurs en aient eu elles-mêmes.

« Honneur et gloire à la bonne sainte Anne!

Signé: SR BLANCHARD, R. H. de St-Joseph. »

Le témoignage de Sœur Marie-des-Anges n'est pas moins explicite.

« Quelques jours avant ma profession, que je fis le 3 novembre 1887, à l'âge de 23 ans, je pris un gros rhume, lequel persistant, on me mit à l'infirmierie. Après l'emploi de plusieurs remèdes, me sentant soulagée, vers la fin de décembre, je repris les observances. La toux continua cependant tout l'hiver, sans trop me fatiguer. Je prenais régulièrement, trois fois par jour, l'huile de foie de morue préparée; mais, au printemps, je me trouvai si faible que j'avais peine à monter un escalier. La moindre chose m'essoufflait, au point que j'étais obligée de m'asseoir pour me reposer. Je toussais beaucoup, surtout la nuit, que je passais le plus souvent sans dormir, assise sur mon lit à cause de l'oppression, du malaise général que j'éprouvais et de fortes douleurs dans la poitrine et dans le dos. Je perdis

l'appétit et une douleur plus grande me contraignit d'entrer à l'infirmerie le 5 juin. J'avais une fièvre continuelle et une forte transpiration la nuit; j'étais si faible que je ne pouvais même presque plus coudre ni tricoter.

« Le jour de la guérison de Sœur Blanchard, la communauté ayant commencé pour moi une neuvaine à sainte Anne, il me sembla, les premiers jours, que j'étais un peu mieux; mais, vers le milieu de la neuvaine, je me trouvai beaucoup plus faible et plus malade. L'avant-dernier jour de la neuvaine, — le jour même où les pèlerins acadiens se trouvaient à Sainte-Anne-de-Beaupré, où mes parents firent célébrer une messe pour moi, — je me trouvai beaucoup mieux. Enfin, le dernier jour, je devins tout à fait bien, à l'exception d'une espèce de fatigue dans le dos, au-dessus de l'épaule droite. Mais la toux avait complètement cessé; l'appétit, le sommeil, les forces étaient revenues. Cette fatigue dura quelques jours et disparut complètement. Depuis ce jour (14 juillet 1888), je n'ai plus toussé, et j'ai joui d'une aussi bonne santé qu'avant ma maladie. Je suis sortie de l'infirmerie le même jour et j'ai repris les observances ainsi que mes offices, sans éprouver aucune fatigue.

« Actions de grâces à la bonne sainte Anne.

Signé: SR MARIE DES ANGES, R. H. de St-Joseph. »

Il n'y avait pas alors de médecin à Tracadie. Copie de ces récits fut envoyée au docteur Mignault, de l'Hôtel-Dieu de Montréal, lequel y vit une intervention miraculeuse de sainte Anne. Il écrivit en

ces termes à la révérende Mère Bonneau, alors supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal:

« MA RÉVÉRENDE MÈRE,

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris connaissance des lettres des révérendes Sœurs Blanchard et Marie-des-Anges, de l'Hôtel-Dieu de Tracadie.

« J'ai été très frappé du récit que fait Sœur Blanchard de sa maladie, où, pas à pas, j'ai suivi l'invasion de la phtisie pulmonaire et les phases subséquentes de la maladie. La description est, en effet, tellement parfaite, qu'il serait impossible de ne pas reconnaître la maladie en question. Le changement subit, sans période intermédiaire, arrivé à la fin de la neuvaine à sainte Anne, a été incontestablement surnaturel, et je n'ai pas d'hésitation à déclarer solennellement que je le considère comme un miracle et comme une des nombreuses manifestations de la bonté et de la puissance de la mère de la Très Sainte Vierge.

« J'étudierai le cas de Sœur Marie-des-Anges et je vous donnerai sous peu connaissance du résultat.

Signé: L.-D. MIGNAULT, M. D., C. M. »

Sœur Blanchard ne survécut que quatre ans à sa guérison; elle mourut le 6 mars 1892. Mais Sœur Marie-des-Anges a fourni une plus longue carrière et porte encore allégrement ses soixante-treize ans, toujours heureuse de donner à ses chers lépreux son cœur et son dévouement.

Restait donc à s'acquitter de la promesse que l'on avait faite de prendre des orphelins, si sainte Anne guérissait les deux Sœurs malades. Informé de ces faits et de la résolution des Sœurs, Mgr Rogers entra pleinement dans leurs vues et accorda sans retard son approbation et sa bénédiction à l'œuvre projetée; M. Babineau lui donna, de son côté, ses meilleurs encouragements.

Au-dessus de la pharmacie et de la procure, se trouvaient une grande chambre et deux plus petites, qui servaient, à l'occasion, pour des prêtres ou d'autres personnes malades. Ce local parut convenable et devint le berceau de l'œuvre naissante.

Il arriva justement que, quelques jours plus tard, une pauvre femme de la paroisse vint à mourir, laissant quatre enfants, dont l'un tout petit encore, un autre de quatre ans, et l'aînée, une petite fille âgée seulement de six ans, qui ne pouvait quitter son berceau. Les Sœurs les recueillirent, les installèrent dans les chambres dont nous avons parlé et le soin en fut confié à Sœur Sicotte et à Sœur Marie-des-Anges. Le nombre des orphelins s'accrut vite et en peu d'années on en compta une trentaine; c'était à peu près tout ce que le local pouvait contenir.

Aux orphelins vinrent bientôt s'ajouter deux pauvres vieux, les époux Gautreau, dont la femme était aveugle. On trouva une chambre pour cette dernière, tandis que le mari eut sa place avec les serviteurs. Leur maison, transportée près de la communauté, servit pour recevoir les prêtres qui venaient visiter l'hôpital et resta affectée à cet usage jusqu'à l'entrée dans le nouveau lazaret. D'autres

vieilles personnes étant venues se joindre à Mme Gautreau, on fit construire, près des appartements des enfants, une aile, dont l'étage inférieur fut mis à leur usage, celui du haut devenant le dortoir des orphelins. Ce dortoir comprenait deux parties séparées par une cloison: l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Lorsque les Sœurs se transportèrent dans le nouveau lazaret, la clôture n'y étant pas encore établie, elles placèrent leurs orphelins à l'étage supérieur, dans l'une des extrémités de la maison. Nous verrons bientôt comment elles purent, dans la suite, ajouter à l'édifice principal une autre partie, dans laquelle elles les installèrent plus commodément.

Sœur Sicotte resta chargée du soin des orphelins jusqu'à sa mort, arrivée le 3 novembre 1891. En mourant, cette grande religieuse laissa à sa communauté un parfum de vertu et de sainteté que le temps n'a point fait oublier. Affamée de dévouement obscur et d'immolation, elle avait rempli tour à tour presque tous les offices de la maison: dépositaire, hospitalière, maîtresse des novices, assistante de la supérieure. Partout elle fut entourée d'affection, tant de la part de ses Sœurs que de celle des malades et de tous ceux qui avaient quelque relation avec elle. Celles des Sœurs qui l'ont vue à l'œuvre, qui ont vécu journellement avec elle, s'accordent à dire que, dans la communauté, Sœur Sicotte était vraiment l'ange du sacrifice continu, jusque dans « les plus petites choses ».

L'année suivante mourut aussi Sœur Blanchard, qui s'éteignit doucement le 6 mars 1892. Elle

était la neuvième professe de la communauté et la quatrième qui quittait ce monde. Ces pertes répétées furent très pénibles aux Sœurs, dont le nombre était si restreint. Les Sœurs venues de Montréal s'en étaient retournées, pour la plupart, après quelques années. Dès le commencement de 1887, après un séjour de dix-neuf ans au lazaret, Sœur Brault, elle aussi, avait repris le chemin de sa communauté. Elle avait exercé les principaux offices de la maison : supérieure, assistante, maîtresse des novices, hospitalière et dépositaire. Son départ fut un véritable deuil pour les Sœurs et pour les malades, qui lui étaient si sincèrement attachés.

Lorsque, en 1894, le gouvernement décida la construction du nouveau lazaret, les Sœurs, de leur côté, songèrent à élever un asile pour leurs petits orphelins. Elles projetèrent alors de construire, à leurs propres frais, une aile attenante au nouvel édifice, dans laquelle elles auraient, outre les appartements destinés aux enfants, des salles où elles pourraient soigner les maladies autres que la lèpre. Le 9 octobre 1894, M. Babineau écrivit au ministre de l'Agriculture à Ottawa, l'honorable A.-R. Angers, lui demandant de vouloir bien permettre aux Sœurs de bâtir, sur le terrain du lazaret, une addition à la construction nouvelle, dans le but d'y recevoir et d'y soigner des malades non lépreux.

M. Angers fit répondre en ces termes, par son sous-ministre, le 13 du même mois :

« Vous demandez qu'il soit permis aux Sœurs de construire une extension à leur résidence, sur le terrain du gouvernement, à leurs propres dépens et

pour leur usage, pour les raisons mentionnées dans votre lettre. Le ministre désire que je vous dise qu'il n'a aucune objection à la construction de la bâtisse, telle que les Sœurs la désirent. »

La permission du ministre ainsi obtenue, restait à trouver les fonds nécessaires à la construction projetée. Dès le mois de juillet, les Sœurs avaient organisé une vente de charité avec soirées musicales et récréatives. Mais, malgré toutes les peines qu'elles s'étaient données et les encouragements des amis de l'œuvre, les résultats furent médiocres. L'honorable K.-F. Burns, membre du parlement et président du Chemin de fer de Caraque, avait voulu montrer son intérêt, en accordant une excursion gratuite, par le train, de Bathurst à Caraque; le chemin de fer ne venait pas alors jusqu'à Tracadie. La vente de charité dura quatre jours et ne rapporta que la minime somme de 750 piastres. Pendant l'année, les Sœurs recueillirent encore quelques aumônes, et, au mois de juin suivant, leur capital s'élevait à 2,850 piastres; c'était bien peu, car, au dire des hommes compétents, il fallait estimer la future bâtisse à 14,000.

M. Stuart, à ce moment, avait l'entreprise du lazaret. Il s'offrit pour la construction nouvelle, s'engageant à la finir à l'extérieur, les galeries exceptées, à poser, à l'intérieur, les premiers planchers des trois étages, à cimenter le parquet du rez-de-chaussée, à construire les murs en brique, à placer le colombage des murs et des divisions, les escaliers et les cadres des portes et des fenêtres, pour la somme de 7,689 piastres. Ce prix parut d'autant plus

raisonnable que, pour le même travail, un autre entrepreneur avait demandé 9,300.

Les Sœurs eussent désiré accepter l'offre de M. Stuart, mais elles manquaient des ressources nécessaires. Le 25 juin, Mère Saint-Jean de Goto écrivit à Mgr Rogers, lui demandant permission d'emprunter trois ou quatre mille piastres et de faire commencer les constructions. La communauté, ajoutait-elle, était déjà en train de faire charroyer la pierre, ce qui, sans parler des dons reçus de M. Babineau et de M. le curé Théberge, de Néguaac, un autre de leurs grands bienfaiteurs, représentait déjà une somme de deux cents piastres.

Mgr Rogers avait toujours montré beaucoup de sympathie pour l'œuvre des orphelins. L'année précédente, à l'occasion de la vente de charité des Sœurs, il était venu lui-même porter ses encouragements et contribuer de ses deniers à la réussite. Il désirait aussi beaucoup que les Sœurs fussent à même de recevoir d'autres malades que les lépreux, mais, sur deux points, ses idées n'étaient pas d'accord avec celles qui lui avaient été soumises. D'abord, il refusa la permission d'emprunter la somme désirée, puis celle de bâtir sur le terrain du gouvernement. Sa lettre, datée du 30 juin 1895, se termine ainsi:

« Si l'on désire continuer l'orphelinat et si l'on trouve les moyens de bâtir sans faire de dettes, alors, au nom de Dieu, que ce soit un bâtiment distinct et séparé et qu'il soit érigé sur un terrain appartenant soit au diocèse, soit à la communauté. »

Cette lettre jeta les Sœurs dans une grande perplexité. Leur nombre trop restreint ne leur permettait pas de se charger d'une maison éloignée du lazaret et qui eût réclamé la présence continuelle, jour et nuit, de plusieurs d'entre elles. D'autre part, le seul terrain dont elles eussent la propriété se trouvait situé juste à l'extrémité de l'aile destinée aux lépreux: il n'était pas admissible d'y ériger l'orphelinat. Elles firent part de leurs difficultés à M. Babineau, qui voulut bien écrire lui-même à l'évêque et le fit en ces termes:

« MONSEIGNEUR,

« La Mère Saint-Jean de Goto m'a communiqué votre lettre du 30 juin. Cette lettre est une confirmation de ce qui s'est déjà passé entre Votre Grandeur et moi, au sujet de la bâtisse qu'il est question de construire, en addition au lazaret.

« Quand la révérende Mère Saint-Jean de Goto m'a consulté au sujet d'un emprunt pour cette construction, je n'ai pas pu favoriser ce projet, pour la raison qu'un emprunt d'un montant aussi considérable serait la ruine de la communauté. Les Sœurs ont enfin voulu soumettre ce projet à Votre Grandeur, dont la réponse a été telle que je l'attendais. Je vous envoie, avec la présente, la correspondance échangée avec les autorités d'Ottawa au sujet de cette bâtisse. Par la lecture de ces documents, Votre Grandeur pourra voir que nous avons, de notre côté, pleine permission de construire, non seulement de la part de l'honorable M. Angers, ministre de l'Agriculture, mais aussi de l'honorable

ministre des Travaux publics, M. Ouimet, qui a bien voulu donner ordre aux architectes de son département de préparer les plans pour nous, d'après un tracé fait par la révérende Mère Saint-Jean de Goto¹.

«

« Pour la manière de procéder dans la construction de cette bâtisse, voici, selon moi, comment les Sœurs pourraient s'y prendre. Elles peuvent faire toute la maçonnerie, et peut-être la couverture, sans s'endetter. Cela serait possible cet automne et le printemps prochain. Ce serait un bon commencement d'une œuvre qui se recommande par elle-même, et qui portera les gens charitables qui nous visitent, et d'autres encore, à faire des dons et des offrandes pour aider à la conduire à bonne fin. Une fois la chose en marche, avec le temps, cela se fera: quand Dieu veut la fin, il veut les moyens. En lisant votre lettre, je ne crois rien y trouver qui s'oppose à cette manière de procéder. Nous serions très heureux de savoir

1. M. Babineau fait ensuite allusion à une lettre qui aurait été écrite, en 1885, par le docteur Taché et dans laquelle il serait promis officiellement aux Sœurs que, si la lèpre venait à s'éteindre dans le pays, le gouvernement leur concéderait toutes les propriétés du lazaret. Il affirme que cette lettre s'est égarée, mais qu'elle se retrouvera. De fait, elle n'a jamais reparu; et il semble étrange qu'un document de cette importance se soit égaré. Lorsqu'en 1885 le docteur Taché répondit à Mgr Lynch, il lui disait bien: « Quand la maladie sera déracinée de la région, alors la question viendra de donner une récompense convenable pour un tel service rendu au pays; et je suis autorisé à dire qu'on le fera noblement », mais, de quelle nature serait cette récompense? irait-elle surtout jusqu'à la concession à la communauté des propriétés du lazaret? On ne peut rien dire à ce sujet; et ce qui paraît plus probable, c'est que le docteur lui-même aurait fait cette promesse de vive voix, et peut-être de sa propre autorité. M. Babineau en aurait gardé le souvenir, uni à celui de la réponse du sous-ministre de l'Agriculture à l'archevêque de Toronto.

que nous pourrions compter sur l'approbation de Votre Grandeur dans la manière de faire que je viens de vous exposer. »

La réponse de l'évêque fut à peu près analogue à celle qu'il avait déjà donnée à la Mère Saint-Jean de Goto. Il y redit expressément qu'il n'a rien changé à sa manière de voir et qu'il est très formellement opposé à ce que les Sœurs bâtissent sur le terrain du gouvernement. Toutefois, si telle est son opinion, il ne prétend pas en faire une ordonnance à laquelle les Sœurs soient obligées d'obéir et il les laisse libres de décider, de concert avec M. Babineau, ce qu'il y aurait de mieux à faire.

La question resta pendante tout le reste de l'année 1895; les Sœurs donnèrent seulement le contrat pour faire tailler les pierres du nouvel édifice. Pendant cette année, Mgr Rogers vint deux fois visiter le lazaret et remit aux Sœurs une aumône que sa propre pauvreté fit, comme toujours, apprécier davantage.

Cependant, le nouveau lazaret s'étant trouvé prêt, ainsi que nous l'avons vu, au printemps de 1896, lorsque les Sœurs s'y transportèrent avec leurs lépreux, il fallut bien trouver un moyen de loger, au moins provisoirement, les orphelins. Force fut de les amener au lazaret, en attendant qu'on pût leur aménager un autre local. On les installa dans les greniers, seule place qui fût disponible. Il s'y trouvait trois grandes pièces, dont deux servirent de dortoirs, la troisième devenant tour à tour salle de classe et salle de récréation, où les deux sexes étaient ensemble. Les repas se prenaient dans la grande

lingerie de la communauté. Les années qui se passèrent dans ces conditions furent bien pénibles pour les Sœurs chargées de l'orphelinat, lesquelles ne pouvaient se défendre d'une réelle inquiétude au sujet de l'état de santé de ces pauvres petits, parqués ainsi au-dessus des salles des lépreux. Plus que tous les autres, les supérieures voyaient les inconvénients d'une pareille situation et, de plus en plus, elles s'occupaient activement de la construction d'un orphelinat. L'évêque, on s'en souvient, tout en affirmant sa propre manière de voir, n'en faisait pas, pour les religieuses, une question d'obéissance. On crut donc pouvoir profiter de la latitude ainsi donnée, et, n'ayant aucun autre emplacement disponible, on éleva la nouvelle bâtisse sur le terrain du lazaret, à l'est, et en arrière de celui-ci, à l'étage supérieur duquel on la relia par un pont suspendu.

Les Sœurs n'eurent pas besoin de faire d'emprunt. Grâce à l'initiative toujours dévouée de M. Babineau, qui organisa des pique-niques, des quêtes dans les chantiers..., grâce surtout à sa générosité à lui-même, qui le poussa à leur donner près de 5,000 piastres, grâce enfin à la libéralité de M. le curé Théberge, elles purent poursuivre si heureusement leurs travaux que, le 3 septembre 1898, le nouvel orphelinat était en état de recevoir ses hôtes.

Le lendemain même, la Mère Saint-Jean de Goto, écrivant à l'évêque, lui en annonçait la bonne nouvelle en ces termes :

« Je suis heureuse de vous annoncer, Monseigneur, que nos petits orphelins ont quitté hier les appartements du lazaret, qu'ils occupaient temporairement,

pour se rendre enfin dans le bâtiment qui leur est destiné. Le quatrième étage est tout à fait terminé et le troisième l'est à peu de chose près. L'ouvrage marche à merveille et j'espère qu'au commencement d'octobre tout sera entièrement terminé. »

Cet espoir se réalisa, et vers la date indiquée, non seulement la partie réservée aux enfants, mais aussi les locaux destinés aux malades se trouvèrent achevés, si bien que plusieurs personnes purent déjà y être admises.

Cinq années passèrent ainsi. Lorsqu'en 1903 Mgr Barry prit le gouvernement du diocèse de Chatham, il exprima un grand désir de voir les Sœurs ouvrir à Tracadie une école catholique. Il ne s'agissait plus seulement de reprendre l'œuvre de l'école paroissiale, telle qu'elle avait existé autrefois : le prélat voulait la création d'un établissement complet d'instruction, dans lequel pourraient être admis non seulement des orphelins et les enfants du village, mais aussi des sujets venus de toute la contrée. C'était le plan complet d'une académie et d'un pensionnat. Toutes les fois que l'occasion se présentait pour lui de revenir dans cette partie de son diocèse, l'évêque ramenait la conversation sur ce sujet. Ne pouvant le discuter avec les autorités municipales, qui n'étaient pas à même d'intervenir, il l'examinait avec son clergé et surtout avec les Sœurs. Il en coûtait beaucoup à celles-ci d'acquiescer à son désir : refuser catégoriquement était difficile, accepter était assumer une tâche que la prudence ne conseillait pas. D'un côté, l'exiguïté de l'orphelinat ne permettait pas de prendre un plus grand nombre

d'élèves; de l'autre, les ressources pécuniaires manquaient pour une construction nouvelle ou un agrandissement. Puis, n'ayant pas eu jusqu'alors la préparation spéciale qu'exige l'enseignement dans les classes supérieures, les Sœurs ne pouvaient que redouter d'entreprendre la création d'une académie et craignaient un échec. L'idée cependant finit par gagner du terrain et se fit jour, malgré les difficultés, mais quelques années s'écoulèrent avant que sa réalisation devint possible. Enfin, au printemps de 1910, on put commencer la construction de la future académie, dont le coût approximatif était estimé à 50,000 piastres.

L'académie devait être située assez loin du lazaret et de l'Hôtel-Dieu pour que, d'une part, les ébats des enfants ne pussent causer aucun dérangement aux malades et que, de l'autre, aucun danger de contagion ne fût à craindre. Elle devait aussi être assez rapprochée pour qu'il fût facile aux Sœurs de s'y rendre, en se conformant aux règles de leur clôture. Les Sœurs avaient acheté un terrain voisin de la propriété du gouvernement, dont il n'est séparé que par un chemin public, et situé à cinq ou six cents pieds de la partie réservée aux lépreux. Ce fut là que l'on décida d'établir la nouvelle école.

Les ressources nécessaires avaient été et restèrent toujours l'une des principales objections. Quelques fêtes de charité, kermesses, séances récréatives furent les moyens employés pour subvenir aux plus pressants besoins; de généreux bienfaiteurs y ajoutèrent leurs offrandes. Parmi ces derniers, se signale surtout celui que nous avons déjà rencontré: M. l'abbé Thé-

berge, curé de Néguaac, qui fit un don de 1,700 piastres.

Les travaux commencèrent au printemps de 1910 et durèrent deux ans. Le plan avait été fait par Sœur Doucet, qui en surveilla elle-même l'exécution. L'académie a la forme d'une croix grecque, dont la longueur totale atteint environ cent cinquante pieds. Elle comprend un soubassement et quatre étages. Dans le soubassement se trouvent les appareils de chauffage, la chambre et l'atelier du chauffeur, des appartements pour les réserves de la cuisine, une grande salle pour les malles des élèves, enfin les provisions de bois et de charbon. Depuis quelques années, un puits y a été creusé; il donne une eau abondante et fraîche, que les pompes à vapeur font monter jusque dans les réservoirs situés sous le toit. Au rez-de-chaussée se trouvent: la cuisine, près de laquelle sont les classes de l'école ménagère; les réfectoires, les salles de récréation des petits garçons et des petites filles.

La chapelle occupe le centre du second étage. Le reste est occupé par le parloir et les classes, toutes très larges, bien aérées et bien éclairées. Au-dessus de ces classes est le pensionnat des grandes, avec une très belle salle de récréation, au bout de laquelle sont la scène pour les représentations dramatiques, les salles de musique et de dessin, et les classes du cours commercial. Les appartements du chapelain sont situés à l'extrémité ouest; les tribunes de la chapelle se trouvent à celle de l'est. Enfin, l'étage supérieur contient les dortoirs. L'établissement lui-même est installé d'une façon très moderne. Il est muni de calorifères à eau chaude, éclairé à

l'électricité et pourvu à tous les étages de galeries et d'escaliers de sauvetage, ainsi que d'un système de paratonnerres perfectionnés.

Les petits garçons sont admis au pensionnat jusqu'à l'âge de douze ans; les filles peuvent y terminer leurs études. Une très sage prévoyance a placé au milieu, et du haut en bas de la maison, un mur qui la divise en deux, séparant parfaitement les petits garçons et les filles; et cette séparation se continue en récréation, dans les différentes cours attribuées à chaque division.

Les bâtiments achevés, l'ouverture des cours put se faire le 12 septembre 1912. Les élèves se présentèrent en grand nombre, pensionnaires et externes, et le programme officiel des études au Nouveau-Brunswick fut adopté. Les Sœurs firent donc ainsi leurs premiers pas dans la carrière de l'enseignement, et le succès de leurs débuts fut à la fois un encouragement et une récompense pour elles et pour les nombreux bienfaiteurs de l'œuvre, dont la générosité dépassa toute prévision. Ce fut alors que la communauté de Campbellton se porta au secours de celle de Tracadie, lui envoyant la Sœur Belle-Isle, qui, de 1915 à 1917, mit au service de l'académie son talent d'organisation et son expérience.

L'établissement donne également le cours académique et le cours commercial. L'enseignement s'y fait dans les deux langues, le français et l'anglais. Les élèves du cours académique peuvent poursuivre leurs études pour être admises à l'école normale et se rendre même jusqu'à la onzième année inclusivement, ce qui leur permet de passer les examens



S. EXC. MGR P.-A. CHIASSON, C. J. M.
Troisième évêque de Chatham (1920)

officiels d'immatriculation. Ces derniers examens leur ouvrent la porte à toutes sortes de carrières. Au cours commercial, elles sont à même aussi de se préparer à tous les diplômes de sténographie et dactylographie. Enfin, l'enseignement du chant, de la musique, du dessin et de la peinture est donné de manière à conduire les élèves aux diplômes les plus élevés.

Depuis quelques années, une école ménagère a été ajoutée aux autres classes et toutes les élèves de la division des grandes y apprennent ce qui peut faire d'elles de bonnes maîtresses de maison. Un cours complet d'enseignement ménager est même donné aux personnes du dehors qui le désirent.

Déjà une centaine d'élèves ont été admises à l'école normale; un grand nombre d'entre elles ont porté, soit dans la carrière de l'enseignement, soit dans celle de garde-malade, le bon renom de leur Alma Mater. D'autres, enfin, choisissant la meilleure part, se sont consacrées à Dieu dans différentes congrégations religieuses.

Le 12 juillet 1937, les petits oiseaux d'autrefois revenaient joyeux au nid, pour célébrer le jubilé d'argent de l'académie. La fête fut grandiose. Invité à honorer ces journées de sa présence, S. Exc. Mgr P.-A. Chiasson, évêque de Chatham, daigna faire cette réponse à la supérieure:

« Vous m'écrivez, en m'en envoyant le programme, que vous aurez de grandes fêtes les 11 et 12 juillet pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de votre académie. Je vous remercie

de m'avoir adressé ce programme, en me faisant connaître cette bonne nouvelle. On ne doit jamais, en effet, laisser passer inaperçues de telles circonstances, pour témoigner à Dieu sa reconnaissance pour toutes les grâces qu'il nous fait.

« Il est bien certain que ces grâces on été nombreuses pendant ces vingt-cinq ans passés dans le travail de l'éducation des jeunes filles et des enfants. Combien d'âmes les religieuses ont cultivées! Combien elles en ont aidé à découvrir en elles et à affermir la vocation religieuse. Ce sont là des grâces de tout premier choix. Aussi ce sera avec plaisir que j'irai m'unir à votre joie et à votre reconnaissance ces jours-là.

« Je serai donc heureux de célébrer une messe pontificale et de me prêter à tout ce que vous me demanderez. Ce sera mon obole de reconnaissance aux Sœurs pour les services qu'elles rendent, par leur travail et leurs vertus, à notre diocèse.

« Je vous prie d'agréer l'expression de mon religieux dévouement en Jésus et Marie.

† P.-A. CHIASSON, évêque de Chatham. »

Cette appréciation^m dépasse tous les désirs des Sœurs, en même temps qu'elle est pour elles le plus précieux de tous les encouragements.

L'hôpital général

(1898)

Dès les premiers jours de leur arrivée, les religieuses du lazaret avaient vu accourir à elles des malades du dehors, qu'elles avaient assistés de leur mieux, surtout en leur donnant les remèdes dont ils avaient besoin; et le nombre de ces malades n'ayant cessé de s'accroître, elles eurent la pensée d'ouvrir un hôpital général, en faveur surtout des pauvres et des abandonnés. Lorsqu'en 1898 elles se décidèrent à ajouter au lazaret l'aile destinée à leurs orphelins, une grande partie en fut affectée à recevoir les malades et l'organisation de l'hôpital commença. L'installation intérieure était très bonne, l'établissement se trouvant chauffé par un système de calorifères à eau chaude et pourvu de salles de bains conformes à tous les progrès modernes. La pharmacie était déjà complète et l'on se procura une collection de tous les instruments de chirurgie nécessaires pour les opérations.

La charité publique et celle de généreux bienfaiteurs, qui avait rendu cette construction possible, vint aussi à l'aide de l'œuvre naissante. Le docteur Smith, le premier, y donna, jusqu'à sa mort, des soins gratuits; et s'il arriva que parfois des malades furent à même de payer quelque chose pour leurs

frais d'hôpital, la grande majorité des personnes admises furent, pendant plusieurs années, des pauvres incapables d'offrir aucune rétribution.

Dès l'année 1899, du 1^{er} janvier au 31 décembre, soixante-treize malades furent soignés, représentant un total de 1,038 jours d'hospitalisation. Plusieurs cas très graves se rencontrèrent, pour lesquels les soins eussent manqué à domicile, où, très probablement, ils se fussent terminés d'une manière fatale. Plusieurs opérations chirurgicales furent faites par les docteurs Duffy, actuellement chirurgien à Saint-Jean, et A.-J. Losier, de Chatham, qui mirent aussi leur science et leur habileté au service des malades. On n'eut, dans cette année, à déplorer aucune mort.

Dans les années suivantes, le nombre des malades ne cessa d'augmenter; ils accouraient des comtés de Gloucester et de Northumberland, de Tracadie et des paroisses environnantes; on en voyait venir jusque de Bathurst et de Chatham. Frappé de l'importance de cette œuvre, aussi bien que de la générosité et du dévouement avec lesquelles elle était conduite, le gouvernement provincial, dans la session parlementaire de 1900, vota un subside annuel de 300 piastres, qui, au cours des deux années suivantes, fut porté à 400. Ce fut un grand secours pour les Sœurs, qui déclarèrent plusieurs fois, dans les rapports officiels envoyés chaque année à Fredericton, que, sans cette générosité du gouvernement, elles se fussent trouvées dans l'impossibilité de maintenir l'hôpital.

Le nombre des malades alla toujours en augmentant. Dix ans après l'ouverture de l'hôpital, en



LE DOCTEUR PAULIN

Officier médical du département d'Hygiène pour les comtés
de Gloucester, Restigouche et Madawaska depuis 1934
Premier médecin résidant de Tracadie (1920)

1908, ils accoururent jusque de Miscou, de Richibouctou et même du Madawaska. Leur nombre atteint déjà 190 en cette année et leur traitement représente 1,418 jours d'hospitalisation. On ne fait aucune distinction de religion ni de race; les indigents continuent à être admis à l'égal de ceux qui peuvent défrayer leurs dépenses: les uns comme les autres reçoivent les mêmes soins, la même nourriture saine et bien préparée. Le docteur Smith donne toujours ses soins gratuits, mais les médecins des autres districts ont la faculté, s'ils le veulent, d'envoyer leurs malades à l'hôpital et de venir eux-mêmes les y soigner.

L'année 1909 vit la mort du dévoué docteur Smith. Son successeur au lazaret, le docteur J.-A. Langis, lui succéda aussi dans sa charité. L'hôpital continua de se développer ainsi jusqu'en 1920, date à laquelle le premier médecin résident, le docteur J.-E. Paulin, vint s'installer à Tracadie et prit tout particulièrement la charge de l'hôpital, dont il devait être l'ami aussi sincère que le bienfaiteur toujours dévoué. Cette présence continuelle d'un nouveau médecin dans le pays fut un grand secours pour la population et l'occasion d'un nouveau progrès pour l'hôpital. Malgré leur zèle et leur dévouement, le docteur Smith et le docteur Langis avaient dû faire passer avant tout leurs devoirs envers le lazaret, dont ils étaient officiellement chargés. Le docteur Paulin, n'ayant en rien à s'occuper des lépreux, était entièrement libre pour donner ses soins aux malades du dehors. Avec lui, d'ailleurs, plusieurs autres médecins des environs

apportèrent leur concours à l'hôpital; en tout premier lieu l'excellent docteur C.-J. Veniot, député de Bathurst, s'est acquis la reconnaissance des religieuses et des malades. Le résultat fut tel que bien vite un besoin se fit sentir d'améliorations dans l'intérieur de l'hôpital. En 1922, la révérende Mère La Dauversière, alors supérieure, fit commencer les travaux qui devaient rendre parfaite l'organisation et donner à l'établissement sa physionomie définitive. Les cloisons du premier étage furent abattues et tout fut reconstruit, divisé de manière à mettre l'Hôtel-Dieu au niveau des meilleures institutions modernes. Pendant tout le temps que durèrent ces travaux, il fallut évidemment se résigner à n'admettre aucun malade: seuls quelques hommes, plus ou moins estropiés, qui se trouvaient alors en traitement, purent rester au rez-de-chaussée, dans une salle provisoire que l'on organisa pour eux. La joie n'était pas exilée de ce petit coin retiré, chacun mettant du sien pour rompre la monotonie de l'isolement, à la grande satisfaction des Sœurs, pour qui les soins à rendre aux malades, en de telles conditions, devenaient plus difficiles.

Au bout de quelques mois, tout fut fini: l'hôpital apparut alors tel qu'il est maintenant. Il contient trente-deux lits, répartis en huit chambres privées, et deux salles communes. Au premier étage se trouvent le bureau d'enregistrement, un parloir et le département des hommes; au-dessus, le laboratoire, les chambres et la salle des femmes; chacun de ces départements a ses salles de pansements et de diététique, son installation complète de toilette et de

bains. Au troisième enfin sont installées la radiographie, les salles d'anesthésie et d'opérations, auxquelles un ascenseur permet d'amener les malades des étages inférieurs, les annexes pour les médecins, la chambre de stérilisation.

Le personnel comprend douze gardes-malades enregistrées, une technicienne de laboratoire, une des rayons X, une diététicienne et trois pharmaciennes diplômées; toutes sont des Sœurs de la communauté.

Le 20 mai 1930, l'Hôtel-Dieu reçut la visite du docteur Scammel, délégué de l'Association des Chirurgiens américains, accompagné de M. l'avocat Gilbert, président du bureau de l'hôpital Dunn, à Bathurst, et de Mlle Stewart, surintendante du même établissement. Après un examen minutieux de chaque département, tous se déclarèrent très satisfaits de l'organisation et laissèrent entrevoir que l'Hôtel-Dieu remplissait les conditions requises pour être admis dans la classe des hôpitaux modèles (*standardized*). A l'automne de la même année, l'avis officiel arriva que ce titre si important était accordé. Par le fait même, l'Hôtel-Dieu se voyait proclamé l'égal des premiers hôpitaux de l'Amérique, particulièrement en ce qui concerne les résultats obtenus dans son service et la perfection de son installation.

Pour se rendre compte de l'importance de ce titre, il faut savoir que, surtout depuis l'année 1917, le Collège des Médecins et Chirurgiens américains s'efforce d'élever très haut l'idéal des hôpitaux du continent et de les faire passer de l'état insuffisant



LE DOCTEUR ALDÉA ROBICHAUD
Chirurgien de l'hôpital depuis 1934

où se trouvaient un trop grand nombre d'entre eux, à la condition d'établissements aussi parfaitement équipés que possible, pour administrer les soins nécessaires aux malades. Nulle institution ne peut obtenir le diplôme d'« hôpital modèle » avant d'avoir fourni la preuve qu'elle a atteint le degré de perfection exigé par le Collège des Chirurgiens, dans tous les services que doit donner un hôpital digne de ce titre.

Des relations complètes de tout ce qui arrive à chaque malade, durant son séjour à l'hôpital, doivent être conservées. Les résultats du traitement chirurgical ou médical, les causes de toute infection contractée dans l'établissement, celles de décès ou de complications inaccoutumées: tout doit être discuté dans des réunions du bureau médical, tenues à intervalles réguliers. L'hôpital doit avoir une installation de rayons X, un laboratoire pour les examens du sang, des crachats, des urines, du pus, aussi bien que pour les analyses chimiques de diverses sortes. Dans les cas critiques ou douteux, des consultations doivent avoir lieu entre les membres du bureau médical. Aucun médecin n'est admis à pratiquer dans un « hôpital modèle » s'il ne possède un diplôme de médecin-chirurgien de l'une des écoles médicales reconnues et s'il n'est licencié par l'association provinciale des médecins de la région.

Le résultat de cette organisation n'a pu manquer de se révéler dans les merveilleux progrès accomplis partout dans les hôpitaux. Dans l'« hôpital modèle », le patient, à l'heure actuelle, arrive à la guérison après un traitement moyen de dix à quinze jours,

au lieu de vingt-cinq accusés autrefois. Ce résultat signifie, non seulement une diminution des frais de maladie, mais aussi la possibilité pour le malade de reprendre beaucoup plus vite ses occupations ordinaires.

L'Hôtel-Dieu de Tracadie peut donc se glorifier de posséder tout ce que le progrès moderne a inventé pour le confort et le traitement efficace des malades.

Le 17 avril 1930, l'Hôtel-Dieu avait aussi été reconnu par l'Association des Gardes-Malades du Nouveau-Brunswick comme école de gardes-malades pour la province, ce qui permet désormais aux religieuses d'accomplir, sans quitter leur communauté, les études requises pour obtenir le diplôme.

Enfin, le docteur Paulin ayant été, en 1934, nommé, par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, officier médical du département d'hygiène pour les comtés de Gloucester, Restigouche et Madawaska, le docteur A. Robichaud est venu prendre sa place, apportant à l'hôpital son exceptionnelle habileté dans la chirurgie.

Depuis lors, l'Hôtel-Dieu continue d'être un lieu de bénédiction pour toute la contrée; il est toujours rempli de malades qui y viennent chercher les soins sages et dévoués des religieuses et des médecins.

CHAPITRE XIII

Le lazaret jusqu'à nos jours

Retour sur l'état intérieur du lazaret — Mauvaises dispositions des lépreux — Enquête gouvernementale (1896-1937)

Nous avons laissé les lépreux nouvellement établis dans l'hôpital que le gouvernement venait de leur faire construire, et jouissant d'un bien-être que ni eux ni leurs devanciers n'avaient connu jusqu'alors. Mais dès cette année 1896, et durant la suivante, plusieurs nouveau-venus ayant été internés au lazaret, il se trouva, parmi ces derniers, des esprits soupçonneux et turbulents, qui eurent tôt fait de mettre le trouble et le désarroi parmi leurs compagnons. A ceux-ci, pour la plupart pauvres gens grossiers et très ignorants, il leur fut facile d'insinuer que les Sœurs, spéculant sur la paie qu'elles recevaient du gouvernement, tenaient à voir le lazaret toujours rempli et se gardaient bien, pour cela, de leur donner les remèdes qui auraient pu les guérir. Ils osèrent aller jusqu'à accuser les Sœurs de garder pour elles-mêmes une partie des sommes mises à leur disposition pour l'entretien des malades. Le résultat, on le conçoit, ne se fit pas attendre. Devenant d'une exigence extrême en tout ce qui concernait la nourriture et le vêtement, les lépreux se

laissèrent aller à un tel degré d'insubordination, que les Sœurs se trouvaient impuissantes à les satisfaire et à rétablir l'ordre: on se serait cru revenu aux pires jours de l'histoire du lazaret. Les malheureux tentèrent même de faire parvenir leurs prétendus griefs au gouvernement. Ils crurent trouver un intermédiaire dans M. Robert Young, de Caraquet, à qui ils adressèrent leurs doléances, pour qu'il les fit parvenir à qui de droit. Mais M. Young, se rendant compte de la véritable situation, au lieu d'envoyer le factum au gouvernement, le remit aux Sœurs, qui le firent, elles-mêmes, parvenir à destination, en demandant une enquête. Une commission médicale fut, en conséquence, envoyée sur les lieux, à l'automne de 1898. Cette commission examina très exactement toutes choses, voyant et interrogeant séparément, non seulement chacun des malades, mais aussi les serviteurs et les servantes attachés au lazaret. Le rapport qu'elle fit ensuite au gouvernement montre avec tant d'évidence et d'exactitude l'état réel du lazaret à cette époque troublée, que, malgré sa longueur, nous croyons aussi important qu'intéressant de le reproduire ici, du moins dans ses parties principales.

« Rapport de la commission médicale nommée, le 26 octobre 1898, pour faire enquête sur les plaintes contre l'administration du lazaret de Tracadie.

« Nous, soussignés, docteurs E.-P. La Chapelle, professeur à la faculté de médecine de l'Université Laval, à Montréal, président du conseil d'hygiène de la province de Québec et surintendant de l'hôpital

Notre-Dame; A. Vallée, professeur à la faculté de médecine de l'université Laval, à Québec, et surintendant de l'asile d'aliénés de Beauport; F.-P. Benoit, attaché au service médical de l'hôpital Notre-Dame et rédacteur en chef de *l'Union Médicale*: experts nommés par ordre en conseil du gouvernement fédéral, passé le 26 octobre 1898, nous sommes transportés à Tracadie, N.-B., conformément aux instructions de l'honorable ministre de l'Agriculture, et nous sommes présentés au lazaret, dès notre arrivée, le 1^{er} novembre courant, sans y être attendus.

« Après avoir présenté nos lettres d'autorisation à la révérende Mère Supérieure, nous avons procédé immédiatement à l'inspection de l'établissement, et nous sommes fait conduire tout d'abord à la cuisine et au garde-manger, où nous avons trouvé tout dans un état parfait. Les diverses chambres consacrées à la mise en magasin des provisions alimentaires, les cuisines sont très propres, bien éclairées et bien aérées. La farine, le bœuf, le poisson séché, le beurre, les œufs, les légumes, les céréales, le pain, etc., nous ont paru bien conservés, et de première qualité. Il en était ainsi des provisions de confitures, de cassonade, de mélasse, de tabac, etc., tout cela à l'usage des malades. Certains plats: poulets, légumes, pâtisseries, préparés pour leur prochain repas, étaient bien cuits et appétissants.

« Nous avons ensuite visité le quartier des lépreux: les dortoirs, les salles à manger, les salles de travail, etc. Tout était dans un état de très grande propreté: plancher, meubles, lits, vêtements pendus au vestiaire. Dans une salle du rez-de-

chaussée, garnie d'établis, les malades ont chacun un coffre où ils gardent les outils ou autres objets qu'il leur plaît d'avoir. On leur accorde pleine liberté d'aller et de venir sur le terrain du lazaret; ils ont leurs chaloupes, fusils, lignes, et peuvent faire la chasse et la pêche dans la baie de Tracadie.

« Le lendemain et le surlendemain, notre inspection de la bâtisse étant terminée, nous avons amené devant nous dans une chambre, et seuls, et longuement questionné les lépreux dont les noms suivent (suivent ici les noms de seize lépreux). Nous nous sommes de plus offerts à entendre tout autre malade qui voudrait nous parler; mais personne autre ne s'est présenté. Il y a au lazaret 31 lépreux... »

Les commissaires enquêteurs ajoutent ici qu'ils ont ensuite interrogé les religieuses, le chapelain, le médecin visiteur du lazaret, tous les employés, les cuisiniers, les boulangers, et autres. Puis ils se sont rendus à Caraquet, où ils ont eu une entrevue avec M. Robert Young, qui avait reçu les plaintes des malades, et les avait transmises aux autorités du lazaret. « M. Young, ajoutent-ils, nous a déclaré qu'en dehors des plaintes portées par les lépreux contre l'administration, il n'a eu connaissance de rien, ni par lui-même ni par d'autres. »

Ils continuent ainsi:

« Il résulte de notre enquête que les plaintes portées par les lépreux au sujet de l'administration du lazaret, et transmises par celle-ci à votre département, plaintes que ces lépreux nous ont répétées d'une façon à peu près identique, ne sont pas fondées, comme il nous a été facile de nous en rendre compte

par notre inspection, par les questions contradictoires posées aux malades, ainsi que par les explications et les renseignements qui nous ont été fournis par les personnes interrogées. Il est arrivé quelquefois — les religieuses et les serviteurs l'admettent volontiers — qu'une fournée de pain n'était pas aussi bien réussie que la précédente; que le poisson frais, acheté durant la semaine, avait, malgré toutes les précautions prises, une légère odeur lorsqu'on le servit aux malades; mais cela n'est arrivé que rarement, et d'une manière exceptionnelle. A certaines époques de l'année, lorsqu'il est difficile de se procurer du bœuf frais, on a servi aux lépreux du bœuf salé, qui, comme chacun le sait, prend alors une teinte noirâtre, mais reste parfaitement comestible. Mais jamais les malades n'ont eu devant eux des mets gâtés ou impropres à la nourriture. Au contraire, les religieuses paraissent se conformer avec beaucoup de complaisance aux exigences des lépreux, et leur donner les mets sous la forme qui paraît leur faire le plus plaisir; et cela n'est pas aussi facile que dans un hôpital ordinaire. La lèpre est un mal qui, dans la forme tuberculeuse surtout, envahit l'intérieur de la bouche et de la gorge; elle modifie aussi considérablement les sens, y compris celui du goût. Lorsqu'il en est ainsi, l'alimentation des lépreux devient d'autant plus difficile qu'il est impossible d'employer, dans la préparation des mets, le sel, le poivre et les autres condiments usuels, à cause de la douleur locale qu'ils provoquent dans la bouche ulcérée des lépreux. Dans ce cas, l'usage des salaisons, même bien dessalées, les fait souffrir.

Il arrive souvent que ces malheureux, irrités par le mal, deviennent capricieux et difficiles à satisfaire. En ce qui concerne donc l'alimentation des lépreux, nous sommes convaincus que les religieuses font leur possible pour les contenter, leur donnant une nourriture aussi substantielle que le permettent les ressources du pays, et préparée, autant que possible, suivant la manière exigée par la maladie.

« Tous les malades, d'ailleurs, ne se sont plaints de la nourriture qu'en second lieu : la cause première et principale de leur mécontentement, c'est de ne pas être guéris. Cette idée de la possibilité de la guérison, éveillée par un instinct bien naturel de malades, est entretenue encore par des légendes locales de cures merveilleuses, qu'ils se racontent entre eux, et par des superstitions cultivées avec soin. Ils admettent bien que le médecin les visite de temps à autre; qu'il vient, en outre, les voir chaque fois qu'ils le demandent; qu'il leur donne de bons soins dans tous les accidents de leur maladie; mais ils lui reprochent avec amertume de ne pas chercher à les guérir. Nous avons eu beau discuter avec eux, essayer de leur démontrer l'impossibilité d'une guérison dans l'état actuel de la science, ils n'ont rien voulu entendre. Et cette idée qu'on pourrait les guérir, mais qu'on les laisse mourir tranquillement, après les avoir enfermés dans l'enceinte du lazaret, les rend injustes et violents — du moins quelques-uns d'entre eux — vis-à-vis du médecin, qu'ils refusent de voir, et des religieuses, qu'ils traitent alors avec colère et menaces.

« Les malades se plaignent que leur correspondance ne peut pas rester secrète. Nous les avons particulièrement interrogés à ce sujet. « Nous « recevons bien nos lettres, nous ont-ils dit, mais nous « ne pouvons pas répondre sans que nos lettres soient « cachetées par les Sœurs. » Ceci est inexact. Les malades peuvent remettre leurs lettres cachetées aux Sœurs; mais celles-ci exigent — et elles ont bien raison — qu'aucune lettre ne quitte le lazaret sans qu'une Sœur l'ait auparavant placée dans une seconde enveloppe, sur laquelle elle-même écrit de nouveau l'adresse. Cette mesure a été établie à la demande du maître de poste. Toutes les lettres reçues sont remises aux malades sans être ouvertes.

« Les malades se sont plaints aussi qu'on ne les tienne pas occupés. Ils ne sont cependant pas forcés de rester oisifs. Ils peuvent, l'été, se promener en barque, pêcher, chasser, cultiver un jardin; ils ont à leur disposition une chambre garnie d'établis, où l'on conserve leurs coffres à outils, et où ils peuvent travailler le bois. Mais combien sont capables de le faire? La lèpre, qu'elle soit tuberculeuse ou anesthésique, déforme les mains, mutile les doigts, atrophie les muscles. Les pieds, non plus, ne sont pas épargnés. Le travail, d'abord douloureux, devient bientôt impossible. Il est donc inutile de songer à faire travailler ces malheureux mutilés, qui ne paraissent pas d'ailleurs en avoir un grand désir, puisque le jardin est abandonné, que les outils restent au repos, et qu'ils s'empressent, quand on leur parle de travail, de nous montrer leurs mains, et de proclamer bien haut que le gouvernement s'est

engagé à les nourrir. On ne peut d'ailleurs songer à utiliser le travail des lépreux, puisque d'abord ce travail est très limité, et qu'ensuite son produit ne saurait sortir du lazaret. Quelques-uns pourraient s'occuper du soin de la maison, rentrer le bois, surveiller le feu, faire du nettoyage... : les religieuses leur laissent à ce sujet la liberté la plus entière, dont, en général d'ailleurs, ils ont bien soin de ne pas abuser : très peu consentent à s'occuper ainsi.

« En somme, après avoir vu les choses par nous-mêmes, et nous être renseignés auprès des lépreux, des religieuses, du chapelain, du médecin-inspecteur, des serviteurs, etc., nous en arrivons à la conclusion que l'administration du lazaret de Tracadie est faite sur des bases sérieuses, très humanitaires, et de manière à donner satisfaction sur tous les points désirables en un tel établissement. »

Les plaintes portées par les lépreux se trouvant donc ainsi longuement discutées et réfutées, les médecins ajoutent que pourtant il serait bon d'introduire certaines modifications de détail, afin d'enlever, autant que possible, les prétextes aux réclamations futiles et non fondées des malades ; et ils font suivre les conclusions de leur rapport de quelques recommandations dont voici les principaux points :

« 1. Il n'y a aucune raison de modifier, en quoi que ce soit, la position des religieuses du lazaret, qui s'acquittent des charges administratives de l'institution avec habileté, dévouement et économie. Le soin des malades ne saurait être placé en de meilleures mains.

« 2. Quant à ce qui concerne le traitement médical des lépreux, l'établissement et la surveillance de leur diète alimentaire, les prescriptions hygiéniques et sanitaires propres à une institution de ce genre, nous croyons qu'il serait de beaucoup préférable d'en confier la direction à un surintendant médical : ce qui les mettrait, au point de vue scientifique et pratique, à l'abri de toute contestation. Le docteur Smith, l'inspecteur actuel du lazaret, a qualité, sous tous les rapports, pour remplir cette charge.

« 3. Cette mesure assurerait aux lépreux une surveillance médicale continuelle et active, et leur apporterait un confort moral considérable. Les rapports entre le surintendant médical et les malades seraient facilités, si celui-ci avait un bureau dans l'hôpital même, et des clefs pour y entrer et visiter ses malades à discrétion. Tous seraient vus par le médecin, au moins une fois par semaine.

« 4. Le gouvernement pourrait s'assurer de l'efficacité de l'administration et du service médical du lazaret, en le faisant visiter, au moins une fois par année, par le chef médical du département de l'Agriculture, ou par le surintendant général des Quarantaines.

« 5. D'après les explications qui nous ont été données, les lépreux sont internés par le médecin seul, et sans que le gouvernement en soit même averti. Nous croyons qu'à l'admission de chaque lépreux, le médecin devrait être tenu à faire, à votre département, un rapport succinct, indiquant le nom du malade, son âge, son état civil, l'endroit d'où il vient et la date de son entrée. Cette mesure serait

une protection pour les individus, en même temps qu'une sauvegarde pour l'administration du lazaret, et pour le gouvernement lui-même, si quelqu'un s'avisait un jour de crier à la séquestration arbitraire.

« 6. La visite des parents aux malades ne devrait pas avoir lieu dans la salle commune (ou salle de travail), mais dans un parloir aménagé spécialement à cet effet.

« 7. Les Sœurs n'ont pas de glacière pour conserver les aliments pendant la saison chaude. Cela explique comment il a pu arriver quelquefois que ces aliments ne fussent plus absolument frais. Les Sœurs se servent, du mieux qu'elles peuvent, de la glacière du presbytère, qui est éloignée, beaucoup trop petite et insuffisante. Il serait aisé d'en construire une au lazaret, et l'on aurait toute facilité pour l'approvisionner de glace durant l'hiver.

« 8. L'étable attenante au lazaret est très petite, et ne peut loger que trois vaches: ce qui est insuffisant. A certaines époques de l'année, les Sœurs sont obligées d'acheter du lait au dehors. Nous recommandons donc d'agrandir l'étable, ce qui peut se faire à peu de frais.

« 9. Nous conseillons fort au gouvernement de voir à ce qu'il y ait, dans le lazaret, une ou deux chambres appropriées, où l'on permette, quand le cas se présente, à des époux lépreux de vivre ensemble, et de se donner mutuellement les soins propres à adoucir leur état. Nous avons constaté que l'on emploie encore, dans les dortoirs, les couchettes du genre utilisé autrefois, en bois, et entourées de rideaux. Ces couchettes sont con-

damnées par tous les hygiénistes. On devrait les remplacer par des couchettes en fer, avec sommier métallique, et sans rideaux.

« 10. Il est nécessaire que les salles, ou toutes autres pièces où sont les lépreux, soient munies de crachoirs convenables, contenant une solution antiseptique.

« 11. Pour ne pas s'exposer à créer un nouveau foyer d'infection dans le village de Tracadie, où la maladie paraît à peu près éteinte — les malades venant maintenant du dehors — il est urgent de cesser d'enterrer les lépreux dans le cimetière paroissial, où plus de quarante d'entre eux sont déjà inhumés, dans le voisinage de l'école publique. Nous considérons que le cimetière des lépreux devrait être situé sur le terrain même du lazaret, près de la baie, afin d'éviter tout danger de contamination de la nappe d'eau souterraine, et de ne pas s'exposer à avoir à remuer fréquemment ce terrain, ainsi infecté, ce qui est dangereux pour la santé publique. »

Dès l'année suivante, le gouvernement se mit à l'œuvre, pour faire exécuter les recommandations de la commission médicale. Le docteur Montizambert, directeur général de la santé publique, fut chargé de visiter chaque année le lazaret. Il fit sa première visite au mois de juillet 1899; et le 1^{er} décembre de la même année, il écrivit à la supérieure que le désir du ministre de l'Agriculture était qu'elle se conformât aux termes du rapport des inspecteurs dont copie lui était envoyée. Au docteur Smith, nommé surintendant médical, reviendrait le règlement du régime alimentaire, ainsi que tout ce qui

concernait les prescriptions hygiéniques et sanitaires. Le ministre voulait aussi que le docteur Smith eût, dans la maison, près de l'entrée principale et de la pharmacie, un bureau d'où il pourrait avoir libre accès dans les salles des malades.

Cette lettre du docteur Montizambert donna lieu à une interprétation erronée. On crut que le désir du ministre était que les lépreux eussent libre accès au bureau du médecin, et qu'ils eussent, par conséquent, à circuler aux abords de la pharmacie. Mère Doucet, qui, depuis le 3 septembre, avait succédé à Mère Saint-Jean de Goto, montra les inconvénients de pareille disposition et présenta ses objections dans une lettre du 11 décembre. Elle proposait de faire aménager une chambre de consultation dans les appartements mêmes des lépreux, à l'extrémité de la salle des femmes, où se trouvait plus d'espace disponible, afin d'obvier à l'inconvénient de voir ainsi sans cesse errer les lépreux en dehors de la partie qui leur était réservée. La réponse ne se fit pas attendre: le docteur Montizambert fit remarquer l'erreur, mais maintint que le ministre entendait que le docteur Smith eût son bureau près de la pharmacie et de la porte d'entrée. Le seul appartement disponible, dans cette partie du lazaret, était une petite chambre à l'usage de la portière: on la mit à la disposition du docteur; et la portière en fut réduite à se tenir dans le corridor d'entrée. Au bout de quelques années, on divisa le parloir, situé tout à côté, pour y faire une autre petite pièce où elle pût enfin se réfugier. Depuis le moment où le docteur Smith fut ainsi installé, le

surintendant médical de la léproserie a son bureau tout près de la porte d'entrée, en face de la pharmacie; mais jamais les lépreux ne viennent l'y trouver. C'est lui-même qui entre, comme il le veut et quand il le veut, dans leurs salles ou leurs chambres, avec la plus complète liberté de tout visiter, et de leur donner ses soins comme il le juge à propos.

En ce même automne de 1899, le gouvernement fit construire la glacière demandée par les inspecteurs, ainsi que les granges et les hangars. Enfin les couchettes en bois des salles des lépreux furent remplacées par des couchettes de fer. Toutefois, pour des raisons faciles à comprendre, de décence et de discrétion, on obtint sans difficulté de conserver à chaque lit des rideaux capables de glisser sur des tringles en fer, laissant ainsi, sauf les moments où l'on devait les tirer, circuler l'air abondamment.

Enfin le gouvernement augmenta, par deux fois, de 200 dollars l'allocation de la communauté, qui jusqu'alors n'était que de 800. Ce dernier point montre bien le véritable effet produit par la visite officielle de la commission médicale: l'administration des Sœurs était appréciée à sa valeur, et le résultat, loin de leur être défavorable, proclamait à la fois leur dévouement, leur savoir-faire et leur esprit d'économie.

Ainsi que nous venons de le dire en passant, le 3 septembre 1899, Mère Doucet avait succédé à Mère Saint-Jean de Goto, dans la charge de supérieure. Avec sa bonté habituelle, Mgr Rogers était venu tout exprès de Chatham pour présider l'élection

et confirmer la nouvelle supérieure. A cette époque, le chemin de fer ne venait pas encore à Tracadie; et



SA GRANDEUR MGR TH.-FRANÇOIS BARRY
Deuxième évêque de Chatham (1903-1920)

et la congédiant de ce mot qui venait si souvent sur ses lèvres: « *God bless you.* » A toutes ses visites, il se rendait dans les salles des malades et des enfants et n'en sortait jamais sans laisser aux uns et aux autres le moyen de se procurer quelques douceurs. Mais la fin de sa longue et féconde carrière approchait. Trop âgé pour soutenir plus longtemps les fatigues de ses courses apostoliques,

c'était en voiture que le prélat, âgé et malade, devait faire le trajet de cinquante milles (80 kilomètres) qui sépare du lazaret sa ville épiscopale. Arrivé à la communauté, le bon évêque se faisait tout à tous, parcourant les corridors, la main levée pour tout bénir. Avec une suave affabilité, il s'arrêtait pour parler à chacune des Sœurs qu'il rencontrait, fût-elle la dernière des postulantes, lui demandant son nom, s'informant de tout ce qui la concernait,

il demanda au Saint-Siège et obtint un coadjuteur. Le 11 février 1900, dimanche de la Septuagésime, Mgr Thomas-François Barry, jusqu'alors vicaire général, fut sacré évêque titulaire de Thugga, avec droit de succession au siège épiscopal de Chatham.

Pendant l'hiver de 1900, une épidémie de diphtérie légère sévit au sein de la communauté: dix-sept Sœurs en furent atteintes. Grâce à Dieu, on n'eut aucune mort à déplorer, mais ce ne fut qu'au printemps suivant que l'on put désinfecter l'infirmerie et les chambres des religieuses.

Au mois de mars de cette même année, les Sœurs eurent la consolation de recevoir, à leur petit Hôtel-Dieu, un vieillard sexagénaire, plus cassé par les infirmités que par l'âge, et dont l'âme était encore plus souffrante que le corps. Depuis nombre d'années, il n'avait pratiqué aucune religion. Il fut reçu avec la joie que cause le retour d'une brebis errante, et hospitalisé à la salle Saint-Antoine¹. Les sentiments d'une foi vive ne tardèrent pas à se ranimer dans son cœur. Il était revenu à tous ses devoirs, lorsque, subitement, sans que rien pût faire prévoir une fin aussi prochaine, il entra en agonie, dans la nuit du 5 avril. Purifié déjà par les sacrements qu'il avait reçus, il put encore recevoir l'extrême-onction et rendit son âme à Dieu.

Après les événements que nous venons de raconter, une paix relative régna parmi les malades du lazaret. Il ne manqua pourtant jamais, ni alors, ni plus tard, de caractères tumultueux et irascibles;

1. Salle des hommes, à l'Hôtel-Dieu.

et lorsque la patience des Sœurs avait triomphé de quelqu'un d'entre eux, d'autres arrivaient pour lesquels il fallait recommencer le travail. Une lettre de Mère Doucet à l'honorable Sydney (8 mars 1900) dit que les malades, dont la majorité sont des hommes, sont très exigeants sous le rapport de la nourriture. Aussi fallait-il bien prendre tous les moyens possibles pour éviter les plaintes. L'une des principales difficultés venait de ce qu'on ne pouvait que rarement se procurer de la viande et du poisson frais, pas même toujours toutes les semaines; il fallait donc en acheter de grandes quantités à la fois. La supérieure avait dû faire construire un réfrigérateur, réuni à la glacière; mais ce réfrigérateur, fait simplement en bois, ne répondait pas suffisamment aux besoins et n'avait jamais donné satisfaction. Mère Doucet écrivit donc (5 mai-7 juin 1900) au docteur Montizambert, le priant d'intervenir auprès du ministre, pour qu'on en construisît deux bons. Le fabricant qui a été consulté dit que, si les matériaux étaient sur les lieux il pourrait construire les deux réfrigérateurs pour 175 piastres. Ils devraient être construits dans la glacière, car, en les achetant tout faits, on ne pourrait les y faire entrer. Il en faudrait deux, la glacière étant disposée de telle manière qu'on n'en pourrait faire un assez grand pour répondre aux besoins.

L'intervention du docteur fut efficace, et, dès la fin de juin, les travaux de construction des deux réfrigérateurs purent être commencés.

Mais des événements bien autrement graves n'allaient pas tarder à se produire.

Au début de juillet 1902, l'autorité diocésaine jugea à propos de changer le curé de Tracadie, M. l'abbé Babineau, qui depuis 1870 avait exercé cette charge. Il eut pour successeur M. l'abbé Joseph Levasseur, dont nous avons déjà rencontré le nom.

Pendant les trente ans de son séjour à Tracadie, M. l'abbé Babineau s'était toujours montré l'ami, le protecteur et l'appui du lazaret et de la communauté, prenant à cœur leurs intérêts, et les entourant de toute sa sollicitude. L'administration temporelle comme le bien spirituel de l'œuvre avaient profité de son zèle, et lui doivent pareillement leur reconnaissance. Au moment où il quitta sa charge, il fut remplacé, près de la communauté et des lépreux, par un chapelain provisoire, le R. P. A. Danel, de la Compagnie de Jésus, qui arriva à Tracadie le 5 août 1902, et y demeura jusqu'au 19 mai de l'année suivante. Le premier soin du révérend Père fut de donner à la communauté les exercices de la retraite annuelle, qui fut suivie, le 13 du même mois d'août, de la visite canonique, accomplie par M. l'abbé L.-N. Dugal, vicaire général du diocèse. Ces jours de grâce furent aussi ceux d'une douloureuse épreuve, et les Sœurs durent se contenter de psalmodier le *Te Deum* qui les termina, incapables qu'elles étaient de le chanter. Une émotion trop poignante les écrasait: quelques heures auparavant, elles avaient dû faire leurs adieux à leur très aimée Mère Saint-Jean de Goto, la seule des six fondatrices demeurée jusqu'alors à Tracadie. Mère Saint-Jean de Goto avait été rappelée par sa communauté de Montréal, pour aller exercer la charge de supérieure

en celle d'Arthabaska. Il lui en avait coûté, certes, d'abandonner sa chère fondation de Tracadie, après y avoir passé trente-quatre ans; mais elle s'était soumise à la volonté de Dieu, manifestée par celle de ses supérieures.

A la suite de la retraite, après s'être consultées sur diverses questions importantes, les religieuses se trouvèrent d'accord pour penser qu'il leur serait avantageux de s'adresser de nouveau à leur communauté de Montréal pour demander qu'on leur envoyât une supérieure. Toutes les capitulaires signèrent à cet effet, le 16 août 1903, une lettre collective ainsi conçue:

« Nous, les soussignées, vos humbles Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Tracadie, vous prions, très honorée Mère, ainsi que votre chère communauté, de vouloir bien nous donner une supérieure, pour trois ans au moins, à partir du 3 septembre prochain; et toutes, d'un commun accord, nous nous engageons à reconnaître, dans toutes ses attributions, sa dignité de supérieure; et, avec bonheur, nous lui vouons à l'avance l'affection la plus filiale de nos cœurs reconnaissants.

« Espérant qu'il vous sera possible d'acquiescer à notre demande, nous nous soucrivons, avec le plus profond respect:

« Vos très humbles Sœurs et servantes, etc. »

Cette requête fut favorablement accueillie à Montréal, et, dès le 25, la réponse fut envoyée que Mère Brault, l'une des premières fondatrices, était nommée supérieure à Tracadie. Son départ fut toutefois ajourné, pour lui permettre de faire aupara-

vant la retraite annuelle avec sa communauté. Elle arriva à Tracadie le 23 septembre et fut confirmée dans sa charge le 25, au nom de l'évêque du diocèse, par le R. P. Danel. Le même soir, Mgr Barry, arrivant à la communauté, voulut apposer sa signature au procès-verbal de confirmation.

C'était la première fois que Mgr Barry visitait le lazaret depuis son élévation à l'épiscopat: il y fut reçu de tous avec un véritable bonheur. Il voulut voir dès le soir même toutes les Sœurs réunies; et le lendemain, après avoir célébré la messe de communauté, il administra le sacrement de confirmation à cinq petits orphelins et à deux lépreux. Sa Grandeur témoigna le plus grand intérêt à tout ce qui concernait les œuvres de la communauté; et comme le monastère, bâti par le gouvernement sur un terrain lui appartenant, n'était pas encore entouré de la clôture extérieure exigée par la règle, il recommanda à la nouvelle supérieure d'avoir à s'occuper sans retard de l'érection de cette clôture. Il voulut même se rendre personnellement avec elle sur le terrain où la clôture s'élèverait, et l'aider à la délimiter.

Quelques semaines plus tard, le prélat écrivit encore au R. P. Danel, lui recommandant de presser l'érection de la clôture extérieure, et lui disant que tel était aussi le désir du délégué apostolique. La supérieure et la communauté ne désiraient, certes, rien tant que la réalisation de ce projet; mais le lazaret, et le terrain qui en dépendait, n'étant pas la propriété des religieuses, ne convenait-il pas d'abord de demander l'assentiment du gouvernement? Mère Brault crut devoir auparavant con-

sulter l'évêque à ce sujet ; et le 11 octobre, elle lui adressa la lettre suivante :

« Nous sommes très heureuses que Votre Grandeur ait bien voulu nous aider à délimiter notre clôture à l'extérieur du couvent, et nous ait averties de la faire promptement. Cet acte de Votre Grandeur comble nos désirs, puisqu'il nous permet de vivre conformément à nos règles et à nos constitutions. Mais il est aussi une preuve de la sollicitude paternelle et éclairée que vous avez pour nous. Nous ne saurions donc, Monseigneur, assez vous en remercier. Nous comprenons que Dieu vous a placé pour être notre protecteur et notre conseiller; veuillez donc nous permettre d'exposer à Votre Grandeur l'embarras dans lequel nous nous trouvons en ce moment. Nous allons nous mettre à l'œuvre; mais le temps nous fait défaut pour présenter au gouvernement une requête en forme, demandant son assentiment et son secours. Le lazaret dépend de lui. De plus, la somme requise pour exécuter ces travaux de clôture sera assez forte, et au-dessus de nos moyens. Nous sommes assurées, Monseigneur, que vous ferez tout en votre pouvoir pour nous rendre le gouvernement favorable; mais nous désirerions encore que Votre Grandeur voulût bien, dans sa bonté, nous écrire quelques mots pour nous tracer la voie que nous allons avoir à suivre, afin de nous tirer d'embarras; ainsi serons-nous assurées, en obéissant à Votre Grandeur, d'accomplir la volonté de Dieu. »

L'évêque répondit, le 20 octobre, conseillant à la supérieure de consulter d'abord le gouvernement.

Trois jours après, donc, la Mère Brault écrivait à l'honorable Israël Tarte, alors ministre des Travaux publics, la lettre suivante :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Les Sœurs de Saint-Joseph ont l'honneur de vous informer que le lazaret, qu'elles tiennent au nom du gouvernement, n'a point encore de clôture. Depuis longtemps le besoin d'en avoir une se faisait bien sentir; mais le désir que nous avons de ne faire que les dépenses strictement nécessaires nous a fait retarder jusqu'à ce jour à en parler. Et, sans aucun doute, nous retarderions encore, mais voici que nos supérieurs ecclésiastiques, Sa Grandeur Mgr Barry, évêque-coadjuteur de Chatham, et Son Excellence le délégué apostolique, nous pressent d'établir notre clôture à l'extérieur, aussi bien qu'à l'intérieur, pour que nous nous conformions à nos règles et à nos constitutions. Ce travail ne peut être retardé, l'obéissance nous obligeant à l'entreprendre dès maintenant. Nous nous adressons donc à vous, Monsieur le Ministre, vous priant de vouloir bien nous accorder la somme indispensable pour cet ouvrage. Nous nous proposons d'ailleurs de faire cette clôture en bois, et le plus simplement possible, afin d'éviter toute dépense superflue. »

On joignit à cette lettre un plan du travail projeté, avec un devis approximatif, l'évaluant à 2,000 piastres; puis une copie en fut envoyée à Mgr Barry, qui la fit parvenir au délégué apos-

tolique. Celui-ci répondit, le 10 novembre, par une lettre de laquelle nous extrayons le passage suivant :

« Les Sœurs doivent, comme leurs règles l'exigent, avoir la clôture à l'intérieur de leur couvent; et il serait à désirer qu'elles eussent aussi la clôture extérieure. Elles ne doivent pas cependant insister imprudemment pour avoir cette dernière... »

M. Tarte ne faisait plus partie du ministère lorsque la lettre de la supérieure lui parvint. Il l'assura cependant qu'il la transmettrait à son successeur. « Je n'ai aucun doute, ajoutait-il, que mon successeur ne donne à votre communication toute l'attention qu'elle mérite. » Pourtant, comme on pouvait s'y attendre, le gouvernement ne s'empressa pas d'accorder son assentiment à une dépense dont il ne devait pas voir l'opportunité; et l'affaire demeura en suspens.

Durant l'automne 1902, la Mère Brault fit faire quelques changements au rez-de-chaussée de la partie réservée aux religieuses, afin d'agrandir le réfectoire des Sœurs et de placer la cuisine de la communauté plus à la portée de l'orphelinat et des salles de l'Hôtel-Dieu. Ce nouvel arrangement rendait inutile une cuisine dans l'orphelinat même, et eut pour résultat une économie assez considérable de combustible et de denrées alimentaires.

Un épisode assez curieux vint marquer cette même époque. Depuis quelques années, logeaient, dans une chambre de l'Hôtel-Dieu, deux vieux époux, qui, n'ayant pas d'enfants, s'étaient donnés à la communauté. Les lois de l'Église ne permettent pas

à deux époux de cohabiter sous le même toit que le saint Sacrement. Jusqu'alors, au milieu des autres sujets de préoccupation, l'on n'y avait pas songé. Le P. Danel attira sur ce point l'attention de la supérieure, qui signifia aux époux d'avoir à laisser leur chambre, pour retourner à la maison des serviteurs où ils avaient logé autrefois, avant l'ouverture de l'Hôtel-Dieu. Les deux vieux s'irritèrent à cette proposition, et préférèrent s'en retourner dans le monde. Comme ils avaient donné à la communauté le peu qu'ils possédaient, ils en réclamèrent, comme indemnité, la somme de 1,000 piastres. C'était plus que la valeur de leur terre et de leur mobilier, mais la communauté, contente de trouver l'occasion de se défaire de ce ménage, qui lui était à charge, paya les 1,000 piastres et les congédia. Ce ne fut pas sans peine: revenus de leur première colère, ils ne voulaient plus partir. Le P. Danel dut s'interposer; et devant son attitude énergique, n'osant plus résister davantage, ils prirent leur argent et plièrent bagage.

Cependant Mgr Rogers sentait de plus en plus ses forces décliner. Le 2 juillet 1901, il avait célébré ses noces d'or sacerdotales; mais la joie en fut tempérée par le mauvais état de sa santé, qui laissait entrevoir une fin prochaine. Désireux de prouver jusqu'au bout sa paternelle affection au lazaret et à la communauté de Tracadie, il voulut y revenir une dernière fois et présida lui-même, le 11 septembre, une cérémonie de profession. Quelques mois passèrent encore, et, le 22 mars 1903, l'annonce de la mort de leur évêque très aimé vint affliger tous les habitants du lazaret.

Mgr Rogers avait porté pendant près de quarante et un ans le fardeau de l'épiscopat. Son œuvre, au milieu du vaste diocèse qui lui avait été confié, avait été considérable; et au prix d'un labeur personnel, devant les difficultés duquel il ne recula jamais, il laissait à son successeur un diocèse déjà en bonne voie de progrès, un nombre de prêtres capable de l'aider dans son œuvre, et des communautés religieuses qui, ayant déjà rendu de grands services, ne désiraient que continuer à travailler pour le bien des âmes et la gloire de Dieu.

Les trois ans pour lesquels Mère Brault avait été envoyée de Montréal touchaient à leur fin. Le 3 février 1905, les Sœurs, assemblées capitulairement, résolurent de demander à la communauté de Montréal une prolongation de son mandat. Une lettre officielle fut envoyée, signée des principales officières de la communauté, mais ce fut en vain: la réponse de Montréal fut négative; le chapitre avait décidé le rappel de la Sœur Brault, et la supérieure, Mère Brosseau, en fit part à la communauté de Tracadie, en des termes pleins de charité, mais qui n'en étaient pas moins nets.

Cette réponse plongea les Sœurs du lazaret dans la tristesse. L'assistante de la supérieure, Sœur Vautour, profita de la présence de Mgr Barry, alors à l'Hôtel-Dieu, pour lui exposer la pénible situation dans laquelle se trouvait la communauté, le priant de vouloir bien intervenir lui-même. L'évêque y mit toute sa bonne volonté et son dévouement, et sa démarche obtint un plein succès. Le chapitre de Montréal annula sa première décision; et, le 22 mai,

Mère Brault, maintenue à Tracadie, redevenait supérieure pour un nouveau triennat.

L'affaire de la clôture restait toujours en suspens. De plus, certaines réparations au lazaret devenaient nécessaires. Antérieurement déjà, M. Montizambert, se rendant compte lui-même de la nécessité de ces réparations, avait demandé aux religieuses, par lettre du 21 novembre 1902, de lui indiquer ce qu'il était urgent de faire pour réparer, améliorer, parfaire et entretenir les bâtiments du lazaret. Mère Brault lui avait alors indiqué les points suivants:

1° La peinture, à nouveau, des toitures, dont le bois était à nu en beaucoup d'endroits.

2° La buanderie: jusqu'à ce jour, on avait dû laver à la main les vêtements des lépreux, selon l'ancienne et primitive méthode. Ce travail était à la fois long, pénible et dangereux; il était nécessaire d'installer des machines à laver, du système actuellement en usage.

3° La clôture autour du lazaret, au sujet de laquelle M. Tarte avait bien voulu promettre de transmettre à son successeur au ministère la lettre des religieuses, en date du 23 octobre précédent.

La peinture des toits ne devait pas coûter plus de 300 piastres, au dire des hommes compétents.

La buanderie devrait être double: une partie du côté des Sœurs, l'autre du côté des lépreux. La supérieure ne peut évaluer la dépense nécessaire, mais elle peut indiquer la grandeur que devraient avoir les machines en raison du nombre des personnes. Les lépreux ne dépasseront pas la trentaine;

quant aux religieuses, on peut se baser à peu près sur le même nombre; peut-être un peu plus.

L'estimation de la clôture se trouve sur les documents envoyés à M. le ministre.

Cette même année, l'hiver fut très rigoureux, au point que, les trains ne pouvant venir à Tracadie, il fut impossible de se procurer la quantité de charbon nécessaire; et bien que l'on eût acheté une double quantité de bois, les malades se plainquirent du froid.

Le 14 septembre 1903, Mère Brault dut insister encore, près de M. Montizambert, et de M. D. Ewart, architecte en chef, pour les réparations à faire aux toitures, afin de tempérer un peu le froid excessif des mansardes. M. Cowan, venu lui-même examiner les lieux, se convainquit à la fois que ces réparations étaient urgentes, faciles et peu coûteuses. Dès le mois suivant, donc, la permission de le faire fut accordée.

Il faut bien le reconnaître, la nouvelle construction, lorsque les Sœurs y entrèrent, était loin d'être parfaite. A l'intérieur, le travail des boiseries avait été assez bien exécuté; mais le défaut était dans la maçonnerie, faite à la hâte, par des ouvriers inhabiles, et probablement peu surveillés. La mansarde était presque inhabitable en hiver, surtout lorsque soufflait le vent du golfe. Pour surcroît de souffrance, le système de chauffage avait été mal agencé et ne donnait guère de chaleur. Tout cela se voit clairement dans une lettre adressée à l'honorable O. Turgeon, et signée seulement A. D. Bien que le document autographe ne porte pas de date exacte, il

semble facile de fixer d'assez près le moment où il fut écrit. Les mots « *Merry Xmas* » qui la terminent, et l'assertion que les Sœurs sont déjà depuis huit ans dans le nouveau lazaret indiquent clairement les environs de Noël 1904.

« Quoique j'espère bientôt vous entretenir de vive voix, j'ai pensé cependant qu'une lettre de moi ne vous ferait pas déplaisir, et me permettrait de mettre sous vos yeux un sujet dont je désire vivement vous parler.

« ... Les Sœurs sont extrêmement bonnes; mais moi, je les accuse d'être trop craintives; c'est incroyable combien il leur en coûte de faire une demande au gouvernement. Vous serez de mon avis, quand vous saurez qu'elles lavent encore à la main les vêtements des lépreux: ce qui est dangereux, pénible et long. Ce n'est que sur mon conseil qu'elles viennent de demander des machines à laver. Elles ont aussi fait à la maison de petites réparations, qui étaient absolument nécessaires; et les ont payées de leur argent, craignant de trop importuner le gouvernement. En outre, elles ont pris pour elles les mansardes, dont elles ont fait des dortoirs, des ouvroirs, etc. Or, vous avez vu avec moi que, outre le bardeau qui recouvre l'extérieur du toit, il n'y a qu'un plafond léger, à peine épais d'un demi-pouce, qui les préserve du froid. C'est tout à fait insuffisant; et dans certains grands froids, le thermomètre Fahrenheit est descendu dans ces dortoirs à dix degrés au-dessous de zéro¹. Et voilà huit ans,—c'est-à-dire

1. Centigrade: 23 au-dessous de zéro.

depuis que le lazaret est construit, — que les Sœurs habitent dans ces mansardes. On leur avait dit de ne pas trop demander au gouvernement après la construction; et elles ont passé huit hivers sans se plaindre. Vous connaissez par expérience la rigueur du froid et la violence du vent à Tracadie, sur le bord du golfe. C'est trop d'abnégation. Ce serait même déshonorant pour le gouvernement, s'il l'avait su, et n'y avait apporté remède. Car, j'en suis persuadé, il n'y a pas un membre du parlement qui voulût consentir à laisser dans une semblable souffrance des Sœurs qui se sacrifient tous les jours à une œuvre pénible, difficile et dangereuse.

« Joyeux Noël! »

.....

On ne pouvait plus trouver personne pour laver à la main le linge des lépreux et ceux-ci, tous aveugles ou impotents, étaient incapables de rendre quelque service. Une autre difficulté ne tarda pas à se présenter. Le chauffeur des fournaies et de la pompe à vapeur ne recevait du gouvernement que 12 piastres et demie par mois. Cet homme devait être à son travail nuit et jour; et, depuis plusieurs années, les Sœurs avaient dû ajouter de leur propre fonds à son allocation. Cet homme donnait pleine satisfaction, faisant toujours son devoir, même au milieu des froids les plus excessifs de l'hiver; maintenant, il refusait de continuer à moins de 20 piastres par mois.

L'autorisation de construire une clôture autour du lazaret et de faire quelques autres réparations fut

accordée dans les premiers mois de 1905; et une somme de 500 piastres fut allouée dans ce but. Cette somme insuffisante fut portée, dans la suite, d'abord à 1,000, puis à 1,500 piastres.

Pour la buanderie, il fallut attendre jusqu'en 1907. On commença alors la construction d'un bâtiment spécial, séparé du lazaret. Malheureusement les ouvriers perdaient leur temps, et le travail était mal fait. Mère Brault dut en écrire à M. Montizambert. Celui-ci était venu, cette même année, visiter le lazaret, et s'était offert lui-même à obtenir pour les Sœurs divers plants d'arbres fruitiers, selon leurs désirs. Les Sœurs avaient accepté avec reconnaissance cette marque de dévouement, et demandé quatre douzaines de pommiers et trois de pruniers. Il s'occupa aussi de la buanderie, qui finalement fut achevée en bonnes conditions, et dont on put se servir dès l'automne de 1908.

Le 8 mai de l'année précédente, était arrivée à la communauté la nouvelle de la mort de Mère Saint-Jean de Goto (Amanda Viger), décédée supérieure de la maison d'Arthabaska. Son nom est revenu tant de fois dans cette histoire, que tout éloge à son sujet serait superflu. L'une des six premières fondatrices, elle avait, pendant trente-quatre ans, travaillé à la gloire de Dieu dans ses membres souffrants du lazaret. Douée d'une intelligence supérieure, qu'avait développée une brillante éducation, elle s'était toujours montrée à la hauteur des charges qu'elle avait eu à remplir, spécialement comme supérieure et comme maîtresse des novices. Ses connaissances pharmaceutiques la rendaient aussi très précieuse au

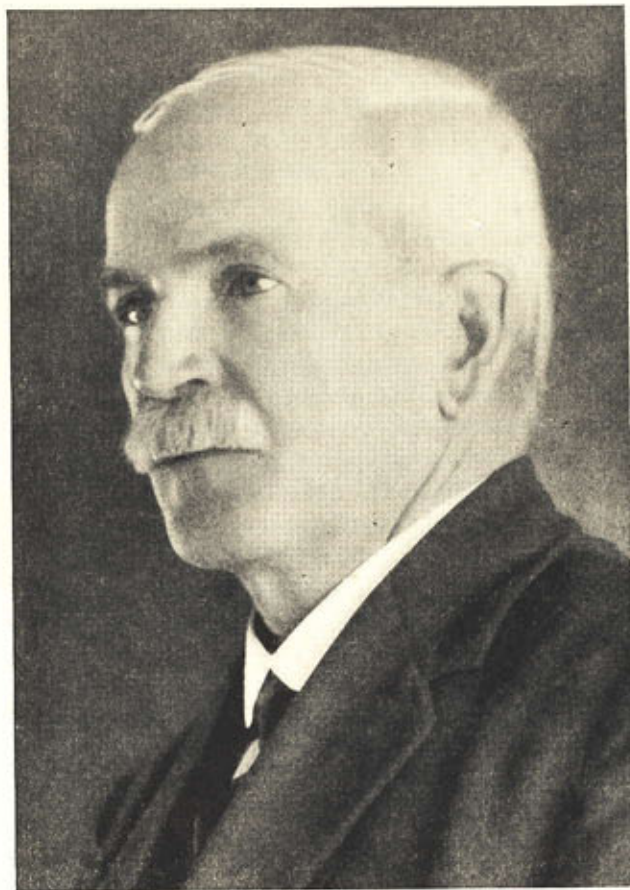
lazaret; si bien qu'on disait d'elle, à juste titre, qu'elle était l'âme de sa communauté. Elle mourut, à l'âge de 61 ans, loin de la fondation qu'elle avait tant aimée, après avoir pendant quatre années encore porté le poids de la supériorité. En songeant à ce rappel, après un si long séjour et une telle part prise à l'œuvre qui s'accomplissait au lazaret, on ne peut qu'admirer le témoignage de confiance que lui donnaient ses supérieures, en l'envoyant reprendre ailleurs l'œuvre qu'elle avait inaugurée à Tracadie et, d'autre part, l'admirable esprit d'obéissance dont alors elle donna la preuve.

Le 4 juillet suivant, Mgr Barry, de retour de Rome, ayant appris la mort de cette vénérée Mère, et devinant la peine qu'en avait ressentie la communauté de Tracadie, voulut venir personnellement apporter aux religieuses le témoignage de sa paternelle sympathie, et célébrer pontificalement un service solennel pour l'âme de la défunte. Plusieurs prêtres du diocèse et deux Pères Eudistes s'étaient joints à lui et l'assistèrent dans les cérémonies.

Après la messe, Sa Grandeur entra à la communauté, entretint, pendant près de deux heures, les religieuses de son voyage à Rome, et leur transmit la bénédiction que le Souverain Pontife avait daigné se dire heureux de leur envoyer.

Le terme du supériorat de Mère Brault arrivait au début de septembre 1908; Mère Louise Légère lui succéda. Celle-ci, dès les premiers jours de sa charge, eut la consolation de pouvoir, avec sa communauté, exprimer à celle qui l'avait précédée,

en de telles circonstances, les sentiments de gratitude et d'affection que toutes lui portaient. Le 29 septembre, qui ramenait le quarantième anniversaire de la fondation, concourait heureusement avec les noces d'or de la Mère Brault. Mgr Barry lui-même vint s'associer à la fête, et ce fut pour les religieuses une grande joie et un précieux encouragement. Le temps approchait toutefois où elles allaient perdre encore un de leurs plus dévoués bienfaiteurs et amis. Au mois de mars 1909, mourut le docteur Smith, qui depuis quarante-quatre ans se dépensait sans compter au service des lépreux et des Sœurs. Le docteur n'était pas catholique, mais il avait su, par sa science, son affabilité, sa bonté vraiment paternelle et son absolu dévouement, gagner tous les cœurs. Sous son influence moralisatrice, les lépreux qui s'étaient montrés revêches revenaient au calme; et le bon docteur en profitait pour leur montrer encore davantage l'intérêt qu'il leur portait. Les malades de l'extérieur bénéficièrent aussi de son dévouement. Quand il envoyait les pauvres à la pharmacie pour y chercher des remèdes, comme la Sœur pharmacienne s'appêtait à leur dire qu'ils ne devaient rien, ils lui offraient souvent le prix de ces remèdes en disant: « Tenez: voici l'argent que le docteur Smith m'a donné pour vous. » Sa mort arriva le 13 mars, et fut l'occasion d'une scène touchante. Désolés en apprenant qu'il n'était plus, les pauvres lépreux s'évadèrent à travers les champs et se rendirent près de sa demeure. Devinant la raison de leur approche, Mme Smith, à son tour, trouva dans son cœur la réponse à leur affliction reconnaissante, et



LE DOCTEUR J.-A. LANGIS
Troisième médecin du lazaret (1909-1933)

les fit entrer dans la chambre où reposaient les restes mortels de celui qu'ils pleuraient si sincèrement. Le nom vénéré du docteur Smith revient, en quelque sorte, à chaque page des annales du lazaret; et maintenant encore sa mémoire reste chère à tous ceux qui l'ont connu¹.

Le docteur Smith eut pour successeur auprès des lépreux le docteur J.-A. Langis, qui pendant vingt-quatre ans devait continuer son œuvre de charité et de dévouement. Se donnant de tout cœur à sa nouvelle charge, il ne tarda pas à acquérir une telle maîtrise dans sa spécialité, que sa réputation se répandit au loin; et lorsqu'il partait en mission pour dépister un cas, ses confrères s'empressaient sur son passage, sollicitant une clinique sur la lèpre.

Atteint par la limite d'âge en 1933, le docteur Langis dut prendre sa retraite et fut remplacé dans ses fonctions par le docteur W.-T. Ryan, qui continue dignement encore l'œuvre de ses prédécesseurs.

La grippe espagnole, qui, en 1918, fit partout tant de victimes, n'épargna pas la communauté de Tracadie. Au mois d'octobre de cette année elle ravageait les paroisses environnantes, au point qu'il parut nécessaire de fermer à la fois l'Hôtel-Dieu et l'académie. Il importait, en effet, de tout sacrifier au bien des lépreux: si l'un d'entre eux eût jamais contracté une maladie quelconque venue de l'hôpital, il en fût résulté de graves inconvénients. Un

1. A notre grand regret, il nous a été impossible de nous procurer un portrait du docteur Smith qui, paraît-il, était très opposé à se laisser photographier.



LE DOCTEUR W.-T. RYAN
Médecin actuel du lazaret

médecin, envoyé par le bureau de santé de Fredericton, vint prendre soin des malades du dehors; et, comme à la fin de décembre l'épidémie était vraiment terminée, soit dans la paroisse de Tracadie, soit dans les paroisses environnantes, on décida de ramener les élèves à la fin des vacances de Noël et du jour de l'an. Tous arrivèrent sains et saufs, le 7 janvier. Il se trouva pourtant deux exceptions: les tempêtes de neige ayant empêché le train de venir à Tracadie, deux des élèves durent attendre, pour rentrer, jusqu'au 17 du mois. Malheureusement, sans qu'elles en eussent connaissance, elles voyagèrent à leur insu avec un homme revenant des chantiers et qui était atteint de la grippe espagnole. Toutes deux tombèrent malades dès le lendemain de leur arrivée. On ne reconnut pas d'abord le véritable caractère de la maladie, car on croyait l'épidémie entièrement terminée, mais d'autres élèves furent atteintes, au point qu'à l'Académie, tous les dortoirs, les chambres, les salles de musique, et jusqu'à l'une des classes furent transformés en infirmeries. Quatre Sœurs étaient occupées toute la journée à soigner les enfants, qu'une autre veillait la nuit. Puis ce fut le tour des religieuses: sur une quarantaine, dont se composait alors la communauté, vingt-deux furent atteintes. Les choses en vinrent au point que cinq ou six Sœurs seulement se trouvaient au réfectoire. Toutes, évidemment, devaient se multiplier pour arriver à fournir le travail nécessaire. Les lépreux, du moins, ne furent jamais négligés et ne cessèrent d'avoir deux Sœurs à leur service. Les amis de la communauté montrèrent alors beaucoup de dévouement.

Le docteur et Mme Langis, leur fille, Mlle Yvonne Langis, vinrent aider à veiller les enfants. Une des petites orphelines, Mazie White, âgée d'une douzaine d'années, ayant contracté une pneumonie, qui, d'après le docteur, ne laissait aucun espoir de guérison, offrit sa vie pour demander que personne ne mourût chez les enfants ni chez les religieuses. Elle fut exaucée et fut la seule victime, bien que d'autres eussent donné des craintes assez sérieuses pour qu'il parût bon de leur administrer les derniers sacrements.

Le 24 janvier, une Sœur de l'académie fut frappée de broncho-pneumonie double. On la transporta à la communauté, mais l'effet de ce transfert fut très mauvais sur le cœur de la malade. Tout espoir paraissait perdu; et, le 12 mars, elle eut une telle défaillance que le médecin déclara qu'elle n'en avait que pour quelques heures à vivre. Elle se remit pourtant, mais resta tuberculeuse et dut passer de longues années à l'infirmerie. Désireuse de tout tenter et de tout accepter pour redevenir capable d'aider encore sa communauté, elle se soumit, le 27 juillet 1933, à l'opération de la thoracoplastie, qui, grâce à Dieu, ayant pleinement réussi, lui permit de reprendre courageusement ses occupations.

Ce pénible moment passé, le lazaret reprit le cours ordinaire de sa vie, jusqu'au jour où la Providence vint y prendre le germe d'une fondation nouvelle, pour que l'un des plus grands fléaux qui s'attaquent à la race humaine y trouvât à son tour les soins que peut donner la plus exquise charité.

CHAPITRE XIV

Le sanatorium Notre-Dame-de-Lourdes

(1931-1937)

LA lèpre est un mal horrible; et l'on conçoit qu'elle ait, au long des siècles, causé une véritable épouvante. Mais elle n'est pas le seul mal, ni même, à vrai dire, le plus grand. Sans parler des maladies honteuses, si fréquentes à notre époque et contre lesquelles on ne peut pas même prendre les mesures les plus désirables, le cancer étend de plus en plus ses ravages; et, devant lui, la médecine est encore contrainte à s'avouer désarmée. Il est un autre fléau, dont le nom se trouve sur toutes les bouches, que l'on rencontre partout, et dont les victimes ne sauraient se compter: c'est la tuberculose.

Sans contredit, la tuberculose est incomparablement plus contagieuse que la lèpre. Ce qui cause surtout l'horreur de cette dernière, c'est la répugnance occasionnée par les plaies qu'elle détermine; c'est aussi la réputation effrayante qu'elle s'est acquise au cours des siècles. A l'heure actuelle, lorsqu'elle reçoit le traitement nécessaire, qu'elle est entourée des soins les plus attentifs d'hygiène et de propreté, elle perd la plus grande partie de son horreur. La tuberculose n'a pas cet extérieur hideux. Et ce qui est triste, c'est que, malgré tous les efforts faits en ce sens, on n'arrive pas à faire comprendre

aux populations que la propagation de ce mal tient, pour une grande part, à leur faute. Dans les familles, les parents tuberculeux gardent avec eux leurs petits enfants; on laisse un enfant tuberculeux au milieu de ses frères et sœurs; les uns et les autres com-



SANATORIUM NOTRE-DAME-DE-LOURDES DE L'INSTITUTION LADY DUNN
Vallée-Lourdes (N.-B.)

muniquent la maladie à ceux qui ne l'ont pas. Que dire aussi des mauvaises habitations, de l'aération défectueuse, de la malpropreté sans nom, et de l'absence totale d'hygiène qui caractérisent tant de logements ?

Enfin, comme au moyen âge contre la lèpre, il s'est fait de nos jours un soulèvement contre la tuberculose. Comme autrefois les lazarets, partout maintenant s'élèvent les sanatoriums où les tuberculeux sont soignés d'après les plus récents progrès de la science. Et dans ces sanatoriums, une séparation véritable, sans empêcher les malades de communiquer entre eux ou de recevoir des visiteurs, oppose un obstacle efficace à la propagation du fléau.

Le sud du Nouveau-Brunswick avait déjà un sanatorium à River-Glade, au comté de Westmoreland; le nord de la province en possède un maintenant, dont il est fier à bon droit, grâce au zèle apostolique de S. Exc. Mgr P.-A. Chiasson, troisième évêque de Chatham, à la générosité de sir James Hammet Dunn, et au dévouement des Religieuses Hospitalières de Tracadie. Sir James est originaire de Bathurst, où il avait déjà fondé l'hôpital général qui porte son nom.

Les premiers pourparlers relatifs au futur sanatorium eurent lieu, en mars 1930, entre M. l'abbé Auguste Allard, curé de Sainte-Marie de Bathurst-Est, et sir James. Au mois d'octobre suivant, ils aboutirent au plus heureux résultat. Sir James, toujours heureux de continuer ses faveurs à son pays, donnait à S. Exc. Mgr l'évêque de Chatham, sa magnifique propriété de Sommerset Vale, d'un millier d'acres de terrain, dont une centaine en culture. Sommerset Vale allait devenir « Vallée Lourdes », l'emplacement du « Sanatorium de Notre-Dame de Lourdes de l'institution Lady Dunn ».

Dès le 4 mai 1931, quatre religieuses vinrent de Tracadie assumer la direction de l'œuvre naissante; et le 22 du même mois, elles eurent la joie d'accueillir leur premier malade. On avait organisé, pour servir d'hôpital provisoire, la résidence de sir James; et, de ce jour du 22 mai 1931 au 5 août 1932, les Sœurs y donnèrent leurs soins à cinquante-neuf malades.

Pendant ce temps, le sanatorium se construisait. Les plans avaient été confiés à M. L.-N. Audet,

l'architecte bien connu de la cathédrale et de l'évêché de Sherbrooke. Élevé sur une colline, au milieu d'une des plus belles propriétés de la province, l'établissement comporte tous les aménagements les plus parfaits des hôpitaux modernes, et spécialement ceux des hôpitaux destinés au soin de la tuberculose.

Avec la révérende Mère La Dauversière, première supérieure de l'établissement, et une Sœur tourière, la communauté de Tracadie a envoyé au sanatorium six de ses religieuses, toutes gardes-malades diplômées, auxquelles la maison de Campbellton en a ajouté une autre. L'Hôtel-Dieu de Saint-Basile voulut bien aussi, au début, prêter, pour le temps qu'on en aurait besoin, quatre de ses religieuses.

La bénédiction de la pierre angulaire avait eu lieu le 4 octobre 1931; l'ouverture officielle du nouveau sanatorium se fit juste un an plus tard, le 5 octobre 1932. Son Honneur le maire de Bathurst, M. J.-E. Connolly, présidait, entouré de S. Exc. Mgr P.-A. Chiasson, évêque de Chatham, de sir James Dunn, de plusieurs membres du gouvernement et du clergé du diocèse, de M. l'architecte Audet, et de nombreux amis de l'œuvre.

A la date où nous écrivons, cinq cents malades ont passé au sanatorium, et quatre-vingt-dix s'y trouvent actuellement.

Le sanatorium est une fondation essentiellement catholique, dans son principe, son personnel et son administration, mais il est ouvert à tous les malades, à quelque croyance qu'ils appartiennent. Il a d'ailleurs reçu et reçoit encore bien souvent de nombreux

témoignages de sympathie de la part de non-catholiques. Les différents cercles et clubs de Bathurst organisent à son profit des soirées musicales et récréatives, qui sont ensuite reproduites au sanatorium même, pour la distraction des malades. De leur côté, fanfares et orchestres, chorales et sociétés de gymnastique rivalisent de charité pour apporter quelque adoucissement à ce qui, malgré tout, reste toujours pénible dans la longueur de la maladie et la séparation des êtres aimés.

CHAPITRE XV

Quelques types de lépreux

AVANT de terminer l'histoire du lazaret, il sera bon, pour nous rendre compte de l'œuvre des Sœurs à Tracadie, d'examiner plus attentivement soit le genre de personnes avec qui elles ont eu à faire, soit la nature des soins qu'elles ont dû leur donner. Nous l'avons vu déjà, les lépreux internés au lazaret ont été généralement des personnes très ignorantes, d'une éducation plutôt très inférieure; et si quelques exceptions se sont présentées à cette règle, il n'en reste pas moins vrai qu'il en a été ainsi de la très grande majorité. Parmi ces malheureux, il s'est toujours trouvé des caractères durs, exigeants; et l'on conçoit que la maladie et la perspective de se voir ainsi privés de liberté pour leur vie entière aient encore ajouté à ce que la nature et le manque d'éducation avaient déjà fait d'eux.

A l'arrivée, ordinairement, se produisait une terrible crise de colère, qu'il appartenait à la patience, à la bonté maternelle des religieuses de calmer peu à peu. Mais après un certain temps, le calme se faisait, interrompu parfois par des orages plus ou moins violents; et la charité chrétienne accomplissait ce miracle d'amener les plus rudes eux-mêmes à une résignation admirable, capable d'arracher des larmes quand on en entend parler.

Avant d'entrer dans plus de détails, et de citer des exemples pris parmi les malheureux malades du lazaret, il faut se rappeler en quel état la lèpre mettait alors ses victimes. Le corps tout entier était recouvert d'ulcères; la tête, les membres, n'étaient que pourriture. Telle Sœur passait chaque jour deux heures à refaire les pansements d'un seul malade. Une autre avait le soin d'un malheureux arrivé à l'état que l'on pourrait dire le plus extrême. Pour lui panser les jambes, elle plaçait à terre un bassin d'eau, dans lequel il posait ses pieds; et à mesure qu'elle défaisait les bandages, les vers tombaient dans cette eau. Par une véritable miséricorde de Dieu, la lèpre avait rendu le pauvre homme aveugle: il ne se rendait pas compte de la manière dont les choses se passaient. Lorsque les malheureuses victimes de la lèpre arrivaient à un certain point de la maladie, la cécité, nous l'avons vu, se produisait très souvent. Quand, avec cela, nous aurons rappelé les mutilations produites aux pieds et aux mains, et qui rendaient le lépreux incapable de se servir lui-même, ces simples lignes suffiront pour faire comprendre des détails plus particuliers sur quelques-uns des cas rencontrés au lazaret. En montrant maintenant séparément tel ou tel caractère ou tel ou tel degré de la maladie, nous mettrons plus en relief l'œuvre des Sœurs durant ces longues années, et les résultats qu'elles ont obtenus¹.

1. Les détails de ce chapitre reposant tout entiers sur les récits de Sœurs encore vivantes, il a fallu nécessairement omettre de citer leurs noms. Seules les défuntes ont été citées.

Les caractères difficiles ne manquent jamais parmi les malades d'un hôpital, et plus spécialement encore parmi les internés d'un lazaret. Celui, peut-être, qui a laissé, sous ce rapport, le plus triste souvenir, Jacques B... (n° 294), arriva au lazaret le 26 mai 1899, à l'âge de 19 ans. Très susceptible, il avait souvent des crises de véritable malice contre les malades et contre les Sœurs. Une surveillance incessante était nécessaire pour empêcher les querelles. Pour les repas, on ne pouvait arriver à le satisfaire: si le thé n'était pas à son goût, il lançait la tasse dans un coin de la salle, ou culbutait sur le plancher un plateau rempli de vaisselle. « Ma Sœur, disait-il souvent, quand la colère me prend, ne vous mettez pas devant moi. » Un jour il entra dans une salle où l'une des Sœurs était occupée à des pansements, et dans laquelle se trouvait une armoire contenant les remèdes courants, nécessaires à chaque instant: lotions pour laver les plaies, liniments pour frictions, etc. En arrivant il ouvre l'armoire, la secoue, culbute tous les flacons, qui tombent sur le sol et se brisent.

Une autre fois, l'une des servantes balayait la salle, pendant que lui-même racommodait sa chaussure. Il tourne contre elle toute la colère qui le saisit; la pauvre fille n'a que le temps de s'enfuir, de se cacher dans la petite chambre des Sœurs et d'en fermer la porte. L'énergumène la poursuit, et, ne pouvant l'atteindre, plante son couteau dans la porte, où la marque en restera longtemps. Sœurs et servantes, effrayées, s'enfuirent de la salle; et la supérieure avertit le surintendant médical qu'elle ne pouvait envoyer les Sœurs exposer ainsi leur vie,

s'il n'y avait pas un surveillant pour retenir ce malheureux. Pendant huit jours, les Sœurs durent s'abstenir de pénétrer dans la salle; mais comme les malades suppliaient le docteur de mettre un terme à cette situation, celui-ci fit appeler le shérif, qui ordonna de préparer une prison, et resta lui-même à surveiller jusqu'à ce qu'elle fût prête.

Jacques demeura plusieurs années ainsi séparé des autres. Au bout de ce temps, comme il commençait à devenir aveugle, et avait de fréquentes hémorragies, le docteur lui proposa de le ramener à la salle, et de l'y soigner, s'il voulait être sage. Le vieil homme n'était pas encore mort en lui; et bien souvent les Sœurs qui le soignaient ressentirent les effets de ce qui restait de la violence de son caractère.

Enfin la charité triompha: la Sœur qu'il avait autrefois si malheureusement interrompue dans les pansements qu'elle faisait, s'attacha d'une manière spéciale à cette âme; et la douceur, le sacrifice, la prière accomplirent le miracle tant désiré. Le cœur de Jacques, vaincu, s'adoucit sous l'épreuve. La maladie le retint au lit plusieurs années encore, dans de terribles souffrances, qu'il supporta avec une patience admirable, « pour expier, disait-il lui-même, ses folies d'autrefois ». Et peu de temps avant sa mort, ce monstre de colère et de méchanceté trouva dans son cœur de chrétien cette parole, qui consola tellement celle qui s'était ainsi attachée à lui: « O ma Sœur, il faut que la souffrance soit une bien grande chose, pour que Dieu, qui nous aime tant, juge à propos de permettre que nous souffrions ainsi ¹ ».

1. Mort le 11 mai 1919.

Élie B... (n° 288), père de Jacques, passa, lui aussi, plusieurs années au lazaret. Au début, son mal était léger, et il n'occasionna guère de peine aux religieuses. Mais enfin, il perdit la vue et devint dès lors exigeant et impatient; et si l'on ne voulait pas entendre de gros mots, il fallait se rendre au moindre de ses désirs. Sa grande frayeur était qu'on s'approchât de lui sans s'être parfaitement désinfecté les mains. Durant sa dernière année, il fallait, chaque matin, faire un long et minutieux pansement à ses yeux, que remplissait le pus. Son haleine était devenue insupportable; et c'est à son sujet que le païen Wong Sun s'étonnait que les Sœurs pussent le panser comme elles faisaient. Il avait dans l'estomac un abcès qui aboutit dix jours avant sa mort, et dont l'odeur poursuivait encore les Sœurs lorsqu'elles avaient achevé ses pansements. Sa piété n'était pas très vive et il fut assez difficile de l'amener à se résigner à la mort. Mais, lorsqu'il eut reçu les derniers sacrements, il devint un modèle de patience et de résignation: « Ah! disait-il, si je pouvais recommencer ma vie. » Ses souffrances étaient atroces, particulièrement celle de la faim. Il mourut le 23 janvier 1926.

Jacques B... n'était pas le seul à donner aux Sœurs l'occasion de pratiquer les vertus de leur vocation, jusqu'à un degré véritablement héroïque.

Un jour, au moment du repas, pendant que Sœur Daigle, debout à l'extrémité de la table, distribuait les portions, l'un des malades, méchant et borné, se jeta subitement sur elle, essayant de l'écraser contre la table. D'un seul coup tous les

autres se levèrent, criant son nom: « Hector! » Cela le calma.

Cette scène n'est pas, tant s'en faut, la seule de son espèce. Une dispute ayant éclaté entre deux malades, Sœur Maillot, de la personne de qui se dégageait toujours une telle impression de douceur et d'amabilité, s'avança pour rétablir le calme. L'un des deux, se retournant, lui montra un grand couteau. Sans perdre son sang-froid, avec la plus grande tranquillité: « Frappez, dit-elle, si vous en avez le cœur. Surpris et calmé par une telle réponse, le malheureux, tout confus, baissa la tête et regagna sa place. On ne peut s'empêcher, en rappelant ce trait, de penser au mot de Lacordaire: « La bonté est ce qui ressemble le plus à Dieu, et désarme davantage les hommes. »

On amena un jour au lazaret un malheureux que les Sœurs trouvèrent un peu agité; mais elles attribuèrent cet état à l'impression du premier moment, et crurent qu'il cherchait à se distraire. En fait, la peur de la lèpre l'avait rendu fou; et l'on s'était bien gardé de dire aux religieuses que, depuis deux jours et deux nuits, il avait fallu quatre hommes pour le tenir et le surveiller. Le soir venu, il ne consentit, pour se coucher, qu'à enlever ses chaussures et son manteau; mais il resta assez tranquille toute la nuit. Après le travail du matin, les Sœurs, le croyant endormi, s'étaient retirées dans leur petite chambre, quand un coup violent retentit: le fou venait de lancer un crachoir contre la porte et se livrait à un vacarme terrible dans la salle. Ouvrant à demi la porte, les Sœurs l'aperçurent debout sur une table,

essayant de passer par la fenêtre; mais ayant fini par trouver la porte, il sortit. Pendant ce temps, les autres malades, pris de frayeur, avaient disparu. Nu-pieds et nu-tête, le fou trouva moyen de courir dans la direction du presbytère et, rencontrant le petit enfant de chœur, qui revenait de la messe, il s'en saisit et tenta de l'enfouir dans la neige. L'enfant se mit à crier, et le curé, qui l'entendit, accourut le délivrer, fit venir une voiture et reconduire le fou au lazaret, où l'on dut l'attacher dans son lit. Sa folie dura longtemps, puis se calma assez pour que les autres malades pussent en venir à bout.

Parmi les femmes, celle dont le souvenir s'est gravé le plus profondément — sans doute à cause de son mauvais caractère et des peines qu'elle lui a causées — dans le cœur de la religieuse qui en eut la charge, fut Agnès L... (n° 262). Voici le récit même fait par la Sœur au sujet de sa « chère Agnès » :

« Le 4 septembre 1921, au soir de la distribution des emplois, je reçus en partage le soin de nos chères lépreuses, alors au nombre de six. Celle qui me fit le plus d'impression était une personne qui, à en juger par ses cheveux gris, pouvait avoir environ soixante-dix ans. A sa demande, on lui avait accordé une chambre où elle était seule, un peu plus éloignée du bruit que pouvaient faire les autres. Elle n'avait pas toute sa tête et gardait le lit depuis plusieurs années, à cause de l'état de ses pieds, tordus par la maladie. Ses mains elles-mêmes étaient un peu rongées et recourbées. Elle était aveugle, et il y avait quelque chose d'effrayant dans ses grands yeux tout tournés par la lèpre, et d'où

le pus s'échappait continuellement. Même après qu'elle avait eu une bonne nuit de sommeil, il ne fallait, le matin, pas moins de vingt minutes pour lui laver le visage. Le peu de lucidité d'esprit qui lui restait sert d'excuse à sa conduite. Ne pouvant s'aider elle-même en rien, fatiguée par ses infirmités, elle blasphémait du matin au soir, grinçant des dents d'une manière effrayante quand une plus forte crise de colère s'emparait d'elle. Parfois elle se retournait si violemment dans son lit qu'on entendait craquer les ressorts de sa couchette en fer.

« Le premier matin où j'allai lui porter son déjeuner, — il fallait lui mettre la cuiller dans la bouche, — quand elle entendit une voix étrangère, elle se mit, à chaque bouchée, à lancer de si horribles blasphèmes, que je sentis subitement mes jambes manquer, et trembler tous mes membres. C'était quelque chose de sinistre.

« A force de se débattre et de se frapper contre les barreaux en fer du lit, elle abîmait ses pauvres mains déjà en partie tombées; il lui arriva même de se déchirer les pieds près des chevilles, au point de mettre les os à nu.

« Souvent, au milieu de ses crises, elle se calmait subitement, et se fâchait contre elle-même, de ce qu'elle venait de maudire son infirmière. La meilleure manière de la gagner, dans ces pénibles moments, était de lui raconter quelque chose qui pût attirer son attention ailleurs; mais ce moyen lui-même ne réussissait pas toujours. Lorsqu'elle pouvait avoir ainsi quelques moments de calme, rien ne nous faisait autant de bien que de voir sourire cette

pauvre figure, à ce point déformée par la maladie. En dehors de ses crises, d'ailleurs, elle n'était pas méchante; les autres malades semblaient l'estimer, et elle aussi les aimait.

« A l'approche de la nouvelle année, elle savait faire bon accueil à ses anciennes infirmières, et leur demandait de lui donner quelques cadeaux: « Un petit rien tout neuf », avait-elle l'habitude de dire. Parfois, à l'époque des grandes fêtes ou des époques liturgiques, elle était capable de nous en parler d'avance, nous disant quand telle fête devait arriver, quelle semaine devaient tomber les quatre-temps.

« Agnès avait passé quarante ans au lazaret, quand un matin, vers la mi-octobre, elle entendit, ayant l'ouïe très fine, des serviteurs qui commandaient à leurs chevaux durant les travaux des champs. Elle, qui ne pouvait souffrir le bruit, se mit à blasphémer, du matin au soir, sans qu'il me fût possible de la calmer. Le lendemain, elle avait un gros mal de gorge; sa voix était à moitié éteinte. Ne pouvant plus avaler que des choses liquides, elle perdit l'appétit, devint abattue et commença à s'affaiblir. Elle accepta avec calme la visite de l'aumônier, qui entendit sa dernière confession et lui administra l'extrême-onction. Pendant les quatre ou cinq jours qu'elle survécut, elle demeura calme, sans ses énervements habituels. Un matin seulement, deux jours avant sa mort, comme j'essayais de lui faire avaler quelques cuillerées de bouillon, je remarquai qu'après avoir, à force de grands efforts, réussi à en faire passer quelques gouttes, elle prononçait quelques paroles que je m'efforçai de saisir: « Ma folle, va! »

me disait-elle. Je compris qu'il ne lui était plus possible de rien avaler.

« Elle s'en alla très doucement, ne pouvant plus même nous répondre, tranquille dans son lit, comme un petit enfant, sans aucune secousse. Elle mourut le 5 novembre 1921. »

Mais voici un cas dans lequel les religieuses se trouvèrent vraiment en face de la perversité et de la haine.

Vers le début de septembre 1922, arriva de Montréal un Chinois, Sam (n° 303), originaire de Shunning, près de la ville de Canton. Il était venu par deux fois à Montréal pour y travailler, et gagner ainsi la vie de sa femme et de ses deux enfants: un petit garçon de 12 ans et une fille de 9. A Montréal il avait éprouvé à l'un des pieds une enflure bleuâtre, qui l'empêchait de marcher. Conduit à l'hôpital des Chinois, rue Lagauchetière, il vit le mal s'attaquer à ses mains. Elles paraissaient saines, mais les deux pouces étaient insensibles, et il ne pouvait rien tenir. Pour écrire, il devait prendre le crayon à plein poing. Il fut conduit au lazaret de Tracadie. Il ne parlait ni l'anglais ni le français, pas même assez pour se tirer d'affaire, et ne pouvait se faire comprendre que par signes. Il était catholique, ayant été baptisé en Chine, peu avant son mariage avec une Chinoise catholique, qui avait été élevée dans un couvent et possédait assez d'instruction. A Tracadie, les religieuses, pour qu'il pût se confesser, réussirent à lui apprendre, en français, l'acte de contrition et la formule avant la confession. Il apprit aussi en peu de temps à répondre à tout le

chapelet avec les autres malades. Le pauvre Sam était très pieux et quand on passait par l'étroit corridor, vitré des deux côtés, qui sépare la salle des lépreux de la chapelle, il n'était pas rare de le voir faisant avec un grand recueillement son adoration du saint Sacrement, ayant écarté pour cela un coin du rideau tendu contre le mur vitré, ne gênant pas les autres qui étaient dans la salle, mais ne se laissant pas distraire lui-même par eux.

L'éloignement et la séparation d'avec sa famille lui étaient très pénibles. D'autre part, les injections d'huile de chaulmoogra lui causaient une violente réaction, qui allait au point de l'obliger à garder le lit, parfois avec une température qui montait jusqu'à 104 degrés.

Trois ans plus tard, un autre Chinois fut amené aussi de Montréal. Celui-ci, Wong Sun (n° 304), était instruit; mais, païen fanatique, il sut tourmenter de toutes manières le pauvre Sam, qui, ne possédant que juste le nécessaire de sa langue et de sa religion, et de nature assez craintive, souffrit sans trop oser se défendre. Profitant de l'ignorance totale des religieuses en ce qui concernait la langue chinoise, Wong Sun ne cessait d'insulter la religion catholique et d'essayer de tous les moyens pour en détourner Sam. Il lui répétait que la Chine avait sa religion à elle; tout le reste n'était que des inventions des Français venus là pour semer le trouble, en faisant croire aux Chinois ignorants qu'il y avait un Dieu; et que lui, Sam, avait été assez sot pour les croire. C'était surtout après le départ de l'aumônier, venu pour l'instruction religieuse ou les confessions, que le

visage du païen se courrouçait: ses yeux devenaient étincelants, et il recommençait ses injures et ses menaces, que Sam devait le plus souvent supporter en baissant la tête, mais le visage rouge de colère.

La communion des malades avait lieu à six heures: durant ce temps du moins, Wong Sun étant encore endormi, on avait la paix. Depuis plus d'un an déjà Sam se plaignait des injures et des reproches qu'il recevait de l'autre, chaque fois qu'il sortait du confessionnal, lorsque enfin l'aumônier se décida à l'emmener pour ses confessions à la salle des femmes; mais son ennemi n'eut pas de peine à deviner la raison de cette visite hebdomadaire à l'étage supérieur, et les insultes et les reproches recommencèrent de plus belle. Sam demeurait toujours inébranlable dans sa foi.

Bientôt, la Sœur qui avait soin d'eux s'aperçut que Wong Sun cherchait à se venger de Sam, en l'accusant de divers mauvais coups dont il était lui-même l'auteur. Un jour, entre autres, l'une des Sœurs du cloître, étant entrée avec des visiteurs dans la salle des lépreux, le païen, à qui les visites ne plaisaient pas, en profita pour mettre à exécution une de ses théories, qu'il répétait souvent: « S'il n'y a pas de mal pour les visiteurs à entrer ici, il n'y en a pas non plus pour les malades à sortir de la léproserie. » Et dès que les visiteurs furent entrés, il passa par la porte ouverte, et s'en fut faire l'inspection de la chapelle, de la pharmacie, du parloir. Il allait sans doute continuer, lorsqu'une Sœur revenant du cloître le rencontra et, sans difficulté d'ailleurs, le fit entrer dans la salle des malades. Après cette équipée, il

osa bien raconter, à qui voulait l'entendre, que Sam était sorti et s'était promené hors du quartier des malades.

Ce n'était pas d'ailleurs contre Sam seulement que se manifestait sa méchanceté. Il y avait alors parmi les malades un Islandais, Joe K... dont nous aurons à parler plus en détail. C'était un brave homme, qui s'était converti au catholicisme. Un jour, comme la Sœur chargée de la salle y rentrait, après seulement quelques minutes d'absence, Wong lui demanda d'aller dire à Joe que, s'il consentait à se battre, lui était tout prêt. Il prétendait que Joe l'avait disputé. La Sœur lui répondit qu'il ne convenait pas à des personnes bien élevées de se battre ainsi pour des riens. Mais elle voulut savoir de quoi il s'agissait. Joe, interrogé, répondit que le Chinois, mécontent contre un pauvre vieil octogénaire, lui avait arraché sa canne et l'avait jetée au loin: ce que voyant, lui, Joe, l'avait ramassée et rendue au vieillard, en disant à l'autre: « *That is not nice.* Ce n'est pas beau, cela. » D'où la colère du païen, qui osa revenir trois fois à la charge auprès de la Sœur, pour qu'elle allât dire à Joe de venir se battre avec lui. La Sœur à la fin lui dit nettement: « Joe ne veut pas se battre; et si vous osez aller l'attaquer, il y a des gardiens tout prêts; on va vous enfermer. » Surpris, l'énergumène fit semblant de sourire, mais il avait trouvé un autre moyen de se venger.

Joe possédait quelques objets, entre autres un poêle, qu'il gardait dans un petit bâtiment, sur la grève. Le lendemain de la querelle dont nous venons de parler, le poêle avait disparu; les autres objets

étaient brisés. Joe n'eut pas de peine à deviner l'auteur du méfait; les autres lépreux ne pouvaient même pas se servir de leurs mains; Sam était au lit, avec 103° de fièvre; seul le païen avait les mains saines. En bon catholique, l'Islandais fit la paix, mais cela n'empêcha pas Wong Sun, un certain temps après, d'accuser Sam d'avoir fait le coup.

Depuis l'arrivée de Wong Sun, Sam avait exprimé le désir de se panser lui-même les pieds, ne voulant pas que l'autre vît les plaies qu'il y avait. Il demanda pour cet effet un couteau, pour couper disait-il ses bandages, qu'il brûlait chaque matin, ses pouces morts ne pouvant lui servir pour les enlever. Malheureusement, un jour, une terrible dispute éclata. Wong Sun y alla de ses poings; le pauvre Sam tira son couteau. On dut enfermer celui-ci, et surveiller l'autre de près¹. La paix ne revint que quand le gouvernement prit la décision d'expédier Wong Sun à la léproserie de William Head², près de Vancouver. Pendant les deux ans de son séjour à Tracadie, il avait trouvé moyen d'avoir bataille ou querelle avec tous les autres malades, deux seulement excepté: un aveugle et un vieillard plus qu'octogénaire. Encore l'avons-nous vu tourmenter ce dernier en lui enlevant sa canne. Quand il voyait les Sœurs soigner ce pauvre vieux: « Pourquoi, leur disait-il, perdez-vous

1. Quelques jours seulement auparavant, Sam, tout découragé, avait dit à une Sœur: « Il y a trois nuits que je ne peux pas dormir; j'ai trop peur. Sun me dit que, quand tout le monde dormira, il viendra me couper la gorge. Si cela arrive, vous prendrez les quelques piastres qui sont dans mon tiroir, et vous les donnerez à M. le curé, pour qu'il dise des messes pour moi. »

2. La léproserie de William Head ne reçoit que des Chinois, ou autres Orientaux. Ils y sont actuellement au nombre de cinq ou six.

vosre temps à faire les pansements de ce vieux ? En Chine on ne s'occupe pas des vieillards: on les empoisonne. »

Au fond de ce cœur absolument païen, restait-il pourtant encore quelque vestige de bien ? Lorsqu'il voyait les Sœurs accomplir des pansements si répugnants à la nature, soigner avec constance et amour des malheureux dont l'odeur infecte les obligeait, malgré leur dévouement, à sortir de temps en temps pour respirer l'air frais du dehors, et revenir à leur tâche de charité, sa nature, si perverse qu'elle fût, ne pouvait s'empêcher d'en être stupéfaite. « Elles vont prendre la lèpre, disait-il; l'odeur qu'elles respirent est insupportable, et elles font ces pansements avec leurs mains crevassées par le froid! » On lui répondait que, depuis plus de soixante ans bientôt, les Sœurs accomplissaient leur œuvre de dévouement sans qu'aucune eût jamais pris la maladie, et que c'était la prière seule et leur abandon à Dieu qui les protégeaient. Il n'y comprenait rien.

Un jour — il y avait à peu près un an qu'il était au lazaret — une des Sœurs de l'orphelinat vint faire visiter à l'un de ses petits, âgé d'une dizaine d'années, les salles des lépreux. L'enfant plut à Wong Sun, qui lui parla de ses classes, et parut y prendre intérêt. Quelques heures plus tard, l'enfant revint seul, le voir de nouveau; et pendant leur conversation, le Chinois glissa une pièce d'argent dans la main du petit orphelin. La religieuse en charge s'empressa de désinfecter cette pièce, puis la remit à l'enfant. Lorsque celui-ci fut parti, elle voulut essayer au moins de surnaturaliser cet acte de

générosité du païen, et lui dit: « Je vous ai vu donner l'aumône à ce petit enfant. Le bon Dieu récompense ceux qui assistent les pauvres; il les rend heureux après cette vie, car tout lui appartient. » Un fin sourire éclaira cette fois cette face d'ordinaire si dure: « Ma Sœur, dit le pauvre païen, j'ai déjà fait l'aumône à un homme malade et j'ai payé sa sépulture. » Daigne Celui qui a promis de ne pas laisser sans récompense ce qui serait fait pour le plus petit des siens se souvenir de ces deux actes de charité du malheureux qui le blasphémait sans le connaître.

Pourtant, lorsqu'on l'engageait à ne pas faire attention aux méchancetés de son ennemi, à tout accepter pour obtenir sa conversion, Sam répondait: « Mes Sœurs, Sun ne se fera jamais catholique: il parle de la religion avec trop de haine. » Et, de fait, lorsque Wong Sun en parlait, même aux religieuses, la haine se manifestait dans son ton et dans ses yeux étincelants.

Après son départ pour la léproserie de Vancouver, la paix revint au lazaret, où l'on n'entendit plus de querelles.

Ce n'était pas seulement dans la violence de leurs malades que les Sœurs trouvaient sans cesse un sujet d'épreuve. Nous avons, à maintes reprises déjà, fait allusion à l'horreur de la maladie elle-même; nous n'y reviendrons donc pas ici. Bien entendu, plus l'état de ces malheureux devenait lamentable, plus les soins qu'il fallait leur donner devenaient continuels et répugnants. On conçoit ce qu'il fallait de renoncement et d'héroïque charité pour panser

pendant des heures ces chairs qui, si souvent, tombaient en lambeaux et en putréfaction. On ne sait lequel était le plus pénible, de la vue de ces choses horribles, ou de l'odeur infecte qu'il fallait supporter et braver. Les notions antiseptiques étaient alors bien peu développées; et la jeune fille qui venait frapper à la porte du noviciat, après avoir vu de ses yeux l'état des malades, savait déjà parfaitement à quoi elle devait s'attendre. Et l'on ne peut, maintenant encore, s'empêcher de tressaillir quand on entend quelqu'une d'entre elles répéter ce mot, que tant d'autres ont pensé et dit en leur temps: « C'est justement pour cela qu'on y venait. »

Les Sœurs avaient pourtant leurs consolations; et la première était de voir se produire peu à peu l'adoucissement des caractères. Ni Jacques B... ni Wong Sun ne furent les seuls de leur espèce; et la bonne Sœur Maillet dut, un jour, s'enfuir épouvantée devant un malade qui la menaçait. Elle courut à la supérieure, qui lui dit simplement: « Ma fille, retournez à votre devoir; si vous mourez, vous serez martyre de la charité. » Sœur Maillet retourna, mais à sa vue l'énergumène fut subjugué. Celui-là aussi était terrible: il se mettait en colère à propos de rien, serrant les poings et piétinant sur le plancher. Mais la douceur et la charité triomphèrent de la violence. Le jour vint où il voulut connaître une religion capable d'inspirer une telle vertu; il se fit instruire, fut baptisé, et dès lors devint calme, et heureux d'un merveilleux bonheur. Il ne survécut d'ailleurs pas très longtemps à son baptême, et mourut sans aucune crainte, disant « qu'il était *net*, et qu'il allait aller au ciel ».

C'était un Islandais. A son arrivée au lazaret, il en avait rencontré trois autres, deux hommes et une femme, qui ne l'avaient précédé que de peu de mois. L'un d'eux mourut assez rapidement, de bonne foi dans sa religion. La femme, très avancée dans la maladie, ne comprenait ni l'anglais ni le français. Quand elle voyait les autres aller à confession, elle aurait voulu y aller aussi; mais il fallait bien lui faire comprendre que, n'étant pas catholique, elle ne le pouvait pas. Alors, quand le prêtre sortait du confessionnal, la pauvre femme allait se jeter à genoux à ses pieds, l'implorant et témoignant de son mieux de son grand désir d'être reçue dans l'Église. M. le curé Babineau la baptisa avant sa mort; et comme la Sœur qui soignait cette malade n'avait pas appris ce baptême, la mourante, ne pouvant s'exprimer par des paroles, lui montra le prêtre qui venait de la baptiser, et le ciel où elle allait entrer.

Le troisième était Joe K... (n° 254), « le gros Joe », avec qui Wong Sun voulait se battre. Lui, non plus, n'était pas un saint quand il arriva. Il disputait souvent, s'asseyait en enfonçant son chapeau jusque sur les yeux. Il ne semble pas pourtant qu'il jurât beaucoup; mais, sous ce rapport, on ne peut que s'en tenir aux apparences, car on ne comprenait rien à son langage. Joe entra au lazaret le 15 avril 1897; il avait alors 30 ans, et les premiers symptômes de la maladie s'étaient fait sentir cinq ou six ans plus tôt. Les nerfs et les muscles des extrémités étaient atrophiés; les doigts des mains recourbés, la carie atteignait déjà les os des dernières phalanges. Aux pieds, c'était la même chose, avec, en plus, un ulcère sous chacun d'eux. Le pauvre homme marchait comme

s'il avait eu des pilons au lieu de pieds, tant ces derniers étaient déformés. Ces ulcères finirent par se guérir; la guérison se serait produite beaucoup plus tôt, si l'on avait pu le tenir au repos; mais on ne le faisait pas obéir facilement. Joe avait l'intelligence d'un enfant de dix ans; et, très actif de sa nature, oubliait trop facilement les ordonnances. Lui aussi fut conquis par la charité, la patience et la douceur de ses infirmières. Il voulut devenir catholique, et fut, jusqu'à la fin de sa vie, un bon catholique; sa dévotion à la sainte Vierge fut particulièrement remarquable, et nous verrons bientôt combien sa fin fut édifiante.

Joe jouissait d'un excellent appétit: à lui seul, il mangeait autant que quatre de ses copensionnaires; et il lui arrivait d'avoir des indigestions, qui auraient tué un homme ordinaire. Quelqu'un disait de lui, en 1921: « La lèpre ne finira pas Joe. Il s'endormira pour l'éternité après un gros repas. » La prophétie ne se vérifia pas. Joe est mort dans son lit, très pieusement, le 23 février 1928. Depuis plusieurs jours il ne se levait plus; et quand on lui faisait espérer encore sa guérison, sa réponse était toujours la même: « Non: ma petite Mère va venir me chercher et m'emmener chez nous. » « Ma petite Mère », c'était la sainte Vierge; « chez nous », c'était le ciel. Quelques jours auparavant, il avait voulu acheter, de ses pauvres économies, une statue de sainte Bernadette, pour une grotte de Lourdes placée dans un coin de la salle, et non loin de laquelle était son lit. Son désir était grand de voir arriver la statue avant sa mort. Il fut exaucé. Pendant deux ou trois jours

encore, il put fixer sur la grotte ses yeux mourants; et ce fut sa dernière consolation ici-bas.

Il faut peu de chose pour amuser ceux qui ne sont pas habitués aux distractions du monde. Au lazaret, s'il se passait parfois des scènes redoutables, il y avait aussi des moments de franche gaieté. Les Sœurs pouvaient alors se laisser aller à la joie, car sous cette gaieté transparaissait la paix de l'âme dont jouissaient leurs chers malades. Et combien de fois même, quand on examine les documents, ou que l'on entend les récits impressionnants des Sœurs, ne se prend-on pas à se demander où se trouvait le plus d'héroïsme: dans les charitables infirmières dont le dévouement triomphait à ce point des répugnances de la nature; ou dans les malheureux, rongés par la plus effroyable des maladies, qui s'élevaient jusqu'à Dieu au point de bénir et d'aimer leur état.

L'un de ceux qui ont laissé les meilleurs souvenirs est le vieux David J... (n° 289).

David fit deux séjours au lazaret. Il y vint une première fois le 28 octobre 1910, et, le mal paraissant arrêté, fut autorisé à retourner chez lui le 12 novembre 1912. Le 24 juillet 1917, il revenait de nouveau, avec un pied un peu rogné par la lèpre. Ses mains demeurèrent toujours saines et le tremblement qui les agita dans ses dernières années ne fut qu'un effet de la vieillesse. Peu à peu, par intervalles, le nez fut atteint de petites plaies; la lèvre supérieure se paralysa tellement que, la bouche ne pouvant presque plus s'ouvrir, il devint difficile d'y déposer la sainte hostie pour la communion. David était très pieux. La plus grande partie de ses journées

se passait à réciter son chapelet devant le saint Sacrement. Il priait, disait-il, pour tout le monde. pour sa famille, pour les Sœurs, les prêtres, les pécheurs, les malades. Souvent il parlait du ciel; et un jour qu'il mentionnait les douleurs qu'il ressentait aux yeux, la Sœur qui l'écoutait lui dit: « Au ciel vous n'aurez plus de lèpre », ce qui le transporta de bonheur.

Il savait égayer les autres malades: après avoir échangé quelques mots de plaisanterie avec le gros Joe, lui, qui était tout petit, se mettait, malgré son âge, à courir après l'autre, tout autour de la table, lui montrant ses deux poings fermés. Joe, bien entendu, feignait d'avoir peur; et la joie faisait un instant oublier le mal.

Un jour, la Sœur cherchait partout les épingles en bois dont on se servait pour retenir le linge, quand on le faisait sécher. Elle cherchait sans trouver, quand elle s'aperçut que Joe les avait toutes placées en rang au dos de David, au bas de son chandail. Le pauvre vieux ne s'en doutait pas; et ce qui rendait la scène plus comique, c'est que l'autre, en même temps, le tenait par les mains et le faisait danser. Scènes enfantines, si l'on veut, mais qui paraissent touchantes lorsqu'on songe aux personnes et aux lieux. Dans cette atmosphère où rayonnait le dévouement le plus sublime, les pauvres parias de la vie en venaient eux-mêmes à perdre de vue leurs souffrances, et à se procurer les uns aux autres ces humbles distractions, qui resserraient entre eux l'union de la divine charité.

Il n'était pas jusqu'à Wong Sun lui-même qui n'aimât à s'amuser avec le bon vieux. Malheureusement, ne connaissant pas les limites où il aurait dû s'arrêter, il finit par lasser l'humeur de David, qui commençait d'ailleurs à perdre sa lucidité. Celui-ci en vint à ne pas estimer le païen, et ne se gêna pas pour le dire aux autres malades, même en sa présence. Mais la Sœur lui fit comprendre qu'au lazaret tout le monde devait s'aimer, que tous étaient des frères, sans distinction de races: Français, Islandais ou Chinois. Et le pauvre vieux, calmé, s'en allait égrener son chapelet devant le saint Sacrement, en disant: « Allons faire fâcher le diable. » Wong Sun ne comprenait pas le français.

Au mois de mars 1914, arriva Mme Wasyl R... (n° 296). C'était une Russe, de haute taille, bâtie comme un homme, habillée à la russe, la tête couverte d'un mouchoir rouge. La maladie était déjà très avancée. Elle ne devait pas tarder à devenir aveugle, et, en attendant, avait une jambe couverte de plaies; les mains restaient encore à peu près saines. En fait de langage, elle ne comprenait que le russe; l'anglais et le français lui étaient également inconnus. Elle venait de chez les Doukhobors de la Saskatchewan et appartenait à leur secte. Elle s'ennuya longtemps; mais, environ deux ans après son arrivée, son mari vint la voir. Puis bientôt elle reçut la visite de M. l'abbé Casgrain, qui prend soin, de Québec à Saint-Jean, des étrangers arrivant au Canada. Peu à peu, elle apprit à connaître la religion catholique et se convertit.



MME WASYL REELKOFF

Quelques années passèrent, et, vers le mois de septembre 1921, Agnès L... étant morte, la Sœur qui s'occupait d'elle eut plus de temps à donner à Mme R... Chaque fois qu'elle l'abordait, la pauvre femme se mettait à pleurer. Elle était alors devenue aveugle. Comme la Sœur lui demandait la raison de ses larmes, elle répondait par les quelques mots de mauvais anglais qu'elle avait pu apprendre: « *Sister, your mamma come*. Ma Sœur, votre maman vient. — Oui, répondit la Sœur; elle est venue, il y a deux ans passés. — Et moi, disait en pleurant de nouveau la pauvre malade, j'ai une petite fille de douze ans, et elle ne vient pas. » Alors la Sœur eut une idée sublime: « Si vous voulez, dit-elle, je puis bien me faire votre petite fille; je vous soignerai comme je soignerais ma mère. Je vais même parler avec vous comme une petite Russe. » Et de ce jour les conversations commencèrent. La pauvre Sœur avait une rude tâche à faire pour saisir quelques mots russes: la malade n'avait plus guère de lèvres et sa voix était éteinte, aussi était-il difficile d'entendre le son de ses paroles. Quand elle était parvenue à faire prononcer assez correctement quelque phrase à la Sœur, elle séchait ses larmes avec ses grosses mains gonflées, et riait aux éclats.

Les plaies de sa jambe étaient très sensibles et les froids de l'hiver la faisaient beaucoup souffrir. C'était une personne très douce; jamais on ne l'entendit se plaindre des autres malades, bien que l'une d'entre elles l'incommodât souvent, en ouvrant trop longtemps les fenêtres pendant l'hiver. Douée d'un fort appétit, jamais elle ne demandait rien de spécial. Elle mourut doucement, le 13 mars 1924.

Le docteur Langis, qui écrivit alors deux fois à sa famille, n'en reçut aucune réponse; mais, un an plus tard, son fils, âgé de 20 ans, vint pour la voir et fut surpris d'apprendre qu'elle n'était plus. On ne put que lui montrer la tombe de cette mère qui avait tant pleuré pour revoir ses enfants.

Un détail assez curieux à noter en passant, c'est la manière dont se faisaient la barbe et la coupe des cheveux des malades. La Sœur même de qui nous tenons tous ces détails, et qui les a rasés et tondus pendant bien des années, continue encore à le faire. C'était parfois un métier difficile. Il fallait faire doublement attention, pour eux et pour soi-même. Les boutons ou autres manifestations de la maladie qu'ils avaient sur la face faisaient courir le risque de les couper, et souvent la Sœur se surprenait avec du sang de lépreux sur les doigts. Élie B..., dont nous avons déjà parlé, ne voulut jamais accepter — et s'il n'avait eu que cette exigence, on ne pourrait l'en blâmer — d'être rasé avec un autre rasoir que le sien propre. Il en avait un vieux, à l'ancienne mode, en forme de couteau, et c'était de celui-là seul qu'il fallait se servir. Pour la coupe des cheveux, c'était une autre histoire. Agnès L..., durant plusieurs années, ne voulut jamais se laisser couper les cheveux que par Sœur E..., et pas une autre. Elle s'asseyait près de la fenêtre, et regardait les vaches qui paissaient dans le champ: elle n'était pas encore aveugle. « Elles sont heureuses, ces vaches, disait-elle: elles ont des jambes pour marcher. Moi, j'en ai aussi, mais je ne marche pas. » Ses cheveux étaient si durs et si raides qu'ils sautaient de tous côtés; et,

l'opération terminée, la Sœur en trouvait toujours sur son voile et son tablier, et ne pouvait s'empêcher de craindre d'en avoir jusque dans la gorge.

Ces divers exemples nous font entrevoir ce qu'était la vie au lazaret. Caractères souvent terribles, souffrances du corps et peines du cœur: avec la grâce de Dieu, la charité des religieuses, qui devait passer parfois par de rudes épreuves, arrivait, à bien peu d'exceptions près, à triompher de tout. Et plusieurs fois, dans cet asile de la plus affreuse des misères humaines, arrivèrent à s'épanouir de merveilleuses fleurs de sainteté.

On amena un jour au lazaret un jeune homme très intelligent, et qui eût pu vivre à l'aise dans le monde. Il eut beaucoup de peine à se résigner lorsqu'il se vit atteint de la lèpre, et surtout lorsqu'il commença à perdre la vue. Un jour, la révérende Mère Supérieure lui donna de l'eau de Lourdes, lui disant que les Sœurs allaient faire une neuvaine à la sainte Vierge, pour obtenir la guérison de ses yeux. A la fin de la neuvaine, la révérende Mère revint le voir et lui dit: « Mon pauvre Joseph, la sainte Vierge ne nous a pas exaucés. — Si, répondit-il, la sainte Vierge nous a exaucés. Je lui avais demandé de me guérir, si c'était la volonté du bon Dieu; sinon, de m'ôter le peu de vision qui me restait, si c'était mieux pour le salut de mon âme. Et ce matin, je suis complètement aveugle. Donc, la sainte Vierge nous a exaucés. » Il disait, dans la suite, à la Sœur qui le soignait, qu'il n'avait jamais éprouvé autant de bonheur et de paix intérieure que depuis qu'il avait perdu la vue.

Mme H..., une Anglaise fanatique, ne voulait pas entendre parler de religion. Son petit garçon, Arthur (n° 272), qui était entré au lazaret à l'âge de 8 ans, lui demanda, à 14 ans, la permission de se faire catholique. Elle le lui permit, disant que, puisqu'il devait bientôt mourir, elle ne voulait pas le contrarier. L'enfant mourut, en effet, quelques mois après son baptême; et au moment même où il rendait le dernier soupir, les Sœurs qui l'assistaient ne furent pas peu surprises d'entendre la mère, tout près de son lit, dire ces mots: « *Yes: I will.* Oui, je le ferai. » Elles ne comprirent pas de quoi il s'agissait, mais l'explication ne tarda pas. Peu de jours après, Mme H..., triomphant de ses préjugés, demanda à se faire instruire et à être reçue dans l'Église. A ce dernier moment, dit-elle, elle avait entendu la voix de son enfant lui dire de se faire catholique, et n'avait pas alors hésité à répondre: « Oui, je le ferai. »

On a toujours remarqué que, quel que fût leur état d'âme à leur arrivée, les malades ne manquaient pas de s'améliorer et faisaient de très belles morts.

Lorsqu'on entra dans le nouveau lazaret, en 1896, les hommes étaient au nombre d'une douzaine environ. Le plus malade de tous était Charles T..., dont les jambes étaient littéralement en décomposition. Très bon, très patient et très pieux, il mourut saintement. Et pour lui, comme pour d'autres, se produisit un fait que l'on a souvent constaté. L'odeur épouvantable qu'exhalaient ces malheureux cessait aussitôt après leur mort; et l'on pouvait les exposer sans aucun inconvénient. Ce fut le cas aussi pour

Germain C... Celui-ci, devenu impotent et aveugle, avait les doigts des mains tout emmaillotés et ne pouvait absolument pas s'en servir. L'état horrible dans lequel était sa figure faisait d'autant plus de peine à voir qu'à son arrivée il était vraiment beau. Il disait souvent qu'il avait demandé au bon Dieu la grâce de faire son purgatoire sur la terre. L'odeur qu'il répandait disparut aussitôt après sa mort.

Une petite fille âgée de 8 ans, au moment de mourir, disait à son frère, encore plus jeune qu'elle: « Tu vois comme je suis laide; mais quand je serai morte, je serai belle. » Et c'est ce qui eut lieu, en effet: après sa mort elle devint très belle, sans qu'aucune trace de lèpre parût sur son visage.

Une autre, à peu près du même âge, avait la bouche tellement fermée qu'on ne pouvait y passer qu'un petit tube pour la nourrir. Elle aimait beaucoup la sainte Vierge. Au moment de rendre le dernier soupir, elle ouvrit ses deux petits bras, en même temps qu'une expression de bonheur se répandait sur sa figure. Et, comme paraissant serrer quelqu'un sur son cœur, elle s'écria: « Ah! La voilà! » Ce fut ainsi qu'elle mourut.

On pourrait multiplier ces exemples; ceux que nous venons de citer suffiront pour donner une idée de l'œuvre accomplie au lazaret. Un dernier trait seulement pour montrer que malgré leurs souffrances les malheureux lépreux ne perdent pas le génie inventif qui contribue parfois à amener parmi eux la note de gaieté.

Les visiteurs qui viennent maintenant au lazaret sont frappés de l'aspect attrayant des salles, et des

moyens employés pour distraire et intéresser les malades. Le nombre de ces derniers, d'ailleurs, diminue de plus en plus, tant chez les hommes que chez les femmes. Mais la véritable curiosité actuelle, c'est la manière qu'a fini par trouver Jules Z... (n° 301) pour allumer sa pipe.

Jules a maintenant 74 ans. C'est un grand gaillard, qui jouit d'un bon appétit et a déjà passé dix-huit ans au lazaret. Lorsqu'il s'aperçut des premiers symptômes du mal, il se trouvait à cent trente milles de Tracadie (260 kms.). Il partit à pied et mit sept jours à faire le trajet, mendiant un peu de pain çà et là, et couchant dans les granges. Ses mains et ses pieds ne sont plus que des moignons: tous les doigts en sont partis.

Jules est un gros fumeur. Lorsqu'il ne fut plus capable de bourrer sa pipe, une Sœur lui rendait ce service, et, la lui plaçant dans la bouche, tenait l'allumette en position. Mais un jour la Sœur n'était pas là, et Jules avait une terrible envie de fumer.

« Nécessité, l'ingénieuse, lui fournit un moyen. » Et depuis lors, sans doute, comme tous les auteurs de grandes inventions, Jules a dû perfectionner la sienne, qui est vraiment curieuse et intéressante à voir.

Dans une assez grande boîte, sur une table, se trouve le tabac. Jules, assis près de la table, prend sa pipe entre ses dents, la plonge au milieu du tabac, et la bourre adroitement avec le moignon de sa main droite; puis baissant la tête, il dépose la pipe sur le bord de la table, laissant dépasser le bout du tuyau. Alors, il ramasse avec ses lèvres une allu-

mette qu'il frotte, en secouant la tête, sur une pierre plate, et qu'il dépose bien vite à son tour sur la table, la flamme en dehors. Saisissant alors de nouveau la pipe, toujours avec sa bouche, il l'approche de la flamme, et n'a plus qu'à savourer le cher parfum. Tout ce manège, évidemment, demande adresse et rapidité: Jules n'en manque pas, et, bon garçon, ne se fait pas prier pour montrer aux visiteurs que désormais il peut fumer à son aise, sans avoir à déranger ni à attendre personne pour allumer sa pipe.

Une belle vie religieuse

LES quelques types de lépreux dont nous venons de parler permettent d'entrevoir la vie du lazaret, à travers les différents caractères des malades, et les soins si pénibles qu'exigeait leur état. Lorsque la révérende Mère Pagé et ses compagnes vinrent prendre la charge de l'hôpital de Tracadie, les conditions étaient loin d'être ce qu'elles sont maintenant; loin même de celles que peuvent présenter, à notre époque, les débuts de toute autre œuvre analogue. On n'avait alors que des notions très restreintes au sujet de l'hygiène; et dans la médecine elle-même, l'empirisme jouait encore un rôle plus grand que celui de la véritable science. L'antiseptie et ses méthodes étaient pratiquement ignorées, et pour reconnaître si un malade avait de la fièvre, on devrait encore, pendant plusieurs années, se contenter de lui tâter le poul. Que dire donc de toutes les découvertes et inventions modernes, qui facilitent à tel point les soins à donner aux malades, assurent des résultats alors moins problématiques, et rendent beaucoup plus lointain le danger de contamination ?

Voici d'ailleurs le témoignage d'une novice de ce temps :

« Lorsque j'entrai au noviciat, le 28 août 1887, la communauté se composait de six professes et de

six novices. L'hôpital était rempli. Un mois plus tôt, j'étais venue visiter le lazaret. Ce qui m'impressionna le plus, en entrant dans les salles des malades, fut la vue d'un de ces pauvres affligés, dont le corps était couvert de plaies. Sa respiration était très gênée; à peine même pouvait-il parler. Il était aveugle; mais malgré toutes ses souffrances, il se tenait debout avec les autres; on eût dit un homme prêt à rendre le dernier soupir. Quelques mois plus tard, j'eus la consolation de l'assister à ses derniers moments.

« Quoique les salles des malades fussent tenues avec la plus grande propreté, on ne pouvait manquer, en y entrant, de respirer une odeur de fièvre et de plaies purulentes. Les pansements se faisaient deux fois par jour. Lorsque nous habitions l'ancien lazaret, il n'y avait pas de salles de bains. Les désinfectants aussi étaient très rares: quelques gouttes d'acide phénique ou de créoline étaient seules à notre disposition pour le pansement des plaies des malades. Dans ces pansements, pour ne pas nous infecter nous-mêmes, nous nous servions, pour enlever les compresses remplies de pus, de petites pincettes en acier; et de même, pour nettoyer les plaies et replacer les onguents, que préparait notre Mère Saint-Jean de Goto.

« La lèpre, bien qu'elle fût une maladie chronique et déprimante, ne laissait pas de causer parfois de très vives douleurs à ses victimes. De gros frissons présageaient d'ordinaire d'autres manifestations, qui ne tardaient pas à se produire; et à cette époque, le thermomètre n'était pas encore utilisé pour recon-

naître la fièvre: nous n'en avons pas un dans la maison. Le local était si étroit, que nous étions obligées de faire les pansements dans la salle à manger, où nous gardions, dans une armoire, onguents et médicaments pour les besoins des malades.

« Les plaies des lépreux étaient très sensibles: quelques-uns avaient tous les doigts en sang, surtout aux extrémités; et il fallait prendre toutes les précautions possibles, si l'on ne voulait leur causer de pénibles souffrances en enlevant leurs pansements. D'autres avaient les doigts enflés jusqu'au double de leur grosseur naturelle. »

Pour compléter ces remarques générales, on aimerait à pouvoir prendre, en quelque sorte sur le vif, la physionomie, sinon de chacune, du moins d'un certain nombre des religieuses qui se sont succédé au lazaret. Mais, sur celles qui vivent encore, il faut bien se taire; et quant aux défunttes, les seuls documents que l'on puisse utiliser, avec les détails que l'on obtient encore de leurs Sœurs, sont leurs notices mortuaires. Et ces notices écrites, non pour être publiées, mais seulement pour être communiquées aux autres monastères de l'Institut, ont été composées bien plus pour édifier que pour servir à l'histoire. D'ailleurs il serait difficile de faire un choix parmi ces vies de religieuses, toutes passées dans le dévouement, l'abnégation et l'obscurité. Il en est une pourtant qui occupe, dans l'histoire de la communauté de Tracadie, une place tellement prééminente qu'elle peut être présentée comme celle qui a le mieux incarné l'esprit même de la maison.

Au jour du neuvième anniversaire de l'entrée des religieuses au lazaret, le 29 septembre 1877, une jeune fille de 23 ans se présentait, demandant humblement l'entrée du noviciat, en qualité de Sœur converse.

Mlle Marie-Anne Doucet était née à Bathurst, à une soixantaine de milles environ de Tracadie, le 10 décembre 1854, d'une famille profondément chrétienne. La troisième de huit enfants, elle se fit remarquer de bonne heure par son empressement à s'oublier elle-même pour rendre service aux autres, s'occupant de ses plus jeunes frères et sœurs, et s'efforçant de soulager ainsi sa mère dans ses fatigues. Son amour du travail ne lui permettait pas de rester oisive; et à mesure qu'elle avançait en âge, elle cherchait de plus en plus à se rendre utile à la maison, en dehors des heures de classe. Sa vive piété lui valait quelquefois des taquineries: elle restait, disait-on, toujours plus longtemps que les autres à l'église.

Ses années d'école achevées, elle essaya d'abord de l'enseignement. Cet essai ne dura qu'une année à peine, au bout de laquelle elle alla retrouver un de ses frères à Saint-Jean (N.-B.), afin de contribuer, par son travail, à subvenir aux besoins de la famille. De retour à Bathurst, elle ne tarda pas à annoncer à sa mère que, sur l'avis de son confesseur, elle se proposait de visiter les monastères de Chatham et de Tracadie, afin de pouvoir choisir, en connaissance de cause, celui dans lequel elle se déciderait à entrer. A Tracadie, l'œuvre des lépreux entraîna ses préférences. Ce fut un grand sacrifice que dut

faire alors Mme Doucet; mais la générosité de sa foi ne lui permit pas d'hésiter; et la permission de partir fut accordée.

Sœur converse! telle fut l'humilité de celle qui, durant sa longue vie, devait tant travailler pour sa communauté, y remplir même les charges les plus importantes et les plus élevées. Bien vite, cependant, les premières Mères reconnurent le trésor que Dieu leur avait envoyé! Entrant sans hésitation ni retard dans tous les exercices, les usages de la vie du cloître, la jeune novice apparut rapidement telle qu'elle était: âme de devoir, sérieuse et active, possédant au plus haut degré l'esprit de sacrifice. Aucune difficulté, aucune fatigue ne l'arrêtait, quel que fût le travail auquel elle devait se livrer; et dans son cœur, si bien disposé, le germe de vertus solides put se développer à l'aise. Bientôt une surprise l'attendait: ses supérieures lui annoncèrent qu'en dépit de sa demande, elle allait être admise, non plus comme Sœur converse, mais en qualité de religieuse de chœur.

Les deux années de probation s'écoulèrent dans l'allégresse d'une âme tout entière abandonnée à Dieu; puis Sœur Doucet prononça ses vœux le 15 octobre 1879. Pendant tout le temps qu'elle passa encore au noviciat, elle fut employée à la procure et aux classes. Elle continua de s'y montrer ce qu'elle avait été jusqu'alors, ce qu'elle devait être toute sa vie: un véritable modèle de vertu, ne cherchant jamais à se faire remarquer, mais ne pouvant cacher cependant sa parfaite fidélité au devoir quotidien. Son esprit de foi se manifestait dans toutes ses œuvres; sa piété dans sa prière continuelle.

Nommée hospitalière au lazaret, Sœur Doucet sut apporter à son œuvre une tendresse si maternelle, une bonté si compatissante, qu'elle parvint à gagner les cœurs les plus fermés. Les pauvres lépreux furent conquis; et ses Sœurs d'office, elles-mêmes, en vinrent bientôt, quand elles voulaient lui faire plaisir, à savoir quel chemin le plus direct elles devaient prendre: elles redoublaient de soins et de gâteries envers ses chers malades. Cherchant surtout la gloire de Dieu et le salut des âmes, elle eut une prédilection spéciale pour les non-catholiques, qu'elle s'efforçait d'amener à Dieu et d'instruire dans la vraie foi.

Huit années au milieu de tous ces travaux suffirent à la communauté pour connaître les aptitudes de Sœur Doucet pour la direction et l'administration. Le 3 septembre 1877, elle succédait comme supérieure à la Sœur Saint-Jean de Goto; et trois ans plus tard, elle était élue de nouveau pour un second triennat. Durant ces six années, Mère Doucet se multiplia pour développer et faire progresser les œuvres de son monastère; mais, avant tout, elle eut à cœur l'avancement spirituel de ses filles, et de toutes les âmes qui lui étaient confiées. Mère pleine de bonté, de sollicitude et de charité, elle sut se montrer en même temps supérieure vigilante et ferme. Son zèle pour l'observation de la règle allait parfois jusqu'à la rigidité. Désireuse de voir se maintenir dans toute leur intégrité les règlements prescrits pour les différents offices, elle voulut copier de sa propre main, en des carnets spéciaux, ce qui concernait chaque officière: ce fut le présent d'étrennes qu'elle offrit à chacune, au premier jour

de l'an de son second triennat. Ces précieux souvenirs restent encore, et le temps ne saurait les détruire ni les faire oublier.

Sœur Doucet aimait les pauvres; elle les aimait comme les aimèrent les saints, comme les aime le Christ, en se sacrifiant pour eux. Tous ceux qui se présentaient au monastère étaient accueillis. Dans son accueil on sentait que sa main n'était que l'instrument de son cœur; et de cette religieuse, qui donnait avec tant de générosité, rayonnait un parfum d'amour de Dieu et du prochain. Le Christ, qui l'avait constituée mère de ses membres souffrants, avait aussi déposé dans son cœur des trésors de tendresse pour les enfants, pour les pauvres petits orphelins, à qui elle ouvrirait bientôt les portes de sa maison.

Après six années de supériorat, Mère Doucet déposa son fardeau, et reçut la direction du noviciat. Si le changement d'office diminua quelque peu ses responsabilités, elle n'en demeura pas moins surchargée par ailleurs: les tracas et les fatigues des constructions devaient rester toujours la part de sa prudente initiative. La formation des novices et l'agrandissement de la maison et de ses dépendances marchaient toujours de pair, sous l'œil vigilant de cette admirable administratrice et de cette femme d'oraison. Dès le début de sa vie religieuse elle s'était révélée telle; et l'on ne sait lequel admirer davantage en elle, du rôle de Marthe ou de celui de Marie.

Ce fut durant ce temps que se décida la construction du nouveau lazaret. Sœur Doucet, avec son

zèle inlassable, se mit à l'œuvre, sacrifiant bien souvent son repos pour l'avancement des travaux. Nous l'avons vue, faisant elle-même, avec la Mère Saint-Jean de Goto, le plan qui finalement fut adopté, et portant partout son activité et ses soins vigilants. Mais, dans cette activité, il n'y avait rien de fébrile: basée sur l'abnégation et le dévouement à sa communauté, elle demeurait toujours essentiellement pratique et méthodique. Dure pour elle-même, Sœur Doucet ne s'accordait aucun ménagement, se réservant toujours, dans les travaux ardues, ce qu'il y avait de plus exténuant et de plus pénible. Toute trempée de sueur, la langue desséchée, elle se refusait le verre d'eau froide qui l'aurait rafraîchie, et continuait ainsi jusqu'à une heure avancée de la nuit. Tour à tour supérieure, maîtresse des novices, assistante, hospitalière et dépositaire, elle cumulait encore les charges d'infirmière, lingère, robière, dépenrière, faisant les comptes la nuit, afin de garder le jour entier pour les devoirs de ses autres offices.

Lorsque, réalisant le désir de Mgr Barry, les Sœurs se décidèrent à adjoindre un pensionnat à leur orphelinat, il devint nécessaire d'élever un bâtiment spécialement approprié à cette œuvre. Sœur Doucet fut de nouveau l'âme des travaux. Le plan, qui excita dans la suite l'admiration des connaisseurs, fut son œuvre. Que de fois on la vit se condamner à rester au milieu des ouvriers, les suivant attentivement, les guidant, les encourageant; et, dès qu'un instant de répit lui était donné, continuant à égrener le chapelet qui ne quittait pas sa main! La construction fut terminée en 1912: c'est l'académie actuelle,

qui s'élève assez près du lazaret pour que les religieuses puissent s'y rendre facilement, assez loin pour qu'aucune crainte n'existe d'un danger, si minime soit-il, pour les enfants.

L'ouverture devait avoir lieu au début de l'année scolaire 1912. La date approchait, et il fallait bien reconnaître que le nid ne serait pas prêt pour recevoir les petits oiseaux. Sœur Doucet s'en fut trouver sa supérieure. Elle lui représenta le danger, fit une proposition, demanda une permission, et finalement gagna sa cause. Il ne s'agissait de rien moins que de se faire elle-même l'aide du peintre. Quelques autres Sœurs lui furent adjointes, et l'on se mit à l'œuvre: du matin au soir, parfois même jusqu'à minuit, le pinceau passait et repassait dans les mains des vaillantes ouvrières. Quand, par ailleurs, les journées avaient été très fatigantes, le programme variait: on se couchait de bonne heure, pour se lever avant minuit, prendre quelque nourriture et recommencer le travail. Heureusement Dieu avait doué Sœur Doucet d'une constitution exceptionnellement robuste; et jamais son ardeur au travail ne la détourna de ses exercices spirituels; malgré les fatigues du jour, l'heure marquée pour l'oraison matinale la retrouvait toujours à sa place au chœur.

La construction de l'académie devait être la dernière œuvre extérieure de Sœur Doucet. Sa vie allait désormais changer de caractère; et après avoir servi sa communauté dans le travail, elle allait désormais la servir dans la souffrance.

Elle avait environ soixante-cinq ans, lorsqu'un glaucome extrêmement douloureux vint l'arrêter, encore en pleine force, et la priver, pendant près de vingt ans, de l'usage de ses yeux. La terrible infirmité qui lui enlevait la lumière de ce monde servit à faire désormais de sa vie une longue retraite dans la prière, durant laquelle elle eût pu répéter le mot du martyr saint Laurent: « Ma nuit n'a point d'obscurité; tout resplendit pour moi dans la lumière. » Les vives douleurs qu'elle ressentait dans les yeux étaient pour ainsi dire continuelles. Chaque nuit, après un court sommeil, elle s'éveillait vers une heure, deux heures du matin; et, incapable de rester au lit, se levait et attendait, dans la prière et la souffrance, le réveil de la communauté. Elle se fit tracer un programme de prières, qui remplirent si bien ses journées, que parfois on l'entendait regretter, en soupirant, « de n'avoir pas eu, ce jour-là, le temps d'achever ses oraisons ».

L'inaction forcée où la réduisit sa cécité fut pour elle, on le devine, excessivement pénible. Voulant à tout prix continuer à travailler pour Dieu, elle obtint d'être chargée, pendant plusieurs années, de préparer à la première communion les tout petits de l'académie. Chaque matin, se servant, pour guider ses pas, de barres de bois que l'on fit placer à son intention le long des murs, elle s'en allait, à travers les longs couloirs qui relient la communauté à l'académie, faire, comme elle disait elle-même, « sa petite classe ». Et pour donner l'exemple aux plus jeunes Sœurs, alors même qu'elle ne pouvait plus leur apporter son aide, elle aimait à se faire

leur compagne la nuit près des malades, afin de profiter, disait-elle, du mérite des veilles. Bel encouragement et grand secours pour les Sœurs veilleuses, qui, durant les fatigues de la nuit, voyaient près d'elles cette vénérable aveugle, égrenant son chapelet du soir au matin!

Bientôt une autre infirmité vint se joindre à la perte de ses yeux: ses oreilles commencèrent à s'endurcir; et une surdité de plus en plus prononcée épaissit encore le mur qui la séparait du monde extérieur. Sous l'épreuve pourtant elle demeurait gaie: aux jours de congé ou de récréation, elle savait apporter au milieu de ses Sœurs un cœur dilaté, un répertoire inépuisable d'histoires du vieux temps. Ses peines alors paraissaient si loin, qu'on oubliait même qu'elle en eût, tant elle aimait à animer la gaieté des autres, riant elle-même d'un si bon cœur.

Sa nature active ne pouvait supporter d'être retenue à l'infirmierie; et lorsque, dans ses dernières années, elle dut se résigner à y demeurer, elle n'en continua pas moins, presque jusqu'à la fin de sa vie, de descendre au chœur pour l'office et pour l'oraison du matin. Ses infirmités, d'ailleurs, ne l'empêchaient pas de circuler seule dans la maison, dont elle connaissait les moindres recoins. Mais que de chutes elle fit, que de coups elle s'infligea, qui lui causèrent de nouvelles souffrances! Une fois, en juin 1929, elle tomba dans un escalier, roulant en bas de toute une série de marches, et du seul coup se cassa les deux bras. Quel spectacle navrant de la voir étendue sur son lit, incapable de se rendre à elle-même le moindre service, véritable crucifix vivant! Et dans

tous ces accidents, on ne l'entendait répéter qu'une seule chose: « Mon Dieu, ayez pitié de moi! »

Les années pourtant s'écoulaient; et le 15 octobre 1929 devait amener la radieuse fête de ses noces d'or. Malgré ses grandes infirmités, elle se prêta avec une simplicité touchante à tout ce qu'elle savait devoir faire plaisir à ses Sœurs et à ses nombreux amis. La fête fut vraiment belle. De toutes les maisons de l'Institut lui vinrent les témoignages les plus affectueux, accompagnés de présents qu'elle palpait avec joie et reconnaissance, ne pouvant les voir de ses yeux.

Cependant la surdité augmentait de plus en plus; et bien que son cœur et son caractère demeurassent toujours jeunes, la vie lui semblait plus pénible. Le moindre manque de patience envers ses Sœurs était toutefois bien vite réprimé: que de fois on l'a vue appeler à elle des postulantes ou des novices, pour leur demander pardon de les avoir mal édifiées!

Au début de l'année 1934 elle commença vraiment à décliner; ses forces diminuaient visiblement. La révérende Mère Supérieure, ayant averti de son état Mgr l'évêque de Chatham, en reçut une lettre qui disait éloquemment la haute estime en laquelle Son Excellence tenait Sœur Doucet: nulle autre louange ne vaudrait celle-là, ne pourrait mieux célébrer les vertus religieuses, le dévouement pour le bien des âmes de cette parfaite Hospitalière.

Plusieurs mois pourtant devaient encore passer avant la fin de Sœur Doucet. Les longues insomnies des nuits lui causaient de très grandes fatigues; mais l'épreuve suprême, la plus pénible pour son cœur de

religieuse, fut celle qui l'attendait alors. Pendant plusieurs semaines, sa langue ulcérée la mit dans l'impossibilité d'avaler la sainte hostie; et d'ailleurs, son esprit commençant à perdre de sa lucidité, il fut jugé plus prudent de ne plus la faire communier. Lorsque la Sœur infirmière lui communiqua cette nouvelle: « Il n'y a plus, dit-elle, que cette croix-là que je n'avais pas eue; c'est bien la plus pénible. » Et ce fut tout: jamais, dans la suite, elle n'ajouta plus rien sur ce sujet.

Sœur Doucet mourut le 23 juin 1934. Trois mots peuvent résumer sa longue vie: elle a beaucoup travaillé, beaucoup souffert et beaucoup prié. Et ces trois mots se résument en un seul, belle devise d'une vraie religieuse: elle a beaucoup aimé. Elle a aimé Dieu, elle a aimé les pauvres, elle a aimé sa communauté. Il ne serait guère possible, croyons-nous, de trouver un plus beau ni plus complet exemple de ce qu'ont été les religieuses et de leur œuvre au lazaret de Tracadie.

Épilogue

AL'HEURE actuelle, on peut le dire, la lèpre a disparu du Nouveau-Brunswick. Le nombre des malades, au lazaret, surtout depuis l'extension donnée au traitement par l'huile de chaulmoogra, devient de plus en plus infime, et leur état ne peut pas même donner une idée de celui des malades du passé. Qu'il puisse se rencontrer encore, de loin en loin, une personne âgée, qui ait depuis longtemps contracté le germe de la maladie, et qui, plus que septuagénaire maintenant, en voie se manifester quelques symptômes, il n'en reste pas moins vrai que la clientèle du lazaret ne vient plus désormais de cette partie du pays. La lèpre existe encore en beaucoup d'endroits sur la terre; et l'immigration, qui amène au Canada tant d'étrangers, en introduit qui apportent avec eux la terrible maladie, à l'état plus ou moins latent. Chinois, Japonais, Doukhobors de la Saskatchewan, et autres encore, sans doute, sont souvent contaminés; et sitôt qu'un cas se manifeste ouvertement, le gouvernement dirige aussitôt le malade vers Tracadie. Le lazaret reste donc une œuvre toujours actuelle; et le gouvernement du Canada a fait œuvre de sagesse en le construisant, œuvre de charité chrétienne en en confiant le soin aux religieuses.

Au cours du mois de juillet 1928, S. Exc. Mgr André Cassulo, délégué apostolique, visitait le diocèse

de Chatham. Le 14 de ce mois, il se trouvait à Tracadie, et vint, accompagné de l'évêque du diocèse, à la communauté du lazaret.

« Excellence, lui dit Mgr l'évêque en lui présentant les Sœurs réunies dans la grande salle de leur monastère, voici une communauté de Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. Ce sont de bonnes religieuses, qui aiment Dieu et se dévouent beaucoup. Elles soignent les lépreux; elles ont aussi un petit hôpital pour d'autres malades; et de plus une école avec pensionnat, où elles élèvent des orphelins et d'autres enfants. Enfin, elles font du catéchisme. Vous direz au Saint-Père qu'elles l'aiment beaucoup. »

Son Excellence répondit avec une émotion qui ne tarda pas à se communiquer aux assistants:

« Mes Sœurs, la louange du premier pasteur du diocèse est le plus beau témoignage que l'on puisse avoir. Quand l'évêque est content de ses religieuses, le bon Dieu aussi est content.

« Mes Sœurs, j'ai visité beaucoup de communautés religieuses: des communautés nombreuses, de petites communautés, des communautés enseignantes, des communautés qui soignent les malades, même les incurables; mais c'est la première fois que je visite une communauté qui soigne les lépreux.

« Quand Notre-Seigneur était sur la terre, il parcourait la Judée en bénissant et guérissant les malades; mais il avait un amour de préférence pour les lépreux; il avait des grâces spéciales pour eux. Vous, mes Sœurs, vous ne pouvez pas les guérir, mais vous pansez leurs plaies, vous les soignez: en

un mot, vous continuez envers eux l'œuvre de Notre-Seigneur.

« J'ai eu l'occasion de voir des lépreux en Orient. Ces pauvres malheureux étaient le rebut de la société; ils vivaient hors des villes, dans des cabanes, comme des bêtes sauvages. Ici, au Canada, les lépreux ont des religieuses pour les soigner.

« En plus des soins que vous donnez aux malades, vous instruisez les enfants, que Notre-Seigneur aimait tant; vous recueillez les petits orphelins, vous faites du catéchisme, vous enseignez la religion.

« Les lépreux, les malades, les enfants: voilà le beau bouquet que je présenterai de votre part au Saint-Père; et lui qui, comme Notre-Seigneur, aime tant les petits, aime tant ceux qui souffrent, aura pour vous une bénédiction toute particulière. »

Il serait déplacé de rien ajouter à ces paroles. Près de soixante-dix ans ont passé depuis le jour où Mère Pagé, avec ses cinq premières compagnes, arriva au lazaret de Tracadie. Du lieu de malédiction que Tracadie était alors, les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph ont fait, par leurs sacrifices, leur dévouement, leur travail et leur esprit surnaturel, un lieu de bénédiction, où la nature elle-même s'est trouvée transformée. Le voyageur qui se voyait contraint autrefois de passer, bien à regret, par ce pays, se hâtait de fuir le foyer de pestilence. Désormais, Tracadie offre aux yeux un aspect charmant; le lieu « propice pour camper » est redevenu ce qu'indique son nom. Caraque, Shippegan, Lamèque, Pokemouche et tous leurs environs n'ont pas revu un seul cas de lèpre depuis des années. Le lazaret

lui-même, d'où la terreur se répandait autrefois, est maintenant un séjour de consolation et de paix, tandis qu'à l'académie Sainte-Famille les enfants accourent chercher l'instruction, et qu'à l'hôpital général les malades viennent demander le soulagement de leurs maux.

Telle a été, telle est encore l'œuvre des religieuses. Continuatrices de Jeanne Mance, elles se sont montrées dignes d'elle, et ont bien mérité du Nouveau-Brunswick et du Canada tout entier.

In omnibus glorificetur Deus!

Table des matières

LETTRE-PRÉFACE DE S. EXC. MGR CHIASSON.....	9
INTRODUCTION.....	13
LETTRE DU R. F. BERNARD.....	17
CHAPITRE PREMIER. <i>Préliminaire.</i> — La lèpre.....	19
<i>La lèpre à travers les âges.....</i>	19
<i>Nature de la lèpre.—Ses manifestations.—Ses effets.....</i>	26
<i>Comment se propage la lèpre..</i>	39
<i>Traitement de la lèpre.....</i>	50
CHAPITRE II. L'apparition de la lèpre au Nouveau-Brunswick.— Mesures prises contre elle par le gouvernement.— Création d'un bureau de santé.....	60
CHAPITRE III. Le lazaret de l'île Sheldrake.....	78
CHAPITRE IV. Le lazaret de Tracadie, antérieurement à l'arrivée des religieuses.....	113
CHAPITRE V. Projet d'appeler des religieuses à Tracadie. — Préliminaires d'une fondation. (1866-1868).....	156
CHAPITRE VI. L'arrivée des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. (29 septembre 1868)	189
CHAPITRE VII. Organisation du lazaret. (1868-1869)	213
CHAPITRE VIII. Ouverture d'une école paroissiale. — Le noviciat. — Dissensions dans le bureau de santé. (1869-1879)....	239

CHAPITRE IX.	Le lazaret passe sous l'autorité du gouvernement fédéral. (1879-1882)..	264
CHAPITRE X.	Construction d'un nouveau lazaret. (1882-1896).....	285
CHAPITRE XI.	L'orphelinat. — L'académie Sainte-Famille. (1887-1912).....	314
CHAPITRE XII.	L'hôpital général. (1898).....	336
CHAPITRE XIII.	Retour sur l'état intérieur du lazaret. — Le lazaret jusqu'à nos jours. (1896-1937).....	345
CHAPITRE XIV.	Le sanatorium Notre-Dame de Lourdes. (1931-1937).....	381
CHAPITRE XV.	Quelques types de lépreux.....	386
CHAPITRE XVI.	Une belle vie religieuse.....	416
ÉPILOGUE:.....		429

